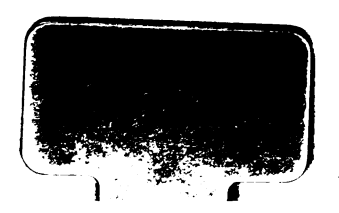






Bibliothèque Poitevine.

TOME V.

HISTOIRE

DES

COMTES DE POICTOU

ET

DUCS DE GUYENNE.

Niort. — Imprimerie de Robin et Cie.

HISTOIRE

DES

COMTES DE POICTOU

ET

DUCS DE GUYENNE,

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS MÉMORABLE EN FRANCE DEPUIS L'AN 811 JUSQUES AU ROI LOUIS LE JEUNE,

VÉRIFIÉS PAR TITRES ET PAR ANCIENS HISTORIENS,

PAR JEAN BESLY,

Conseiller et Advocat du Roi, honoraire, au Siége royal de FONTENAY-LE-COMTE.

NOUVELLE ÉDITION.

NIORT,

ROBIN ET Cie, LIBRAIRES, ÉDITEURS DE LA *BIBLIOTHÈQUE POITEVINE*, RUE DES HALLES, 50.

PARIS,

DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, 13.

1840.



NOTICE SUR JEAN BESLY.

Jean Besly naquit en 1571, à Coulonges-les-Royaux, petite ville située à quelques kilomètres de Niort. La précoce intelligence et les heureuses dispositions du jeune Besly, décidèrent ses parens à l'envoyer étudier à Poitiers. C'est dans cette ville qu'il fit ses humanités et sa philosophie. Il se rendit ensuite à Toulouse et suivit avec succès un cours de droit civil. Ses études terminées, il vint se fixer à Fontenay, et se consacra au barreau. Il se fit bientôt remarquer par sa profonde connaissance de la jurisprudence et par ses brillantes qualités oratoires. Les hautes capacités, l'intégrité, la douceur des mœurs de Besly, lui gagnèrent l'estime générale et lui firent obtenir en mariage Catherine Brisson, jeune fille qui appartenait à l'une des familles les plus honorables de Fontenay; mais il eut bientôt la douleur de la perdre. C'était un homme d'un caractère doux et sociable; il ne put se résigner à passer la fin de son existence

dans la solitude, il épousa en secondes noces Claude Boileau.

La réputation qu'il s'était acquise dans l'office d'avocat du roi, le fit choisir par ses concitoyens, avec F. Brisson, pour être députés aux états de Paris, tenus en 1614.

Placé sur un théâtre plus vaste que celui où il avait paru jusqu'à ce jour, il prit une large part aux discussions qui s'élevèrent dans cette assemblée, et se distingua d'une manière toute particulière, en montrant les dangereuses conséquences de l'acceptation du concile de Trente, demandée par les partisans de Rome. Besly, pendant son séjour à Paris, se lia avec les plus grands hommes de l'époque, et reçut les marques d'estime les plus flatteuses, de la part des Pithou, des Bignon, des Dupuys, des de Thou, des Ste-Marthe et des Syrmond.

De retour à Fontenay il renonça, en faveur de son fils, à sa charge d'avocat du roi, et ne se réserva que le titre d'avocat honoraire. Ainsi dégagé des devoirs de la magistrature, il put se livrer entièrement à l'étude de l'*Histoire des comtes de Poictou et des ducs de Guyenne*, à laquelle il travaillait depuis longtemps. Cet ouvrage qui lui coûta quarante années de laborieuses recherches, nous est resté comme un précieux monument historique. Avant Besly l'Histoire des comtes de Poitou était à peine connue, tout n'était que confusion et chaos. C'est lui qui le premier, est parvenu après d'immenses travaux à établir la chronologie des comtes de Poitiers, et à re-

cueillir un monde de faits enfouis dans les archives de notre province. Son récit naïf et pittoresque est plein de charme, et rappelle souvent la manière de raconter de Froissard.

La mort le surprit au milieu de ses travaux littéraires, le 18 mai 1644, à l'âge de 72 ans. Il fut enterré dans l'église de Notre-Dame de Fontenay. « Besly, dit Nicolas Macquin, était bien pris dans sa taille, assez beau de visage, d'un esprit vif, d'un jugement net, fait pour les discussions, et d'une mémoire très heureuse, affable, officieux, ami sincère. » Il laissa à son fils le soin de publier son grand ouvrage qui parut à Paris en 1647, chez Gervais Alliot.

Besly composa dans sa jeunesse plusieurs pièces de vers, mais il ne possédait point le feu sacré du poète. Sa véritable gloire littéraire est toute entière dans ses travaux historiques. Là, il a retracé avec une fidélité remarquable la physionomie des anciens temps, et il a saisi avec une pénétrante sagacité le sens politique des grands événemens qui s'accomplirent au moyen-âge.

Nous devons aux savantes recherches de Besly, les ouvrages suivans.

Remarques sur les Mémoires et Recherches de la France et de la Gaule Aquitanique, faussement attribuées au sieur de la Haie. — *De l'Origine et de l'Éthymologie des mots* ROTURE *et* ROTURIER. — *Lettre à M. Dupuy du Fou, sur les mots* Podium fagi. — *Évêques de Poitiers*, avec les preuves, in-4°, Paris chez Gervais Alliot. — Ce dernier ouvrage

a servi aux auteurs du *Gallia Christiana*, pour publier la liste des évêques de Poitiers.

« On peut ajouter à l'Histoire des comtes de Poi« tou, dit un biographe, les commentaires que Besly « fit en sa jeunesse sur les hymnes de Ronsard; quel« ques Mémoires que possédait M. Dupuy, alléguez « manuscrits par M. Ménage dans ses origines de la « langue françoise, pages 314, 381 et 660; un beau « fragment d'une lettre à André du Chesne, écrite « de Fontenay, le 26 juin 1617, que celui-ci a mis à « la teste des Œuvres d'Alain Chartier qu'il a com« mentées; une autre lettre, fort travaillée, écrite à « M. l'évêque de Poitiers (touchant une inscription « de l'église cathédrale de la mesme ville), insérée « dans les Annales de Bouchet, imprimées à Poi« tiers, l'an 1644; une préface: *Ad Petri Tudebodi « sacerdotis Sivracensis historiam de Hierosolimi« tano itinere*, qui est dans le quatrième tome des « Historiens de France de du Chesne; un sonnet sur « l'Histoire généalogique de la maison de France, de « MM. de Sainte-Marthe, et des vers à la louange « de Rapin. »

AVANT-PROPOS.

J'EXPOSE aux yeux du public ce qu'autresfois j'ai recueilly et rédigé par escrit des comtes héréditaires de Poictou, qui ont estés ducs de Guyenne. Le désir de servir ma patrie, m'a principalement convié d'entreprendre ce labeur, outre que nous nous plaisons plus volontiers à lire et à apprendre quelques nouveautés de l'estat, et des actions de nos ancestres, que de ce qui s'est passé chez les estrangers: parce que de ceux-cy, l'intérest pour estre plus esloigné, nous est moins sensible, que celuy de nos prédécesseurs, qui est plus proche, et qui se trouve si naturellement conjoint avec le nôtre, qu'il semble que leur gloire et leur réputation nous sont communes, et que nous prenons part aux événemens de leur bonne ou mauvaise fortune. Certes je puis justement appeller nouveauté, ce qui est demeuré ignoré et ensevely durant tant de siècles, qui est ce que je communique aujourd'huy au public, et qui paroist au jour par mes soins. L'utilité qui en reviendra ne sera pas peu considérable, veu qu'en une si grande variété de belles choses et d'exemples si remarquables, on en peut tirer des préceptes de prudence, pour servir à la conduite et au maniement des affaires. Outre cela j'ay pris la peine de rechercher les anciennes origines du pays, et d'une bonne partie des familles des seigneurs et Gentilshommes, incognuës jusques à présent, en telle sorte que l'histoire en reçoit une grande lumière, la postérité de cette noblesse une gloire nompareille, et la France un grand advantage par

l'obligation qu'ont les seigneurs de respondre aux belles actions de leurs ancestres. Ceux qui ont leu les Annales de Bouchet, et les mémoires faussement attribuez au sieur de la Haye pourroient penser que je répète ce qu'ils ont desjà donné au public, et que je le desguise pour leur en ravir l'honneur: mais qui voudra conférer attentivement mes escrits avec ce que nous avons d'eux et en juger sincèrement, confessera volontiers que nous n'avons rien de commun que le tiltre de nos ouvrages, lequel encore se fait remarquer de plusieurs différences assez considérables. Pour ce qui est du corps de l'œuvre, je serois blasmé, si ayant promis le traicté d'une seule Province, je venois mal à propos à m'engager à pleines voiles à travers l'Histoire générale de France, comme un pilote sans expérience dans une vaste mer enflée d'orages, en danger de faire naufrage, et de briser contre le premier escueil, au lieu de me contenir dans mes bornes, et conduire ma navigation par la droite route, jusques à jetter l'ancre au port où j'ay dessein d'arriver. C'est en quoy pèche le premier de ces deux, lequel au reste, pour le particulier de nos comtes et ducs, qui est le vray poinct qu'il falloit traiter à fonds, il en a si peu parlé, qu'on le peut reduire à quatre ou cinq feuillets au plus: et ce peu là est si confus et si négligemment escrit, qu'il n'y a rien en luy qu'on puisse asseurer purement véritable, ou qui mérite qu'on le considère. Néanmoins son travail, à mon advis, mérite de la louange pour sa façon d'escrire simple, et naifve, où il fait quelques fois paroistre son courage plein d'ardeur et d'affection pour le service de sa patrie. Que si son dessein luy a mal succédé, c'est faute de meilleures instructions, et de bons mémoires nécessaires à un bon ouvrier. Quant au second, mon Histoire ne mériteroit pas d'estre leuë et approuvée des gens de bien, si j'avois esté aussi peu curieux de conserver mon honneur que luy, en confondant l'ordre des temps par des anachronismes insupportables, et corrompant par une espèce de sacrilège la source et la suitte des familles, meslant des enfans mestifs et imaginaires avec les naturels et les légitimes. J'ay leu plusieurs exemplaires de ce livre escrit de la main propre de l'autheur, qu'il nous seroit facile de réfuter, et monstrer clairement ses er-

reurs: mais mon dessein n'est pas d'examiner ponctuellement les fautes d'autruy. Le fil de sa narration, qui est plein d'impostures et de fausses histoires monstre assez qu'il vouloit tromper le public: car de dire que le sieur de la Haye ait commis de si grandes fautes, c'est ce que nous ne voulons pas faire, aussi nous serions blasmez de luy attribuer des suppositions advancées par un autre qui a pris son nom pour garand. Il avoit tant de conscience et chérissoit son pays d'un amour si cordial, qu'il n'eust pas voulu imposer de la sorte, et si souvent, pour s'acquérir une fausse réputation. Quant à moy, le public se peut bien asseurer qu'en composant cette histoire, je n'ay eu pour object que la pure vérité, qui se verra clairement par ceux qui daigneront en examiner les circonstances. Je suis certain que s'il y a de l'erreur aux généalogies des seigneurs dont cette histoire fait mention, et si leurs faits d'armes, leurs deceds, les lieux, et les temps ne sont cottez fidèlement, ce n'est pas faute d'y avoir apporté toute la diligence imaginable. Pour ce qui est mesme du fonds de l'histoire, il n'y a rien de plus obscur, rien de plus confus: tous les historiens, je dis tous, depuis mille ans, n'ont rien escrit de certain dont le public se puisse prévaloir et se servir pour tirer les origines des plus anciennes maisons du Poictou et de la Guyenne. Que si mon entreprise a mieux réussi, j'en loüe Dieu, qui m'a donné le courage et la vigueur de consommer quarante années en ces pénibles recherches, véritablement curieuses et relevées pour les matières qui y sont traictées. Plusieurs maisons remarquables pour leur antiquité, quasi estouffées, auront suject de m'en sçavoir gré, et de loüer mon travail. Outre les gestes de chacun de nos comtes, le lecteur curieux trouvera un agréable meslange des faicts de nos roys de France regnans au temps que nos comtes héréditaires de Poictou ont vescu, avec ce qui s'est passé de plus considérable dans l'esglise: ce qui certes apportera un grand esclaircissement à l'histoire générale, d'autant plus grand qu'il n'y a rien qui n'ait esté exactement vérifié par tiltres et chartres authentiques. Il est vray que j'ay esté obligé en plusieurs rencontres de me servir des authoritez des anciens historiens et de quelques nouveaux, mais rarement, pour y avoir peu de créance:

ce que j'ay faict lors que les chartres m'ont manqué, et quelques-fois je me suis servy et des chartres et des passages ensemble, pour donner plus de foy et de vérité à mes généalogies. Je confesse aussi ingénuement, que si le principal travail en la composition de cette histoire composée de menus fragmens tirez de diverses bibliothèques de la Guyenne vient de moy, mes amis n'y ont pas eu moins de peine et de gloire, en m'envoyant diverses chartres et autres mémoires, et me communiquant libéralement ce qu'ils ont remarqué dans les histoires. Et certes je mériterois une rude censure, si messieurs de Thoul, Petau, Salo, Bignon, de Peirese, Sirmond, Dupuy, Savaron, de Saincte Marthe, du Chesne, l'Abbé, Taveau de Sens, des Cordes, Justel, Brisson de cette ville de Fontenay, Trincant de Loudun, Robert du Dorat, et autres, ne trouvoient en ce lieu des reconnoissances, non pas égales aux obligations que je leur ay, mais qui partent d'un cœur ouvert à confesser qu'ils m'ont cordialement et franchement assistez. Monseigneur le révérend évesque de Poictiers, Henry Louis Chastaigner de la Roche-Pozay, prélat entre les évesques de son siècle, tréséminent en piété et doctrine, ne mérite pas une moindre recognoissance pour les mémoires servans à notre matière, qu'il a pris la peine de m'envoyer escrits de sa propre main, et mesmes de ce qu'il m'a assisté de ses bons advis en la conduite de cet œuvre. Or comme les obligations receües ont tiré de moy les grâces que je rends en public, l'on ne peut pas trouver mauvais si j'ose advancer que je devois aussi avoir de pareil tesmoignage de gratitude de quelques personnes que j'ay guidez en leurs desseins, et faict part du talent qu'il a pleu à Dieu me départir: et par ce moyen faict passage à la publication de leurs histoires, à quoy (l'on me le permettra de le dire) ils ne fussent jamais parvenus: mais tout au contraire, ils n'ont pas daigné me nommer dans leurs préfaces, et de plus, après leur avoir déclaré franchement mon dessein, de mettre au jour la nouvelle Histoire des Comtes de Tolose, et envoyé divers mémoires touchant cette matière, pour en avoir leurs sentimens, au lieu d'y faire response, selon la civilité ordinaire, ils les ont retenus, et les ont employez dans les histoires qu'ils ont faict im-

primer, où néantmoins ils ont commis grand nombres de fautes, qu'il me seroit facile de faire veoir, si je n'avois d'autres desseins, et si mon âge de soixante et douze ans ne m'obligeoit à de meilleures pensées : il suffira pour le présent de faire sçavoir leur ingratitude et peu d'expérience, afin que chacun sache que j'ay bonne part en ce qu'ils ont mis au jour sous leurs noms, et que j'ay grand subject de me pleindre d'eux. Cela n'empeschera pas pourtant, si ma santé le permet, que je ne mette la dernière main à l'Histoire des Comtes de Tolose et des Comtes de Béarn. Cependant je me suis résolu de faire voir cette Histoire des Comtes de Poictou et Ducs de Guyenne, et attendray en patience l'advis de ceux qui en peuvent bien juger, suivant lequel je donneray au public cette nouvelle Histoire des Comtes de Tolose et des Comtes de Béarn, et en suitte les Evesques de Poictiers. Les remarques sur les Roys de France du Sieur du Tillet. Les Chanceliers de France des deux premières races de nos Roys, et le Traité contre l'erreur de ceux qui ont escrit, que durant l'interdit du roy Philippes premier, les François ne mettoient plus aux actes publics les années de son règne, mais la clause, *regnante propheta Jesu*, ou *regnante Christo*, et l'usage de cette clause : l'histoire de cet interdit, et de celuy du roy Philippes Auguste, dont je feray voir l'injustice. L'amour que j'ay pour ma patrie m'emporte à promettre la publication de ces ouvrages : Mais quand je considère mon âge si advancé et mes continuelles infirmitez, je juge que je n'auray jamais ce contentement entier, et croy que ce me sera beaucoup d'y pouvoir mettre la dernière main, espérant que mon fils après ma mort, satisfera à ce que je promets, en prenant l'advis de mes bons et anciens amis.

HISTOIRE

DES

COMTES DU POICTOU

ET

DUCS DE GUYENNE.

ABBON,

COMTE DE POICTOU.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Naissance de Louis et Clotaire, bessons, enfans de Charles-Magne. — Duché de Guyenne érigé en royaume, dont Louis est couronné roy. — Abbon faict comte de Poictiers, et autres comtes mis ès villes de Guyenne, appelez marquis et ducs, abbez-marquis, et abbez-comtes. — Leur origine. — *Mallobergum*, Maubergeon de Poictiers. — Mort de Clotaire, et sa sépulture. — Faulse généalogie d'Abbon.

Charles-Magne, l'an 778, sur la fin de l'automne, estant de retour d'Espagne en son palais de (1) Cassaneuil au comté d'Age-

(1) Cassœuil.

nois, où il avait laissé l'impératrice Hildegarde son espouse en partant de France, la trouvant délivrée de deux jumeaux qu'il fit nommer au baptesme Louis et Clotaire, érigea la Guyenne en royaume, et la donna au prince Louis depuis roy de France, et empereur de Rome, appellé le Debonnaire. Des deux frères, c'estoit le plus vigoureux, et qui promettoit une plus heureuse nativité. Aussi bien Clotaire, l'autre besson, se veid privé de la lumière du soleil, presque aussi tost qu'il commença d'en jouyr; car au bout de deux ans passant de ce monde au mesme lieu de sa naissance, il y fut enterré dans une chapelle de briques, mais composée de fort bonne main, joignant la grande esglise, où le cercueil s'en est montré plus de deux cens ans après. Ce royaume ne comprenoit pas seulement les deux Guyennes de deçà Garonne, et celle de delà, mais aussi la Gothie, Septimanie, ou Languedoc, le duché de Gascongne, et les conquestes de Biscaye et d'Espagne. Louys en fut couronné la troisiesme année de son aage en la ville de Rome par le pape Adrien I, au mesme temps que son frère aisné Carloman fut sacré roy d'Italie, et son nom changé en celuy de Pépin en l'esglise de Saint-Pierre, jour de Pasques, le 14 d'avril de l'an 781. Or Charles très prudent et advisé prince, considérant qu'un Royaume ressemble au corps humain, qui de sa nature est sujet à divers accidens, s'altère de santé en peu d'heures, et court fortune d'estre promptement consommé d'indispositions et de maladies, si d'avanture n'est mesnagé avec discrétion, et conservé par bons remèdes et salutaires préservatifs: A cet exemple, curieux de maintenir longuement en son entier le nouveau royaume de Guyenne, il établit des comtes, et gouverneurs en toutes ses provinces, tant pour résister à forces d'armes contre les invasions et hostilitez de dehors, et les garantir des mutineries, et conjurations, si de fortune il en naissoit au-dedans; que pour mesnager les droicts, et le domaine de la couronne, et administrer la justice, estans obligez de tenir à cette fin les Mals ou Mallobergs ordinaires. On appelloit ainsi les auditoires publics, parce que suivant les loix de France ils devoient estre à l'abry, et à couvert l'esté contre l'ardeur du soleil, l'hyver contre la pluye, et autres

Marc. Scot., *anno* 782.

Onuphr., *lib.* 3, *princip. Rom.*

Fauchet, *liv.* 15, 6, 16.

injures de l'air : ce que le mot signifie. D'où vient qu'au palais de Poictiers, anciennement celui des comtes, la principale tour bastie où souloit estre le *Mallobergum*, de laquelle relèvent tous les fiefs capitaux de la province, s'appelle encores aujourd'huy *Maubergeon*, par une diction un peu fléchie, et accommodée à notre langue. Doncques Charles establit Humbert pour comte ou gouverneur de Bourges, et tost après luy Sturbin, ou Sturmin. Abbon le fut de Poictiers : Guitbaud, de Périgueux : Itier de Clermont en Auvergne, et peu après Bertmont : Bulé de Velay ; Corson, ou Tursin de Tholose ; d'où il fut desmis dix ans après, et Guillaume I subrogé en son lieu. La postérité de cettui-cy a duré près de cinq cents ans. Seguin fut mis à Bourdeaux : Aymont eut Albi, et Roger Lymoges, qui est celuy qui, avec son espouse Euphrasie, fonda S. Sauveur de Charroux en la Marche de Poictou. Le comte Aymar élevé et nourry de jeunesse avec le Débonnaire, et à qui nous devons le discours de sa vie, nomme ces neuf provinces et gouverneurs, non pas que le royaume de Guyenne fut lors divisé en neuf comtez et gouvernemens, comme porte un ancien fragment de l'Histoire, qui possible a donné matière à aucuns de l'escrire ainsi ; car il n'y eut rien de changé quant aux anciennes comtez. Et de fait on voit que Luitfard l'an 801 succède à Bourgondion au comté de Foix : et incontinent après on trouve des comtes de Rouergue, Saintonge, Angoumois, Agenois, Périgort, et ainsi des autres. Et si nous avions les annales du siècle d'alors, il y en auroit des preuves sans nombre, mais Aymar s'est contenté de spécifier ces neuf seigneurs comme plus remarquables et signalez, ou bien sa mémoire fut trop lente à suivre la plume du médecin et astrologue à qui il dictoit la vie du Débonnaire, et à luy fournir les noms et le nombre des autres comtes du royaume de Guyenne. Ces Comtes furent au mesme temps appellez marquis et ducs, parce que la garde des frontières et la conduite des gens-d'armes et armées leur estoit commise. Voilà pourquoy dès leur création l'Histoire porte, que l'empereur au partir de Guyenne y laissa les marquis pour la défendre : et parlant du comté de Tholose, il est appellé duché, et Chorson duc, et Louys Débonnaire en une chartre pour Cluny

qualifie le comté d'Auvergne du tiltre de duché: ils furent pareillement nommez abbez-marquis, et abbez-comtes, à cause que par la licence du temps ils estoient abbez laics, et tenoient les riches Abbayes en commande, afin de fournir à l'entreténement d'eux, de leurs capitaines et gens de guerre, et avoient rang et séance parmy les religieux, et quelquesfois ordonnoient de leurs règles et mœurs, dont il y a plainte par un (1) concile de Meaux sous Charles le Chauve. Tellement qu'entre les tiltres éminens de ces seigneurs-là celuy d'abbé précède souvent celuy de duc, marquis et comte. Vodon tué en la bataille de l'an 834 prenoit qualité d'abbé de S. Martin, et après luy Robert le Fort marquis de France, et Hugues son frère, qui estoient mariez, et issus de la lignée royale, comme tesmoigne le pape Jean VIII. Robert laissa cette qualité à son fils de mesme nom que luy, et cettuy-cy à Hugues le Grand, et luy à Hugues Capet comme par une manière de succession en une famille. Cet Aganon, qui cause tant de remuëmens durant le règne de Charles le Simple, se disoit abbé-marquis. Ranulfe I, duc de Guyenne, occis avec Robert le Fort estoit abbé de Sainct-Hilaire de Poictiers, et transmit ce tiltre à ses descendans; qui monstre combien il a esté en honneur et en vogue en tous les endroits de la France, mesme depuis Capet. Car sous le règne de Robert son fils, Hugues fils, et unique héritier de Lambert, comte de Chaalons, se qualifioit abbé-comte, ce qu'on recueille de Gerbert. C'est erreur de la plume ou de la presse dans du Tillet, où il est nommé *Albi-Comte*, comme aussi c'est erreur d'appeler notre Abbon, Albon, et pis de dire Alboinus. De cuider discourir maintenant par le menu de quelle race et lignée Abbon, et ces autres comtes estoient extraicts, rapporter leurs enfans et alliances, leurs faits d'armes et mérites, les lieux et le temps de leurs déceds, outre que ce n'est pas nostre dessein, qui ne regarde que les ducs de Guyenne, et comtes de Poictou, certes il y auroit trop de présomption et de témérité, estant chose au reste, que les siècles et

(1) Chap. 9, 10.

le temps ont ensevely pour la plus-part dans les plus profondes ténèbres de l'oubliance, et dernier lieu, où toutes les affaires humaines s'en vont finalement aboutir. Toutefois Aldrevaldus, gentil-homme François, qui a vescu sous le règne du Chauve, escrit que Charles-Magne voyant son royaume épuisé de capitaines et seigneurs ausquels il en peust conférer les estats et grandes charges, car il en avoit distribué partie à Pépin son fils aisné, roy d'Italie, afin de luy mieux asseurer cette nouvelle conqueste, et réduire le pays à se conformer selon les loix et les manières de France: L'autre partie mal affectionnez à son service s'estoient trouvez envelopez, les uns en la conjuration qui se sousleva sur l'entrée de la guerre de Saxe, les autres en celle que Pépin le Bossu, son fils naturel, avoit brassé contre sa personne, desquelles Eginard son secrétaire fait mention. Cela fut cause qu'il eut recours aux familles des serfs et esclaves, qu'il tenoit en ses maisons, et seigneuries champestres pour la culture des lieux, et la récolte des fruicts. Il donna liberté à plusieurs, et les affranchit de toutes tailles et redevances, puis les pourveut des charges et dignitez du royaume, dont il leur commit le soing. Par ce moyen au dire d'Adrevaldus, Rahon fut fait comte d'Orléans; Bertmond, de Clermont en Auvergne; Sturmin, de Bourges, et ainsi des autres provinces à la volonté du roy. Mais d'autres au contraire disent que ces comtes estoient de noble et illustre origine, voire aucuns d'eux alliez de la couronne. Et de fait Tegan Corèvesque de Trèves, escrivain au plus près de ce siècle-là, nous assure que Bernard I, marquis de Gothie, comte de Tholose et et de Barcelone, chambrier de France, filleul du Débonnaire, et fils de Guillaume I qui fut substitué à Tursin, estoit prince du sang. Comme pareillement Duode femme de ce Bernard au livre de l'institution de Guillaume II son fils, comte de Tholose, nomme plusieurs de ses ancestres, et du comte Guillaume son mary, ce qui ne convient pas à des serfs, et gens de main-morte: Davantage cela n'est pas peu suspect que des personnes de servile condition, de sang vil, et abjet, ayent estez transferez soudainement des champs, et de la houlette au maniment des affaires d'estat, de la guerre, justice et finances. Puis il se trouveroit de la tare en l'ordre et en la

suitte des temps: car la conjuration du Bastard Pépin tombe sous l'an 792 et l'autre sous l'an 786, l'une huit, et l'autre quatorze ans après l'institution des comtes de Guyenne; institution au reste qui précède la création de Pépin en roy d'Italie. En un mot au tesmoignage du comte Aymar parent de Charles, et lequel, si cela estoit vray ne l'eust pas ignoré, ni tu, nostre Abbon et les autres comtes étoient de race Françoise, c'est à dire noble: car les Francs qui conquirent la Gaule retinrent pour eux la noblesse et la liberté, qu'à cause d'eux nous appelons franchise, se résèrvèrent les estats, seigneuries et Aleus, et en exclurent les originaires du pays qui devinrent la plus-part serfs et roturiers, n'ayans aucune participation aux honneurs du monde, ou de l'église, sinon bien tard, comme on peut voir dans Tegan. Or pour parler plus particulièrement de l'origine d'Abbon, les uns le font descendre de S. Arnulfe de Mets, et en cottent hardiment les degrez; ce sont gens sans honneur, qui doivent leur vie à la clémence et trop grande débonnaireté de nos roys, pour suppositions beaucoup plus importantes. Les autres plus modestes se contentent de dire en général, que luy et les autres comtes qui furent lors instituez estoient princes du sang, ce qui se peut interpréter du costé des femmes, dont y a nombre infiny dans ce royaume. Mais n'en ayant mémoires ny instructions anciennes, nous ne voulons ni l'affermer ni le contredire. Son nom tout simple, et destitué des particularitez et actions de sa vie, est seul parvenu jusques à nous, quasi comme un corps sans ame. On pourroit prendre pour ce comte, l'un des douze seigneurs François, assemblez avec autant de Danois, lesquels conclurent et jurèrent la paix entre l'empereur Charles-Magne et Heming roy de Dannemarc sur le printemps de l'an 811 et penser qu'il seroit écédé, ou bien auroit esté deschargé de son gouvernement peu de temps après, pour faire place à Ricuin qui se trouve comte de Poictou l'an 814. Aucuns dressent une belle généalogie à Abbon. Gaifer, dernier duc de Guyenne engendra Ferrande, femme de Girard de Roussillon; d'eux vinrent Sanson, Rainulfe, et Albouin, ou Albon I. Sanson comte de Bourgongne, qui mourut à la bataille de Roncevaux, fut père de Girard de Vienne, et de Guillaume

le Dévot, comte d'Auvergne. De Girard vint Thierry, comte d'Autun, tige des premiers ducs de Bourgongne; Rainulfe frère de Sanson créé duc d'Aquitaine, après que Charles le Chauve eut fait mourir les enfans de Pépin I, roy d'Aquitaine, mourut sans lignée, ayant remis son duché entre les mains de son neveu Guillaume le Dévot qui mourut sans lignée. Quant à Albon, ou Albouin I, il fut comte de Poictou, et d'Auvergne, et père d'Albon II, comte de Poictou, qui eut pour fils Ebles I du nom, auquel Guillaume le Dévot résigna son duché d'Aquitaine. Voylà ce que ces autheurs peu versez aux antiquitez Françoises, afin de ne dire pis, voulans estre crus à leur mot, ont osé hardiment controuver, feindre des généalogies, forger et supposer des livres qui regorgent de tels et si lourds anachronismes, de tant de fables et de contrariétez, que de les réfuter pied à pied, comme il n'y a rien plus facile, ce seroit perdre le temps inutilement; la seule déduction et suitte de ce livre suffira pour les destruire. Car si nostre discours est véritable comme les preuves y sont expresses, la conséquence sera bonne de dire que ces livres-là sont purs mensonges et impostures.

RICUIN,

COMTE DE POICTIERS.

—

CHAPITRE DEUXIÈME.

SOMMAIRE.

Mort de Charles-Magne. — Théodal, l'un des quatre palais royaux de Guyenne. — Norbert evesque de Riez ; Et Ricuin, comte de Poictiers. — Dignité de comte. — Erreur des autheurs Allemans.

Charles-magne décéda l'an 814 à Aix-la-Chapelle, le 46 de son règne en France, le jour est en dispute entre les historiens. Le calendrier de l'abbaye de S. Sierge d'Angers le cotte du 6 des calendes de Fevrier 813 qui revient au 29 de Janvier 814. Celuy de S. Aubin dit le 5 des calendes de fevrier, et *Hermanus Contractus* aussi, *et Marian Scotus*. Mais il faut s'arrester à ce qu'en tesmoigne Agobert, archevesque de Lyon, lors vivant, qui a escrit son épitaphe, et référé son trépas au 24 de janvier, environ les trois heures du jour comme remarque Nitard. Le roy Louis qui passoit l'hiver à Théodal, l'un de ses quatre palais de Guyenne, sur l'advis qu'il en eut se transporta à Aix en diligence, où après les cérémonies des exeques et funérailles entre les autres affaires d'importance, il despescha les ambassadeurs de Leon, empereur de Constantinople, et envoya avec eux Norbert, evesque de Riez en Provence, et Ricuin, comte de Poictiers, afin de confirmer les anciennes alliances, et en faire de nouvelles. Ils repassèrent la mer l'année suivante, 815, avec un heureux succez de leur ambassade. C'est ce qui se list touchant Ricuin, et ne sçait-on s'il estoit fils d'Abbon I,

comte avant luy, ou s'il a esté père de Regnaud son successeur à la comté. Tant y a que comte lors n'estoit que simple gouvernement, et office à vie. La charge de comte estoit parvenue à ce degré, de bien foible commencement, car sous les Mérovingiens ordinairement il ne passoit une année, non plus que le consulat des romains, et s'il continuoit davantage, le comte obtenoit nouvelle commission du roy dont le formulaire se void dans Marculfe, et les exemples dans Grégoire de Tours. Les Allemans, ont fait de Ricuin, comte de Poictou un comte de Padoue, et ont transformé Norbert, evesque de Riez, en evesque de Rège, attribuant aux Italiens un honneur qui ne leur appartient pas, qui est justement deu à la nation Françoise.

RENAUD,

COMTE DE POICTIERS.

CHAPITRE TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Normans, — Présage de Charles-Magne. — Isle de Bonin pillée. — Isle de Héro, à présent Noirmoustier, abandonnée. — Renaud, comte de Poictiers, combat les Normans. — Le corps de S. Fulbert tiré de Noirmoustier, porté en divers endroits, et finalement en Bourgongne. — Mort de Pépin I, roy de Guyenne. — Ses enfans. — Divisions entre ses vassaux. — Hébroin, evesque de Poictiers, abbé de Saint Germain, Archichapelain du Palais. — Glannafolium. — Abbaye de S. Maur sur Loyre. — Droit de Patronage. — Guyenne divisée en trois. — Sacre du roy Charles le Chauve. — Bataille de Fontenay. — Le comte de Poictiers tient le parti de Charles, fait comte de Nantes, est tué en une rencontre. — Ses enfans.

RENAUD I du nom et troisiesme en ordre, comte de Poictiers, fut capitaine très-excellent, et, durant ses jours, comme le rempart et le défenseur de la Guyenne contre les pirates de Norvegue, et de Danemarc, en vulgaire appelez Normans. Ces corsaires dès le regne de Charles-Magne estoient venus courir la mer de Narbonne, et roder autour du port d'une ville, là où d'avanture il se trouva lors, et estoit à table prenant son repas. Aucuns les prenoient pour des marchands Juifs, les autres pour estre d'Affrique, et les autres d'Angleterre. Luy, à voir leur esquipage et leurs vaisseaux fort légers, jugea incontinent que le fret n'estoit de marchandises, mais d'armes et d'ennemis. Chacun à l'instant courut pour monter sur des navires afin de les attraper; Ce fut en vain, car eux ayants senti le vent que l'empereur estoit là, incontinent ébranslez de sa

réputation pour laquelle vulgairement en leur pays on l'appelle Charles Martel, ils desplièrent les maistresses voiles, et à l'aide des avirons et du vent se sauvèrent de vitesse. Charles là dessus s'appuyant sur une fenestre du costé d'Orient, Adelbert qui s'estoit trouvé avec luy en la guerre de Saxe et d'Esclavonie raconte qu'on le vit sur l'heure plorer à chaudes larmes avec une contenance affligée et un cœur fort triste et marri. Aucuns s'en émerveilloient en eux-mêmes sans oser luy en rien dire, ne sachant pas que ceste action luy a esté commune avec les plus grands héros, et signalez capitaines qui furent jamais au monde. Pour se purger envers eux et les contenter: ne croyez pas, leur dit-il, que j'appréhende leur valeur, et que leur nation me puisse nuir: certes il me desplaist qu'ils ayent esté si hardis, moy vivant, d'aborder à ceste côte. Mais à dire vray je me contriste grièvement en mon cœur, prévoyant combien ces barbares causeront un jour de maux et de traverses à ma postérité, et apporteront de désolation et de ruine à la France. Voilà le présage qu'en fit ce très-prudent et advisé empereur, suivy d'événemens trop véritables. Car les Danois l'an 820 avec treize navires d'une flotte (nous retenons ce mot de leur langue, ce dit Glaber) se mirent à courir la côte de Flandres d'où repoussez, détournèrent à l'embouchure de Seine, où fortune ne leur disant pas mieux, ils prindrent la routte de Guyenne, descendirent au bas Poictou, et sacagèrent Bouin, une isle sur la marche de Bretaigne, proche de Noirmoustier, entourée de toutes parts de marais quasi inaccessibles et de la grand mer Occéane, puis se retirèrent en leur pays pour descharger leurs voleries. Mais affriandez du butin ils fréquentèrent depuis continuellement la mesme place tellement que l'an 833, au mois de juin, ils se saisirent de l'isle de Héro (1) maintenant Noirmoustier marquisat de la maison de la Trimoüille, là ravagèrent et bruslèrent le monastère de S. Phil-

(1) *Northmanni eodem tempore, intelligentes nimirum frustratim divisum imperium per discordes fratres, Aquitaniam vastant, posthanc Hieram insulam, moxque longiùs progressi, in Gallias Bourdegalum, Sanctonas, Lutetiam, Turoniam, Noviomagum, Aurelianas, Pictanos miseris modis afflixerunt.* — *Hildricus Mutius, lib. xj.*, de *Germanis.*

bert, institué sous Dagobert et Ansovaut, évesque de Poictiers, et de naguères richement doté, et basti par Charles-Magne. Les religieux qui estoient de l'ordre de S. Benoist dont l'habit a donné occasion de changer le nom de l'Isle, enfoüirent sous terre le corps sainct, et abandonnèrent le lieu l'an 835, le 18 d'aoust au mois de septembre. Le comte Renaud de Poictiers en cest endroit appellé comte d'Herbauge et marquis de Bretaigne les fut combatre. Un mémoire dit qu'il fut repoussé, les autres se taisent du succez de la victoire. Mais il y a bien apparence que les ennemis furent rudement traitez et quitèrent la place, puisque le 6 de juin de l'an 836, les religieux déterrèrent le corps de l'abbé Philbert et l'emportèrent au pays de Bourgongne au récit d'Aymar de Chabanais, autheur non encores imprimé, qui a escrit sous le règne du roy Robert. Toutesfois cela est dit un peu cruëment, car les religieux de Noirmoustier ne se retirèrent pas incontinent à Tournus, mais seulement l'an 875 ayant cependant demeuré en divers endroits, que le roy Charles le Chauve leur aumosna, et à Hilbaud leur abbé, comme Cunaut en Anjou et Messay en Poictou au ressort de Loudun, avec la chapelle ou église du lieu, et sept mas ou masures de terres, et trois quarterons qui sont termes en usages encores aujourd'huy en la coustume de Poictou. Leur donna pareillement quelques autres domaines, sis à Oirvaut, et au vicomté de Thoüars, dont y a charte donnée à Orléans du 14 des calendes de février, indiction 2, de son règne le 14, qui revient au 18 de janvier 854. Or l'an 838 au mois de novembre, Pépin I, roy de Guyenne, mourut après avoir régné 21 ans, et environ 9 mois, car il avoit esté déclaré roy l'an 817, selon le vieux annaliste suivy de tous. Si est-ce que les chartres monstrent qu'il y a erreur, car elles sont toutes dattées de l'année après celle de l'empire de son père qui fut 814. Ainsi Pépin a régné près de 23 ans, et cela se confirme encores de ce que Nitard, neveu du Débonnaire, dit qu'il regist la Guyenne l'espace de 37 ans, et l'empire 27 ans 6 mois, et vesquit 64 ans, gist à S^e. Croix de Poictiers, conspira contre son père et causa un grand trouble, revint à résipiscence, et fust le premier à mettre une armée sur mer pour le secourir et délivrer, après que

Lothaire, par une seconde conjuration, l'eust fait dégrader de l'empire. Au commencement il molesta les églises, et s'empara de leurs héritages, depuis, devenu plus religieux, en fit restitution, se monstrant large et libéral envers elles; bastit le monastère de S. Jean d'Angéli, Brantosme près de la Rochefoucaud, et S. Ciprian de Poictiers, selon que rapporte Aymar l'historien. Odon ou Eudes de S. Maur des Fossés, tesmoigne que l'empereur son père luy donna la comté d'Anjou, avec toutes ses abbayes, et fiefs de la province qu'il tenoit à son domaine. Ailleurs ne se trouve n'y si ce fut en simple gouvernement, ou par appanage, ou réunion à la Guyenne qui est plus vray semblable, veu que le don du tout en fut fait en un mesme temps. L'an 822 il espousa la fille de Tiébert comte de Mets, et si un ancien (1) autheur dit vray, elle estoit sœur du comte Robert, principal seigneur de son palais, mary d'Ode, ou Huette fille de Vuifred, ou Gerfroy, comte de Bourges capitale de Guyenne, lequel estoit issu de la race des roys par l'un des Seigneurs de ceste généreuse bande de noblesse que Pépin, père de Charles-Magne laissa dans la ville de Bourges pour guerroyer Gaifer, duc de Guyenne. Pépin laissa de sa femme deux fils, Pépin II et Charles, et deux filles, l'une mariée à Girard, que Loup de Ferrières appelle prince. Si c'est celuy que Vignier très-judicieux annaliste pense avoir esté surnommé de Roussillon, Bouchet le fait père d'Ebles I si bien ou mal il se verra cy-après. Ceste princesse avait nom Berthe, la sœur de Berthe n'est nommée, elle prit en mariage le comte Rothaire, selon la suitte d'Aymoin: du Tillet dit Reginard, qu'on pourroit prendre pour nostre Renaud I, comte de Poictiers, certes non sans apparence veu que la postérité l'a tousjours possédé, et en a porté le tiltre, si ce n'estoit que le petit aage de la princesse fist juger le contraire. Par défaut de meilleure instruction nous avons suivy le vieux annaliste en la cotte de l'an du mariage de Pépin: Et semble que les deux princesses, ses filles, n'estoyent nubiles lors de son déceds jusques auquel depuis ses nopces

(1) Pierre de S. Julien.

ne se trouve intervalle, sinon de 26 à 27 ans. Son trépas engendra d'estranges remuemens en ses païs et seigneuries, qui se divisèrent en deux puissantes ligues et factions. Le Débonnaire pour sa désobéissance l'avoit privé du royaume de Guyenne, pour le conférer au Chauve, qui receut les hommages des seigneurs: Mais Pépin revint à son devoir, la privation ne tira conséquence. Comme il fut décédé, l'empereur voulut tenir en cour le jeune Pépin II, afin de le faire nourrir et instituer royalement, loing des corruptèles et desbauches qui avoient gasté le père. Le bruit courut en Guyenne qu'il avoit redonné le royaume au Chauve à la persuasion de l'impératrice Judith ; c'est ce qui causoit les deux différents partis. Du premier qui favorisoit au Chauve, estoient chefs Hébrouin E. de Poictiers, seigneur d'illustre maison. Nostre Renaud comte de Poictiers, le prince Giraud ou Girard, et le Comte Rothaire, ou Rohier, quoy que deux de ceux-cy fussent gendres du feu roy. Emenon au contraire portoit le jeune Pépin, et le tenoit près de soy, avec plusieurs autres barons de son intelligence, le comt. Aymar nommant par exprès Renaud devant Girard et Rothaire, donne assez à entendre la grandeur de son extraction, sa créance, et son auctorité. Quant à Emenon un mémoire antique le fait comte de Poictiers, néantmoins il le fut seulement d'Angoulesme, sinon que durant les troubles il ait pris ceste qualité, il touchoit de parenté ou estoit frère de Robert le Fort marquis de France, car selon Abon qui a vescu durant le règne du roy Eudes, Aymar cy-après comte de Poictiers fils d'Emenon estoit *consanguinus*, possible cousin germain du mesme Eudes du costé paternel ; lequel Eudes tous les historiens unanimement reconnoissent pour fils du marquis Robert. Les divisions venans à s'eschauffer l'an 839, Hébroüin, et le comte Renaud accompagnez de plusieurs seigneurs vont trouver l'empereur à Flateres, luy exposent leur créance, et qu'il ne reste que ses commandemens en ceste occasion, parce qu'ils sont résolus d'exécuter sa volonté et le servir fidèlement. L'empereur les remercie, et donne à l'évesque l'abbaye de S. Germain des Prez, ce dit le supplément d'Aymoin. Quels présens les autres barons receurent, l'histoire ne le dit pas, néantmoins on peut estimer que

ce bon office rendu par Renaud servit de fondement pour faire continuer le comté du Poictou en la main de ses descendans, et de mettre la duché en leur famille. Car pour Hébrouin, Charles le Chauve puis après l'institua *Archichappelain de son Palais*, de ce temps-là une très-grande, et illustre dignité, comme on peut veoir au livre de l'estat, et ordre du palais, ou maison du roy composé par le comte Adelard prince François, et abrégé par Hincmar archevesque de Reims. Davantage il luy confirma l'abbaye de S. Maur sur Loire lors appellée *Glannafolium*, qui luy avoit autresfois esté donnée par le feu roy Pépin I; mesmes en sa faveur il estendit la confirmation pour la personne de Goslin, depuis évesque de Paris, cousin remué de germain d'Hébrouin, et pour le patronage à sa famille, car encores que le mot soit plus moderne, si est-ce qu'en effect la chose se pratiquoit et estoit en usage dès l'heure; ce que monstre la charte qui en fut lors faite, et le sinode d'avril de l'an 853, et le parlement tenu à Poissi sur Seine l'an 869, comme aussi se peut en cest endroit remarquer une espèce de survivance aux bénéfices. Mais quant à Hébrouin et Goslin, nous réservons à en parler une autrefois en la suite de cest œuvre. Et reprenant nostre histoire dirons que l'empereur Louys décéda l'an 840, le 29 de juin comme le Chauve son fils atteste par un tiltre de S. Martin. La mesme année iceluy Charles, qui prenait le tiltre de roy de Guyenne, passa deçà en si grande diligence qu'il surprit son neveu Pépin, et mis ses gens en route; puis désirant s'asseurer du païs il en fit trois départemens généraux, establissant à chacun un rendez-vous, où il distribua ses forces. Loup de Ferrières qui a porté les armes, et servy durant les guerres civiles de ce temps-là, tesmoigne que Modin, évesque d'Autun, et Adelbert, comte d'Avalon, furent mis à Clermont en Auvergne: le prince Girard gendre du feu Pépin à Limoges, et Renaud comte de Poictiers à Angoulesme, d'où paravanture le président Fauchet, personnage digne d'immortelle mémoire, a pris occasion de le faire comte de ceste ville-là. Cela fait le Chauve à son propre récit qui se void en la complainte de Savonnières de l'an 864, se fit oindre, et sacrer roy de France en église de S^e Croix d'Orléans, par Vuenillon ou Gane-

lon archevesque de Sens la mesme année 840, le 22 de décembre; ce que monstre un tiltre de la pancarte noire de S. Martin du 8, des calendes de may indiction 10, de son règne le 22, qui revient au 24 avril 862, et quant au tiltre de S. Denis qui datte son sacre du 6 de juin allégué par du Tillet, et dont nous avons copie, il se doit entendre du royaume de Guyenne; aussi qu'il ne fut sacré sinon après le déceds de son père, lequel n'advint que le 19 du mesme mois. Le 25 de juin de l'année suivante nostre comte se trouva du parti du roy Charles à la fameuse, mais trop funeste bataille de Fontenay près Auxerre au duché de Bourgongne, où la France versa tant de sang et de forces, que de là en avant sa foiblesse la fit diminuer de réputation envers les estrangers. Renaud s'y porta si vertueusement et en homme de bien, qu'en ceste considération et de ses autres services le Chauve luy donna la comté de Nantes, de laquelle le comte Lambert très-courageux, et expérimenté capitaine fut dés-apointé. De là se meut division et guerre entre ces deux seigneurs. Lambert quittant le service de Charles embrassa celuy de Nomené, tyran de la basse Bretaigne, lequel il persuada d'usurper le tiltre de roy, (ce dit la chronique de Vandosme) le comte Renaud chargea leurs troupes à Massac sept lieues près de Rennes; ayant à demy trajetté la rivière de Vilaine en tua mille, et tourna le reste en fuite, las de suivre la victoire et de chasser les ennemis, recreu du travail et eschauffé de la chaleur du jour, comme il se fut reposé près de Blain sur le rivage d'Isar cuidant prendre halaine et se rafreschir, Héripoux, fils de Nomené, et Lambert survenus au secours de leurs gens les surprindrent à l'impourveu, et fut tué en vaillant homme le 22 de juin de de l'an 843; par ce moyen Lambert s'empara de Nantes dont il ne jouit pas long-temps, et en fut chassé par Héripoux sur quelque division survenue entre eux, comme il se void par une relation de l'abbaye de S. Sierge d'Angers. Ainsi finit ses jours le comte Regnaud de Poictiers après avoir tenu la comté environ huit ans, selon que nous avons peu recueillir de plusieurs petits fragmens espandus çà et là en divers endroits, la plus-part si corrompus et dépravez qu'il y a bien eu de la peine de les redresser, et en for-

Cuspian, *in vitâ Lud. Pij.*, dit le jour de la Résurrection de Notre Seigneur, mal.

Quæ quidem divisio (regni) usquè hodiè duo Francorum regna, occidentale scilicet Franciæ, et orientale diversa effecit.

Cuspinian, *in Lud. Pio.*

mer le corps de ces mémoires. Il laissa plusieurs enfans des-jà cognus et advancez aux charges. L'aisné (ce dit Adravaldus) se nommoit Hervé et estoit comte d'Auvergne; Bernard le puisné fut successeur de son père au comté de Poictiers selon Aymar de Chabanays et le petit Chronicon de Limoges, et de luy sont descendus de masle en masle tous les comtes de Poictiers, et ducs Guyenne, jusques à la reine Aliénor femme du roy Louys VII, comme aussi de Raymon frère puisné de Guillaume IX, dernier duc héréditaire de Guyenne, sont issus plusieurs princes d'Antioche, comtes de Tripoli, roys de Hiérusalem, Armenie et Chypre, comme l'histoire déduira cy-après.

BERNARD,

COMTE DE POICTIERS.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SOMMAIRE.

Bernard, comte de Poictiers, et son frère Hervé comte d'Auvergne, tuez en une bataille.—Biléchildis femme de Bernard, leurs enfans et alliances.—Argentré suppose un Beggo comte de Poictiers. — Jugement des escrits dudit Argentré.

Combien que le comte Renaud de Poictiers eust laissé la vie en la rencontre de Blain, néantmoins le combat fut fort disputé, et les deux parties y perdirent, en sorte que Héripoux et Lambert ne se pouvoient vanter de la victoire complette; car les gens de Renaud despourveus de leur chef et capitaine, se mirent à la retraite, et remportèrent leurs enseignes au logis. Hervé, comte d'Auvergne, et Bernard, comte de Poictiers, enfans du feu comte, assemblèrent leurs alliez et amis, pour tirer raison de la mort de leur père. Les armes qui n'ont point de respect à une juste douleur, et aux passions des personnes favorisèrent leur adversaire, tellement qu'ils furent défaits et tuez l'un et l'autre en une journée que Argentré. Lambert gaigna contre eux l'an 844. Le séneschal de Rennes adjouste, que Charles le Chauve incontinent après institua Beggo, comte de Poictiers et duc de Guyenne, et qu'il fut pareillement vaincu et tué par les neveux de Lambert, et enterré à Duremont. Mais au fait de l'histoire il est dangereux, sans autres bons garands, de croire en la foy de cet homme-là, tant l'amour passionné de sa

patrie le transporte; autre chose est de ses escrits sur le droit, où il s'est acquis une gloire qui ne mourra jamais. Et de fait luy mesme incertain de ce qu'il raconte en cet endroit appelle Guy celuy que peu devant il avoit appellé Beggo. Néantmoins il se trouve qu'en ce temps-là vivoit le comte Beggo qui avoit espousé Alpaide, fille du Débonnaire, et sœur de Charles le Chauve, desquels vindrent les comtes le Tard et Ebrard, comme on peut veoir dans Flodoard. Or Bernard I, comte de Poictiers espousa Bilechildis, sœur de Goslin, ce fameux abbé de S. Germain des Prez, et de S. Maur sur Loire, et depuis évesque de Paris, qui soustint le siège des Danois et Normands. Ceux-cy estoient enfans du comte Roricon, et de Bilechildis, et Roricon et son frère Théodradus, abbé de S. Maur des Fossez, estoient fils du comte Gauzlin et d'Aldetreux sa femme, lequel Gauzlin estoit oncle paternel de Hébrouin, premièrement abbé de S. Maur sur Loire, puis évesque de Poictiers, et abbé de S. Hilaire le Grand, duquel il a esté parlé cy-dessus, il mourut l'an 858, et eut Frotaire, ou Frotier pour successeur à l'évesché. Du mariage de Bernard et de Bilechildis furent procréez Ranulfe I, comte de Poictiers et duc de Guyenne; Bernard I, comte d'Auvergne, Emenon et Gauzbert. Quant à Hervé, comte d'Auvergne, sa femme n'est nommée, et de ses enfans Raino, ou Raimond *Comes Arbatilicensis*, qui est Herbauge, l'un des tiltres de son ayeul, a seul trouvé place parmi les histoires. Nous avons extrait ceste généalogie de plusieurs chartres de S. Maur sur Loire, d'Odon, ou Eudes de S. Maur des Fossez, et de plusieurs chroniques non imprimées.

RANULPHE I,

COMTE DE POICTIERS.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SOMMAIRE.

Descente des Normands en Guyenne. — Leurs ravages. — Seguin comte de Bordeaux, et de Saintes tué.—Hério ou Noirmoustier bruslé.—Aix près la Rochelle.—Royaume de Guyenne relève de la couronne de France. — Pépin et Charles, enfans de Pépin I, prisonniers se sauvent, sont repris et tondus. — Charles, archevesque de Maïence. — Comes Arbatilicencis, comte d'Herbauge. — Ranulfe combat les Normands. — Brillac. — Monastère de Luçon bruslé. — Évesché de Luçon.

La perte de Renaud et de Hervé et Bernard ses enfans fut à grand dommage à toute la Guyenne: car, l'année d'après, les Bretons sortans de leurs frontières se jettèrent sur le pays Nantois et sur l'Anjou jusques à la rivière de Mayenne, mettant tout à feu et à sang, et s'en rendirent les maistres, comme aussi les Normands descendirent entre Saintes et Bordeaux, dont le comte, que Loup de Ferrières nomme Seguin, s'estant voulu opposer à eux fut tué en une bataille à pied. Ils forcèrent Saintes dont ils tirèrent les thrésors, et enfin s'espandirent par toute la Guyenne, bruslèrent Hério, qui est Noirmoustier, et non pas Oleron, comme a pensé Nangis, ny Rhé, ce qu'autres ont escrit. Les chartres de ce temps-là font mention d'une autre Isle appellée Hèro, ou Hérus aujourd'huy Hières en Marennes, au gouvernement du pays d'Aunis, afin

qu'on ne les confonde. Ils embrazèrent aussi le monastère ou prieuré conventuel d'Aix situé en une petite Isle près la Rochelle à présent destruite et abandonnée, combien que le prieuré qui despend de Cluny soit de bon revenu. Bourdeaux, Limoges, Angoulesme, Tours, Beauvais, Noyon, Orléans, Poictiers, Bourges, Clermont d'Auvergne, et infinis monastères, églises et chasteaux souffrirent pareille infortune, et furent saccagez et destruits. Paris ville capitale du royaume n'en fut pas exempte, car ils y descendirent par la rivière de Seine, d'où le Chauve les chassa par composition, et à force d'argent. Dieu ce semble vouloit par ce moyen chastier la France de ses divisions et partialitez, et du peu de respect et d'honneur qu'ils portoient au jeune Pépin II, avec lequel le roy son oncle avoit cy-devant pacifié, et luy avoit laissé le royaume de Guyenne à la charge de l'hommage à la couronne de France, comme on recueille d'un concile de Soissons. Et de fait Pépin s'en qualifia toujours roy au tesmoignage de plusieurs chartres, mesmement d'une de S. Estienne de Limoges du 15 des calendes de Février, indiction 8, de son règne le 8, qui revient au 17 Janvier 845, mais ce jeune prince fit tant de tours de jeunesse, et se comporta si indiscrètement qu'il s'accueillit la haine des seigneurs du pays, jusques au peuple qui se plaignoit de l'oppression des plus grands, sans qu'il leur en fist faire justice. Le Chauve prit de là occasion de vouloir rentrer en ses premiers droits, et donna charge de prendre Pépin et Charles son frère. Ranulfe I, comte de Poictiers, fils de Renaud se saisit de leurs personnes, et les rendit ès mains de leur oncle qui les fit tondre et renfermer au monastère de S. Médard de Soissons, l'an 851, d'où ils trouvèrent moyen d'eschapper, et se sauver en Guyenne; mais le comte Ranulfe usa de tant d'artifices qu'au mois de septembre de l'an 852, il les remit en la puissance du Chauve, lequel fit confiner Pépin en prison perpétuelle à Compiègne ou à Senlis (selon Reginon) et tondre Charles son frère, et enfermer au monastère de Corbie par advis et authorité des prélats et barons de France, assemblez en un sinode tenu à Soissons au mois d'avril de l'an 853, le Charles depuis fut fait archevesque de Mayence, l'an 856, et mourut en ceste charge le 3 de

Juin 863 (1). Nostre comte et son cousin Raymon comte d'Herbauge (en latin *Arbatilicensis*, et non *Artabilicensis*, comme il est escrit dans Vignier et Fauchet, ce qui leur en a osté la vraye connoissance) combatirent les Normands à Brillac et furent contraints de se retirer en grand haste le 7 de novembre 853, mais ils n'y moururent pas, et faut bien que les exemplaires où le président Fauchet a pris ceste particularité fussent corrompus, et gastez. Car Ranulfe vesquit plus de dix ans après, et Adon de Vienne lors vivant, et Guillaume de Malmesbury, qui doit la noter empruntant de luy, asseurent par exprès que le comte Ranulfe qui combatit les Danois avec Robert le Fort, l'an 867, est celuy mesme que reprit Pépin après son évasion, ce qui tranche toute difficulté. Ce Brillac a esté fatal à nos comtes, car vous verrez qu'Ebles I, fils de Ranulfe y sera tué l'année suivante, en may. Ces barbares bruslèrent le monastère de Luçon qui avoit esté basti au mesme temps que celuy de Noirmoustier. C'est maintenant un bel évesché desmembré de celuy de Poictiers, et qui a esté érigé par le pape Jean XXII, à la postulation du pays, le roy ayant joint sa prière avec ses sujets envers le pape.

De gestis Angl. l. 2, cap. 2, p. 20.

---

(1) *II, Non. Jun.*, *Ephemerid. Monast. Galli.* Ce seroit le 4 de juin, *et ita Annal., Pithoei.*

RANULPHE II,

COMTE ET DUC DE POICTIERS.

CHAPITRE SIXIÈME.

SOMMAIRE.

Charles le Chauve, couronné roy de Guyenne, qui est érigée en duché, dont Ranulfe I, comte de Poictiers est fait premier duc. — Cérémonies du couronnement des ducs. — Mort de Ranulfe II. — Seigneurs lais possédans abbayes. — Plainte du pape sur ce comte de la Marche.

L'an 854, le 6 de juin selon une chartre de S. Denis, Charles le Chauve fut oingt et couronné roy de Guyenne en la ville de Limoges, par les mains de Raoul, archevesque de Bourges, assistans plusieurs autres archevesques et évesques de France, Guyenne, Italie et Bourgongne, comme porte un mémoire de S. Estienne de Limoges, d'où Stodilon ou Esteuil estoit lors évesque; ce fut au temps que le roy institua le duché de Guyenne, et mit des comtes en ses villes et provinces (ce dit Aymar); mais d'affirmer que le siège en fut establi à Bourdeaux il en faudroit le tesmoignage de quelque plus ancien auteur que Bouchet, et ceux qui l'ont escrit après luy. Les Danois alors couroient, et ravagoient la Guyenne de toutes parts: les guerres intestines, et estrangères avoient emporté bon nombre des plus vieux et expérimentez capitaines. Plusieurs mutuellement jaloux, et envieux de leur grandeur et avancement, et poussez par des inimitiez particulières, avoient une mauvaise intelligence entre eux. Les desseins et les affaires du Chauve

ne luy permettoient pas de se trouver partout en personne afin de commander et se faire obéyr; d'avantage il y avoit danger de nouveaux mouvemens au pays, et que Louys, roy de Germanie qui naguères avoit esté appellé par aucuns des Guyennois en haine de la cruauté de Charles qui avoit fait trencher la teste à Gosbert Comte du Mans, ne fust invité d'y entreprendre une autresfois avec meilleur succez que la première. Tandis que le déluge des Normands gagnoit le pays, et le mal qui menaçoit de pis rengregeoit tous les jours. Le siècle et les rencontres demandoient un chef, et comme un lieutenant général qui eust charge et authoritez sur les comtes et gouverneurs des autres villes et provinces, et qui se fist recommander non moins par la grandeur de sa race et valeur recognuë, que pour l'amour envers le pays, et fidélité envers le roy. Enfin Ranulfe, comte de Poictiers fut choisi d'entre tous les seigneurs, et institué premier duc de Guyenne, l'an 854, 76 ans après que de duché il avait pleu à Charles-Magne l'ériger en royaume. Toutesfois le royaume de Guyenne ne fut pas si-tost esteint et supprimé, quoy que disent les historiens françois. Car Charles, l'un des enfans du Chauve, fut roy de Guyenne, et il ne décéda qu'en 866, comme la suite de l'Histoire montrera; comme pareillement elle fera veoir que le duché fut donné pour en joüir seulement à la volonté du roy, et à temps, tout ainsi que le duché et le marquizat de France, qu'il conféra l'an 861, à Robert le Fort, avec lequel Ranulfe estoit non seulement lié d'amitié, mais aussi de sang et d'alliance. Mais la postérité de l'un et de l'autre par un pernicieux conseil, sceut dextrément se faire confirmer ces estats et gouvernemens, jusques à les convertir en propriété et domaine. Finalement depuis retournez et réunis à la couronne dont premièrement ils avoient esté distraits, et démembrez. Or quelle cérémonie se gardoit en une telle institution de dignité, si le duc obtenoit provision du roy, faisoit son entrée en la ville capitale et prenoit possession: quel ordre estoit tenu plus ou moins esloigné de l'usage du siècle des Mérovingiens, sous lesquels Marculfe a escrit les formules des dignitez et des charges publiques, ou si plus ou moins cet ordre s'approchoit des manières et façon de nostre aage, nous ne pouvons ni le devi-

ner ni le feindre? Bien est vray que Eudes Gaifer et Hnauut et les anciens ducs qui tenoient le pays de Guyenne en propriété, et s'en disoient seigneurs héréditaires absolus et souverains, jusques à usurper quelquesfois le tiltre de roy, se faisoient couronner à Limoges. Une chronique Françoise de ce pays-là, non encores imprimée, nous aprend que le simbole de la preuve s'en void encores aujourd'huy dans la muraille de l'église de S. Sauveur, qui est S. Martial: car en l'aspect du midi, Louis le Débonnaire, comme on dit, y fit graver en relief la figure d'une lionne, tenant en ses griffes deux lionceaux, et au dessous un vers latin de telle substance.

La nourricière lionne,
Les ducs enfante et couronne (1).

Au-dessus de la lionne se monstre un lionceau de pareil ouvrage, le pied en l'air faisant mine de le delâcher sur sa mère, et au-dessous se peuvent lire deux vers latins qui disent cecy au plus près.

Gaifer fils insensé, oppresse sa nourrice,
Mais grièvement puni il en sent le suplice (2).

Ce trait de Louis le Débonnaire, et le sacre et couronnement du Chauve en roy de Guyenne à Limoges, enseignent que l'honneur de la cérémonie appartenoit à ceste ville-là, comme sans doute les ducs héréditaires depuis s'y sont fait couronner: en voici l'ordre qui semble ne pouvoir estre enchassé en aucun autre lieu plus à propos, lequel nous avons retiré du latin d'une pièce assez antique qui se trouve au Martirologe de Sainct Estienne de Limoges.

L'évesque de Limoges, revestu de ses ornemens pontificaux, avec la chappe de soye, assisté de ses chanoines ayant la chappe de mesme parure, le livre, l'eau béniste, et l'encensoir devant, portez par ceux à qui la charge en appartient, se présentent par le

---

(1) *Alma Leœna Duces servos parit atque coronat.*

(2) *Opprimit hanc natus Vuaifer malè servus Alumnam,*
Sed pressus gravitate luit sub pondere pœnam.

dedans à la petite porte de l'église. Le prince à qui par la grace de Dieu la duché est escheuë à tiltre héréditaire, accompagné de ses principaux barons et seigneurs, se présente à l'opposite au dehors, à l'entrée de la mesme porte, ayant la guirlande ou chapeau ducal en teste. L'évesque luy lève la couronne au-dessus le chef, l'asperge d'eau sacrée, et lui affeuble sur ses espaulés un manteau de fine soye: puis il lui met au doigt l'anneau qu'on dit de S. Valerie en signe de tradition et investiture de la duché.

En après lui pose et assist sur le chef, le cercle d'or ou chapeau ducal qu'il lui avoit ci-devant osté.

Cela fait, l'évesque présente au duc la bannière attachée et pendante à une lance, le duc la saisit, et, la tenant de la main, s'avance alors dans l'église droit au chœur suivi de la procession générale; et de là se rend devant le grand autel sur lequel repose l'espée ducale nuë, et hors de son fourreau.

L'évesque prend l'espée, la baille au duc qui la reçoit, et fait serment de l'employer à la défense et protection de l'église, et à l'exaltation de la foy chrétienne.

Semblable traict dans l'ordre de chevalerie.

Le doyen puis après chausse les espérons d'or au duc, pour faire voir qu'il doit se monstrer prompt et soudain à secourir et défendre son peuple et ses sujets (ce dit la relation.)

Puis sur le point que l'évesque veut se préparer et vestir afin de célébrer l'office, le sous chantre reconduit le duc dans le chœur, et le fait seoir dans la place du doyen, où il oit dévotement la messe, s'estant premièrement dessaisi de l'espée et de la banière. Durant la messe le séneschal de Guyenne, ou quelque grand baron à la volonté du duc tient nuë l'espée ducale, la pointe en haut à la main droite du duc, et un autre seigneur tient la banière, le bout à son costé senextre. Avant *l'Agnus Dei*, le duc va deréchef devant l'autel, se prosterne à genoux, reçoit la bénédiction de l'évesque, se lève et retourne en sa place.

La messe dite, et l'office accompli, le duc pour la dernière fois s'approche de l'autel, sur lequel il offre en grande humilité son manteau, son chapeau ducal, sa lance, et la banière. Cela fait le duc se retire en son hostel, où le festin et les magnificences sont

préparées, le peuple le suivant avec toutes sortes de réjouissances et d'acclamations.

Tel estoit l'ordre qu'on gardoit au couronnement des ducs héréditaires de Guyenne; l'évesque à chacune cérémonie disant une ou plusieurs oraisons et prières, à peu près celle qu'on void au pontifical romain.

L'année seconde du duché de Ranulfe, 855, les Normans entrez par l'emboucheure de Loire, sortans de leurs navires marchèrent droit à Poictiers, en intention de la saccager; les Guyennois leur allèrent au devant à une lieue de la ville, et en firent un tel carnage qu'ils les tuèrent tous sauf trois cens, ou peu d'avantage, qui reschapèrent de la meslée; mais neuf ans après, c'est-à-dire l'an 863, les Danois se saisirent de Poictiers, et la pillèrent avec l'église de S. Hillaire, où ils mirent le feu et la bruslèrent, et l'année suivante tuèrent en guerre le comte Estienne d'Auvergne. Comme les malheurs s'accompagnent volontiers, la ville de Poictiers brusla l'an 865. Or l'histoire ne parle plus de Ranulfe jusques à l'an 867, et se contente de magnifier sa valeur et ses faits en général, tout ainsi que de Robert le Fort, marquis de France, sorti de la maison royale, et excellent tige de nostre roy Louis XIII, et lequel Robert néantmoins elle compare aux Macabées, sans réciter aucuns de ses valeureux faits de guerre, fors celui quand il fut tué avec Ranulfe; doncques au mois de juillet de ceste année-là, une troupe de gens de cheval composée de Normans et Bretons meslez en nombre de quatre cens ou environ, saillans de leurs navires qu'ils tenoient sur Loire allèrent surprendre la ville du Mans, et la pillèrent. Robert et Ranulfe accompagnez des comtes Godefroy et Henry, assemblèrent des troupes pour leur courir sus. Eux se voiant poursuivis essayèrent de gaigner promptement leurs vaisseaux; mais pressez des nostres, jugeans n'y avoir aparence d'échapper se jettèrent dans un bourg, ou village qu'un autheur non imprimé nomme *Brieserta*, où ils se fortifièrent à la haste. Robert, et Ranulfe donnèrent dedans et passèrent au fil de l'espée tout ce qui se rencontra, le reste avec Hastive leur capitaine se sauvèrent dans l'église du lieu, laquelle estoit de pierre, ce que Réginon re-

867. *Ann. incert. auct. apud* P. Pith. 866.

Sigebert M. S. A. Oiselii.

Nitard, l. 2, p. 324.

marque, par ce que les moustiers d'alors estoient de bois pour la plus-part. Nos chefs voiant l'église de défense, et le nombre notable des ennemis renfermez au dedans, après avoir un peu délibéré entre eux ils les assiégèrent tout au tour, faisant dresser leurs tantes et pavillons, jusques au lendemain que les engins de la batterie venus, et les plates-formes montées ils espéroient de les forcer, car le soleil estoit prest de se coucher; ainsi chacun se retira vers son quartier. Robert tout eschauffé quitta le heaume, et le haubert, afin de se rafreschir un peu: comme chacun s'empeschoit à camper et faire les logis, les ennemis tout-à-coup firent une saillie hors de la forteresse, et avec grand cry et huée fondirent sur Robert et ses gens. Toutefois les nostres sans s'estonner de l'avanture inopinée, qui souventefois en fait de guerre trouble les plus vaillans, reprenans leurs armes soustindrent courageusement le choc des ennemis, et les menèrent batans à la pointe de l'espée jusques dans le moustier, où ils se renfermèrent.

Robert qui avoit accouru à la haste sans heaume, ny haubert, comme il les poursuivit avec trop peu de soing de sa personne est tué à la porte de l'église, et son corps traisné au dedans. Ranulfe plus esloigné, attendant l'issuë du combat fut atteint d'un coup de trait deslasché par une fenestre de l'église; ses gens l'emportèrent de là; mais trois jours à peine se passèrent qu'il mourut de la blesseure. Les comtes Godefroy et Henry furent pareillement tuez en ceste journée, certainement infortunée et malheureuse pour la mort de tant de seigneurs de marque, qui servira ci-après d'un grand pied et advancement aux entreprises des estrangers. Nos gens estonnez et pleins de regrets et de larmes pour la perte de leurs chefs et capitaines, levèrent le siège sur l'heure, et se retirèrent, et les ennemis bien joyeux retournèrent à leurs vaisseaux. Une chronique adjouste que ce désastre advint par punition divine, par ce que Robert et Ranulfe, ne s'estans voulus chastier par l'exemple et le malheur de leurs prédécesseurs, tenoient, contre leur ordre et profession, l'un l'abbaye de S. Martin de Tours, et l'autre celle S. Hillaire le Grand de Poictiers; combien que quelque religieux puisse avoir fait un tel jugement à son advantage,

car il est malaisé de sonder les secrets de Dieu : néantmoins il sert de marque pour l'histoire, et donne à entendre que devant eux les seigneurs lais possédoient ces abbayes-là, et possible veut parler de Bernard I, comte de Poictiers, et de Teudon grand chancelier de France devant l'an 834, abbé de S. Martin, qui l'un et l'autre furent tuez en guerre. Au reste les seigneurs et gentilshommes de Guyenne en ce temps-là possédoient quasi tous les héritages de l'église, dont les plaintes estant parvenues aux oreilles du pape Nicolas I, il leur en escrivit au mois de décembre de ceste mesme année, comme l'indiction 15 monstre. Les exhorte pour le salut de leur âme de mettre fin à une telle cruauté, et mesmes corrigeant ceste grande impiété, de restituer les choses dont ils se sont emparez par force et violence, ou par autre moyen illicite et contre les loix : car encores que la terre soit au seigneur, toutefois on croit que les choses aumosnées par les princes religieux et par les fidèles aux lieux saincts, deviennent à l'instant sans doute le spécial héritage de Dieu, attendu qu'on void bien qu'elles sont dédiées à son culte et à l'usage de ses serviteurs et ministres ; de quoy il s'ensuit infailliblement que ceux-là offensent Dieu qui n'ont point de crainte d'usurper les biens ecclésiastiques, et s'en approprier contre la loy ; d'autant que retranchant ces choses-là aux lieux pieus, ils soustraient le moien de subsister à ceux qui sont destinez au service de Dieu, et ainsi estouffent les louanges du Dieu vivant. C'est pourquoy sa sainteté supplie les seigneurs et nobles de Guyenne, et les conjure à ce qu'esloignez de ceste tyrannie ils restituent et rendent sans délay à chacun des lieux consacrez à Dieu les choses qui leur appartiennent sans rien en réserver ni excepter, si ce n'est les acquisitions qu'ils en ont faites en justice selon la loy, et du gré des évesques, abbés et autres recteurs des lieux saints, à la charge néantmoins de restituer du tout les choses destinées à l'église à tiltre inaliénable, pour son usage, desquelles par simplicité, ou nonchalance des prélats, ils se sont accommodez contre tout ordre de justice, et les ont possédez jusquesà présent, au préjudice des canons et des loix de Dieu. Les exhorte aussi de faire le semblable des choses que les roys, sous quelque prétexte que ce soit, ont cy-devant retranchées des lieux saints, et les leur ont confiées pour les

tenir bénéficiairement et en fief, ce qui n'a esté, et n'est pas juste; et celuy qui se les vendique, sans doute trouvera Dieu pour juge et pour vengeur. Que si ceux qui en quelque sorte que ce soit usent de rapine et de violence, ne sont chastiez en ce monde par le jugement des hommes, on ne doute point qu'en l'autre le jugement de Dieu les condamne rigoureusement; de quelle peine estimez-vous punissables ceux qui sont manifestement convaincus de pêcher grandement contre Dieu mesmes? plusieurs des anciens princes et seigneurs, fort esloignez de la manière de faire de ceux de ce temps, s'abstenoient non seulement des lieux dédiez à Dieu par les gens de bien; mais aussi leur aumosnoient sans fin et sans cesse du leur propre. Si les seigneurs de Guyenne ne veulent imiter ceste libéralité, au moins qu'ils se contiennent sans piller et violer les lieux Saints. Si celuy qui desrobe dans le palais, ou dans la cour du roy, ne doit point eschapper avec impunité de son crime, combien moins celuy qui commet larcin en la maison de Dieu qui est le roy des roys, et le dominateur des dominateurs, pourra-t-il en son incorrection esviter la croix qui lui est préparée? Parquoy d'autant que c'est chose effroiable et pleine d'horreur de tomber en la main de Dieu, le saint père les admoneste et exhorte, et proteste comme en la face et présence de la divinité, qu'ils rendent et restituent sans délay aux églises leurs biens qu'ils usurpent injustement, sans qu'ils présument d'ainsi plus se licencier à l'avenir, ny sur cela, ny sur autre chose qui les touche. Au reste, ceux-là ont bonne grâce qui disent, que le comte de la Marche mourut avec le comte Robert, ne sçachans pas que Robert estoit comte de la Marche depuis nommée duché de France, et que la comté de la Marche, qu'on appelle aujourd'huy, n'a esté estably sinon fort longtemps après, comme il se verra par l'histoire. Vignier donne au duc Ranulfe trois enfans, Lambert, Arnaud et Odolite, toutesfois ils estoient enfans d'un autre Ranulfe que le comte Vulgrin d'Angoulesme fit vicomte de Marcillac; et les enfans du duc furent Ranulfe II, Ebles I dit l'abbé, et Gobert. Cet endroit de l'histoire est remarquable pour les maisons de France, de Guyenne, Tholose, Angoulesme, et Anjou, les plus illustres, et renommées qui furent jamais au monde.

GIRARD, BOSON, EUDES,

DUCS.

CHAPITRE SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Tuteurs administroient leur bail sous le tiltre de seigneurs propriétaires. — La majorité à 21 ans. — Origine du droit de bail et garde-noble. — Grande confusion sur le déclin du règne de Charles le Chauve en tout et principalement la distribution des charges. — Estat du gouvernement sous le Chauve. — Temps de sa mort. — Le lieu où il mourut. — Réformation de l'estat du royaume projettée par Louys son fils.

Depuis la mort de Ranulfe I, les mémoires manquent durant 20 années sans faire mention des comtes de Poictou en aucun livre qui soit digne de foy. Une seule chronique non imprimée qualifie du tiltre de comte de Poictiers le comte Bernard d'Auvergne, frère de Ranulfe. Par avanture il prit la tutelle de ses neveux, lesquels pour leur bas aage ne furent incontinent confirmez aux estats et honneurs de leur père ; comme à pareille occasion le gouvernement du duché de France ne fut sitost conféré à Eudes et Robert, enfans du marquis Robert. Les tuteurs alors, auparavant et depuis, administroient quelquefois leur bail sous le tiltre de seigneurs et propriétaires, jouissant des biens et charges des mineurs, jusques à ce qu'ils fussent capables de tenir terre, qui estoit en l'aage de 21 ans, par les loix de France imitées par les Anglois ; et delà est procédé le droit de bail et garde-noble en ce royaume. Quant au duché de Guyenne, Girard comte de Bourges en fut pourveu, puis

Ainsi Pepin et Eudes prirent la qualité de Roys.

Valafrid-Strabo de vitâ S. Galli lib. 2, cap. 8.

v. Goldast. ad c. 3. lib. 2.

Val. Strabonis.

Joannis Regis charta an. 17. regni apud Mar. Paris.

qu'en l'an 871 Charles le Chauve le des-apointant de ses estats, donna la comté de Bourges à Boson, frère de l'impératrice Richent sa femme, et par mesme moien le fit gouverneur ou duc de Guyenne, (ce dit la suite d'Aymoin). Sur le déclin du règne du Chauve la confusion et le désordre montèrent à leur comble, rien ne se pouvoit imaginer de pis. Ce roy paroissoit tellement muable, et inconstant en ses résolutions, vindicatif et cruel où il appliquoit son inimitié, avaricieux et bruslant après les richesses, taillant à ceste occasion ses vassaux et sujects en diverses sortes, sous prétexte de la pension des Normans, que les comtes et autres officiers n'attendoient de jour à autre sinon la nouvelle de leur destitution, ce qui gesnoit leur esprit d'une crainte perpétuelle. Les archeveschez, éveschez et abbayes, les comtez, vasselages et honneurs, et autres charges de gens d'église et de lais estoient vénales et exposées au plus offrant. Ce que Hincmar, archevesque de Reims autrefois son grand chancelier, ne craignoit point de dire lui vivant, et mesmes de le publier par escrit: delà les principaux seigneurs du royaume commencèrent à le hayr secrètement en leur cœur, et conspirèrent contre luy. Ils firent esclater leur mescontentement lors de son deuxiesme voiage d'Italie, qu'il avoit entrepris contre leur gré, et de l'impératrice mesme: car au lieu de se trouver au rendez-vous qu'il leur avoit assigné, Hugues l'abbé, le marquis Bernard, comte d'Auvergne, frère de Ranulfe I, et plusieurs autres lui faillirent d'obéissance et prindrent les armes. Hincmar prit subject d'en escrire à Gozlin, évesque de Paris, afin de retirer Bernard de ceste faction, et que lui-mesme Gozlin et son frère Gerfroy, possible comte de Tours, ne vinssent à s'y embarquer, ainsi plustost eussent mémoire de la fidélite de leurs ancestres envers la couronne, et de suivre le chemin qu'ils leur avoient frayé. Néantmoins le roy, qui avoit déclaré Louis le Bègue son fils pour successeur au royaume, passant à Crécy à ce voiage d'Italie, dressa des articles touchant le gouvernement de l'estat, et obligea son fils de prendre l'advis et le conseil des mesmes Hugues l'abbé, Bernard d'Auvergne, et le duc Boson. Or Charles mourut en ce voiage au mesme an, le 10 octobre, selon Fauchet, toutesfois la chronique de Sens

Fauchet, chap. 9, l. 5, vol. 2.

dit le 3 des calendes d'octobre, qui est le 20 de septembre. Quant au lieu, la diversité n'est pas petite entre les autheurs: mais une suite d'Aymoin, non imprimée, monstre que ce fut en un lieu nommé Brios deçà le mont Cenis. Les entrailles ostées, le corps fut embausmé pour l'apporter à S. Denis. On fut contraint pour la puanteur de le mettre dans une tonne enduitte et poissée dedans et dehors, et envelopée de cuir par dessus ce qui ne profita de rien: tellement qu'à toute peine on peut le porter à Nantua, un monastère entre les monts à trois lieues de Chambéri au diocèse de Lion, et là on le mit en terre tout ainsi qu'il estoit avec la tonne. Le roy Louis son fils, sacré le 16 des Ides de décembre du mesme an, comme il est dit par une chartre de Tours, fut conseillé de mander les abbez Hugues et Gozlin, Boson, Conrard comte de Paris, nostre Bernard et Bernard de Tolose, afin d'aviser ensemble sur le maniment du royaume, suivant les mémoires et instructions dressées par le feu roy à Crécy. Il falloit premièrement pourveoir à la seureté de l'estat, à ce que la maison royalle fust conservée en son honneur et auctorité; puis adviser sur les exactions et questes ordinaires, introduites sur l'église depuis 20 ans, dont les règnes de Pépin, Charles-Magne et Louis le Débonnaire n'avoient point eu de nouvelles; faire que les princes, et grands barons, les seigneurs et la noblesse ne fussent indignement traitez à l'advenir, et par mauvais artifices despouillez sans cause de leurs biens et honneurs. Car depuis que le cœur des roys s'estoit enflammé de convoitise, et laissé vaincre à l'avarice, nul ou presque nul ne montoit aux charges et offices, et ne s'y maintenoit en asseurance, sinon à force de donner et à prix d'argent. La paix et la liberté du conseil, la justice et l'exécution d'icelle estoient chassées et bannies de la France. Pareillement il estoit nécessaire de retrancher et esteindre les pilleries et malletotes imposées de longue main sur le pauvre et misérable peuple, sous une belle et spécieuse apparence de vouloir chasser les Danois et Normans, y rechercher le remède, et remettre sus la justice, et lui rendre sa puissance pour la laisser administrer sincèrement, afin que Dieu par sa miséricorde vint à nous esveiller et susciter le courage, nous don-

Aymoin, l. 5, c. 35, *die prid. non. Octob.*

Vita S. Genulfi lib. 2, c. 17, decedente glorioso rege Carolo Calvo, regni quoque ejus à suâ celsitudine corruit status. Nullus namque post eum, imperium tenuit Romanorum. Ejus filius Ludovicus agnomine Balbus tantùm regnum obtinuit Francorum. Tunc Bojoariorum surrexit regnum, apud quos hactenus constat imperium Romanorum.

ner la vertu et le pouvoir de résister fortement contre les payens ; au lieu que desjà par plusieurs années le royaume estoit tenu d'eux et comme tributaire, tellement que le peuple et l'église anciennement riches et aisez, se trouvoient à l'heure espuisez et pauvres jusques à l'extrémité. Bref le temps ne demandoit que l'union et la paix, et qu'une bonne intelligence fust establie et nourrie entre l'église et la noblesse, suivant l'avis du feu roi porté par les instructions de Crecy, et que le roy se maintint de sorte envers eux, que la liberté de le conseiller franchement et fidèlement leur fust rendue. Car le royaume avoit grandement décheu dans le règne de son père par faute de bon advis et de conseil : ceux qui estoient capables de lui en donner d'utiles et salutaires ne l'osant faire, ou n'y estant pas admis et appelez. C'est ce qui fut conseillé au roy Louis, qui trouva les courages si aigris et revesches qu'il fut contraint de dissimuler et de s'accomoder au temps et à la volonté des seigneurs auxquels il accorda les fiefs, estats, et abbayes qu'ils demandoient, afin d'avoir paix dans son estat pour se défendre contre les Normans.

CHAPITRE HUITIEME.

SOMMAIRE.

Bourges, capitale de Guyenne. — Bernard, comte d'Auvergne, se saisit de Bourges. — Différend entre lui et Frotaire, archevesque de Bourges. — Bernard excommunié. — Mort du roi Louis le Bègue. — Louis et Carloman ses enfans couronnez roys. — Leur mort. — Eudes, comte de Paris, duc de Guyenne. — Charles, fils de Louis le Bègue, trop jeune. — Charles le Gros, empereur, son cousin, est choisi pour gouverner le royaume.

Environ ce temps, Bernard, comte d'Auvergne, se saisit de la ville de Bourges, capitale de la Guyenne, qui est un tesmoignage de la prétention de ceux de la maison de Poictiers, pour raison de duché, et vous verrez que par le deceds de luy mesme, Guillaume I, comte d'Auvergne, et duc de Guyenne, son fils, demeura seigneur de Bourges. L'acte estoit coloré du service du roy, ordinaire raison des ambitieux qui ne manquent jamais de prétextes : car Bernard adverti que Frottier, qui semble avoir tenu en un mesme temps les deux archeveschez de Bourdeaux et de Bourges, n'estoit pas bon serviteur du roy et avoit comploté de livrer Bourges en la puissance des ennemis de sa majesté. A ceste occasion il se rendit maistre de la ville contre l'archevesque, lequel pensant y rentrer, le vicomte Gerard, Humbert et autres gens du comte lui refusèrent les portes, et empirant le mal s'accommodèrent par bienséance des héritages de l'église. Frotier s'en plaignit au roy, et puis au pape Jean VIII, offrant de comparoistre en justice, et se purger des crimes qu'on lui imputoit. Le pape, de prime abord, traita doucement le comte Bernard, et lui envoia un rescrit assez modéré qui portoit en teste les qualitez de fils bien-aymé, et de très-noble mar-

quis, dont aussi il est honoré par une charte de Nevers (1). Il l'admonestoit doncques par un soing paternel, et affection spéciale de faire faire raison et réparer l'injure à Frotier, attendu que Dieu n'a point attribué aux laïcs la cognoissance des actions des évesques, ny d'estre juges en leurs causes. D'un autre costé, il escrivit à l'archevesque, l'exhortant de supporter patiemment son adversité, l'advertit de se trouver avec ses susfragans au sinode, assigné à Troyes, en Champagne, au mois de septembre prochain 877. Frotaire avoit une autre espine dans le pied qui ne l'importunoit pas moins que la première, d'autant qu'on luy suscita une accusation sur ce que contre les canons du concile de Sardique et d'Afrique, et les décrets du pape Léon, il avoit quitté Bourdeaux, sa première espouse, pour l'église de Poictiers, et lassé d'elle l'avoit abandonnée pour celle de Bourges. Toutesfois il est certain par une lettre du mesme pape qu'il le confirma en archevesque de Bourges depuis l'indiction 10, après le 28 de septembre de l'an 877. Tant y a que Bernard d'Auvergne ne se trouva point au concile de Troyes, et après trois monitions ausquelles il refusa d'obéyr, nonobstant que le roy mesme lui eust escrit une fois, le pape le déclara excommunié, comme sacrilége et usurpateur des biens ecclésiastiques, comme aussi Emenon ou Emon, son frère, qui s'estoit alié de Hugues, fils naturel du roy Lothaire, et avec lui molestoit le païs, encourut les mesmes censures : et quant à Frotaire, sa cause y fut discutée, mais les actes ne disent rien de la définition. Les annales vulgaires tiennent qu'il fut renvoié à Bourdeaux ceste année là, et luy donnent Adacius pour successeur au siège de Bourges; si est-ce que la datte d'une lettre de ce pape, du 5 des calendes de septembre, indiction 15, addressée à Hugues l'abbé, duc de France et de Bourgongne, monstre, que Frotaire tenoit encore cette église là, le 28 aoust de l'an 882, mais aussi elle enseigne qu'il avoit esté excommunié avec Jean, archevesque de Rouen, et Adélard de Tours,

Appendix Aimoin.

(1) Elle est de l'empereur Charles le Gros, laquelle se trouve au chartulaire de l'église de S. Cyre.

sans en descouvrir l'occasion. Peut-estre que Frotaire refusa de retourner à Bourdeaux, et que pour sa désobéissance il fut ainsi chastié. L'excommunication du comte d'Auvergne, Bernard, n'eut pas grande suite, puisque le roy, peu de temps après, luy donna partie des estats de Bernard II, comte de Tholose et marquis de Gothie. Là dessus le roy Louis le Bègue, tombant malade à Compiègne, mourut le jour du Vendredi-Saint de l'an 879, le dixième jour d'avril; avant de mourir il manda son fils Louys et le commit en la garde et protection particulière de nostre comte d'Auvergne, auquel cependant il commanda d'aller à Autun avec Guillaume, son fils, depuis duc de Guyenne, premier du nom, afin d'assister Hugues l'abbé, duc de France, et Boson, roy de Provence, à mettre Thierry, grand chambellan, en possession de ce comté, dont il l'avoit pourveu. Le Bègue décédé, Louis et Carloman, enfans de son premier lit (il laissa sa deuxiesme femme enceinte de Charles le Simple) furent couronnez roys en l'abbaye de S. Pierre de Bethléem, ou de Ferrières, en Gastinois; le jour ny le mois ne sont remarquez. Carloman eut en partage la Bourgongne et Guyenne. D'autre-part, la mesme année, Boson, duc de Guyenne, poussé d'un naturel ambitieux, et par l'orgueil de son espouse Hermangarde, fille de Louis II, empereur, frère du Chauve, méprisant la jeunesse des deux roys, ses petits neveux, se fit luy mesme couronner roy de Bourgongne et de Provence, en la ville de Lion, selon Othon de Frisingen, où à Mantale, aujourd'huy Mante, comme porte la charte de Paradin, le 15 de juin ou d'octobre, qui semble plus véritable, veu que l'épitaphe qui est sur son tombeau, à Vienne, porte qu'il décéda le de janvier, de son règne, le 8, et que Louis l'Aveugle, son fils, fut couronné peu après son trépas, l'an 889. La chronique de Berry et l'histoire de Nivernois et du Haillan, adjoutent que Boson prit aussi le tiltre de roy de Guyenne, ce que nous ne trouvons pas ès livres anciens, ce qui néantmoins se peut entendre de Provence en l'archevesché d'Aix. Tant y a que son sacre troubla merveilleusement la France, et nonobstant que Carloman fut son gendre, si est-ce que luy et son frère, conjurant sa ruine, luy menèrent guerre mortelle toute leur vie, et

tirèrent serment de leur noblesse, de ne se reconcilier jamais avec luy. Nous de doutons point que durant ces troubles Eudes, depuis roy, ne prit la qualité de duc de Guyenne, sous l'apuy et la faveur de son oncle Hugues, par excellence surnommé l'abbé duc de France, lequel entre tous les seigneurs français avoit principalement tenu la main au couronnement de Louis et Carloman, c'est pourquoy l'un d'eux l'appelle du tiltre de père. Toutesfois nous n'avons peu remarquer des exemples qui vérifient la possession et jouissance qu'il en a eue; mais puisqu'on tient par une voix commune qu'il en a esté duc, et que quelques anciennes histoires l'attestent, nous ne voyons pas un temps auquel on puisse mieux à propos rapporter son institution qu'à cestui-cy, après les services signalez de ceux de sa maison récemment faits à la couronne, et après la disgrâce de Boson. Or Carloman et Louis régnèrent peu de temps, car Louis mourut à S. Denis le 4e jour d'aoust 882, par un pitoiable accident; estant à Tours il poursuivoit, par manière de passe-temps, la fille d'un nommé Germond, elle s'enfuit dans la maison de son père, le roi qui estoit à cheval s'eslança de roideur dans la porte, dont le seuil du dessus lui froissa les espaules, et par un contre-coup le pommeau de la selle lui gasta la poitrine. Quant à Carloman, estant allé à la chasse dans la forest Iveline, en petite compagnie de jeunes seigneurs de son aage, comme il voulut enferrer un sanglier, Berol, un de sa suite, porté de bonne volonté pour l'assister, faillit son coup qui, par une mal-heureuse infortune porta dans la jambe du roy, et le blessa tellement que la mort s'en ensuivit le 6 de décembre 884, sept jours après la blesseure, l'an 18 de son aage. André de Marchienne, autheur qui n'a encores veu le jour, raconte ainsi la mort de ces deux roys, desquels un mesdisant historien français, sans raison, discourt en mauvaise part et confond les accidens de l'un et de l'autre. Charles, posthume de Louis le Bègue, estoit trop jeune pour manier l'estat agité de tous costez de troubles et de divisions, et comme un théâtre où les Normands jouoient la plus cruelle tragédie du monde. Les François doncques en attendant que ce jeune prince croistroit en aage et en capacité d'entendement, appelèrent Char-

Eudes, comte de Paris, duc de Guyenne, 880.

Vita S. Genulfi, l. 2, c. 7.

Du Haillan.

les le Gros, empereur, qui tenait le germain sur luy, et luy commirent le timon de la monarchie. Cependant la guerre, contre Boson, continuoit, en laquelle finalement Bernard, comte d'Auvergne, perdit la vie, comme le mesme empereur tesmoigne par une charte du 17 octobre 886. Sa femme avoit nom Ermangarde, au rapport d'Eudes, de Cluny; il n'est pas dit de quelle maison elle estoit, ils laissèrent deux fils et une fille de leur mariage. Le fils aisné fut Guillaume I, comte d'Auvergne et de Bourges, duc de Guyenne; le puisné Gerfroy, comte de Nevers: Aucuns leur donnent un autre fils, Ebbon ou Ebles, aussi comte de Nevers, sire de Déols et du Bas-Berry: la fille n'est pas nommée; nous parlerons d'eux en leur lieu et reprendrons l'histoire de leurs cousins germains, Ranulfe II, Ebles I, dit l'abbé, et Gosbert frères, enfans du duc Ranulfe I, qui sont demeurez sous le silence depuis l'an 867, que leur père mourut, jusques en 886, tout ainsi que Eudes et Robert, enfans de Robert le Fort, qui fut tué avec Ranulfe, ne paroissent point dans les annales, sinon en ce mesme temps, qui fut au siége de Paris contre les Normans: tant il y a de correspondance et de rencontre entre ces deux maisons.

1.

RANULPHE II,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE NEUVIÈME.

SOMMAIRE.

Débat pour la tutelle du roy Charles le Simple. — Eudes sacré et couronné roy par deux fois. — Hugues comte de Bourges. — Charles IV couronné à 12 ans. — Mort de Ranulfe II.

La nation françoise se lassa bien-tost d'obéyr à Charles le Gros qui se montroit trop Allemant, joint que le sens venant à luy faillir par accident de maladie, il fut mis en la tutelle d'Arnoul, roy de Germanie, son neveu, fils naturel de Carloman; finalement il mourut le 2 ou 12 de Janvier 888. Un vieux mémoire, dans André de Marchienne, dit que ses gens l'estranglèrent. Charles le Simple estoit en l'aage de 8 à 9 ans seulement, très-mauvais remède pour guérir les maux de la France. La noblesse se trouva divisée en volontez et affections sur le fait de sa tutelle. Fouques, archevesque de Reims, et ceux de son parti favorisoient Guy, fils et frère de feu Lambert, duc de Spolete, et qui du chef de sa mère tenoit le germain sur le Simple. Cestui-cy, par une paction d'entre lui et Bérangier, duc de Frioul, pareillement fils de Berthe, sœur du roi Charles le Chauve, ne vouloient recongnoistre Arnoul, parce qu'il estoit bastard et non légitime, pour succéder au Gros, son oncle : Mais au contraire, Thierry, comte d'Autun, père de Richard, surnommé le Justicier, duc de Bourgongne, et plusieurs de sa bande remuoient

pour eslever Eudes à la dignité de la tutele de France, lequel pareillement estoit issu du sang royal. Ceux-cy, sans perdre de temps, s'assemblèrent en la ville de Compiègne, et au mesme mois de janvier que le Gros estoit décédé, Eudes y fut sacré par les mains de Gautier, archevesque de Sens. Quelques-uns, en petit nombre, du païs de Bourgongne, firent couronner Guy en la ville de Langres, par Geilon, évesque du lieu : mais adverti du couronnement d'Eudes, il se retira promptement en Italie, où il trouva bien dequoy desmesler avec Bérangier : ce que voyant Fouques, archevesque de Reims, et Baudouin, comte de Flandres, ils invitèrent Arnoul, roy de Germanie, de venir en France. Là dessus le roy Eudes, le 24 juin, jour de S. Jean, gaigna une mémorable victoire contre les Normans, près la rivière d'Aine, ce qui n'augmenta pas peu sa gloire et sa réputation; ce peut estre là défaite de dix-neuf mille des infidèles, advenue à Monfaucon de laquelle Abbo fait récit au mesme temps. On dit qu'ayant depuis parlementé avec Arnoul, en une diette assignée à Vuormes, d'où ils estoient partis bons amis, quelques temps après il receut de luy, en présent, une couronne qu'il luy envoya, par ambassadeurs exprès en la ville de Reims, laquelle Eudes se fit mettre sur le chef en l'église Nostre-Dame, le jour S. Brice, toute l'assemblée criant *vive le roy*. L'archevesque Fouques s'estoit pacifié avec luy, tesmoignant luy mesme par une lettre qu'il avoit consenti le couronnement d'Eudes, ce qui se doit entendre de ce deuxiesme, car lors du premier ils étoient ennemis. Au mesme temps du premier sacre d'Eudes, Ranulfe II, comte de Poictiers, se fit proclamer roy de la Guyenne comme récite Herman le Court, de la maison d'Uvesingen qui a escrit, y a près de six cens ans. Tellement que Vignier n'a deu s'esmerveiller de quelle part Avantin, historien de Bavière, avoit apris ceste nouvelle. Eudes cependant départit les charges et estats à ses favoris, et donna le comté de Poictou à son frère Robert, contre l'espérance d'Aymar, leur cousin germain, fils d'Emenon, comte d'Angoulesme, qui s'attendoit d'en estre pourveu; s'en voiant frustré, il quita le service d'Eudes, et s'accomodant avec le roy ou duc Ranulfe, Ebles l'abbé, et Gosbert frères, prit les armes, et à

Hermannus contractus.

leur faveur se jetta dans le Poictou, où il se fortifia contre le roi Eudes qui s'achemina dans la Guyenne avec une bonne armée, ruinant tout le païs où il passoit, l'an 891. Aymar ne dormoit pas de son costé, et prenant l'occasion à propos, surprit une nuit Eudes et ses troupes, dont il fit une grande boucherie, ce dit Abbon qui vivoit lors. Eudes, laissant le Poictou (il n'est point dit s'il se rendit maistre de Poictiers à ce voiage, et ne se trouve point que son frère Robert en aye jamais jouy), passa dans le Limosin et en l'Auvergne où Guillaume le Piteux, comte du païs, et cousin germain de Ranulfe avoit levé une grosse et puissante armée; une rivière qui estoit entre les deux camps les empescha de venir aux mains. Eudes ne pouvant pis faire, s'advisa de destituer le comte Guillaume de ses charges et estats, et les donner à un seigneur nommé Hugues, qui par ce moien se mit en possession du comté de Bourges. Ce présent lui cousta bien cher; car pour ceste occasion les deux comtes entrèrent en guerre et se livrèrent une bataille, en laquelle moururent quinze cens hommes du costé du comte d'Auvergne, et cent seulement des gens du Berruyer, qui néantmoins demeura vaincu et prisonnier; l'amena devant le comte de Clermont, et luy demandant la vie avec beaucoup d'humilité et de submission, l'autre bouillant de collère pour le carnage des siens; il est trop tard, luy dit-il, et à l'instant luy passa la lance à travers le corps. Hugues pleura sa mort (dit Abbon), et Guillaume sa victoire, donnant à entendre que cette journée là ne fut moins cuisante au comte d'Auvergne victorieux, qu'au comte de Bourges vaincu et tué. Tandis qu'Eudes s'opiniastroit contre Ranulfe et les Guyennois, Charles IV, posthume du Bègue, rapelé d'Angleterre où il s'estoit retiré, fut couronné à Reims par Fouques archevesque du lieu l'an 892, le 28 de janvier, comme luy mesme tesmoigne par une charte de S. Maur sur Loyre (1). Il n'avoit que douze ans, ce qui est remarquable pour l'an de la majorité de nos roys, et pour

(1) Jour de S. Agnès. Par une autre de S. Martin du 26 de juin, de son règne en France le 27.

la rencontre des roys du nom de Charles qui l'ont mis en pratique. Eudes, à ces nouvelles, retourne en France, où à peine il eut loisir d'y mettre ordre, qu'il fut contraint, au récit de Réginon, de repasser Loyre, pour obvier aux entreprises du duc Ranulfe, avec lequel il fit paix à son arrivée. Car deux bonnes chroniques escrites en parchemin de lettres fort antiques enseignent que Ranulfe suivit la cour du roy Eudes qui l'estimoit beaucoup pour sa valeur et ses mérites, et que finalement il y fut empoisonné, dont il mourut la mesme année, ou bien au plus tard la suivante, car depuis il n'en est plus parlé; toutesfois la chronique de Maillezais dit qu'il décéda l'an 890, il laissa pour tous enfans un seul fils nommé *Ebles*, lequel avec le temps sera comte de Poictiers, et duc de Guyenne second du nom. La chronique de S. Cibar d'Angoulesme tient que Ranulfe prit à femme Adelle, fille de Rollo dit Robert, premier duc de Normandie, avec lequel il avoit estroite amitié, et qu'il n'en eut enfans. Aymar de Chabanois qui vivoit avant l'an mil, environ cent ans après, ne nomme la femme de Ranulfe; seulement il tesmoigne qu'Adelle F. de Rollo, fut femme d'Ebles et non pas mère, ce qui a plus d'apparence, puis que Rollo fut seulement fait Chrestien et baptisé l'an 912, 20 ans depuis le déceds de Ranulfe, lequel au reste n'eust pas voulu épouser une payenne, voilà une grande confusion. A la vérité l'Adelle dont ils parlent, estoit fille de Rollo, sœur de Guillaume I dit Longe-Espée, tante de Richard I et non mère, ni femme d'Ebles, mais femme de Guillaume II, dit Teste-d'Estoupe son fils, comme il se veoid dans l'histoire de Dudon, qui est en la bibliothèque du roy, et sera monstré cy-après en la suite de ceste histoire.

Al. Quenort, par corruption. Gilbone, ès-livres communs.

EBLES I,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE DIXIÈME.

SOMMAIRE.

Oncle en ce siècle est le cousin qui a le germain sur l'autre. — Eudes donne le comté de Poictou à Aymar. — Valeur de Ranulfe comte de Poictiers. — Faute d'Aventin historien.

Le duc Ranulfe, avant mourir, recommanda le jeune Ebles son fils à S. Giraud, qui d'avanture estoit lors en cour. Ce bon personnage qui luy attouchoit de lignage, (car il estoit extrait de grande maison, portant tiltre de comte, et avoit esté nourry en la cour du comte Guillaume d'Auvergne) le desroba secrettement, et le conduisant en Auvergne, le consigna ès mains du comte Guillaume oncle de l'enfant, pour parler selon le siècle, car on appelloit ainsi le cousin qui avoit le germain sur l'autre, ce qu'en Poictou on dit vulgairement oncle à la mode de Bretaigne : *du Tillet* et *Pithou* ont fait semblable remarque à autre propos. Ce terme, mal entendu, a donné matière d'escrire contre vérité, que le comte Guillaume et le duc Ranulfe estoient frères. Cependant le comte Aymar fut mandé par Eudes, qui luy donna la comté de Poictou, ce qui monstre que la donation qu'il en avoit premièrement faite à son frère Robert ne sortit point à effet, et que Ranulfe s'estoit maintenu en sa possession; comme pareillement nous ne sommes pas

asseurez si Aymar jouist incontinent de Poictiers, au contraire Ebles I, frère du feu duc de Ranulfe II, prit qualité du comte de Poictiers et de duc de Guyenne. Ce fut un sçavant et magnanime seigneur tout ensemble, dont les vaillances admirables parurent principalement contre les Normans au siége de Paris, l'an 886 et années suivantes; Goslin, son grand oncle, abbé de S. Germain des Prez et évesque de Paris, qui estoit dans la ville, et le comte Eudes depuis roy, l'eurent bien à propos auprès d'eux, pour la défense de leurs citoiens. Abbon qui estoit présent raconte les faits d'armes sous le titre d'abbé, avant qu'il le fust de S. Germain, car ce bénéfice luy vint par le déceds de Goslin, au dire de l'appendix d'Aymon. Or il estoit abbé de d'Aymoin. Or il estoit abbé de S. Hillaire le Grand, de Poictiers, ce que les chartes monstrent. Reginon luy donne aussi l'abbaye de S. Denis, et Fauchet celle de S. Marie de Paris, qui est la grande église. Il ne survesquit pas longtemps son frère Ranulfe, car ayant assiégé le chasteau de Brillac, en Poictou, fort d'assiete pour estre environné d'eau de toutes parts, il fut frappé d'un coup de trait, de la sorte que son père, à Brieserta, et mourut l'an 893, le ce que nous avons appris de l'obitaire de S. Germain. Avantin le fait fils de Ranulfe II, et par ainsi frère d'Ebles II, mais il s'abuse; car Ebles II, par un tiltre de la pancarte noire de S. Martin de Tours, se dit fils de Ranulfe, et appelle Gosbert et Ebles ses oncles, lesquels par conséquent estoient frères de Ranulfe, et non enfans, ainsi de Bernard, comme nous avons monstré ci-devant. Ann. 881.

AYMAR,

COMTE DE POICTIERS.

—

CHAPITRE ONZIÈME.

SOMMAIRE.

Origine d'Aymar comte de Poictou. — Emenon et Turpion frères. — Belles qualités Turpion. — Angoulesme rebastie. — Origine des deux maisons de Périgueux et la Marche. — Les autheurs de ce temps abusent fort du mot *neveu*.

Aymar, sans doute, a possédé Poictiers à tiltre de comte, s comme seigneur, ou comme gouverneur, c'est la difficulté; toutefois la première opinion semble plus véritable, quoy qu'il y ait eu de la force en son fait, ayant dégénéré son bail et garde en propriété, puisque Ebles, ci-après, rentrera en ses droicts héréditaires en le chassant de la comté. Or, Aymar estoit fils d'Emenon, un grand seigneur Poictevin, celui mesme qui avoit tant remué mesnage contre l'empereur Louïs le Débonnaire et le Chauve, afin de maintenir au royaume de Guyenne le prince Pépin II, enfin ayant fait sa paix, le Chauve le pourveut du comté d'Angoulesme après la mort de Turpion, son frère (1), vaillant seigneur, lequel avoit esté étably comte de cette ville-là au temps de l'érection du duché de Guyenne, afin de s'opposer aux Normans, selon qu'escrit l'auteur ancien des gestes des évêques et comtes d'Angoumois; entre-

(1) Fauchet, fol. 119, dit fils, ce qui n'est pas.

autres batailles d'entre luy et les Normans, il s'en cotte une donnée sur les frontières de Saintonge, où s'estant attaché contre Maur leur roy ou capitaine, et courant de roideur l'un contre l'autre à cheval, ils se choisirent si à poinct, qu'ils s'entrepercèrent à coups de lances, dont ils moururent le d'octobre 863. Fauchet dit que Turpion fut tué l'an 876 et qu'Emenon étoit son fils. C'est une inadvertance advenue à la transcription, car ailleurs il rapporte ce combat à l'an 862 et recognoist Emenon pour frère de Turpion; nous avons remis la vray datte à l'aidé d'une chronique ancienne à la main, qui appelle Turpion très valeureux gendarme et excellent défenseur de sa patrie, seigneur magnifique et libéral, édifieur d'église et nourricier des pauvres; ce qui nous doit faire regretter qu'il ne reste plus particulière connaissance de tout cela dont on a point de mémoire, aussi-bien que les vertueux actes de Robert le Fort, marquis de France, du comte Regnaud, et de Ranulfe I et II, ducs de Guyenne. Emenon, qui fut subrogé en la place de son frère, ne fut guères plus fortuné que luy; car Landry, comte de Saintonge, ayant pris sur luy par trahison le chasteau de Bouteville, ils en vindrent à une bataille de si mal-heureux événement, qu'Emenon tua Landry sur le champ, le 13 de juin 866. Et quant à luy estant blessé et porté dans son chasteau de Rancougne près de la Rochefoucault, il mourut le 21 du mesme mois, laissant Aymar son fils en fort bas aage, et insuffisant de pouvoir tenir le comté après luy: tellement que Charles le Chauve en pourveut Vulgrin, un sien parent frère d'Alduin second, abbé de S. Denis, et d'Oliba évesque d'Angoulesme; de luy et de Rogelinde, fille de Guillaume II, comte de Tholose, sœur de Bernard II, sortit une lignée qui a duré plus de cinq cens ans. C'est celuy-cy qui le dernier de février 868, commença de bastir la ville d'Angoulesme que les Normans avoient bastie et destruicte. Cependant on ne dit pas que devint le comte Aymar jusques au règne d'Eudes, que le duc Ranulfe estant décédé, ce roy luy bailla Poictiers. Aymar ne dégénéra point de la valeur de ses ancestres, tesmoin la charge qu'il fit sur l'armée d'Eudes, dont il a esté parlé cy-dessus. Ses autres faits ne sont pas venus jusques à nous, fors quelques menues

particularitez que les curieux pourront lire dans Eudes de Cluny, autheur de mesme aage, et nourry de jeunesse à la suite du comte Guillaume d'Auvergne; il espousa Sanche, petite-fille de Vulgrin I, comte d'Angoulesme, dont il a été parlé: car Vulgrin eut deux fils de Regelinde de Tholose, Aldouin, ou Hildouin I, comte d'Angoulesme, et Guillaume I, comte de Périgueux, qui estoit la dot de sa mère; cettui-cy laissa un fils et deux filles. Le fils fut Bernard I, comte de Périgueux. Les filles furent Emme, ou Anne, femme de Boson I, dit le vieux comte de la Marche, tige des deux maisons de Périgueux et de la Marche: car encores que Bernard I eut quatre fils, ils décédèrent sans lignée; combien que Corlieu l'ait escrit autrement; mais on doit l'excuser sur les exemplaires viciez, où il estoit tombé. L'autre fille de Guillaume de Périgueux fut Sanche femme du comte Aymar seigneur bien né, qui par sa discrétion et sagesse acquit si absolument les bonnes grâces de son beau-père, et de son oncle qu'il commandoit en leurs seigneuries, et estoit obey, comme s'il eust esté leur propre frère. Sanche ne luy fit point d'enfans, ce qui leur donna sujet d'aumosner de grands biens à S. Sauveur de Charroux, S. Martial de Limoges, sainct Jean d'Angeric, et à sainct Cybar d'Angoulesme: il mourut vieux et plein de jours, le avril 931, et fut enterré devant la porte de l'église de sainct Hilaire le Grand de Pointiers ayant survescu 10 ans le comte Alduin d'Angoulesme, ce dit le petit Chronicon, ce qui revient à nostre calcul; car Alduin décéda le 26 de mars 916, le temps du trespas de Sanche n'a esté remarqué; mais il passa l'an 918, comme on est certain, par un accident qui lui arriva deux ans après la mort de son oncle Lambert, vicomte de Marcillac, et Arnault son frère, enfans du vicomte Ranulfe, qui entreprindrent d'empoisonner Sanche pour une cause qui est inconnue. Bernard, comte de Périgueux, son frère, les fit mourir tous deux, et confirma le vicomté de Marcillac à Odolric, ou Ouldry leur jeune frère, dont les enfans ne valurent pas mieux que les oncles. Aymar avoit un frère nommé Adelelme, c'est-à-dire, Alleaume, qui eut prise contre le sainct homme Géraut ce qui lui succéda mal, au rapport d'Eudes de Cluny qui raconte sa mort un peu estrange, où les cu-

rieux la pourront lire. Abbon fait grand cas d'un seigneur de pareil nom, et nepveu du roy Eudes, lequel fit de bons services au siège de Paris contre les Danois. Les autheurs de ce siècle là, plus que demy barbares, abusent avec tant de licence de ce mot *nepveu*, pour signifier divers degrez de parenté, qu'il est mal-aisé d'y asseoir jugement, ny de pouvoir asseurer s'il entend parler du frère d'Aymar, qui sans doute estoit proche cousin du roy Eudes, duquel il est dit estre *Consanguineus* dans le mesme Abbon : quelqu'autre viendra mieux à bout de cette fusée, et diront seulement qu'Eudes à la supplication d'Aymar pourveut Ecfridus ou Ecfroy, évesque de Poictiers, de l'abbaye de S. Hillaire l'an 894, qui monstre que le duc, et abbé Ranulfe estoit desjà décédé, et qu'on met mal à propos Frotaire, archevesque de Bordeaux et de Bourges pour successeur d'Ecfroy à l'évesché de Poictiers, mais il y eut un autre évesque du nom de Frotaire postérieur à Ecfroy vivant l'an 925, comme il se void par deux chartres de la pancarte noire de sainct Martin du 12 des calendes de juin, et 4 des calendes de juillet, du 3 du règne de Raoul, 925.

EBLES II,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GUYENNE,

ET

GUILLAUME I,

DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE DOUZIÈME.

SOMMAIRE.

Explication de la diversité qui se trouve aux tiltres de Charles le Simple. — Premier qui en la maison de Tholose a pris le nom de Remond. — Entre-veue de Raoul roy, et Guillaume duc de Guyenne. — Fondation des chanoines de Brioude en Auvergne. — Première institution des chevaliers pour l'exaltation de la religion chrestienne deue aux ducs de Guyenne. — Fondation de Cluny par le duc Guillaume. — Erreur de Platiné. — Fondation de l'abbaye de Déols. — Enfans des comtes portent tiltre de comtes. — Chasteau-roux par qui basty.

Le roy Eudes mourut à la Fère-sur-Oise le premier jour de janvier de l'an 898, et Charles le Simple fût (1) déréchef couronné en

(1) *Iterum Carolus minor regnum suscepit, unxitque eum Arbertus, Episcopus Fragm. histor. Aquit. apud Petrum Pithœum. p. 420.—Item. Regino l. 2, an. dominicæ incarnat.*, 898. — *Otto Rex egretudine pulsatur et mensis januarii die 3, diem clausit extremum, et apud Dionysium cum debito honore sepulturæ mandatur. Principes in unum congregati pari consilio, et voluntate Carolum super se constituunt.*

la ville de Reims, ce qui fait soupçonner que ce n'est pas sans raison qu'on a voulu dire que Eudes avoit esté réduit à régner seulement en Guyenne, par ordonnance des Estats, lors du premier (1) sacre du Simple, du 27 janvier en (2) 893. Puis il se (3) trouve que la rebellion de Robert en 922, estoit fondée sur le refus de luy restituer la portion du royaume qui avoit esté délaissée à Eudes : et ce qui oste tout doute, incontinent qu'Eudes fut décédé, le roy Charles commença de datter ses chartes par les ans de la réunion de son royaume, en comptant en deux sortes à la fois, l'une à prendre de son premier sacre en 893, et l'autre de son second, en 898, après le trépas d'Eudes, et vous verrez qu'en l'an 912, après le (4) décez de Louis IV, dernier empereur en Allemagne de la race de Charles le Grand, il adjoustera aux deux precédentes une troisiesme manière de datte, et comptera par les ans d'une plus ample hérédité recueillie par ce qu'il retira le royaume de Lorraine. Cependant Ebles II, fils de Ranulfe II, rentra dans le comté de Poictiers après la mort d'Aymar, tandis que son cousin Guillaume I, comte d'Auvergne, administroit le duché, lequel à cause de la tutelle d'Ebles, Flodoard ne nomme point autrement que Guillaume de Poictiers, ou bien il le désigne par la maison de son origine. Ces deux seigneurs furent après ennemis des Normans, néantmoins le courage d'Ebles faillit à le perdre, et à causer du dommage à la France. Car les Normans, l'an 909, ayant mis le siége devant Paris, puis levé pour aller secourir le roy d'Angleterre à leur retour, le roy Charles le Simple, à l'exemple de ses prédécesseurs, voulut entrer en composition avec eux afin de retrancher leurs courses et pilleries.

---

(1) 5. *Cal. febr., Ch. S. Mauri.* — Jour S. Agnès. — *Chr. Turon.*

(2) *Defuncto rege Ludovico regnum pro eo filius Carolus cognomento insipiens vel minor accepit anno 913, et Remis factus est rex. Hic fuit Follus qui posteà à Roberto ejectus est regno Francor. Chronic. Malleac.*

(3) *Fragm. hist. Franc. apud Pith.* — *Chron. Benig. MS.*

(4) 20 janvier. (Aventin) en décembre. C. Fauchet, qui est vray par un tiltre de S. Germain, *dat.* 2. — *Id. Maii, ind.* 6, *an.* 26, *reynante Carolo rege redintegrante* 21 *largit. hæredit. adepta.* 6. — Une autre de Cambray, *dat.* 6 *Idu. septemb., ind.* 8, *ann.* 28, *regn. Car. reg. redinteg.* 23 *largit. hæredit.* 9.

Ebles et Robert comte de Paris, l'en divertirent pour le blasme qu'encouroient les chrestiens d'avoir composé avec les ennemis de nostre foy, joint le repproche de la pusillanimité de courage, offrant quant à eux d'employer leurs forces et leurs vies propres pour chastier cette canaille à la première nécessité. Tandis que les Danois furent camper devant Chartres, ce qui fut cause que Gotzelin évesque du lieu demanda secours au comte de Paris, à Richard dit le Justicier, duc de Bourgongne, et au comte d'Ebles, ils levèrent leurs troupes, et se mirent en chemin. Robert et Richard, plus proches de Chartres arrivèrent devant Ebles qui estoit plus esloigné, et donnant sur les ennemis les traictèrent rudement: tellement qu'une partie de leurs gens fut contrainte de se tirer de la presse, et d'escamper du lieu; et l'autre partie gaigna la cime d'un rocher, où rien ne s'oublia pour la fortification, selon que les moyens s'en présentèrent. Ebles, ce jour mesme, joignit ses troupes au camp de Robert et Richard, desquels il s'offença, et leur sceut mauvais gré d'avoir chargé les ennemis, sans l'avoir attendu; leur imputant qu'ils s'étoient ainsi advancez par envie et jalousie de son honneur. Après les excuses, et qu'il avoit assez dequoy exercer sa valeur et s'acquérir réputation, il mena ses gens pour assaillir le rocher afin d'avoir part en la défaite des payens; le combat fut aspre et cruel, les uns disputans pour l'honneur, et les autres pour leur vie, la nuit sépara la meslée. Cependant Ebles campa tout autour du rocher, pour retrancher aux adversaires le moyen d'eschaper, espérans de les forcer le lendemain: l'affaire réussit autrement, car les assiégez se sauvèrent par un tel stratagème, ils s'advisèrent de mener un grand bruit, et faisant sonner leurs cors et trompètes, dont ils avoient bon nombre, feignans que Rollo leur chef estoit venu les secourir, se jettèrent par désespoir au travers les nostres, et à la faveur des ténèbres trouvèrent moyen de se faire voye, et se garantirent. Dudon l'historien adjouste qu'Ebles et ses gens furent saisis comme d'une terreur panique, et qu'Ebles mesme se retira dans une cabane d'un foulon où il se teint caché jusques au jour. Mais la chronique de Normandie a voulu gaigner sur le compte, aussi est-elle pour la pluspart fabuleuse.

Car elle dit, que les nostres perdirent la bataille, contre ce qu'en escrit Roger de Houeden plus ancien que Guillaume de Jumiéges, leqvel atteste nommément que les Normans furent chassez et mis en fuite, et l'appendix d'Aymoin cotte cette déroute d'un jour de samedy, 21 d'aoust 911, d'un autre costé le duc Guillaume de Guyenne assisté de Raimon, marquis de Gothie, deffit douze mille Normans, c'est le premier lieu où nous ayons remarqué ce nom de Raimond en la maison de Tholose, et doit estre celui qui espousa Berthe, veufve de Boson, comte d'Arles, niepce du roy Hugues d'Italie. Flodoard fait encores mention de lui, l'an 932, le duc de Guyenne avoit pour ennemy Raoul fils de Richard, duc de Bourgongne, lequel trouva moien de prendre la ville de Bourges sur lui, et parce que Robert, comte de Paris assistoit Raoul, il semble qu'il prétendist quelque droit au duché. De fait aucuns le disent avoir pris qualité de duc de Guyenne, mais il n'en jouit jamais. La prise de Bourges précède l'an 922, auquel temps Robert se fit couronner roy, le 29 may sur le refus que le Simple lui fit de lui rendre la portion du royaume dont Eudes avoit jouy, qui estoit le royaume de Guyenne; Dieu punit son ambition. Car le vray roy le tua de sa propre main en une bataille qu'il gaigna sur luy, près de Soissons, le 15 de juin, un peu après midy, jour de dimanche 923. Car la chronique de Sens, dit le 17 des cal. de juillet: toutesfois le roy fut privé du fruit de sa victoire. D'autant que peu après Hébert, comte de Vermandois son filleul et gendre de Robert, l'arresta dans Sainct-Quentin-sur-Somme, où il l'avoit convié, feignant lui vouloir communiquer d'affaire d'importance pour son service, puis il l'envoya tenir prison à Chasteau-Thierry, une sienne forteresse sur Marne. Ce fut une grande simplicité du roy de se fier de sa personne à la foy de ses ennemis, qui extorquèrent de lui puis après un consentement pour faire couronner Raoul son cousin, dont le traistre estoit beau-frère, ayant espousé les deux sœurs de Hugues le Grand. Le sacre en fut le 3 des ides de juillet au tesmoignage de la mesme chronique. Le duc de Guyenne reprouvoit l'acte refusant de faire hommage, et de le reconnoistre au préjudice du vrai roy. Lui seul de tous les seigneurs François

l. 5, c. 14.

Frodoar, *Chron.* *Die dominicâ, horâ jam sextâ præteritâ*: mais le Calendrier de S. Sierge d'Angers, 16. *Cal. octo*, qui est le 16 septembre.

Frodoar.

Raoul fut couronné au monastère de S. Médard de Soissons.

(ce dit le seigneur de Flavigny) garda fidélité à son prince, ce qu'il faut entendre aussi d'Ebles, et ceux de cette famille, ce qui se vérifie par une charte originelle du comte Ebles, laquelle se void encores aujourd'huy au thrésor de l'église de Saincte-Radégonde de Poictiers, en datte de l'an 3, régnant Raoul, avec autres infidelles et desloyaux aveuglez de Dieu, qui sont termes des partisans de Charles vray roy. Le roy Raoul conclud de faire la guerre contre le duc Guillaume, menant à cet effect une armée en Guyenne l'an 924. Le duc lui alla au devant jusques à la rivière de Loyre en résolution de vendre chèrement sa peau; des amis et des messagez envoyez de part et d'autre, leur firent prendre jour afin de s'aboucher et conférer ensemble sur les frontières du païs d'Autun: arrivez au lieu désigné, la Loire entre-deux, les députez consommèrent le jour en allées et venuës, jusques au soir que le duc passant la rivière, et mettant pied à terre s'avança pour faire la révérence au roy qui estoit à cheval. Le roy l'ayant receu avec honneur, et baisé en signe de bien-veillance ils prirent congé, et se séparèrent pour retourner au logis. Le lendemain le duc repassant vers le roy, prit trèves de huictaine, au bout de laquelle suivant les articles, et conditions accordées entr'eux, il fit hommage au roy qui lui rendit le Berri et la ville de Bourges, comme tesmoigne Flodoard qui estoit présent. La chronique de Tours qui escrit la mesme chose, et doit l'avoir emprunté de lui, marque cette entre-vuë du 6 de l'empire de Henry I, et le 24 de Charles le Simple. Bourges comme nous avons dit, estoit la capitale de Guyenne. Ebles par aventure assistoit le duc pour son intérest propre, vérifiant le mot vulgaire, que d'un chesne tombé chacun en prend une branche. Car il y a bien apparence qu'il fut lors traicté du duché héréditaire, et de le restituer à Ebles après le trespas du duc Guillaume desjà vieux et sans enfans. Deux ans après il se meut différend entre Raoul, et le duc qui décéda l'année suivante 927. Vigner et Fauchet qui l'a emprunté de lui, disent qu'Ebles son nepveu lui succéda au duché de Guyenne et comté d'Auvergne, lequel venant aussi à mourir au mesme temps, Ademar, comte de Poictiers, joignit le duché et les comtez ensemble.

Flodoar., *Chron.*, an. 824.

Chronic. Malleac. dit 928.

Toutesfois la vérité est telle que nous l'avons escrite. Le duc gist à Sainct-Julien de Brioude au comté d'Auvergne, où il avoit institué 25 chevaliers pour faire la guerre aux Normans, lesquels depuis ont esté convertis en chanoines, selon un tiltre que le sieur président Savaron m'a envoyé. C'est le premier endroit où l'on peut remarquer un corps de société ou compagnie de chevaliers, ordonnée pour l'exaltation de la religion chrestienne; à l'exemple de quoy plusieurs roys et princes ont depuis inventé et basty plusieurs ordres : tant y a que l'honneur et l'invention en est deue aux ducs de Guyenne. Il prit à femme Ingoberge dont la maison n'est déclarée, et il n'en eut lignée. Aucuns néantmoins veulent dire le contraire, et que les descendans après lui, comte de Briennois en Bourgongne, ont continué l'escu de ses armes, porté, comme luy cottices d'argent et de gueule, ou d'argent et de bel if. Le romant de la table ronde blasonne les armes de Lancelot-du-Lac de pareil métail et couleurs. Or le duc Guillaume, pour sa religion et piété envers les églises, s'acquit le nom de dévot ou piteux, ou pieux qui est tout un, si l'on considère l'origine du mot, combien que les siècles suivans y ayent mis différence. L'an 895, selon Sigebert, ou 910, selon la charte et la chronique de (1) Maillezais, il fonda Cluny sur la rivière de Grone, au comté de Mascon, d'où plusieurs sans raison ont pris sujet de le faire prince de la maison de Bourgongne. Si est-ce que le village de Cluny, maintenant ville avec la chapelle y bastie lors, n'estoient pas de son alleu ou héritage ancien, quoy que die Platine et le vulgaire, ains lui appartenoit à tiltre de donation testamentaire que lui en avoit fait la comtesse Anne de Mascon le de septembre 912. Il confirma la fondation de l'abbaye de Déols surnommée la mamelle de sainct Pierre, et commencée à bastir par le prince Ebbon, ou Ebles de Berry, son frère puisné selon aucuns. Le chanoine de Tours rapporte cela à l'an 5 de l'empire de Conrad, et le 25 de

(1) *Wilhemus, dux Aquitanorum, construxit Cluniacum monasterium in fundo proprio, quod est in Burgondia noviter fecit.*

Charles le Simple; mais la charte dit le 20 de Charles. Son nom est célèbre parmi les autheurs, et tiltres de divers siècles avec plusieurs éloges d'honneur, comme de duc ou prince des Guyennois, comte et marquis, sans adjonction de seigneurie, comme en une charte du roy pour l'abbaye de Sainct-Denis, comte de Poictiers, Bourges, Clermont, Vellay, Limoges et Nevers, très-grand, très-puissant, et très-chrestien prince, sa sœur n'est nommée, laquelle luy et la princesse Ermangarde sa mère essaièrent de marier avec le sainct homme Géraud leur allié, comte d'Aurillac; c'est à dire, issu de race de comte. Car Aurillac ne fut jamais comté: mais les enfans des comtes portoient quelquefois tiltre de comte, mesmement plusieurs d'un seul comté, ce qui a engendré une grande confusion en l'histoire. Géraud qui pour sa bonne et religieuse vie, a mérité qu'on l'estime sainct, refusa cette condition qui eust semblé avantageuse à de très-grands seigneurs. Il vaut mieux (leur dit-il) n'avoir point du tout d'enfans, que de se marier et possible en laisser de meschans. Le duc avoit un frère qui tint le comté de Nevers après le marquis Bernard son père, et en défendit la ville contre le roy Raoul l'an 926, auquel finalement il fut contraint bailler des ostages. Flodoard ne le nomme point parlant de cet incident. Mais du Tillet tient que le fondateur de Déols estoit puisné de la maison de Berry. Et Chopin plus hardiment, comme en toutes choses, le qualifie frère de Guillaume, duc de Guyenne. Les temps conviennent assez. Toutefois il doit être estimé beau-frère, ou frère de sa femme plustost que frère de luy, attendu que ses seigneuries et honneurs passèrent en la personne d'Eblès, comte de Poictou, son nepveu, ou cousin sur lequel il avoit le germain; or Ebbon fut tué en une bataille contre les Hungres, environ l'an 936, et enterré à Sainct-Aygnan d'Orléans; sa femme s'appelloit Hildegarde, dont il eut Raoul le Grand, qui paracheva les édifices de Déols, et bastit Chasteau-Roux; de Raoul, et de Duode sa femme vindrent Odon ou Eudes I, père de Raoul II, Eudes, Hélie, et Ebbon, ou Ebles. Il semble qu'Ebbon I, après la mort du duc Guillaume fut comte de Bourges, et de fait Aymar l'appelle, *Bituricus*, et une autre, *Princeps Bituriensis*,

Chronic. Malleac.

Odoardus. Nous n'en osons rien affirmer jusques à ce que le temps ait apporté un plus grand esclaircissement de la vérité de cet Eudes I, il en sera encores parlé cy-après.

EBLES II,

DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE TREIZIÈME.

SOMMAIRE.

Femmes d'Édouard le Vieux, roi d'Angleterre, les enfans qu'il en eut, et leurs mariages. — Cause de la dépravation des noms propres. — Emme ou Ogine femme de Charles le Simple est une même chose. — Défense du président Fauchet. — Divers changemens de noms à quelques princes. — Le roy Lothaire et Guillaume II, Teste-d'Estouppe parens. — *Consobrinus* que signifie. — Charles le Simple, pourquoy ainsi nommé.

Ebles II, fils de Ranulfe II, comte de Poictiers fut fait duc de Guyenne l'an 926, par la mort de son cousin Guillaume le piteux, et par mesme moyen joignit les comtez d'Auvergne, de Velay, et de Limoges, au comté de Poictiers; ses autres gestes ne sont tombez en nos mains. Il n'est mémoire de luy que jusques à l'an 935, auquel temps il mourut au tesmoignage de Bouchet, il espousa la princesse Adelle, fille d'Edouard le Vieux, roy d'Angleterre, dont le règne commença l'an 901. Or, afin que la diversité des historiens ne fasse naistre du scrupule et du doubte en l'esprit de quelques-uns sur ce mariage d'Ebles, il ne sera point du tout hors de propos de toucher en passant quelles femmes et enfans eut le roy Edouard, puis que cela sert à monstrer les alliances des comtes de Poictou et ducs de Guyenne. Edouard donc espousa trois femmes Egvrivé, Elplede, et Edgive. D'Egvrive, vindrent Adelstan, ou Alstan qui fut son successeur à la couronne

l'an 924, et une fille qui n'est nommée, laquelle fut femme de Sithrie roy des Northombriens. D'ELFLEDE, deuxiesme femme d'Édouard, sortirent ETLEVUARD, ou EDOVARD qui mourut incontinent après son père, et EDVUIN, et six filles. EDFLEDE, et ETELHILDE lesquelles vouèrent virginité, la première dans un couvent, l'autre en habit du monde; elles gisent à Vuesmonster près la reine leur mère. La troisiesme appellée EDGIVE espousa Charles le Simple (1) l'an 921, les chroniqueurs françois la nomment OTGIVE, ou OGINE. ETHILDE, ou (2) EADHILD, fut (3) femme de Hugues le Blanc ou le Grand-Duc de France l'an 926, elle mourut devant l'an 938, car cette année-là le prince Hugues prit à femme Havoise fille de Henry I, roy de Germanie. Gaguin a mal pensé que Hugues estoit issu d'ETHIDDE. EGDITE et ELGIVE, ou EADGIVE, furent envoyées par le roy ALSTAN leur frère à Henry, roy de Germanie, qui en donna l'une à sçavoir (4), EADGIVE à son fils OTHON I, depuis empereur et l'autre fut prise à femme par un duc ou grand seigneur de Mont-jou qui n'est autrement désigné, mesme ÆTELVUERD, proche parent de la princesse, déclare n'avoir rien appris de sa famille et lignée à cause de l'intervalle des lieux et du temps. Ce pourroit estre Hugues de Vienne, que Flodoard nomme *Dux Turonensis et Cisalpinus*, environ ce temps-là. Le vieux EDOVARD, de sa troisiesme femme EDGIVE, laissa EDMOND et ELRED, qui régnèrent après ALSTAN, et une fille nommée premièrement EDGIVE du nom de sa mère, laquelle estoit douée d'une excellente beauté, au récit de Thomas de VUALSINGAN et fut mariée à Ebles II, comte de Poictiers et duc de Guyenne, Guillaume de Malmesburi adjouste qu'Ebles estoit seul restant de la race de Charlemagne, ce que nous n'avons peu descouvrir. Par ainsi le roy Charles IV,

---

(1) *Frodo. in chron.* 926.

(2) *Apud Ethilwirdam. Præf. lib.* I.

(3) *B. Frod. in chr.*

(4) *Appendix ad Regin.* 930, Edgid. en 947, Sigebert 934, *Filia Eadmundi Reg. Anglor. Eaditha, Eadith, Edith apud Hrosvitham de gestis Odonum*, où l'autre sœur est nommée *Algiva, Luitprand. lib.* 4, *cap.* 7, *Otgit.*

Othon I, empereur, Hugues le grand père de Capet et ayeul de Robert, et Hugues de Vienne, ou ce duc inconnu de Mont-jou estoient beau-frères. Les autheurs anglois conviennent que Edgive la plus jeune de ses sœurs fut mariée avec le duc de Guyenne, mais ils l'appellent Louys, au lieu d'Ebles, par une dépravation qui se void souvent en tel cas, comme le semblable est arrivé pour le regard des femmes du Simple, de l'empereur Othon I, et de Hugues le Grand, et possible aussi pour la duchesse Edgive, que toutes les chartes nomment Adelle. Rien n'est si corrompu dans les livres anciens que sont les noms propres, ce qui est procédé de ce qu'estant significatifs, et chaque peuple désignant les choses par des dictions naturelles et originelles de sa contrée, et non commune à ceux d'autres païs, il est advenu que pour se faire entendre, chacun a mieux aymé les représenter en sa langue maternelle, et conneue, que non pas en une langue estrangère que ses compatriotes n'entendroient point: ainsi ce que les uns ont dit par un nom en Angleterre, les autres l'ont rapporté en France sous une diction différente à la vérité, quant à l'escriture, mais néantmoins de pareille signification en substance. De fait si quelqu'un se vouloit monstrer si hardy que de blasmer le président Fauchet, l'accusant d'inconstance et d'incertitude, pour ce qu'en un endroit il appelle du nom d'Emme la femme de Charles le Simple, et en un autre lieu il l'appelle Ogine, se convaincroit luymesme d'ignorance, veu que ce n'est qu'un seul nom diversement énoncé: par ce qu'Edgive, et par corruption Ogine ès histoires françoises, est celle-là mesme qu'on dit Emme en langue saxonne, ainsi que les anciens historiens anglois ont remarqué (1): comme pareillement infinies personnes se trouvent avoir eu divers noms, et leur avoir esté changé en changeant de païs et de provinces, ou pour autre occasion. Marie fille de Raimon I, prince d'Antioche, frère puisné de Guillaume IX, duc de Guyenne, ayant es-

(1) La femme de Julien empereur avoit nom Ezeucipa, le vulgaire l'appelloit Euphemia, tesmoin *Théodorus Lector*.

pousé l'empereur Manuel de Constantinople, perdit ce nom de baptesme, et fut doresnavant appellé *Xene*, et ne ce list point autrement dans Nicetas autheur grec. Carloman fils de Charle-magne fut changé en celuy de Pépin, comme il a esté remarqué ; les histoires sont pleines de semblables exemples, mais c'est trop de grammaire pour un coup. Le roy Lothaire de France par une charte de l'an 9, de son règne appelle Ebles duc très-puissant, et son consobrin, ce qui a donné sujet aux chroniques vulgaires d'estimer que la mère d'Ebles estoit fille de Henry, roy de Germanie, et sœur de Gerberge, mère de Lothaire ; à quoy la généalogie de sainct Arnoul de Mets contrarie, et le temps ne convient pas, et ce mot de *Consobrin* signifie divers degrez de parenté, estant plus vray semblable que Ranulfe II, avoit espousé quelque fille de France, de laquelle Ebles estoit né : en quelque sorte que ce soit, l'alliance ne se peut desnier, mais il est difficile de la déchiffrer pour ce que les mémoires nous manquent en une si grande antiquité. Toutesfois est bien sans doute que le roy Lothaire et Guillaume II, dit Teste-d'Estouppe, fils d'Ebles, s'attouchoient pour estre issus de deux sœurs, Lothaire d'Ogive son ayeule, et Teste-d'Estouppe d'Adelle sa mère qui estoit sœur d'Ogive ; si Lothaire entend autre chose par ce tiltre quel autre le pourra dire ? Peu de temps après Ebles mourut, aussi le roy Charles IV, au chasteau de Péronne le 7 de may 827, il fut inhumé à saincte Columbe de Sens. La chronique de sainct Benigne estime qu'il fut surnommé le Simple, non pas pour avoir quitté à Rollo la Neustrie, depuis dite Normandie, une bonne portion de son royaume, mais pour son esprit trop doux et débonnaire, et le répute martyr, comme aussi fait la généalogie des ducs de Lothier et de Brabant composée sous le règne de saint Louis, à cause des injures et indignitez qu'il souffrit durant sa prison, pour raison de quoy son âme s'envola au ciel bien joyeux d'estre désormais délivré d'une si fâscheuse calamité. Un autre s'escrie contre les François, leur reprochant leur pusillanimité et leur peu de foy pour ne s'estre mis en devoir de retirer l'oingt du seigneur d'entre les fers et les chesnes, et le restablir au throsne de ses prédécesseurs, d'où il avoit esté mal-

Romanus junior imperator espousa Berthe, fille de Hugues I, roi d'Italie (*quam mutato nomine Græci Eudoxiam dixerant*), Luitpr., l. 5, ch. 9.

Marianus Scotus, l. 3, *ætat. ann.* 6, 782, *regni Caroli* 14, *Vet. Chron.*

Anno 781, *Carolus rex Romam veniens, ibique baptisatus est filius ejus, qui vocabitur Carlomanus, quem Adrianus PP. mutato nomine vocavit Pipinum, et unxit regem super Italiam, fratremque ejus Ludovicum super Aquitaniam.*

P. 179, M. Frecher, *Gesta Francorum*, ch. 50, *Franci verò Danielem quondàm clericum cæsarie capitis crescente in regem elevant, et mutato nomine Chilpericum vocant. Aliter Edit.*, M. Frecher, *cap.* 52.

Et Sigeb., ann. 926.

heureusement déjetté par les ennemis de la maison royale. Un troisiesme remarque, c'est Glaber le Roux, que le comte de Vermandois, chef de la conjuration, sentit avant son trespas sa conscience tellement bourrelée de synderese d'un si meschant acte, qu'il s'escria plusieurs fois en mourant, nous estions douze qui conspirasmes exécrablement de trahir le roy Charles; qui, est un bel exemple aux sujets de garder loyauté à leur prince esleu et choisi de Dieu pour leur commander. La reine Ogive voyant son mary réduit aux misères d'une prison, à la merci de ses ennemis eut le soin et la prudence de sauver le jeune prince Louis, leur fils unique présomptif héritier de la couronne, et, passant la mer, le déposa sous l'aisle du roy Alstan, son frère germain, roy d'Angleterre, oncle de l'enfant, et se banissant en exil volontaire, s'attacha près sa personne afin de ménager sa santé et ses mœurs. Les seigneurs françois après le déceds du Simple et du roy Raoul, mort le

936, reprenans leur bon sens envoyèrent des ambassadeurs en Angleterre pour le supplier de venir prendre la possession de la monarchie françoise, son hérédité légitime, doncques il repassa la mer, et sous bons ostages et serment de fidélité, se fit sacrer à Laon le 20 de juin ou le 17, car un mémoire de Sens *dit*, le 14 des cal. de juillet 936.

GUILLAUME II,

SURNOMMÉ TESTE-D'ESTOUPPE.

—

CHAPITRE QUATORZIÈME.

SOMMAIRE.

Les roys confirmoient aux enfans les villes et comtez qu'ils possédoient par leurs ancestres. — Guerre entre le roy Louys d'Outre-mer et Hugues le Grand. — Hugues Capet fait duc de France. — Teste-d'Estouppe, que signifie ce sobriquet donné au duc Guillaume et à d'autres princes, Herbauge, Mauge, et Tiphauge. — De l'ancien hommage de Poictou.

Quelques mois devant Guillaume II, surnommé Teste-d'Estouppe, estoit venu à la succession du duché de Guyenne, comtez de Poictiers, Auvergne, Limoges et Vellay, par le déceds du duc Ebles II, son père, advenu l'an 935, comme il a esté dit, fut abbé de sainct Hilaire. Une chronique non imprimée qui finit l'an 1025, laquelle autrefois m'a esté communiquée par feu monsieur Petau, conseiller en la cour, dit nommément que le roy Louis d'Outre-mer, cousin germain du duc, luy donna l'Auvergne et le Vellay, ce qui monstre qu'encores que les enfans recueillissent à tiltre héréditaire les villes et comtez jadis possédées par leurs ancestres, néantmoins le respect de l'autorité royale n'estant du tout esteint, et les dignités asseurées en succession, les princes, et seigneurs, par devoir d'obligation, se les faisoient confirmer par les rois. Le duc tesmoigna toujours beaucoup de fidélité et d'affection à la lignée de Charles-Magne, comme on peut voir dans Flo-

doard qui en parle comme de choses advenues de son temps. Le Simple estant mort prisonnier en la tour de Péronne en Vermandois, dès le 7 may ou d'octobre 929, Louis, son fils, craignant un semblable traitement, passa la mer et se retira près de son oncle Aldestan, roy d'Angleterre : et bien qu'après le déceds de Raoul, usurpateur de la couronne, advenu le 12 ou 15 de janvier de l'an 936, les seigneurs et princes françois l'eussent rappelé, et fait oindre et sacrer en la ville de Laon, le 20 de juin ensuivant. Toutesfois la confusion et le désordre parvenus à leur comble, les partialitez des seigneurs et les entreprises qu'on brassoit contre l'estat, ne luy permirent jouir d'un long repos. Car Hugues le Grand ayant dès l'an 938, espousé Huvide, c'est Havoye, et non Halinde sœur d'Othon I, roy de Germanie, afin de s'appuyer de ce costé-là, remua si bien mesnage que Louys, l'an 940, se veid abandonné de tous les François, excepté du duc de Guyenne. Le roy n'avoit guère autre retraicte que la Bourgongne, où il estoit réduit au petit pied, le duc l'alla trouver, et l'accompagna jusques à la ville de Laon que Hugues le Grand, et Hebert de Vermandois, assistez de Guillaume, comte de Rouen, tenoient assiégée. Le camp levé à leur venue et la ville refraischie de gens, le duc reconduit le roi en Bourgongne, et de là se retira en Guyenne, puis l'an neuf cents quarante-deux, comme le roy, au milieu d'une abisme d'angoisses et de détresses, recherchoit de tous costez des alliez et amis pour se maintenir, il vint à Poictiers visiter le duc, et de là s'en alla droit à Rouen voir le comte Guillaume Longue-Espée I, fils de Rollo ou Robert, où le duc de Guyenne, beau-frère du Normand, luy mena une grosse suitte des siens et de seigneurs Bretons. Le roy désormais fortifié d'hommes alla camper sur la rivière d'Oise. Hugues le Blanc comte de Paris, Hebert de Vermandois, et Oton duc de Lorraine se tenans à l'autre rive à l'opposite. Là-dessus tresves depuis la my-septembre jusques à la my-novembre, et enfin quelques jours après les comtes s'accommodèrent avec le roy et luy firent hommage. Les chartes tesmoingnent qu'au mois de janvier de ceste année le roy estoit à Poictiers, où en faveur du duc, d'Ebles évesque de Limoges son frère, et de Rogier, comte,

Du Tillet, Fauchet.

Flodoard chron.

Hugo, princeps F. Roberti sororem Otonis, filiam Henrici ducit uxorem.

qui l'en supplièrent, il confirma les privilèges de sainct Hilaire, comme sur les prières d'Ebles et du comte Rogier (nous n'avons peu remarquer sa comté), il pourveut un personnage nommé Martin, de l'abbaye de sainct Jean d'Angeric, aujourd'huy Angeli, laquelle les Normands avoient cy-devant ruinée et destruite. Il fut chargé d'y mettre les religieux de la reigle de sainct Benoist. L'an 951, le roy s'estant acheminé pour faire un voyage en Guyenne, le duc fut au devant de luy le recueillir. Mais le roy mourut le septembre 954. Le 12 de novembre suivant Lothaire fut couronné roy à Reims, du consentement des seigneurs français, Flodoard dit particulièrement des seigneurs de Guyenne. Toutesfois le duc n'y assista pas, et pource qu'il fut lent à se trouver en Cour, et à rendre l'obéissance, Hugues le Grand qui l'avoit toujours eu pour adversaire durant le vivant du feu roy, persuada Lothaire d'aller investir Poictiers l'an 955, au mois d'aoust. Hugues pour vanger ses passions abusoit de la jeunesse du roy, aagé de 13 à 14 ans seulement: car il estoit nay l'an 941; encores que le duc fut absent de Poictiers, ceux de dedans firent telle résistance que les assiégeans furent contraints de descamper au bout de deux mois, joint qu'au mesme temps ils se trouvèrent combatus de trois autres puissans ennemis, faute de vivres, la rigueur de l'hyver proche de leur tomber sur les bras, et le ciel qui se mit de la partie, car le foudre par l'intercession de sainct Hilaire (comme on a creu) se lança sur le pavillon ou tente du duc Hugues, et le mit en pièces. Hugues et son camp, sur l'heure saisis d'estonnement et de terreur incroyable, se tournèrent en fuitte, ne cuidans jamais avoir assez de loisir pour se sauver. Flodoard adjouste que le duc Guillaume survenu d'advanture là dessus voulut se servir de l'occasion, et poursuivit les fuitifs jusques à la rivière de Loyre, où les deux armées s'estans jointes et venues aux mains, le duc vérifia le mot vulgaire, qu'on doit faire un pont d'or à son ennemy fuyant; car il receut un cruel revers de fortune, la pluspart de sa noblesse estant demeurée pour les gages en la meslée, et partie prisonnière à la mercy des ennemis. Lothaire peu mémoratif des services faits au roy Louis, son père, par le duc Teste-d'Estouppe, et de l'alliance

qui estoit entr'eux, ou plutost forcé de la nécessité du temps, et des affaires qui n'ont point de loy, l'an 960, fit non seulement duc de France Hugues Capet, lors aagé de 17 ans au plus, et luy confirma les seigneuries du duc Hugues son père décédé l'année d'après le siège de Poictiers: mais aussi à la persuasion de Brunon, archevesque de Coulongne son oncle et frère de la reine Gerberge sa mère, lui fit présent du Poictou. Toutesfois il n'en peust jouir et le duc Guillaume fit bien-tost sa paix, puis qu'au mois d'octobre 963, il accompagna le roy au siège de Vitry, lequel à la supplication confirma le don de la seigneurie de Faye qu'Adelle de Normandie, femme du duc, avoit fait à l'abbaye de la Trinité; laquelle avoit esté fondée peu devant par la duchesse Adelle d'Angleterre, veufve d'Ebles II. Or le duc Guillaume ne vesquit pas long-temps, tombé malade, et prévoyant la fin de ses jours se fit religieux en l'abbaye de sainct Cyprian, où ayant demeuré quelques temps, il s'irrita contre l'abbé, qui fut cause qu'il se retira en l'abbaye de sainct Maixant, où il décéda la mesme année, l'an 963, au plus tard (dit la chronique de Maillezais) et par une autre charte du mois de janvier du règne de Lothaire le 13. Ebles, évesque de Limoges, son frère, est nommé oncle de Guillaume duc de Guyenne. Le président Fauchet a pensé qu'on l'appelle, Teste-d'Estouppe, pource qu'il avoit le poil blond comme lin: paradvanture estoit-ce un sobriquet que lui donnèrent les partisans de la maison royale, l'accusant de n'avoir pas la teste assez bien faite, et de manquer de sens et d'industrie, pour se maintenir et dissiper les menées et l'authorité des communs adversaires du roy, Louis d'Outre-mer et de luy, à cette occasion la chronique de M. Petau, composée sous le roy Lothaire, donne au roy et au duc le tiltre *Insipiens*, c'est-à-dire Hébeté, et qui n'a non plus de sentiment que de l'estouppe, imprudent et mal advisé, un Raimond comte de Barcelonne, fut pareillement surnommé Teste-d'Estouppe, mais à cause de sa perruque espoisse, blonde et déliée, qui ne sert pas de petit ornement et de grâce à un prince. Ce duc entretint paix avec ses voisins, et ne se trouve point qu'il y aye rien eu à démesler entre luy et eux, fors qu'il soutint une guerre contre

Alain Barbetorte, comte de Bretaigne, pour raison des seigneuries d'Herbauge, Mauge et Tiphauge, qui sont de l'ancien hommage de Poictou, lequel, comme Argentré confesse, s'estendoit jusques à la rivière de Loire, et cela est bien vérifié par les lois de Louis le Débonnaire, rapportées au 4e Livre des capitulaires, où cet empereur ordonne la charge à Pépin I, roy de Guyenne son fils, de mettre ordre à la perfection des levées de la rivière de Loire. Il avoit espousé Adelle de Normandie. La chronique de ce païs-là et une autre, disent fille de Rollo et de Pope, qui avoit pour père Bérengier, seigneur d'illustre race, ou Guy comte de Senlis, fort belle princesse au rapport de Vualsingham. Le fragment de l'histoire de Guyenne la fait fille de Guillaume Longue-Espée, et sœur de Richard I, comte de Lion. Enquoy il y a erreur sans aucun doute. Guillaume de Gemièges, et le vulgaire à sa suite, le nomme Gerloc, *aliàs*, Guibord, dont nous ignorons la cause ; mais le duc Guillaume III son fils, par une autre charte de sainct Jean, et le roy Lothaire par un tiltre de la trinité de Poictiers, l'appellent Adelle ; et il est bien raisonnable de les croire puis qu'ils parlent de leur propre fait. Elle gist sous un tombeau de marbre blanc dans une chapelle près la porte, où tous les ans on célèbre son obit avec grande cérémonie. L'an de son décèds n'est cotté et ne nous reste aucun tesmoignage des actions de sa vie, sinon de sa dévotion. Le duc Guillaume Longue-Espée ayant rebasti l'abbaye de Gemièges, et ayant besoin de religieux pour y mettre, eut recours à la duchesse Adelle sa sœur qui lui en envoya 12 avec leur abbé Martin, lesquels elle tira de sainct Cyprian de Poictiers, monastère lors florissant en religion et piété, comme tesmoigne Thomas de Vualsingham. Guillaume II et Adelle laissèrent un fils de leur mariage portant le nom de son père.

GUILLAUME III.

CHAPITRE QUINZIÈME.

SOMMAIRE.

Foulques Nerre ou le Noir. — Le comte de Périgord fit crever les yeux à Ebles, évesque de Limoges. — Grande et sévère justice de cette cruauté contre ledit comte. — Hugues Capet déclaré roy. — Pourquoy nommé Capet. — Le duc de Guyenne refuse de luy faire hommage. — Le Loudunois, et Mirebeau relèvent du comté de Poictou. — Response notable d'Aldebert comte de Périgord. — Assignat de la duchesse Emme expliqué.

Guillaume, III du nom, vint au duché par la succession du Guillaume II, son père, l'an 963, et recueillit de lui en domaine les comtez de Poictiers, Auvergne, Xaintes, Limoges et Vellai; porta tiltre d'abbé de sainct Hillaire, esponsa Emme, fille de Thibaud le vieux, comte de Chartres, Blois et Tours, et sœur de Thibaud II, comte de Chartres, d'Eudes I, dit de Champagne, de Hugues archevesque de Bourges, et d'Agnès, selon aucuns l'une des femmes de Foulques III dit Nerre, ou le Noir, comte d'Anjou, il seroit mal-aysé de rapporter ses gestes sous certaines cottes d'années. Commençons par un traict de justice. Ebles, son oncle, évesque de Limoges affectionnoit beaucoup un personnage nommé Benoist (cecy doit être advenu après l'an 974, car il y a deux tiltres au chartier de sainct Hillaire de Poictiers lesquels sont soussignez d'Ebles, évesque de Limoges et de Benoist, sans adjonction du lieu qui doit estre cestui-cy infailleblement), et pour estre soulagé en sa charge l'avoit institué son coévesque, et désigné son successeur. Hélie I, comte de Périgort, fils aisné de Boson le Vieux,

et d'Emme de Périgort, lui fit crever les yeux par une occasion inconnue, mais injuste. Ebles en conceut un tel déplaisir que de là en avant il ne fit plus que traisner sa vie en langueur, et en mourut bien-tost après de regret et d'ennuy. Cette cruauté ne demeura pas impunie. Car Guy, vicomte ou gouverneur de Limoges pour le duc, se saisit d'Hélie, et le mit prisonnier dans le chasteau de Montignac, son procez fait; le duc assisté de ses pairs le condamne à perdre son comté; s'estant d'avanture eschappé par la négligence de ses gardes, il mourut en un voyage de dévotion sur le chemin de Rome. Audebert I, son frère puisné, comte de Périgord et de la Marche après lui fut longuement resserré pour mesme sujet dans la tour de Limoges, et enfin pour rachepter sa liberté, estant devenu amoureux d'une des sœurs du vicomte (une chronique la nomme Adelmodie) il l'espousa. De leur mariage vint Bernard I, comte de la Marche (Adelmodie après le déceds d'Albert fut mariée avec Guillaume IV, duc de Guyenne, comme vous verrez par la suite de l'histoire), ce ne fut pas tout, car Arnault I, dit Manser, ou le Bastard, comte d'Angoulesme prit en guerre Gausbert un autre frère d'Hélie et le livra en la puissance du duc en la ville de Poictiers: et par ce qu'il avoit favorisé la cruauté de son frère, il fut advisé qu'il passeroit par la rigueur de la loy de Talion, et eut les yeux crèvez. Le comte Arnault d'Angoulesme estoit issu de Germain de Gosbert; mais par ce que Guillaume I, surnommé Taille-fer, avant luy comte d'Angoulesme, son père, l'avoit engendré d'une amie, et non d'une femme espousée: à cette occasion Arnault *Vortacio*, ainsi surnommé pource qu'il attaqua, et vainquit courageusement un loup diabolic qui couroit le païs, et dévoroit les personnes en plein jour. Guillaume Talerand, Ranulfe Bonpar, ou bon compagnon, et Richard le Simple, frères, enfans de Bernard I, comte de Périgord, cousin germain de Taille-fer et oncle maternel de Gausbert, ne vouloient pas reconnoistre et avoüer Arnault pour légitime héritier de son père, et, à ce tiltre, occupèrent par force son comté, environ trente ans, ayant Gausbert pour fauteur de leur violence, qui fut la raison pourquoy l'Angoumois le traicta de la sorte que vous avez ouy.

Ainsi fut vengée l'injure faite à Ebles, le 89me évesque de Limoges, qui eut pour successeur Aldigerius, c'est-à-dire, Ogier, frère de Guy, vicomte. Ebles fut l'un des bons pasteurs de son siècle. Le duc, son frère, lui avoit conféré les abbayes de Sainct-Michel-en-l'Herm, et de Sainct-Maixant, et la thrésorerie de Sainct-Hilaire, dignité fatale à tomber ès mains de personnes illustres de race ou de doctrine; il édifia le fort de Limoges, et la closture de Sainct-Hilaire qu'il bastit en forteresse, et y mit des chanoines, d'autant qu'il n'y avoit plus de religieux qui avoient abandonné le lieu à cause de la vexation des Normans; restaura le monastère de sainct Michel où il gist, ayant fait plusieurs autres œuvres de piété. Cependant Lothaire, l'an 985, maria son fils Louis avec Blanche, fille d'un seigneur de Guyenne, selon Glaber le Roux, et au mois de ... le fit couronner roy en la ville de Reims, afin de régner avec lui. Blanche, qui recognut son mari simple et de peu d'entendement, luy persuada de faire un voyage en son païs sous couleur de l'en rendre maistre par le moïen des intelligences qu'elle y avoit, en effet c'estoit pour l'abandonner comme elle fit. A ces nouvelles, Lothaire se hasta d'aller quérir son fils, et au retour il séjourna quelque temps en la ville de Limoges; arrivé en France, la reine Emme, sa femme, fille de Lothaire II, roy d'Italie, le fit empoisonner, et Aymar adjouste que la reine estoit adultère, car l'adultère et le poison se suivent volontiers. Tant y a que le roy passa de ce monde le 2 de mars 986. Le roy Louis ne la fit pas longue après son père, et mourut aussi de poison, le 22 de juin 987; incontinent après, Hugues Capet fut déclaré roy à Noyon, oingt et sacré à Reims, le 5 des nones de juillet, et le 1 de janvier 988, fit sacrer et couronner Robert, son fils aisné, en la ville d'Orléans et commencèrent de régner ensemble. Dieu suscita ces deux roys pour estre, eux et leurs successeurs, les fermes piliers et défenseurs de l'église, laquelle avoit esté durement affligée sous le règne des Carliens; occasion qu'ils décheurent du sceptre et du royaume, comme attestent les anciennes annales de Guyenne citées par Nangis. Hugues se monstra si prudent et modeste qu'il se contenta du tiltre royal, et ne porta jamais couronne depuis le

Anno 936, erat Ep. Pictavis chron. Mall.

Wasbourg, dit fille d'un roi de Navarre, en quoy il y a grande apparence.

Fragm. histor. Francor, tom. 2, P. Pithoi. pag. 414.

jour de son sacre, comme on peut voir dans Robert d'Auxerre, et croions que ce fut la raison de le surnommer Capet. Tous les François consentirent à cet acte, excepté le duc de Guyenne, lequel reprouvant la lascheté et perfidie des François, (Aymar parle ainsi) refusa de lui faire hommage. Les roys irritez dressèrent une armée pour en tirer raison, et assiégèrent Poictiers, mais sans effet, et sont contraincts de lever le siège. Le duc les suit jusques à la rivière de Loire; grosse et opiniastre meslée entr'eux, et beaucoup de sang respandu des deux parts: enfin les François ont l'advantage. Peu de temps après, le duc fit sa paix avec les roys moyennant qu'il reprit d'eux à hommage son duché et ses seigneuries. Le roy Hugues luy-mesme parle de ce voyage de Guyenne en une lettre qu'il escrivit à Regnaut Borrello, comte de Barcelonne, pour le venir trouver en cet endroit, et l'autheur de la vie de sainct Genulfe fait aussi mention du siége de Poictiers. Environ ce temps, le duc et Gerfroy I, dit Grisegonnelle, comte d'Anjou se firent la guerre, l'espace d'un an, au grand dommage du païs et de leurs sujets. L'Angevin finalement fut contraint de se sousmettre au duc qui lui donna en fief et à hommage le Loudunois, Mirebeau et quelques terres de Poictou, lesquels depuis ce temps-là les comtes d'Anjou ont toujours repris et relevé des comtes de Poictou. Si Grisegonnelle est décédé le 19 de juillet 987, comme déclare la petite chronique de Sainct-Aubin, cette guerre doit estre advenue entre le sacre de Capet et de Robert, sinon qu'elle appartienne au règne de Lothaire, tout ainsi que le prochain incident dont parle Aymoin de Périgueux. Boson, le Vieux, comte de la Marche, et Giraut, vicomte de Limoges, père d'Aldemodie, bru du susdit Boson, eurent querelle ensemble jusques à en venir aux armes; Boson fut investir le chasteau de Brosses qui estoit le domaine du vicomte. Le duc le favorisoit et lui ayda de gens. Guy, fils de Giraut, assembla ses alliez et amis par le commandement de son père, et fit lever le siége. Ceux d'Argenton combatirent vaillamment, et méritèrent le principal honneur de la victoire. Cependant le roy Hugues décéda le 29 aoust ou 22 novembre de l'an 996. Après la mort de Boson I, Audebert I,

[illegible]

Ann. Lothar. Chron. Turon. c. ce qui n'a apparence, quoy que suivi par Papirius Masson, lib. 2, Annal.

Aymar le met devant la mort d'Othon II, empereur, qui advint le 7 décembre 983.

Vignier Som.

Aymar après la mort d'Othon III, empereur 28 janvier 1002, mais mettant puis après le déceds de Guillaume III, il monstre que cecy luy appartient, et qu'il ne tient point d'ordre certain.

son fils aisné, comte de Périgord et de la Marche, soustenu des forces de Foulques Nerre ou le Noir, fils de Grisegonnelle, comte d'Anjou et de Hugues, sire de Gargilèse, au diocèse de Bourges, et de partie de Brosse, ancienne vicomté de Poictou, fit quelque entreprise sur Poictiers. Ceux de dedans par trop d'impatience se précipitèrent inconsidérément au combat dont il leur print mal, car ils furent bien battus pour loyer de leur témérité. Cet Audebert fut l'un des plus hautains et ambitieux seigneurs de son temps, de quoy un historien du siècle raconte un traict qui mérite d'estre remarqué, mesmement qu'il appartient au règne de nostre duc, et au premier mari de sa bru. Audebert doncques assiégea Tours en faveur de Foulques-Nerre, qui avoit quelque prétention dessus, possible pour le dot de sa femme, fille de Thibaud de Champagne dit le Vieux; et ne faut pas s'esmerveiller si Geoffroy II, surnommé Martel, fils de ce Foulques, renouvela cette noise sous Henry I. Les roys Hugues et Robert, qui reconnoissoient la témérité du comte de la Marche, ne désirans pas le forcer par les armes, mais le fléchir et gaigner avec douceur et le ramener à son devoir, et néantmoins lui monstrer que son entreprise, faite à leur desceu et sans leur congé, au cœur de la France, estoit un attentat contre l'authorité royale, lui envoyèrent demander qui l'avoit fait comte: *Ceux-là mesme*, dit-il, *qui vous ont fait roi*; et continua son dessein, prit la ville qu'il consigna ès mains de Foulques, lequel ne la garda pas longtemps; car les habitans trouvèrent invention de secouër le joug d'un nouveau maistre, qui est toujours plus difficile à supporter qu'un ancien, et se remirent sous la puissance d'Eudes I, comte de Champagne, frère de nostre duchesse. Le duc, à l'exemple de son père, prit l'habit de Religieux en l'abbaye de Sainct-Maixent, où il mourut le 3 de février 993, cet an fut signalé par le trespas de plusieurs grands seigneurs, papes, évesques, ducs et comtes. Car Glaber remarque le déceds de Jean XIV ou XV, pape, de Manassès, évesque de Troyes, Gislebert de Paris, et Gibuin de Chaalons, de Hugues le Bon, marquis d'Italie, Richard I, comte de Rouen, d'Eudes I, comte de Chartres et de Tours, et d'Hébert, comte

de Meaux et de Troyes. Toutefois ce calcul ne nous semble pas du tout bien juste, quoy que suivi par Vignier, judicieux annaliste, d'autant qu'Eudes de Champagne, beau-frère du duc, estoit vivant en janvier, l'an 8 de Capet, 996, par une sienne chartre donnée au camp devant Langeais, et décéda seulement la mesme année, au tesmoignage des rois Hugues et Robert, par un tiltre donné en leur palais à Paris, le 8 de leur règne. Cecy soit dit en faveur d'Emme, à qui le duc son mari portoit une singulière affection. Car encores aujourd'huy se trouve une charte de l'an 988, indiction 2, par laquelle il lui assigne en dot la seigneurie de Chassagne, et la moitié de sa Parroisse, la moitié de Vonsailles, et toute sa Parroisse, Cigongne sur la rivière d'Ausance, Vairé sur le Clin, Valence sur Vienne, Magné sur Spièvre, Marçai, et ses dépendances (c'est le bourg et prieuré proche cette ville de Fontenay) puis au territoire de Nyord, la paroisse de Sainct-Clément, et ce qui en dépend, la paroisse de Coulon, sur la rivière de la Sèvre, le *village* d'Oulmes, à présent une grosse baronnie de la maison de la Chastaigneraye, au ressort et hommage de cette ville, Nanteuil près de Sainct-Maixant, *Auriacum* et *Brenon*, lesquels n'avons peu reconnoistre: le village de Torteron sur l'Autise, Puyletard, la parroisse de Santon, Chassenon le Jeune et la parroisse de Sainct-Etienne-des-Loges et mestairies en dépendans, avec l'église de Monstreuil-sur-mer, tenuë à foy et hommage, de la seigneurie de Fontaine. L'année ensuivant le duc et la duchesse fondèrent en l'honneur de sainct Paul un abbaye, en la seigneurie de Bourgueil, en vallée maintenant Baronnie au comté et diocèse d'Angers. Et d'autant que le comte Thibaud de Chartres, l'avoit baillé en faveur de mariage et en dot à Emme sa fille, pour cette cause, la donation fut confirmée sous le nom d'elle seulement, par Jean XIV ou XV, pape, indict. 3,990; il restaura le monastère de Sainct-Jean d'Angély, et y donna sa forests d'Alvert en Aulnis, au mois de janvier, le 4 du règne de Capet. Le roy à sa requeste en conféra l'abbaye à Hildouin, religieux personnage; aumosna de grands biens à Sainct-Hilaire et autres églises; prédécéda sa femme, laquelle estoit encore en vie, l'an 1004 combien qu'il soit

décédé au monastère de Sainct-Maixant. Toutesfois il n'y gist pas, comme porte nommément l'Obitaire du lieu, où tous les ans l'on célèbre son anniversaire. Odilon, en la vie de Mayeul, abbé de Cluny fait mention de lui, et combien il souloit faire estat de ce bon père, qui le suivit un an après, ayant baillé pareillement l'habit de religieux de son ordre à Guillaume IV, comte d'Arles et de Tholose, ce qu'il ne faloit pas oublier, tant pour la rencontre, que pource que leurs enfans portoient mesme nom, et furent beau-frères cy-après, du mariage d'Emme et du duc vint Guillaume IV, leur unique héritier, quoy que le religieux de Maire-Moustier lui baille un fils qu'il appelle Aymeri, comte d'Aunis, et le fait naistre de Raymond. C'est une feinte pour fonder les querelles de Guillaume V, duc de Guyenne, et de Geoffroy II, dit Martel I, comte d'Anjou, pour raison de la ville de Xaintes, ce que l'histoire montrera en son lieu.

GUILLAUME IV,

DIT

FIER-A-BRAS.

CHAPITRE SEIZIÈME.

SOMMAIRE.

Brosse depuis Vicomté. — Généalogie de Hugues Capet. — Le roy Robert conseillé d'espouser Berthe par les évesques de France. — Les évesques de France donnent dispense pour un mariage. — Le pape excommunie pour ce mariage le roy Robert. — Ce qui arriva en suite. — Robert espouse Constance. — Qu'estoit son père. — Provence appellée Aquitaine, pourquoy. — Le Languedoc uny à la Guyenne. — Généalogie des comtes de Tholose esclaircie. — Erreurs d'aucuns historiens sur ce sujet. — Hildebert évesque du Mans improuve les pélérinages des princes. — Fondation de l'abbaye de Maillezais.

Guillaume, quatriesme du nom, recueillit, à tiltre de succession de son père Guillaume III, les comtez de Poictiers, de Limoges, Xaintonge, et païs d'Aunix avec la duché de Guyenne l'an 993; peu de temps après, à sçavoir le 21 de septembre, selon un mémoire de Fleuri 997, Hugues Capet décéda, et Robert son fils régna seul. Or d'autant que le duc estoit encores bien jeune quand il commença d'administrer le duché, plusieurs seigneurs, enflez de biens et d'alliances, entreprindrent de brouiller, espérans de faire leurs affaires et s'agrandir aux despens de leur seigneur. Aude-

bert I, comte de Périgord et de la Marche, ne fust pas des derniers à faire esclater sa mauvaise affection. Il se jetta aux champs, et prit d'emblée le chasteau de Gençay et le démentela, pource qu'il se vid faible pour le garder, le duc le fit rebastir tout de neuf et mettre en meilleure défense, puis ordonna des gens pour conserver la place, laquelle Audebert alla investir; et comme il présumoit en estre desjà le maistre, tomba par sa faute en un grand mal-heur, car se pourmenant à cheval autour du chasteau par trop de confidence, et comme s'il eust esté victorieux, il fut atteint d'un coup de trait délasché de dedans, et porté mort par terre. Son corps fut enseveli à Sainct-Sauveur de Charroux, laissant un seul fils de son mariage et d'Adelmodie de Limoges, duquel Boson II, son oncle, frère du deffunct, prit la tutelle avec le tiltre de comte de Périgord et de la Marche. Le duc peu après mist le siége devant Belac, où le roy Robert vint l'assister en personne, estant suivi d'une belle troupe des meilleurs guerriers de la France; néantmoins la fortune se monstra moins ennemie de Boson que d'Audebert. Car après que le roy et le duc y eurent longuement tenu leur camp, qui estoit puissant, et conséquemment plus incommode et de moindre durée, la nécessité les contraignit de se retirer frustrez de leur espérance. Autre occasion de malheur se présenta en queue du précédent. Guy, vicomte de Limoges, fils de Géraut, estoit chargé de plusieurs enfans qu'il avoit eu d'Emme son espouse, dame d'illustre maison. Aymar, l'un des puisnez, voyant sa part de la succession paternelle bien petite au regard de son courage, voulut s'accommoder de Brosse, place qu'il jugeoit à sa bienséance, joint que le vicomte son père en estoit desjà seigneur d'une moitié, et l'autre appartenoit à Hugues sire de Gargilesse; s'introduisant au dedans il en usoit comme de son propre. Hugues pour se recouvrer de sa perte employa le duc et Boson comte de la Marche depuis peu pacifiez ensemble. Ils y amenèrent une légère armée. Le vicomte qui avoit assemblé ses alliez vint frapper sur eux de si grand courage que beaucoup y laissèrent la vie, et le reste se mit en désarroy; ainsi il dégagea son fils. Brosse alors n'estoit pas encore vicomté comme elle a esté depuis, et s'est rendue fa-

La Chronique de Maillezais attribue ce siège de Gençay à Boson, comte de la Marche, et dit qu'Adelmodie était sa femme; mais il se peut faire qu'il y ait eu deux siéges de Gençay, car aussi le religieux accorde que Boson mourut de maladie, sans exprimer si ce fut de poison, comme témoigne Ademar de Chabanais.

meuse par la valeur et grandeur des seigneurs qui l'ont possédée, toutesfois le tiltre en est fort ancien. Environ ce temps le duc espousa Adelmodie, sœur du vicomte Guy, laquelle estoit veufve d'Aldebert I, comte de Périgord et de la Marche; de ce mariage naistra Guillaume V duc de Guyenne. (Une histoire de Limoges dit que le père d'Adelmodie s'appelloit Aymar de la maison de Ségur au Bas-Limosin, gouverneur de la province, lequel elle met pour tige des vicomtes de Limoges, ce qui n'est pas; car elle estoit fille du vicomte Géraud, et de Rothilde au tesmoignage d'Hildegarius, évesque de Limoges, son frère, par une chartre, laquelle monstre aussi que Guy avoit espousé Emme, fille du vicomte Aymar et de Melinsende, qui est Mélusine) comme aussi Eudes I, comte de Chartres et de Tours, surnommé le Champenois, oncle de nostre duc, venant à décéder l'an 993. Le roy Robert prit à femme Berte ou Bertrade, sa veufve, quoy qu'issus de germains de par leurs ayeules Herberge et Havoise, sœurs d'Othon I, empereur, d'autant que du lit de Gerberge et de Charles le Simple vint Mathilde ou Mahaut, femme de Conrad, roy de la Haute-Bourgongne, lesquels engendrèrent Berte; et du mariage de Havoise et de Hugues le Grand, dit le Blanc, duc de France, sortit le roy Hugues Capet, père du roy Robert. Davantage le roy avoit tenu un des enfans de Berthe sur les fonds de baptesme, et par ce moyen contracté alliance spirituelle avec elle. Cette parenté luy donna sujet de communiquer de son mariage avec les évesques et prélats de son royaume qui le luy conseillèrent en une assemblée ou synode convoqué à cet effect. C'estoit une manière de dispense accordée par l'église gallicane, laquelle se fonde volontiers sur le bien public, utilité du royaume et de l'estat des affaires, attendu que Berte estoit du sang de Charles-Magne, niepce du roy Lothaire, et cousine germaine du roy Louis, dernièrement décédé sans lignée, ce qui pouvait lui engendrer quelques faveurs, et rendre sa domination plus grâcieuse envers les François. Aussi que Hugues Capet avoit toujours désiré que Robert prist alliance en une maison royale, comme luy-mesme tesmoigne par une lettre. Abbon, lors abbé de Fleury-sur-Loyre, beaucoup estimé de son

temps, essaya de divertir le mariage, et ne l'ayant peu faire travailla depuis pour le casser par divorce: le roy se roidit au contraire. Le pape Grégoire V, qui se sentit mesprisé par l'église gallicane, y adjousta les foudres de l'excommunication, et le premier de ses prédécesseurs par une forme inouie en France, entreprit d'interdire le royaume en un siècle favorable, et propre à faire valoir son authorité. Le roy en fit peu de cas, sans néantmoins s'en offenser ouvertement, craignant possible de remuer mal à propos en un estat nouvellement estably, lequel il falloit asseurer par prudence et modeste dissimulation. Un Italien, contre vérité et contre le tesmoignage du PP. Léon IX, a escrit que ce furent les prélats françois qui jettèrent l'excommunication contre le roy, ce qui engendra une telle terreur et scrupule de conscience que tout le monde se retira de sa fréquentation, sauf deux simples valets qui demeurèrent pour lui administrer ses nécessitez, et pour le servir à table, lesquels mesmes après son repas jettoient au feu en signe d'abomination les ustansiles et meubles de service. Le roi néantmoins persévéroit toujours en l'amour de Berte, d'autant plus qu'elle se trouva grosse de son fait: mais au lieu de couches heureuses qu'ils en espéroient, elle délivra d'un monstre au récit d'un fragment de l'histoire de France. Pierre Damian, cardinal d'Hostie, autheur du siècle, explique l'énigme, et dit que l'enfant avoit la tête et le col difforme comme si c'eust esté d'une oye. Ce jouet ou erreur de nature gagna davantage sur le cœur du roi que les admonitions d'Abbo, ni les censures du PP. ni avoient imprimé de crainte, parce qu'il creut que c'estoit œuvre de Dieu, et une juste punition pour avoir transgressé les canons de l'église. Ce fut lors qu'il se sépara de Berte; le temps n'en a esté précisément cotté par les autheurs mis en lumière. Toutesfois il se trouve une chartre pour Sainct-Maur des Fossez de l'an 1000, indict. 12, le 12 du règne de Robert, par laquelle à la supplication d'Adelais sa mère, et de Berte, son espouse, il confirme une donation d'un Ermenfroy, chevalier, et Erminsende ou Ermenson sa femme: mais il faut croire que Berte, quoy que séparée du roi, se qualifioit reine. Le roi après cette séparation espousa Constance, fille de

Guillaume IV comte de Tholose, et deuxième du nom, comte d'Arles et de Provence, qui est tout un. Aucuns veulent dire que Constance estoit fille d'un duc de Guyenne. Si de Guillaume III, Emme, belle-sœur de Berte, eust esté sa mère, par ainsi Robert eust espousé la veufve d'Eudes I de Champagne et sa niepce. Si de Guillaume IV pareil inconvénient d'alliance se rencontroit. Puis ce dernier n'avoit esté marié sinon quelques trois ou quatre ans devant, et ne pouvoit avoir de fille nubile, joint que le roi et le duc estoient consóbrins et issus de deux sœurs; l'alliance royale seroit glorieuse à la Guyenne, mais il ne faut rien feindre contre la vérité. Voicy la source de l'erreur. Luitprand tesmoigne comme chose advenue de son temps, que Raimon, prince d'Aquitaine, espousa Berte, veufve de Boson, comte d'Arles, environ l'an 946, comme aussi Glaber dit que le roi Robert de France prit à femme Constance, fille de Guillaume, comte de Tholose et duc d'Aquitaine; et du Tillet allègue un tiltre, par lequel Ponce, comte de Tholose, est qualifié duc d'Aquitaine. Tout cela est vray, pourveu qu'on l'entende de Provence appellée Aquitaine à cause d'Aix siège archevesché, où commandoient ces princes Raimond, Ponce, et Guillaume, qui d'ailleurs estoient aussi comtes de Tholose. Car le mesme Raimond, nommé duc de Gothie dans Flodoard, et Boson et Hugues I, rois d'Italie sont pareillement dits ducs d'Aquitaine, pour signifier Provence, à cause de la susdite ville d'Aix, ce qu'il faut bien remarquer, car cela sert à démesler plusieurs lieux de l'histoire. Et d'autant que la ligne directe des comtes de Tholose fondit en quenouille, et par le mariage d'une fille héritière de cette grande seigneurie, elle fut réunie et jointe à la Guyenne, il sera bon d'expliquer tout d'un traict cette généalogie, car ç'a esté chose ignorée jusques icy. Doncques Raimond I, comte de Tholose ou de l'Occitanie, prit à femme Berte, veufve de Boson II, comte d'Arles, auquel elle avoit porté ce comté-là en dot, comme estant fille de Boson I et de Gisle de Bourgongne. Ce Boson I estoit frère paternel de Hugues I, roy d'Italie, l'un et l'autre enfans du comte Thibaud qui avoit espousé Berthe, fille de Lothaire, roy de Lorraine, petit-fils du Débonnaire, quoy que Cuspinien, Onu-

phre, et Sigon ayent dit que Hugues, roi d'Italie, estoit fils d'un autre Lothaire, fils du roi Lothaire et de Tieberge, ce qu'ils ont inventé, et ont esté suivis des François qui s'aident de leur authorité, et de celle de Luitprand qui n'a rien laissé de tel en son histoire: mais bien il monstre par tout que Hugues estoit fils de Berte, sans dire si elle estoit fille de Lothaire, fils de Lothaire, empereur; et qu'à ce tiltre Hugues fonda sa querelle pour le royaume d'Italie, après que la race masculine de Charles-Magne eut pris fin; tout ainsi que Guy, duc de Spolette, et Berengier, duc de Frioul, prirent semblable fondement de leurs mères princesses, et filles de France, pour se dire rois d'Italie. Or Raimond comte de Tholose, mari de Berte, fut père de Guillaume III, aussi comte de Tholose, et premier du nom, comte d'Arles, du chef de sa mère; cestui-cy prit l'habit de religieux par les mains de Mayeul, abbé de Cluny, peu devant l'an 993 au récit d'Odillon. De lui vint Guillaume IV de Tholose, et deuxiesme d'Arles qui succéda en tous ses tiltres et estats, et fut marié avec Blanche d'Anjou, sœur de Godefroy Grisogonnelle I et Constance de Fouques-Nerre, comte d'Anjou. Yves de Chartres parle de ce mariage, duquel issirent Guillaume V, comte de Tholose, et troisiesme comte d'Arles; et Constance, femme du roy Robert, ce qui enseigne l'erreur de ceux qui ont pensé que Fouques fust oncle de Constance, laquelle peut aussitost avoir esté surnommée Blanche pour dire fille de Blanche à cause que sa mère s'appelloit ainsi, que pour la blancheur et la polisseure de son teint: et de fait on a remarqué que les François se sont rencontrez avec les Grecs en cette manière de parler éliptique. Ce Guillaume V de Tholose et nostre duc espouseront dans peu d'années les deux sœurs, et se verront beau-frères: voilà en peu de mots esclaircy ce qui n'est peu confus et envelopé parmi les escrivains. Cependant Odoran nous advertist que Berte nonobstant son divorce, et le mariage du roy, et la naissance de Hugues, son fils aisné, tenta une révision, et à cet effet suivit le roy en un voyage qu'il fit à Rome. Toutesfois son voyage ne lui servit de rien, encores que l'on n'a pas remarqué précisément l'année, puis que Hugues estoit desjà né; l'aage qu'il avait au temps de son sacre

Glab. MS. Accepit autem suprad. rex illius cognatam nomine, et animo Constantiam, inclitam reginam, filiam videlicet prioris Vuillelmi Aquitaniæ ducis, ex quâ etiam, etc.

Gest. Com. Andeg. Accepit autem suprad. rex neptam prædicti Fulconis, nomine et animo Constantiam, inclitam reginam, filiam Guillelmi Arlatensi Comitis, natam de Biancâ, sorore ejus," ex quâ etiam et cæt.

In Codice, lib. de compositione Castri Ambasiæ, ei ipsius dominorum gesta ex Glabro descripta.

Ainsi Guillaume-le-Breton, l. VI, Philippe parlant de Blanche de Castille, niepce de Jean I, roy d'Angleterre, et femme de Louys VIII, fils de Philippe-Auguste.

Imperat ejus-

enseigne que c'est après l'an 1007, il y alla encore l'an 1026. Si est-ce que Hildebert, évesque du Mans, et depuis archevesque de Tours, n'approuve nullement que les princes facent des pélérinages en personne. Le prince, dit-il, s'oblige à un vœu, mais Dieu l'oblige à sa charge, et à ce qu'il doit, si le pélérinage est à préférer à l'administration de l'estat, il doit abandonner son sceptre et prendre le bourdon; mais si le maniment du royaume est un bien sans comparaison beaucoup plus grand et plus séant, le prince doit seoir en son palais et pourvoir aux plaintes et doléances et clameurs de son peuple affligé, et afin que tous vivent pour lui il doit vivre pour tous, vivre pour le bien de la chose publique, et nuit et jour travailler pour elle. Le prince dévotieux, afin d'obvier à infinis périls et inconvéniens qui peuvent survenir durant un loingtain voyage en estrange païs, y peut envoyer ses offrandes; lesquelles toutesfois seront tousjours mieux ausmosnées en ses païs et seigneuries, estans distribuées en la nourriture des pauvres, ou employées en bastimens des temples et autels, qui servent à l'ornement de son royaume et à magnifier ses richesses: mais principalement pour glorifier le sainct nom de Dieu de qui tous les biens et les puissances terriennes dépendent. Or ce siècle-là vacquoit volontiers aux œuvres de piété et de dévotion, mesmement nostre duc, lequel se voyant jouir d'une profonde paix, se mit à bastir des églises, et à restablir des monastères tombez en ruine, ou par vieillesse, ou qui restoient à restablir du ravage et barbarie des Normans. Ses prédécesseurs avoient construit un fort chasteau en l'Isle de Maillezais, où ils tenoient d'ordinaire une bonne garnison pour servir de bride contre ces voleurs, d'autant qu'ils avoient de coustume de descendre souvent en l'Isle, qui leur estoit une entrée pour piller et brigander le païs circonvoisin, qu'on peut dire sans envie le plus gras et le meilleur de Poictou. Comme ils eurent perdu la route de nostre mer, le chasteau demeura inutile pour le fait de la guerre, le duc prit plaisir à l'embellir et y fréquentoit souvent pour le plaisir de la chasse et de la pesche. La duchesse Emme, mère du duc, tira des religieux de Sainct-Martin de Tours, et les mit à Sainct-Pierre le Vieux, un bourg qui est

dem sub pacis tempore neptis, ut sua fœlici Ludovico fœdere nubat Candida candescens, candore, cordis et oris, nomine rem signans intùs quæ pollet, et extra.
Vetus chron.

An. 1026, Robertus, rex Francorum piissimus, Romam causâ devotionis et peregrinationis proficiscens pridiè vigiliæ, app. Pauli obtulit. Antiph. Cornelio Centurio.

hors de l'Isle, bien qu'il en despende. Le duc son fils prit de là occasion de leur quiter son chasteau dont il fit aumosne à Dieu, et le convertit et appropria en une grande et magnifique abbaye, que lui et sa femme Adelmodie doièrent richement, car ils leur donnèrent toute l'Isle qui est grande et spacieuse, et merveilleusement grasse et fertile, adjoustèrent Soilx, Sauveré, Chalais, Vernes, l'Hermenaut autrefois place forte, Petoces, la Chauvière, la Bastière, Fraigneau, Taixon, Santon, Dislay, l'Arceau, Boixe, Sainct-Médard-des-Prez, Coutigné, et plusieurs seigneuries et biens à présent de vingt-cinq ou trente mil livres de revenu. La duchesse Emme, du consentement de son fils, y donna aussi le village de Puy-le-Tard avec tous les serfs et gens de suite qu'elle y avoit amené de Tours pour la culture des lieux. C'estoit l'une des terres que le feu duc son mari lui avoit assignées pour son douaire.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Vouvant, son origine, pourquoy ainsi nommé. — Les seigneurs dudit lieu. — Nobles qualifiez du nom des terres dont ils ne sont propriétaires. — Seigneur de Mairevant. — Comme Vouvant et Mairevant ont passé à divers seigneurs de la maison de Chabot. — Maladie populaire appellée le feu volant. — Guy, vicomte de Limoges, condamné à mort par le pape Sylvestre. — La Réole appellée Squirs. — Les trois Guyennes réunies en un seul corps.

Presque en mesme temps le duc édifia un chasteau à Vouvant ainsi appellé comme lui-mesme tesmoigne par une chartre, à cause que de toutes parts le tertre est abreuvé de la rivière de Vandée, et entourné, sauf l'endroit du bord sur lequel il est fondé. Il permit à l'abbé Théodelin de Maillezais d'extirper et esserter le tertre ou colline, à la charge d'y édifier une église et un monastère, lequel comme infinis autres est maintenant réduit à un simple prieuré. Voilà l'origine de Vouvant, qui s'est finalement acreu en ville close et grosse baronnie noble en hommages, et de ressort de quarante ou cinquante parroisses, qui de leur commencement souloiént estre du siège de cette ville de Fontenay, sous l'hommage que les seigneurs de Vouvant en faisoient aux comtes de Poictou; le premier qui se trouve avoir esté seigneur de Vouvant est un Girard père de Geofroy, lequel souloit user d'un si bon corselet, que l'ayant légué à l'église de Sainct-Cybar d'Angoulesme, le comte Guillaume II du nom, surnommé Taillefer, le retira de l'abbé Bernard, et en récompense leur octroya sur la Touvre un homme libre la plume et à l'escaille, et les mit en possession par la tradition d'une corrdye attachée et pendente à la chartre selon l'usage du siècle. Toutefois ce Girard estant nommé sire d'Antigné, dont il donna le fief presbitéral à l'église, et de celle de Sainct-Christophle à Théodelin, de qui il les tenoit en

hommage à cause du prieuré de Vouvant, nous sommes en doute s'il ne peut aussi-tost estre pris pour vassal de Vouvant que pour seigneur: car nous avons remarqué pareille chose en infinis endroits des tiltres anciens, où l'on veid les nobles depuis cinq ou six cens ans que les fiefs sont héréditaires, estre qualifiez du nom de leurs terres, encores qu'ils n'en soient propriétaires: et les seigneurs sont dits ordinairement *domini et principes*, sinon qu'ils soient comtes ou vicomtes, qui sont tiltres éminents, et non jamais ou rarement oubliez par les chartres. Il y a plus d'apparence de croire que les sires de Mairevant, qui est une seigneurie beaucoup plus ancienne, et dont il est fait mention dès le vivant de Guillaume III, furent inféodez de Vouvant. Et de fait Thibaud Chabot, incontinent après la fondation, quitta aux religieux de Bourgueil toutes les coustumes qu'il avoit sur moitié de la parroisse de Sainct-Laur, laquelle avoit esté léguée par un Gosbert et Hildiarde sa femme, qui la tenoient de Savari, vicomte de cette ville de Fontenay, et frère de Raoul vicomte de Thouars, lequel la relevoit du comté de Poictou, qui avoit aumosné l'autre moitié de cette parroisse, ce que Thibaud n'eust pas fait s'il n'eust esté sire de Vouvant, estant certain que ceux de cette famille, l'une des plus anciennes de cette province, ont possédé Vouvant jusques à ce que Geofroy de Lesignen, frère de Hugues V, comte de la Marche, eut espousé la fille de Sebran Chabot, sous le règne de Louis VII, laquelle lui porta cette seigneurie en dot; et Geoffroy n'ayant qu'une seule fille nommée Valence, la donna pour femme à Hugues l'Archevesque, sire de Partenay, qui par ce mariage devint seigneur de Vouvant et Mairevant, et les transmit à ses enfans, et à sa postérité masculine, jusques à ce que Jean l'Archevesque, vendit ces deux grandes seigneuries avec Chasteljallon et Secondigné, au roy Charles VII, qui en disposa en faveur de messire Arthus, comte de Richemont, connestable de France, sauf de Secondigné quoy qu'ancien fief de Parthenay. Mais cestui-cy estant devenu duc de Bretagne, il les rendit au roy qui les bailla sous la loy de reversion à messire Jean comte de Dunois, source de l'illustre maison de Longueville qui les possède encores de présent,

mesmes il se trouve que ce Sebran Chabot, l'an 1251, eut contention pour raison de l'avouerie ou droit de garde de l'abbaye de Maillezais contre l'abbé Gaudin, et il maintenoit qu'il en estoit avoyer à foy et hommage lige du comte de Poicton, à tiltre héréditaire de ses prédécesseurs, et en conséquence avoit rendu plusieurs jugemens de duels et d'examen par le fer chaud et l'eau froide encore en usage de ce temps-là. Toutesfois il le perdit par sentence qui fut donnée par le roy Louis VII dit le Jeune, le 4 des non. de février l'an 1151, assistans au jugé Gerfroy II, archevesque de Bordeaux, Gilbert II, évesque de Poictiers, Bernard, évesque de Saintes, Guillaume IV, évesque d'Angoulesme, Pierre, abbé de Sainct-Maixant, Aymery, abbé de Bourgueil, Foucher, abbé de Taunay, Geofroy de Rancon, Hugues de Lesignen, le vicomte de Chasteleraud, Hugues, chancelier de France, Guy Bouteiller de France, Guy de Chevreuse, Guy de Garlande, Thierry Gallerand, Adam Broillard, conseillers du roy, ce qui fut confirmé par le susdit archevesque le 21 du mesme mois. Or pour retourner à nostre histoire, Arnaut Manzer I, comte d'Augoulesme, trespassa en habit de religieux, le de juillet de l'an 992, et gist près de son père à Sainct-Cybar. Guillaume Taillefer son fils lui succéda en son comté, et sera cy-après l'un des plus fidelles vassaux de nostre duc, comme aussi Aldegaire, frère de la duchesse Aldemodie, lequel avoit esté esleu après Ebles en l'évesché de Limoges, s'en alla mourir à Sainct-Denis en France, où il fut enterré moyennant un legs qu'il fit des plus riches et précieux ornemens de Sainct-Martial, qu'il avoit emporté quant et lui à son partement. Le duc pourveut de l'évesché Alduin, autre frère d'Aldemodie, et le fit consacrer par les mains de Fronton, Boson et Hugues, évesques de Périgueux, Saintes et Angoulesme. Là-dessus courut une maladie estrange et inouïe, au païs de Limosin, laquelle on appelloit en langage vulgaire, *loù mau de las boialas*, en François *le feu volant*, à Paris *les ardens*. C'estoit un feu invisible qui embrâsant les entrailles, et le dedans du corps, emporta plus de quarante mille personnes en moins de rien. L'évesque Alduin par le commandement du duc, ordonna un jeusne de trois jours: cependant tous les éves-

Anno 1128, invisibilis ignis plurimos depastus est in regno Francorum, cui morbo misericorditer meritum B. Dei genitricis Mariæ obviavit præcipuè in urbe Suessionis, et Guillelmus comes Flandriæ dictus longa spatha obiit Chron. Odorani Jac. Tavelli.

ques de Guyenne mandez vindrent trouver le duc à Limoges, avec processions solemnelles. A leur arrivée le corps de sainct Martial fut levé de son cercueil, et remis le de décembre, faisant prières et oraisons à Dieu : on fut tout esmerveillé que ce furieux mal cessa. Lors le duc, les princes et seigneurs, jurèrent paix entre-eux, et de garder justice entre leurs sujets, se lians d'une mutuelle confédération l'an 994, indiction 6 ; la nouvelle en ayant couru parmi la France elle servit d'exemple à plusieurs de faire le semblable. Néantmoins Guy, vicomte de Limoges, frère de la duchesse, n'en eût point le cœur si fort touché qu'il ne voulust forcer Grimouard, évesque d'Angoulesme, à lui bailler l'abbaye de Brantosme, et pource qu'il l'en refusa, le vicomte le reserra dans la tour de Limoges, d'où relasché l'évesque le fit citer en cour de Rome, la cause plaidée le propre jour de Pasques, Guy présent fut condamné à mort par le pape Sylvestre II, et qu'à cette fin dans le troisiesme jour suivant il seroit lié au col de deux chevaux neufs et non encores faits et domtez, pour demeurer à leur merci tant qu'il plairoit à Dieu, et son corps brisé et moulu, estre jetté à la voirie pour servir de pasture aux chiens et aux corbaux. La sentence prononcée, on livra par une forme estrange, le vicomte en la garde et puissance de l'évesque, attendant le jour de l'exécution ; cependant ils se pacifièrent et avant le jour le dérobans secrètement s'en retournèrent chez eux, et doresnavant demeurèrent bons amis, cela doit estre advenu l'an 1002 ou 1003, auquel mourut Sylvestre II, auparavant nommé Gerbert, il estoit natif de Guyenne et religieux du monastère d'Aurillac en Auvergne. Le duc cette année estant à Poictiers, Abbon, abbé de Fleuri, qui est Sainct-Benoist sur Loire, duquel nous avons parlé, le vint visiter le 25 d'octobre, se fit faire raison sur les molestes et vexations des Avoiers de son abbaye de Saulx en la Limagne d'Auvergne, diocèse de Bourdeaux, qui est du moins un acte du sieur dominant, comme on dit au palais. Ce bon père Abbon prit congé le lendemain de la Toussainct pour parachever un voyage qu'il avoit entrepris au monastère de Sainct-Pierre de la Réole anciennement appellé *Squirs*, en Gascongne au diocèse de Bazas. Aymoin de no-

ble race, et allié de la maison d'Aubeterre qui estoit avec lui, raconte que le 13 du pareil mois de l'année suivante, les moynes de la Réole, gens perdus et abandonnez à toutes sortes de vices, qui ne pouvoient souffrir d'estre réglez et réduits à une meilleure vie, le meurtrirent et martyrisèrent cruellement. Bernard, surnommé Guillaume, duc de Gascogne, futur oncle de nostre duc, allant sur le lieu, en fit prendre les uns et brusler les autres. Son oncle Gonbaud, évesque de Bazas, avoit establi la Réole l'an 977. Or après cet acte de justice, Bernard fut empoisonné par quelques sorcières qui jettèrent le sort sur lui, dont il mourut et transmit par sa mort le duché de Gascongne, comté de Bourdeaux et d'Agen, en la personne de Sanche son frère puisné : car il ne laissa point de lignée. Le duc, se voyant veuf jeune et un seul fils, espousa Brisque sœur de Sanche II. Ce Sanche II et Bernard dit Guillaume, estoient enfans de Guillaume Sanche et d'Uraca, princesse du sang royal de Navarre ; selon une chartre de Sainct-Sever en Gascongne, qui ne dit pas si c'est de Navarre qui a grande apparence, par l'histoire de Navarre, de Hiérosme Blanca et Guillaume Sanche, et Gonbaud, évesque de Bazas et d'Agen, et une sœur mère de Garzias, estoient enfans de Sanche, successivement comtes de Bourdeaux et ducs de Gascongne. Brisque avoit une autre sœur du nom d'Alausie femme d'Alduin, ou Hilduin II, comte d'Angouleame. Ce mariage de nostre duc avec Brisque, fut un sujet de réunir cy-après en un seul corps de seigneurie les trois Guyennes ensemble, comme elles estoient du temps d'Auguste César. Ce qui ne s'estoit point veu depuis Charles-Magne, fors en la personne des rois, mais non pas des ducs, il est vrai que les ducs de Gascongne en qualité de comtes de Bourdeaux et d'Agen, reconnaissoient les ducs de Guyenne, encores seroit-il malaisé de fournir des exemples de cet hommage et sujection, avant l'alliance de Brisque, n'ayant point mémoire d'en avoir leu aucun, soit en histoire ou en chartre. Du mariage de Guillaume IV et de Brisque naistra cy-après Othon ou Eudes I, duc de Guyenne et comte de Gascongne, et Thibaud qui mourut jeune qui sont noms entrez de la maison de Champagne en celle de Guyenne.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

SOMMAIRE.

Drutus en Thiois, ce qu'il signifie. — Comte de la Marche. — Démolition du temple de Hiérusalem. — Voyages de la Palestine. — Emme, femme du comte Guy, enlevée par des corsaires. — Le clergé de Bourges ne veut recevoir un bastard pour archevesque. — Les dispenses n'estoient pas communes en ce temps. — Bastards promeus à l'épiscopat. — Entrées et prises de possessions des évesques de ce siècle. — Origine des charges et dignitez feudales, qui ont droit de porter les évesques à leurs entrées, barons qui portent l'évesque de Poictiers à son entrée et leurs droicts.

L'histoire vous a fait voir qu'Aldebert I, comte de Périgord et de la Marche, estant décédé, son frère Boson II se saisit de ses estats et seigneuries; la femme de cestui-cy l'empoisonna, de sorte qu'il mourut à Périgueux, et y fut mis en terre. Le duc incontinent entra dans la ville, prit le bail et la protection de Hélie et de ses frères, enfans du deffunct, ensemble de Bernard fils d'Aldebert et de la duchesse Almodie: et faisant partage de la succession du comte Boson le Vieux, leur ayeul, il accorda que Hélie demeureroit comte de Périgord, et Bernard comte de la Marche. Mais pour ce que Bernard, à cause de son bas aage, n'estoit capable d'administrer sa terre, le duc y establit pour gouverneurs deux frères valeureux et expérimentez capitaines, l'un nommé Pierre, abbé ou doyen des chanoines de . l'autre Imbert, surnommé Drutus, qui vaut autant en langage *Thiois*, que fidelle amy et loyal, comme on void aux capitulaires de Crécy, de l'an 818. Les anciens Romains en rime usent souvent de ce terme en bonne part: mais il décheut de son honneur vers le règne de sainct Louys: car Guillaume de Lorris et Jean de Meun, et ceux qui les ont suivis, l'appliquèrent aux amours vulgaires et peu honnestes. Or Drutus s'acquita droictement de sa charge, ce qu'il fit connoistre au roy Robert qui avoit assiégé Belac l'ayant contraint de se

retirer sans rien faire. Pierre excelloit en valeur et courage : Drutus en prudence de conseil. Tellement que par sa conduite la Marche florit en honneur tant qu'il fut en vie. Lui mort le fais du gouvernement venant à tomber sur les bras de son frère, il s'aida d'un brave gentil-homme appellé Aynard, oncle d'Adémar l'historien, par la sagesse duquel il dissipa les entreprises de tous ses ennemis. Aynard pareillement sorti de ce monde, et le gouverneur de la Marche, estant destitué de personne de conseil qui sceut tempérer son courage tempestatif et bouillant, dont il n'estoit pas le maistre, les affaires allèrent un si mauvais train, qu'il fit juger par ses actions qu'il affectoit la tyrannie du païs. Le duc, à cette occasion de l'advis des seigneurs de la province, le chassa enfin de son gouvernement. Cela se passa devant l'an 1010, lors qu'Ebles, vicomte de Comborn en Limosin, surprit dans son propre chasteau Gausbert prince, c'est-à-dire, sire de Malmort, et l'envoya prisonnier à Melle, qui fut sur l'heure investie et forcée par les sujets de Gausbert : lui, délivré de captivité, entreprit le voyage de Hiérusalem où il mourut. Cette année, ou la précédente, selon Glaber, est remarquable de ce que les Sarasins, le 28 de septembre, démolirent le temple de Hiérusalem, et bruslèrent le sainct Sépulchre ; et la Vienne tarit et sécha environ deux lieues. Les voyages de la Palestine commencèrent d'estre fréquens. Raoul, évesque de Périgueux, qui avoit passé la mer, au retour sortit de ce monde, pour faire place à Arnaut son successeur. Seguin qui de simple religieux estoit devenu archevesque de Bourdeaux, le consacra en l'église de Saint-Benoist de Nanteuil en Périgord. Quelque temps après Aldouin, évesque de Limoges, bastit la forteresse de Beaujeu, près le monastère de Sainct-Junien, afin de harceler Jourdain, sire de Chabanais fils d'Aynard ; et de la sœur de Fouques I, comte d'Angoulesme et pour authoriser son entreprise se servit de la présence du duc de Guyenne qui l'assista en personne. Jourdain cependant advertit ses amis, mesmement Guy son frère, lesquels chargèrent vivement les trouppes d'Aldouin, qui estoit demeuré pour faire parachever le fort, dure meslée entre eux en plein hyver, qui cette année-là se monstra plus importun

Sire de Chabanais, source d'une glorieuse lygnée.

Aynard.

Jordain.

Jordain.

Galbert. lib. IV, c. VII.

Ademarius in gest. translat. S. Martialis.

que de coustume. Le massacre ne fut pas petit ; enfin bien débatu, la victoire inclina du costé de sire de Chabanais, qui demeura maistre du camp ; faisant retraicte, et à son opinion cheminant en asseurance de ses ennemis et d'embusches, un soldat inconnu le tua par derrière en trahison. Ses gens à demi-désespérez, et comme furieux pour l'assassinat de leur capitaine, passèrent au fil de l'espée tous les prisonniers qu'ils avoient en bon nombre ; principalement des plus signalez du parti de l'évesque. Cette nouvelle infortune plus cruelle et dommageable que la première, redoubla le deuil et les larmes du vaincu. Jourdain Manzer, frère naturel du deffunct, trouva moyen de prendre Aymeri frère d'Aldouin, et le tint longuement en prison, dont il ne le voulut relascher pour aucune prière, ne rançon. La ruine de Beaujeu en fut la seule composition : le mal-heur en vouloit, ce semble, à la maison des vicomtes de Limoges. Car une autre occasion de deuil se présenta, d'autant qu'une flotte de pirates, Danois ou Normans, prirent terre à Sainct-Michel-en-l'Herm, où davanture Emme, femme du vicomte Guy, estoit allée faire ses oraisons. Les barbares l'emmenèrent outre-mer, où ils la retindrent trois ans, quelque diligence qu'on peust faire de la rachepter ; on composa pour sa rançon à une grosse somme, pour laquelle parfaire, on employa l'image de Sainct-Michel qui estoit de fin or, et quantité d'or et d'argent, et plusieurs autres précieuses richesses, qu'on tira du trésor de Sainct-Martial de Limoges. Mais les Normans furent comme Normans et se dédirent, retenans la rançon et la prisonnière ; elle estoit en danger de passer misérablement le reste de ses jours en captivité, sans le duc de Guyenne proche parent de Richard II, comte de Rouen, qui sur sa prière envoya des ambassadeurs jusques en leurs païs, lesquels firent en sorte par moyens et artifices, qu'elle fut ramenée en France et rendue à son mari. L'an 1011, le duc passa les monts devant le temps du caresme pour faire sa dévotion à l'autel de la confession de sainct Pierre ; l'évesque de Limoges Alduin, lui fit compagnie, s'estans premièrement saisis des thrésors de l'abbaye de Sainct-Martial que le vicomte son frère lui avoit vendue. De retour en France, l'évesque passa de ce monde,

qui fut cause que le duc conféra l'évesché à Geraut, nepveu du deffunct et de la duchesse Almodie. Il fut consacré en l'église de Sainct-Hilaire par Seguin, archevesque de Bordeaux, encores qu'il ne fust son métropolitain, dont voicy le sujet. Daimbert, archevesque de Bourges, décédé environ l'an 1008, le roy Robert donna l'archevesché à Goslin, un sien fils naturel, lors abbé de Fleuri, le clergé de Bourges lui refusa les portes de la ville, disant qu'il n'estoit séant ni juste, qu'un fils d'une femme publique montast à une telle dignité, et dura cette folie ou sagesse l'espace de cinq ans. Les dispenses n'estoient pas lors si faciles d'obtenir qu'elles sont à présent, ou le clergé de France et l'église gallicane, retenant plus son ancienne vigueur et liberté, y avoit moins d'égard qu'elle n'a pas aujourd'huy. Si est-ce qu'Arnulfe, bastard du roy Lothaire, estoit peu devant archevesque de Reims: et Dreux, fils naturel de Charle-Magne, l'estoit pareillement durant le règne du Débonnaire. Or Goslin qui lors gouvernoit l'abbaye de Fleury, où il avoit succédé au sainct homme Abbo pour colorer de son authorité l'ordination de Géraut, envoya des religieux à Poictiers, qui furent présens à l'acte avec Gilbert I, évesque du lieu, Arnaut de Périgueux, Islon de Saintes et Grimouard d'Angoulesme: mais il sera bon de mettre icy les cérémonies de la prise de possession de Géraut pour le contentement des curieux de l'antiquité. La consécration accomplie, les évesques de Périgueux et d'Angoulesme, accompagnèrent le nouvel évesque dans la ville de Limoges, où estans arrivés prirent le chemin du temple de Sainct-Sauveur, où les religieux les recueillirent, et de là s'en allèrent ensemble en l'église de en ce lieu Géraut fut mis dans la chaire, et porté sur les espaules du peuple, puis l'évesque d'Angoulesme lui présenta l'évangile qu'il prit afin de le lire, et ainsi cheminant et bénissant continuellement de la main dextre, il fut conduit honorablement jusques à l'église de Sainct-Estienne, qui est la cathédrale, l'évesque d'Angoulesme lui offrit les portes du temple, celui de Périgueux les portes des Sins (1) c'est-à-

(1) *Baldricus Noviom. et Camerac. Episc.* Ep. l. I, c. XC, p. 154. — *Nam cum dignitatis tanto munere suscepto rediret adeo quippe æstu torrente, fatigatus est [Vuibodus*

dire des cloches, cela fait, l'évesque de Périgueux, eslevant sa voix, chanta le *Te Deum*, puis il le baisèrent tout séant comme il estoit en son siège, et de ce pas célébrèrent la messe du martyr de Sainct-Thierry dont la feste escheut ce jour-là. Durant sept jours le nouvel évesque porta l'estole béniste avec les orneméns et la chappe à la romaine sans chasuble, et officia par chacun jour; l'entrée et prise de possession des évesques de ce jourd'huy retient quelque chose de l'ancienne qui dépend de plus haut. Car on trouve qu'Estienne II, esleu pape l'an 752 ou 53, se fit porter sur les espaules du peuple jusques au temple de Constantin, y ayant apparence que cette cérémonie a esté dérivée de là. Mais depuis on a converti en charges et en dignitez feudales, le droit de porter les évesques lesquels ont baillé à cette fin des fiefs de l'église à quatre seigneurs, de la pluspart de chacun diocèse. En Poictou on les appelle vulgairement les quatre barons, ce qu'il ne faut entendre de la province; ce sont les sires de Lezignen, de Parthenay, de Chastelerаud et du Fief-l'Evesque. Ces deux derniers portent par le devant, et les autres deux par le derrière. Le sire de Lezignen doit avoir pour son droit le cheval blanc, sur lequel le nouvel évesque est entré en la ville, par la porte qu'on dit par corruption à Joubert, au lieu d'Angilbert. Le sire de Parthenay a pour droit la coupe d'argent, dont il sert comme eschançon pour le premier traict: il a aussi les nappes de la grande table, et du dressoir. Celui du vicomte de Chastelerаud consiste en deux bassins d'argent, dont il a baillé à laver à l'évesque. Le sire du Fief-l'Evesque doit servir les premiers mets dans deux plats d'argent, dont il fait l'espreuve, puis on lui rend les plats qu'il retient pour sa livrée.

Conestable ou grand écuyer.

Boutillier.

Chambrier.

Seneschal.

Episcopus Camerac.] *Ut cum ad Ecclesiam usque pervenisset vix Campanam cujus tintinabulum Episcopi dignitatem sibi vindicandam indicare deberet, vix inquam præ molestiâ ægritudinis movere potuerit.*

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

SOMMAIRE.

Teste de sainct Jean, trouvée à Sainct-Jean d'Angeric. — Faux discours dans Sainct-Cyprian sur le chef de sainct Jean. — Observations sur ce fait. — Combat entre le duc et les Normans. — Election d'un évesque de Limoges qui fut investy par le duc. — Les éveschez se vendoient en ce siècle.

Le duc, selon sa coustume, passa les Alpes pour faire ses oraisons à Rome l'an 1018 au plus près. Durant son absence Alduin, abbé de Sainct-Jean d'Angeric, trouva une teste humaine dans une closture de pierre taillée en forme de pyramide. C'estoit le chef de sainct Jean Baptiste à son opinion : mais d'où, quand, et comment il eust esté porté là, et si véritablement c'estoit celui du sainct précurseur de Dieu, on n'en est pas bien certain, ce dit Aymar, qui a escrit son histoire au mesme aage : car, dit-il, il n'en est rien porté ès gestes de Pépin, jaçoit qu'ils contiennent jusqu'aux plus menues particularitez de sa vie, et lesquels n'eussent pas oublié un fait si mémorable. Davantage le discours qui se void de cette matière en suite des œuvres de sainct Cyprian, est reprouvé des doctes à cause de sa futilité. Pour dire vray la narration est ancienne, et touche beaucoup des particularitez conformes à la description des lieux, et des chemins depuis Angoulin d'Aulnis jusques à la ville d'Angeric de Saintonge, qui fait juger que celui qui en est l'autheur estoit natif de ce païs-là, ou il y avoit grande habitude. Mais Pépin a vescu longtemps après l'évesque Théophile dont il est là parlé, et de son temps les vandales n'ont fait la guerre à la Guyenne, et l'Alexandrie ne posséda jamais le chef de sainct Jean ; Tiro Prosper monstre que l'an de Nostre Seigneur 391, Valentinian pour la quatriesme fois, et Neobrius estans consuls, le grand Théodose, l'an 12 de son empire, avoit fait amener de Coslay un bourg à sept mil de Constantinople, le chef de sainct Jean, pour le

Theodoret, *Hist. ecclésiast.*, *lib. cap.* Soromen. *lib. cap. Vid.* ce que dit Guibert, *lib. I, de gestis Dei*, par François, page 476. *Sigebert, ann*

61, caput Joannis-Baptistæ in Ediiseam civitatem transfertur.

faire colloquer en un magnifique temple, qu'il avoit fait édifier en son honneur; de quand a-t-il esté tiré de Constantinople? une autre invention du chef de sainct Jean est dans le comte Marcelin, Vicomalus et Opilion, estans consuls l'an de salut 453, indict. 6, tellement que l'abbé Alduin n'est pas du tout hors de soupçon, et le siècle d'alors simple et grossier plus que celui d'à présent, s'est souvent licentié en cette façon de faire. « Quelques-uns, disoit « Létaldus, escrivant à Avesgaut, en ce temps-là évesque du Mans, « essayans de relever et magnifier les gestes des saincts, offensent « contre la lumière de vérité, comme si sur le mensonge on pou- « voit bastir la gloire des saincts, lesquels s'ils eussent esté secta- « teurs du mensonge, ne fussent jamais parvenus ni montez à ce « haut degré de sainteté. » Tant y a que le duc estant de retour d'Italie, apprenant ces nouvelles après la feste de Pasques, il s'en réjouit à bon escient. Le roy Robert et la reine Constance, Guillaume Sanche roy de Navarre, Sanche duc de Gascongne, Eudes II, comte de Champagne, bref les princes, comtes, prélats, et gens de toute sorte de conditions y abordèrent à la foule, et y firent de grandes offrandes: entre-autres le roy qui offrit une conque d'or très pur du poids de trente livres, et des ornemens précieux. Le duc de Guyenne récueillit et festoya magnifiquement le roy et les seigneurs. Puis esmeu de dévotion il envoya quérir Odilon surnommé l'Archange abbé de Cluny, renommé d'une singulière preud'hommie, afin de réformer les religieux de Saint-Jean. Là-dessus l'abbé Aldouin venant à mourir, Odilon ordonna Rainal, ou Renaut en son lieu, et cestui-cy estant incontinent décédé, il lui subrogea Aymeri. L'année suivante devant le caresme, les gens du duc entrèrent si avant en querelle avec ceux des religieux, que ceux-cy mirent le feu dans l'hostel du duc et tuèrent son prévost. Fouques Nerre, comte d'Anjou, qui estoit lors au service du duc en la ville de Poictiers, et plusieurs autres barons le voulurent persuader de ruiner le monastère pour punition du crime; chasser les religieux et en leur place establir des chanoines. Combien que le sérénissime prince (Aymar parle ainsi) se sentist griévement irrité par une telle offense, néantmoins il vainquit son

courage, et termina le différend par la voye de douceur. La mesme année ou la précédente, une grosse flotte de Normans, ou payens de Dannemarc, descendit en Guyenne, pensans destruire le païs à l'exemple de leurs prédécesseurs; le duc sur l'avis qu'il en eut despescha promptement cà et là ès terres de son obéissance, pour faire assembler les évesques, le clergé et le peuple, afin de vacquer à jeusnes et oraisons. Lui cependant mit la main à l'œuvre, et avec une gaillarde armée un soir du mois d'aoust entre chien et loup, s'en alla loger près du camp des infidèles non loing du rivage de la mer: eux épouventez d'une si brave résolution jugèrent avoir plus besoin d'artifices que de forces pour se desgager d'un païs si dangereux. Tellement que toute la nuit à leur mode accoustumée ils creusèrent des fossez et trenchées qu'ils couvrirent dextrément avec des brossailles et gazons par dessus. De sorte qu'il estoit malaisé de s'en appercevoir. Le duc monté à cheval de bon matin, comme lui et les siens, à la teste desquels il marchoit, eussent donné des esperons droit vers les ennemis, ils ne faillirent de tomber dans les embusches: les premiers renversez par terre furent faits prisonniers: les derniers s'appercevans de la ruse abandonnèrent les destriers, mais un peu bien tard. Le duc mesme rencontrant un fossé tomba dedans tout ainsi pesamment armé comme il estoit, et sans une grâce spéciale de Dieu qui le tenoit ordinairement en sa garde, et alors lui donna l'entendement et la force de remonter vigoureusement en haut, et se rallier à sa troupe, sans doute il tomboit en la puissance des barbares, qui tendoient desjà les mains sur sa personne. L'on trouva bon de cesser la meslée pour ce jour, de crainte que les prisonniers qui estoient des principaux de la noblesse, ne fussent impiteusement massacrez à la chaude, entre la peur et le désespoir des ennemis. La nuit venue avec le reflux de la marée incontinent que les vaisseaux se trouvèrent à flot, les payens levèrent l'ancre, et gagnant le haut se garentirent pour cette fois, et désormais donnèrent patience à la Guyenne, où depuis ils n'osèrent plus retourner. Le duc employa libéralement ses trésors pour rachepter les captifs, et les mettre en liberté; et pesant la condition et mérite d'un chacun, il tira de

MS. libello. miracul. de Translat. S. Martialis.

ses coffres les deniers de leur rançon, estimant déraisonnable qu'eux-mesmes ou leur pauvre peuple en receussent la courvée, et une seconde incommodité. L'an 1019, Géraut évesque de Limoges trésorier de Sainct-Hilaire, désirant se trouver le premier jour de novembre à Poictiers pour y célébrer la feste de Toussaincts, s'arresta en la ville de Charroux, et y mourut en peu de jours le [illegible] du mesme mois, le 8 de son épiscopat. Les seigneurs du païs coururent à l'envie pour se faire pourvoir de l'évesché, le marchandans à deniers comptans : car ils connoissoient l'humeur de l'archevesque de Bourges qui en faisoit trafic. Il y eut quelque tumulte pour cela à Limoges, l'affaire mise en délibération, le duc convoqua une assemblée au mois de janvier au monastère de Sainct-Junien, afin de procéder à l'élection d'un nouvel évesque. Guillaume II, comte d'Angoulesme, seigneur prudent, Guy vicomte de Limoges, et les barons et seigneurs du païs, se trouvèrent au jour assigné. Sur la fin du mois les voix et le fort tombèrent sur Jourdain de Laron, gentil-homme de bon lieu, en réputation d'homme de bien. Dès le lendemain matin, le duc assisté de Grimoard évesque d'Angoulesme et d'Islon de Saintes frères, et de nombre de seigneurs menèrent l'éleu évesque à Limoges, et furent poser au temple de Sainct-Sauveur. Le jour suivant le duc le voulut conduire en l'église de Sainct-Estienne, et là en présence de toute la compagnie, il l'investit à l'éveschée par la tradition du baston pastoral, sans qu'il lui coustast un seul denier, ce dit l'historien, qui par là semble taxer le vice du temps; il restoit de pourvoir à la thrésorerie de Sainct-Hilaire. Le duc jettant les yeux sur Fulbert évesque de Chartres, dont les escrits mis en lumière sont tesmoins de sa suffisance et capacité, il la lui conféra. Le caresme s'approchant il passa en Italie : cependant il donna charge au comte Guillaume, son fils aisné, de mettre ordre qu'à son retour il trouvast Jourdain consacré. Le jeune comte, pour obéir au vouloir de son père, mena Jourdain à Sainct-Jean d'Angeric, où le jour de la my-caresme qui escheut le samedy [illegible] l'archevesque de Bourdeaux assisté des évesques, Boson de Saintes, Arnaut de Périgueux, et Issembert I de Poictiers, qui naguères avoit succédé à son oncle

Gislebert I, lui donna les ordres de diacre et de prestrise. Cela fait le comte et l'évesque de Périgueux furent l'introniser en la chaire de sainct Martial. Goslin, archevesque de Bourges, se formalisa de cette entreprise comme préjudiciable aux droicts de sa métropole, et fist en sorte que le roy Robert le trouva mauvais. Ce fut l'occasion de l'assemblée d'un synode de sept archevesques, où le roy présent, on trouva bon d'excommunier Jourdain. Fulbert de Chartres s'entremit d'accorder le différend: Goslin l'eust volontiers consenti, et le désiroit en son cœur, lorsqu'il se présenta sujet de dissimuler sa bonne volonté: car d'aventure le duc envoya des lettres à l'évesque Ancelin ou Anseaume de Laon, où il parloit en mespris de Sa Majesté, les lettres rapportées au roy il en conceut une telle offense, que Goslin n'osa passer outre, de peur de lui desplaire et d'encourir son indignation. Au fonds de l'affaire, Jourdain n'estoit pas du tout destitué d'excuses, d'autant qu'il vouloit éviter Simonie, l'archevesque vouloit vendre son ordination, l'évesque finalement ayma mieux fléchir sous son métropolitain, que contester davantage, et lui faire teste avec plus de scandale que d'édification. Doncques recourant aux armes d'humilité, lui et le clergé de son diocèse s'en allèrent nus-pieds à Bourges, où l'archevesque leur tendant les bras leva son excommunication.

CHAPITRE VINGTIÈME.

SOMMAIRE.

Chasteau de Rancongne, de Ruffec et de Marcillac, et de ceux qui ont possédé ce dernier. — Cono et Conrad est le mesme. — Les Italiens prièrent le roy Robert de leur accorder Hugues son fils aisné pour estre leur roy. — Offres du mesme royaume d'Italie au duc de Guyenne ou à son fils, longue négotiation en suite de ces offres avec les Lombards où leur naturel est bien descrit. — Le cardinal Baronius noté sur ce fait.

Il a esté monstré cy-dessus qu'Emmenon, comte d'Angoulesme, mourut en son chasteau de Rancongne près la Rochefoucaud. Les comtes ses successeurs inféudèrent ce chasteaux à une race de seigneurs, qui a produit de grands et excellens capitaines, un de ceux-là nommé Aymeri prenant occasion de l'absence de Guillaume II, son seigneur suzerain passé en Italie environ l'an 1022 bastit un fort sur la frontière de Saintonge, nonobstant qu'avant son départ il eust donné serment de ne rien entreprendre au préjudice de son service. Gerfroy I, fils puisné du comte, le tua à la première rencontre, et le père à son retour de Rome assiégea la place, et l'ayant prise de vive force il la ruina, puis la rédifia derechef et la bailla en garde à Gerfroy. Aymeri laissa un fils de son nom, lequel par une chartre de sainct Jean fait mention de cet homicide, se disant fils d'un père mal tué ou assassiné à tort, qui fut suivy d'une autre cruauté plus détestable beaucoup. Le dernier vicomte de Marcillac avoit laissé trois enfans, Guillaume, Oudry, et Alduin. Cestui-cy qui estoit le plus jeune jouissoit du chasteau de Ruffec, pour raison de quoy les deux autres eurent long-temps à démesler contre lui. Mais enfin le comte d'Augoulesme terminant leur dispute les avoit obligé de garder les conditions de l'accord par leurs sermens faits sur les reliques de Sainct-Cybar. Toutesfois Guillaume et Oudry, complotans une insigne meschanceté, invi-

tèrent Alduin en leur chasteau la première sepmaine de Pasques, sous feinte d'entre-vue et d'amitié fraternelle, le soir se passa en bonne chère et en complimens jusques à ce qu'il falust aller prendre le repos: mais les deux aisnez esveillez de bon matin surprenans Alduin endormi au lit, lui coupèrent la langue, et lui crevèrent les yeux de sorte que par cette impie inhumanité ils se rendirent maistres de Ruffec. Le comte arrivé d'Italie résolut de faire punition du crime, appella le duc afin de lui prester main forte, de compagnie assiégèrent Marcillac, le prindrent et réduirent en cendres, la vie et les membres furent réservés saüves aux malheureux traistres; seulement on confisqua leurs fiefs et honneurs: Ruffec demeurant accordé à l'aveugle Alduin pour la consolation de sa calamité, joint que c'estoit son droit de la succession paternelle; quelque temps après, Alduin II, fils aisné de Taillefer rebastit Marcillac par commandement de son père, et le retint à domaine: néantmoins ses successeurs s'en dessaisirent et finalement après divers changemens et mutations de mains, les comtes de la Rochefoucaut en ont esté faits seigneurs et le possèdent encores aujourd'huy en tiltre de principauté, cette terre relève de l'évesque d'Angoulesme quoy que sujéte à la coustume de Poictou. L'an mil vingt et quatre le 13 ou 14 juillet, Henri le Boiteux, deuxième du nom, empereur, décéda sans enfans. Conrard, duc de Vuormes et Cono qui signifie aussi Conrad, son cousin germain de père, aspirèrent à l'empire, pour raison de quoy s'esmeurent de grandes contentions en Allemagne; finalement le duc de Vuormes fut préféré par les menées des évesques de Mayence et de Bamberg. Les Italiens ne prestèrent point de consentement à sa promotion et prenans occasion de ces troubles, firent une ligue et confédération ensemble, non pas pour se deffendre et maintenir leur liberté contre les estrangers, comme les historiens d'Italie veulent faire croire, mais pour changer de maistre seulement. Car ils envoyèrent des ambassadeurs en France pardevers le roy Robert issu d'Adélaïde, princesse italienne, afin de le prier d'accepter le royaume, et s'il ne le vouloit pour lui, du moins il accordast pour le roy Hugues son fils aisné. Hugues alors pouvoit estre en sa vingt-sixiesme année: car

Père de Henry, empereur. *Quem Germani 3. Ital. 2 vocant, inquit Molan., in militiâ sacrâ ducum Brabantium, cap. 44, qui prim. successit ann. 39.*

son père l'avoit fait couronner à Compiègne le jour de la Pentecoste de l'an 1017, en l'aage de 10 ans; pour cela les Italiens l'appelloient roy, et l'affectionnoient beaucoup à cause de ses rares qualitez qui lui avoient acquis le tiltre de Grand, que souloit aussi porter pour mesmes causes son bisayeul le duc Hugues, comte de Paris et marquis de France. Ce désir des potentats d'Italie est non seulement tesmoigné par Glaber le Roux, autheur du temps: mais aussi par Girard d'Orléans vivant au mesme aage, lequel a dressé en vers élégiaques le tombeau de Hugues dont nous avons la copie retirée d'un manuscrit de feu monsieur Petau, de sorte qu'il n'en faut point douter. Or le roy Robert remercia les Italiens de leurs offres. Eux suivans leurs mémoires et instructions, vindrent à Poictiers trouver le duc de Guyenne auquel ils exposèrent leur créance, le suppliant vouloir aussi accepter l'empire d'Italie pour sa personne propre ou pour le jeune comte Guillaume son fils aisné, descendu du sang de Charles-Magne, dont la mémoire leur estoit saincte et sacrée, qu'ils sçavoient l'affection que le peuple romain lui portoit, et comme toutes les fois qu'il entroit dans la ville de Rome, ce qu'il faisoit presque tous les ans, chacun le réclamoit à haute voix père du sénat, père de la Patrie, qu'il se hâtast d'empoingner l'occasion, tandis que les Allemans dont la sujection estrangère leur estoit insupportable, consommoient le temps à quereller ayans la main sur la garde de l'espée, prests de s'entregorger. Que l'exécution de cette entreprise lui seroit facile, estant le prince de la chrestienneté le plus puissant et le plus riche en biens et alliance, joint que les princes et potentats d'Italie y contribueront de leur reste, et ne lui manqueront jamais de foy et de loyauté; qu'il en vint donc hardiment à l'espreuve sans rebuter sa bonne fortune qui d'elle-mesme venait frapper à sa porte et le rechercher jusques dans son palais. Le duc qui de longue main avoit pratiqué l'Italie, se doutant de la légèreté et du peu de loyauté de cette nation, fit réponse, que leurs instructions lui sembloient un peu deffectueuses, qu'il estoit besoing de plus grande seureté avant de s'embarquer en si haut dessein; tandis qu'il feroit un voyage de là les monts, afin de prendre langue sur le lieu, et sça-

Cap. 9, lib. III.

voir s'il y auroit moyen de faire réussir l'entreprise à son contentement et à sa gloire. Cela fait il licencia les ambassadeurs, et despescha lettres vers Mainfroy, marquis d'Ivrée et Alric évesque d'Ast son frère, et autres ses alliez et amis; d'un autre costé il pensa d'asseurer ses estats et seigneuries, et de se rendre le roy Robert non seulement neutre en cet affaire, mais aussi son amy et partisan. Fouques Nerre, comte d'Anjou, avoit en ce temps-là toute faveur et authorité en cour, à cause que la reine Constance sa cousine germaine qui se fioit grandement en lui, possédoit impérieusement la volonté du roy. Fouques d'ailleurs estoit vassal du duc de Guyenne, qui naguères l'avoit obligé destroictes courtoisies, lui ayant conféré en pur don la ville de Saintes, et d'abondant receu à la foy et hommage de Mirebeau, ensemble de la ville de Loudun avec son ressort et jurisdiction. Fouques doncques, en faveur du duc escrivit au roy, et lui manda, « que les ambassadeurs « d'Italie au partir de la cour, hors d'espérance et rebutez de l'a« voir pour roy, estoient allés faire semblable requeste au comte « Guillaume de Poictiers son seigneur, lequel leur avoit déclaré « par importunité et contrainte qu'il se condescendroit volontiers « à leur désir et affection, pourveu que tous les marquis d'Italie, « les évesques et principaux seigneurs du païs voulussent y prester « consentement. Surquoy les ambassadeurs lui en avoient obligé « leur foy et leur conscience et d'y employer tout le moyen et cré« dit à eux possible; que par l'entremise de lui, comte d'Anjou, le « comte de Poictiers imploroit humblement la faveur de sa ma« jesté en cette occasion, afin qu'il empeschast Ferry duc de Lor« raine, Mosellanique II du nom, les seigneurs de la contrée et au« tres ses alliez, de pacifier avec Cono eleu roy de Germanie; fit « effort de les rendre confédérez et aydans à son dessein, et que « besogne faisant il s'obligeoit lui fournir mil livres de deniers; (ce « sont mil cinq cens marcs: car lors la livre n'estoit que romaine) « cens pailles, c'est à dire, draps ou pièces de soye, et cinq cens « livres d'argent à la reine, laquelle il supplie sa majesté saluer de « sa part, ensemble le roy Hugues son fils, comme pareillement « lui Fouques d'Anjou, le prie de lui faire entendre de bouche

Fulb. Glabert., lib. IV, cap. 2.

« par personne de créance, ou bien par escrit quelle sera sa réso-« lution, sur ce sujet, afin d'en advertir le comte de Poictiers, le-« quel lui faisoit semblable requeste. » Le roy avoit le germain sur le duc Fédéric : car Béatrix, duchesse de Lorraine, ayeule de Ferry, estoit sœur de Hugues Capet et tente du roy. Peu de temps après le duc receut quelques advertissemens de ses confédérez d'Italie qui refroidirent aucunement son entreprise, toutesfois il tint cet advis secret et ne le déclara pas au prince son fils aisné, de peur que l'ardeur de la jeunesse et la générosité de son courage, ne vinssent à lui faire entreprendre moins prudemment qu'il ne seroit à propos. Cela le meut de sonder Mainfroy marquis d'Ivrée, (Glaber l'appelle très-sage entre les marquis) et la marquise Béatrix son espouse, de qui Herman cy-après duc d'Allemagne, fillastre de Conrad et issu d'une sœur du roy Lothaire, avoit espousé la fille et leur succéda en leur marquisat. Il lui escrivit doncques, « que « le dessein commencé pour le jeune prince, son fils, n'avoit appa-« rence de réussir, n'estoit utile ni honneste : car la nation Lom-« barde estant sujette à fausser sa foy et ne point garder de loyauté, « plusieurs embusches et dangereuses trahisons pourroient se ma-« chiner contre lui, lesquelles s'il ne pouvoit éviter ou les vaincre, « le royaume d'Italie ne lui tourneroit à aucun profit ni avantage ; « et d'ailleurs sa réputation courroit fortune et seroit offensée ; « comme aussi en divers endroits de la France plusieurs bransloient « desjà vers les nouveautez, et les troubles encouragez à ce faire ; « le voyant aujourd'huy attentif aux affaires d'Italie, et préjugeant « que peu à peu la fusée venant à se mesler et rendre difficile, il « lui naistra matière de plus forte et continuelle occupation, à la-« quelle si d'avanture il ne pouvoit mettre ordre et en venir au des-« sus, eux-mesmes la jugeroient non seulement vaine et inutile, « mais aussi pleine de vergongne et de honte, doncques il les con-« juroit par leur ancienne amitié, et la foy qu'ils s'estoient entre-« donnée qu'ils eussent à trouver manière de rompre, mais avec « une telle conduite que leur honneur et le sien n'y fussent enga-« gez ; qu'ils tinssent cependant la chose secrette, afin que son fils « n'y autres n'en sceust des nouvelles, jusques à ce qu'ils eussent

« opportunité de s'aboucher, et de s'entre-communiquer confi-
« demment ce qu'ils auroient en l'âme, que si Dieu a destiné que
« l'entreprise s'exécute, ils ayent soing d'y faire consentir l'arche-
« vesque de Milan, l'évesque de Versel et les autres seigneurs qui
« y ont intérest. Cet évesque de Versel s'appelloit Léon, le duc
« l'advertit du traicté d'entre lui et le prince son fils, et les ambas-
« sadeurs d'Italie, lui disant qu'il estoit temps de faire paroistre si
« ces protestations d'amitié, et ces belles paroles qu'il lui avoit
« tant de fois réitérées de s'employer pour ses affaires si jamais il
« en estoit besoin, avoient eu quelque scintille de vérité, et pro-
« cédé du fond du cœur plutost que de la langue, s'il exécutoit sa
« promesse qu'il se souvint combien le jour sera heureux et fortuné
« pour lui, quand on verra le duc de Guyenne eslevé à l'honneur
« de l'empire; car sans doute tout ce qui se pourra dire estre pro-
« pre et particulier au duc, l'évesque de Versel pourra justement
« s'en dire le seigneur et le maistre. Qu'il estoit besoin, doncques,
« qu'il lui fist sçavoir s'il y avoit moyen de s'asseurer en lui et en
« son assistance. » Cependant le duc donna ordre en Guyenne et à
l'estat de sa maison, à quoy Islon de Saintes et Roho d'Angou-
lesme, furent employez et jugé à propos de laisser son fils deçà,
tant pour gouverner ses païs durant son absence et obvier aux sou-
lèvemens, que pour empescher (le menant avec luy delà les
monts) que les Italiens ne vinssent à l'engager contre son gré; puis
ses préparatifs faits, il passa les Alpes accompagné de Guillaume
II, comte d'Angoulesme et de quelques autres siens fidèles vas-
saux; arrivé de delà après plusieurs dictes et parlemens tenus en
divers endroits avec les princes et prélats d'Italie, il les trouva si
fort injustes qu'il ne refusa pas seulement leurs offres, mais aussi
blasma leur procédure et mauvaise intention et s'en retourna en
Guyenne. Mais il ne fut pas plutost arrivé qu'il receut des lettres
de Lombardie, mesmement de l'évesque de Versel, lesquelles ne
ressentoient nullement cet air subtil et délié, dont ce païs-là se
vante par-dessus les autres nations de l'Europe. Il exhorte le duc
en amy de ne point se soucier de ce que « les Lombards lui ont
« faussé leur foy et leur promesse, qu'il lui garde un fort bon con-

« seil pourveu qu'il le veuille croire, seulement qu'il ne perde point « courage pour ce qui s'est passé et songe à pourveoir pour l'adve- « nir ; qu'à cet effet le duc lui dépesche quelque personne de « créance et de fidélité espreuvée, et il lui baillera un souverain « advis, puis il parle de choses futiles et peu dignes de cette affaire « priant le duc de se ressouvenir d'une requeste qu'il lui avoit faite « six ans auparavant touchant une mule admirable, un frein de prix « et un tapis merveilleux, afin de les lui envoyer delà les monts. » Voilà qui estoit bien à propos parmi les traictez et la négotiation d'un empire. Le duc s'accommodant à la capacité de cet évesque, lui fait une response assaisonnée de sel et de prudence, et feignant de se jouer de prime abord, enfin il le taste d'une façon grave et sérieuse, comme il appartenoit à un grand prince comme lui. « Qu'il ne s'attriste en façon du monde pour l'infidélité et trahison « des Lombards, car ils ne l'ont point trompé : n'ayant oncques « adjousté foy à leurs paroles et dissimulations, ne se soucie nul- « lement de leurs laschetez du passé, et de tant que touche l'adve- « venir, Dieu l'en préservera s'il lui plaist, et en son particulier il « y mettra bonne peine, mais au reste il ne s'estonne pas peu de « l'évesque de Versel, de l'excellente mémoire qu'il a du passé et « de n'avoir pas moins de prévoyance des choses futures, selon « que le bruit en court, ce qu'il a fait paroistre à la bonne heure ; « s'estant allié de Conrad, qui ne lui donna jamais rien en Allema- « gne et n'a moyen de le faire, à ce qu'on dit, ne plus ne moins « qu'il ne peut rien lui oster és Marches d'Italie. Or jaçoit qu'en « cet endroit il semble ne s'estre pas bien conseillé lui-mesme, et « aye failly d'assistance et de suffrage au duc, esprouvant ses amis « au besoin; toutefois il demeurera sur l'expectative de cet excel- « lent advis qu'il promet de bailler s'il le veut croire; qu'il lui pres- « crive par escrit comme quoy il désire qu'on lui adjouste foy, et « quel advantage de la libéralité de Conrad reviendroit par son « conseil au duc de Guyenne s'il se désiste de son entreprise de la « conqueste d'Italie, dont on lui a baillé parolle ; et de laquelle fa- « cilement il viendroit à son honneur grâces à Dieu, s'il daignoit « beaucoup s'en soucier. » Puis après il lui fait une gentille repartie

touchant les présens qu'il demande, laquelle les curieux pourront lire parmi les épistres de Fulbert de Chartres; enfin il commence à lui parler sérieusement: « Qu'il n'accuse nullement les seigneurs « Lombards de tromperie et d'infidélité; car il n'a pas tenu à eux « qu'il n'aye esté proclamé roy d'Italie, à la charge d'une condi- « tion déraisonnable qu'il a condamnée, à sçavoir de destituer et « promouvoir à leur apétit les évesques et prélats du païs: mais à « Dieu ne plaise que jamais il s'oublie tant que de déshonorer les « pasteurs de l'église, mesmes en ce fait où ils sont innocens et non « prévenus d'aucun crime, ausquels ses prédécesseurs et ancestres, « et lui-mesme aussi, ont de tout temps porté honneur et respect, « et les ont avancez et exaltez de toute leur puissance. C'est la con- « dition sous laquelle aucuns potentats d'Italie ont abandonné le « royaume pour lui ou pour son fils, condition honteuse et vilaine, « que n'ont pas approuvé Mainfroy le sage marquis d'Ivrée, et « Aleric le bon évesque d'Ast son frère, seigneurs qui surpassent « à son advis tous ceux d'Italie en excellence et bonté d'entende- « ment, en loyauté et prud'hommie, du conseil desquels fort sain « et judicieux, il ne s'est oncques repenti lors qu'il en a usé, ce « qu'il a fait souventesfois. Au parfus s'il y a chose en son pouvoir « qui plaise à l'évesque de Versel et que le duc puisse et doive lui « envoyer, son espérance n'en sera pas frustrée. Cependant qu'il « se comporte en amy de son costé, et ne se monstre inférieur en « bons offices; qu'au prochain jour de Nostre-Dame il lui fasse « sçavoir de ses nouvelles, et lui déclare confidemment ce qu'il a de « secret sur le cœur touchant le dessein d'Italie, et là-dessus il le « commande à Dieu. » En cet endroit les mémoires nous manquent pour nous instruire de la suite et progrez de cette entreprise, laquelle les historiens Lombards ont passé sous silence en haine de la nation françoise, dont ils taschent à leur possible de déprimer la générosité et courage. Le cardinal Baronius qui depuis peu d'années en a fait mention en ses Annales ecclésiastiques devoit raconter la vérité au net, sans paliation ni déguisement, et non pas nous attribuer que nous estions allés briguer en Italie le sceptre qu'on nous estoit venu offrir jusques en notre maison. Deux bonnes

Cet évesque de Versel est celui à qui Jean III, empereur, estant à Rome à la recommandation de Hugues, marquis d'Italie, donna les comtes de Versel et de Sainte-Agathe, et à ses successeurs, évesques, et les excepta de la juridiction du marquis d'Ivrée, par chartre des Non. de Mai, l'an 999, indict. 12, l'an 16 de son règne, de l'empire, le 3 ou 4. Baron, tom. X, col. 1073.

chroniques latines escrites au mesme temps, l'une que feu monsieur Petau m'a communiquée, et l'autre qui est dans la riche librairie de monsieur le président de Thou, tesmoignent cela, mesme par un discours uniforme avec Fulbert.

CHAPITRE VINGT-UNIESME.

SOMMAIRE.

Généalogie d'Otte, surnommé Guillaume, comte et duc de Bourgongne, qui a esté peu connue jusques à présent. — Franche-Comté, par qui possédée.

Le duc de Guyenne devant ce temps-là, environ l'an 1023, se trouvant veuf de Brisque ou Sanche de Gascongne, sa deuxiesme femme, espousa en tierces nopces Agnès fille d'Otte surnommé Guillaume, comte et duc de Bourgongne, descendu du sang de Charles-Magne. Mais d'autant que sa généalogie touche l'honneur de nos comtes, et qu'elle n'a esté assez nettement démeslée jusques icy, il sera bon de l'esclaircir en peu de parolles. Louis le Débonnaire entre-autres filles qu'il eut d'Hermengarde de sa première femme, laissa Berte qui fut mariée avec Evrard ou Bural duc de Frioul en Italie, et comte de Cysoing en Flandres, son païs natal et originaire, et par ainsi vray François de nation, et non pas Italien, comme Paul Emil et les autres historiens delà les monts, et aucuns de France nous veulent faire croire. De leur mariage nasquirent quatre enfans masles et deux filles. Unroc qui portoit le nom de son ayeul (ce nom est corrompu en la vie du Débonnaire où les antiquitez françoises en ont fait un comte de Touraine ou Torenne), et Bérengaire ou Béranger que son oncle Charles le Chauve empereur institua duc de Frioul en la place de son père, l'an 876. Celui-là mesme qui se fit premièrement couronner roy d'Italie, et depuis empereur à tiltre héréditaire, premier du nom, comme dit l'Annaliste de Fulde; par un tiltre de la pancarte noire de Sainct-Martin, et duquel la chronique de Tours fait mention, il appelle Charles-Magne son bisayeul, sa mère portoit le nom de Berte, et remémore en plusieurs chartres qu'elle estoit *Chron. Malliac.*

sœur germaine du Chauve, qui fait juger que la datte de l'an 838, apposée en son testament de la fondation de Cysoing en Flandres est corrompue, autrement elle ne pourroit pas estre fille de l'impératrice Judith, fille de Vuelphe duc de Bavière, mère de Charles, puis que le Débonnaire l'espousa seulement l'an 819, et son premier enfant fut Charles qui nasquit le troisiesme de janvier 823 d'où il s'ensuit que Berte, en 838, n'eust sceu avoir sinon 14 ans qui n'est pas un aage pour avoir mis six enfans au monde, lesquels sont nommez et partagez par ce testament. Luitprand, escrivain du temps, monstre que Bérengier I prit à femme Gisale ou Gisle, d'eux vint une autre Gisle, qui fut femme d'Aldebert ou Albert marquis d'Ivrée, seigneur le plus puissant de toute la Lombardie: de leur mariage sortit Bérangier II, empereur, qui espousa Vuille ou Gisle fille de Boson, comte d'Arles, frère de Hugues I roy d'Italie, et sœur de Berte femme en secondes nopces de Raimond I, comte de Tholose et d'Arles, bisayeul de la reine Constance de France. Cette Gisle prit le voile de religieuse avant qu'on mist le corps de son mary en sépulture: Bérengier II, mort à Bemberg, l'an 966, fut père d'Aldebert ou Albert duc de Toscane, roy d'Italie: cet Aldebert espousa Gerberge ou Gersinde, comtesse de Dijon, unique et onziesme fille de Hugues de Vienne, et de leur mariage nasquit Othon, surnommé Guillaume, et le Captif ou l'Estranger, parce qu'il rapportoit sa naissance à l'Italie, où son père avoit souffert la prison, et lui esté arresté en son enfance, tellement qu'un religieux le déroba secrètement et l'apporta deçà les monts à la comtesse Herberge, qui pour lors avoit espousé en deuxiesmes nopces Henry duc de Bourgongne, frère du roy Hugues Capet. Le duc Henry n'ayant point d'enfant légitime, mais un seul fils naturel, Eudes VI, comte de Beaune, il adopta pour son successeur et héritier Othe Guillaume, que Helgaud de Fleury nomme comte d'Outre-Saône, à cause qu'il estoit comte de la Franche-Comté. C'estoit le père de nostre duchesse Agnès, de laquelle pareillement faut déclarer qui estoit la mère. De Louis d'Outre-mer et de Herberge sœur d'Otton I, empereur, vindrent Lothaire, roy de France, Charles, duc de Lorraine, Mathilde ou Mahaut, femme

de Conrad, roy de la Haute-Bourgongne, et Alberade, dont la généalogie de sainct Arnoul de Mets ne nomme le mari. Or elle engendra Robert comte, Brunon évesque de Langres célèbre prélat, et Ermentreux femme d'Othe Guillaume, mère de nostre Agnès, et de deux autres filles, et de deux enfans masles. L'aisnée des sœurs d'Agnès espousa Landry, fils de Guillaume successivement comte de Nevers, et souche d'une florissante lignée qui possède encores aujourd'huy le mesme comté, nonobstant que plusieurs fois tombée en quenouille. Landry, à cause de cette alliance, assista son beau-père, en la querelle du duché de Bourgongne, contre le roy Robert qui ne voulut s'arrester à l'adoption que le duc Henry son oncle avoit fait de la personne d'Othe Guillaume. Les chroniqueurs de Bourgongne ne sçachant l'obligation que Landry avoit à son beau-père, se sont advisés de feindre que les estats de Bourgongne l'avoient esleu pour leur duc, et qu'à ce tiltre il faisoit la guerre, et néantmoins Othe Guillaume ne mourut que 24 ans après, à sçavoir le 1 d'octobre 1027, gist à Sainct-Benigne. L'autre sœur d'Agnès, fut femme de Guillaume III, comte d'Arlès, frère de la reine Constance. Quant à ses frères, Guy l'aisné prédécéda son père au récit de la chronique de Dijon. Renaud le puisné hérita de la Franche-Comté, et de lui et d'Adelle de Normandie, sont descendus tous les comtes qui ont successivement possédé ce comté-là, jusques à ce que la maison est fondue en filles. Une lettre de Renaud, comte de Portien, attribue à nostre Agnès une autre alliance qui est telle. Mathilde ou Mahaut et Alberade, furent filles de Herberge. De Mathilde issit le roy Raoul et Mahaut sa sœur: d'Alberade vint Ermentreux, de Mahaut fille de Mahaut, Berte: d'Ermentreux, Agnès: de Berte, Géraut de Genesve: d'Agnès, Guy. Or cet énigme monstre que Géraud de Genesve estoit cousin au quart degré de Guy, surnommé Guillaume VII, duc de Guyenne, et la généalogie de sainct Arnoul enseigne que Mahaut II, espousa Baudouin le Jeune, troisiesme comte de Flandres, fils d'Arnoul le Grand, marquis, père d'Arnoul II, le temps descouvrira le mari de Berte, sœur d'Arnoul II. Cependant Meier et du Tillet, après lui, font Mahaut II, fille d'Hermand, duc de Saxe; si est-ce que le

Sigebert. codex lipsii, ann. 100, où Mahaut est fils d'Herman, duc de Saxe, et qu'estant veufve elle fut remariée au duc Geofroy, fils du comte Geofroy d'Ardenne, auquel la duché de Lorraine fut donnée l'an 1005, par la mort d'Othon, fils de Charles.

sœur germaine du Chauve, qui fait juger que la datte de l'an 838, apposée en son testament de la fondation de Cysoing en Flandres est corrompue, autrement elle ne pourroit pas estre fille de l'impératrice Judith, fille de Vuelphe duc de Bavière, mère de Charles, puis que le Débonnaire l'espousa seulement l'an 819, et son premier enfant fut Charles qui nasquit le troisiesme de janvier 823 d'où il s'ensuit que Berte, en 838, n'eust sceu avoir sinon 14 ans qui n'est pas un aage pour avoir mis six enfans au monde, lesquels sont nommez et partagez par ce testament. Luitprand, escrivain du temps, monstre que Bérengier I prit à femme Gisale ou Gisle, d'eux vint une autre Gisle, qui fut femme d'Aldebert ou Albert marquis d'Ivrée, seigneur le plus puissant de toute la Lombardie: de leur mariage sortit Bérangier II, empereur, qui espousa Vuille ou Gisle fille de Boson, comte d'Arles, frère de Hugues, I roy d'Italie, et sœur de Berte femme en secondes nopces de Raimond I, comte de Tholose et d'Arles, bisayeul de la reine Constance de France. Cette Gisle prit le voile de religieuse avant qu'on mist le corps de son mary en sépulture: Bérengier II, mort à Bemberg, l'an 966, fut père d'Aldebert ou Albert duc de Toscane, roy d'Italie: cet Aldebert espousa Gerberge ou Gersinde, comtesse de Dijon, unique et onziesme fille de Hugues de Vienne, et de leur mariage nasquit Othon, surnommé Guillaume, et le Captif ou l'Estranger, parce qu'il rapportoit sa naissance à l'Italie, où son père avoit souffert la prison, et lui esté arresté en son enfance, tellement qu'un religieux le déroba secrètement et l'apporta deçà les monts à la comtesse Herberge, qui pour lors avoit espousé en deuxiesmes nopces Henry duc de Bourgongne, frère du roy Hugues Capet. Le duc Henry n'ayant point d'enfant légitime, mais un seul fils naturel, Eudes VI, comte de Beaune, il adopta pour son successeur et héritier Othe Guillaume, que Helgaud de Fleury nomme comte d'Outre-Saône, à cause qu'il estoit comte de la Franche-Comté. C'estoit le père de nostre duchesse Agnès, de laquelle pareillement faut déclarer qui estoit la mère. De Louis d'Outre-mer et de Herberge sœur d'Otton I, empereur, vindrent Lothaire, roy de France, Charles, duc de Lorraine, Mathilde ou Mahaut, femme

de Conrad, roy de la Haute-Bourgongne, et Alberade, dont la généalogie de sainct Arnoul de Mets ne nomme le mari. Or elle engendra Robert comte, Brunon évesque de Langres célèbre prélat, et Ermentreux femme d'Othe Guillaume, mère de nostre Agnès, et de deux autres filles, et de deux enfans masles. L'aisnée des sœurs d'Agnès espousa Landry, fils de Guillaume successivement comte de Nevers, et souche d'une florissante lignée qui possède encores aujourd'huy le mesme comté, nonobstant que plusieurs fois tombée en quenouille. Landry, à cause de cette alliance, assista son beau-père, en la querelle du duché de Bourgongne, contre le roy Robert qui ne voulut s'arrester à l'adoption que le duc Henry son oncle avoit fait de la personne d'Othe Guillaume. Les chroniqueurs de Bourgongne ne sçachant l'obligation que Landry avoit à son beau-père, se sont advisés de feindre que les estats de Bourgongne l'avoient esleu pour leur duc, et qu'à ce tiltre il faisoit la guerre, et néantmoins Othe Guillaume ne mourut que 24 ans après, à sçavoir le 1 d'octobre 1027, gist à Sainct-Benigne. L'autre sœur d'Agnès, fut femme de Guillaume III, comte d'Arlès, frère de la reine Constance. Quant à ses frères, Guy l'aisné prédécéda son père au récit de la chronique de Dijon. Renaud le puisné hérita de la Franche-Comté, et de lui et d'Adelle de Normandie, sont descendus tous les comtes qui ont successivement possédé ce comté-là, jusques à ce que la maison est fondue en filles. Une lettre de Renaud, comte de Portien, attribue à nostre Agnès une autre alliance qui est telle. Mathilde ou Mahaut et Alberade, furent filles de Herberge. De Mathilde issit le roy Raoul et Mahaut sa sœur: d'Alberade vint Ermentreux, de Mahaut fille de Mahaut, Berte: d'Ermentreux, Agnès: de Berte, Géraut de Genesve: d'Agnès, Guy. Or cet énigme monstre que Géraud de Genesve estoit cousin au quart degré de Guy, surnommé Guillaume VII, duc de Guyenne, et la généalogie de sainct Arnoul enseigne que Mahaut II, espousa Baudouin le Jeune, troisiesme comte de Flandres, fils d'Arnoul le Grand, marquis, père d'Arnoul II, le temps descouvrira le mari de Berte, sœur d'Arnoul II. Cependant Meier et du Tillet, après lui, font Mahaut II, fille d'Hermand, duc de Saxe; si est-ce que le

Sigebert. codex lipsii, ann. 100, où Mahaut est fils d'Herman, duc de Saxe, et qu'estant veufve elle fut remariée au duc Geofroy, fils du comte Geofroy d'Ardenne, auquel la duché de Lorraine fut donnée l'an 1005, par la mort d'Othon, fils de Charles.

tesmoignage d'un comte de Portien ou de Posthieu, vivant au mesme siècle sembleroit plus croyable que le leur, ou faudroit avouer que Baudouin III auroit esté marié deux fois.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

SOMMAIRE.

Mort de Hugues, roy, fils aisné du roy Robert. — Henry lors aisné dudit roy Robert. — Faute de Bodin sur cela. — Naturel estrange et violant de la reine Constance. — Elle vouloit que son puisné Robert fust préféré à son aisné Henry pour estre roy. — Les pratiques qu'elle fit pour cela, et les résistances du roy Robert qui fit sacrer Henry à Reims. — Prodige arrivé en Guyenne expliqué. — En ce temps les seigneuries s'appelloient honneurs. — Belles qualités du duc Guillaume IV, et sa mort.

Le roy Hugues, fils de Robert, décéda en l'aage de 28 ans, l'an 1026, le 17 septembre, au grand regret de toute la France, et des princes estrangers. Il fut enterré à Compiègne, où il avoit esté couronné; sa mort prématurée envelopa la maison royale de troubles et de dissensions non légères; car le roy son père se voyant caduc et prochain de ses derniers jours, pource qu'il estoit aagé de 54 ans, désira de son vivant faire sacrer son fils Henry duc de Bourgongne, né immédiatement après Hugues, ce qui est besoin de remarquer pour la succession royale, parce que Bodin et autres en ont escrit autrement qu'il ne faloit. Du Tillet allègue un tiltre de Lagny de 1018, où Hugues roy, Henry et Robert frères, sont souscrits par ordre, la conjecture est bonne; mais Fulbert et Glaber qui vivoient lors, et dont le premier avoit esté chancelier de France, et semond d'assister au sacre de Henry, disent nommément que Henry estoit aisné de Robert, retranchent par ce moyen tout sujet de subtiliser au contraire. Toutesfois la reine Constance, femme hautaine et impérieuse, qui se repentoit d'ordinaire le lendemain de ce qu'elle avoit fait le jour de devant, opiniastroit pour faire préférer Robert à la royauté au préjudice de Henry contre la loy du royaume qui défère la couronne et le sceptre au droit de nature, et à l'ordre de naissance commun à toutes nations; Henry,

A cela convient Robert d'Auxerre *in Chron. habuit Robertus Rex ex eâdem Constantiâ filium Hugonem regem qui coronatus est, et post octo ann. ante patrem suum mortuus est.* *Glab. lib. 3, cap. ult.* Faut noter le tiltre de Roy Robert pour S. Denis, où est fait mention de Hugues et de la reine Constance, *dat. cal. 8, R. feb., indict. 2, ann. 1, cap. 25, jan.* 998, qui sembleroit suspect n'estoit l'aage du Roi Hugues fils de Robert.

Henry de Huntindon, *lib.* 7, *Hist.*, p. 383, nomme par ordre Hugues, Henry et Robert.

disoit-elle, est un dissimulé, négligent et paresseux, d'un courage lasche, mol et efféminé, qui pour sa tardiveté et foiblesse d'entendement est incapable de soustenir le faix de la royauté; mais Robert qui par un bon augure porte le nom de son père, est plein de franchise et de vivacité d'esprit, et digne pour sa suffisance de manier et administrer l'estat. C'estoit le prétexte de la passion déréglée d'une femme qui vouloit emporter de haute-lucte cet advantage sur le roy, comme elle l'avoit aucunement forcé, quand il fut question du couronnement de Hugues: car le roy en avoit esté diverty par des princes et prélats de son royaume, qui lui conseilloient de retarder jusques à ce qu'ayant atteint un aage plus masle et viril, il se seroit rendu plus idoine au maniement des affaires, veu qu'il n'avoit passé sa dixiesme année, et qu'il lui en estoit autant arrivé: car on lui avoit commis le faix de l'estat en aage infirme, n'ayant encores quinze ans accomplis: ce nonobstant la reine s'en estoit fait à croire, dont mal en advint: car comme le jeune roy commença de se connoistre, il voulut tenir un rang et estat digne de sa grandeur. Ce fut lors que la reine avare outre mesure, et appréhendant la despense en vint aux injures et aux indignitez si estranges à l'endroit de son fils, qu'il fut contraint de sortir de la cour et aller çà et là, quasi comme un pauvre fugitif et banny, menant une vie mécanique, honteuse et pleine de commisération, jusques-là que Guillaume, comte du Belleesme, païs de Perche, issu du sang de Ganelon, fut si hardy que de mettre la main sur sa personne sacrée, et retenir prisonnier pour quelque action moins vertueuse, où la nécessité et l'indigence l'avoit violenté; sans doute un pire accident s'en fut ensuivy si la reine fust parvenue à son intention de faire couronner Robert, au préjudice de Henry son aisné, ouvrant la porte à l'eslection qui a esté condamnée dès le premier establissement de ce royaume; néantmoins elle remua ciel et terre pour cela. Eudes II, comte de Champagne, son nepveu de par sa femme Armengarde, fille d'Armengarde, femme du comte d'Auvergne et sœur de la reine, seigneur rebelle et né de seigneurs toujours rebelles aux roys, ce dit Glaber, tenoit son party avec plusieurs autres grands barons et prélats, et entre lesquels estoit

Bernard évesque de Soissons. Elle en avoit gagné les uns par promesses et récompenses, et attiré les autres par menasses et intimidations, qui estoient grandement à craindre : car en tel cas elle ne manquoit jamais d'exécuter ce qu'elle avoit promis. Un bon nombre de prélats afin de se mettre à couvert de sa haine, pour essayer de destourner cette querelle, se résolurent de ne consentir à la promotion d'un nouveau roy, tandis que le père seroit vivant. Ils vouloient gagner le temps pour voir si l'esprit malade de la reine viendroit à convalescence et se rendrait à la raison. Le roy qui jugea qu'en temporisant davantage ce seroit fomenter le mal, se rendit maistre à cette fois, et continuant la pratique de l'ancienne loy de la succession royale, fit sacrer et couronner Henry en la ville de Reims, en présence des princes de France. Vignier exact et curieux annaliste dit que ce fut à Sens, il doit le tenir de bon lieu : mais parce qu'il ne nomme son autheur, il sera meilleur de suivre Glaber le Roux, qui parle de choses de son temps. Le duc de Guyenne faisoit difficulté d'assister à la cérémonie ; et Fulbert évesque de Chartres s'excusoit sur son indisposition, quoy qu'en effet la crainte d'encourir l'indignation de la reine en fust la vraye cause, le duc l'invita de s'en venir à Poictiers aux octaves de Pentecoste, ou à la feste de sainct Jean-Baptiste : que ce seroit un honneste prétexte de n'aller en cour comme lui-mesme s'en abstenoit, estimant que par son absence il encouroit moins d'envie et d'inimitié, que non pas s'il se trouvoit près de la personne du roy et de la reine : il ne vouloit consentir à l'ordination d'un nouveau roy au desceu du comte Eudes son frère, à l'advis duquel il souscriroit toujours. (Il appelle le comte de Champagne son frère, pour l'égalité de la condition des princes, ou pour leur estroite amitié ; car ils estoient seulement cousins germains issus du frère et de la sœur.) Prie l'évesque de lui mander si Eudes estoit bien avec le roy, en quelle part il estoit lors, et si l'on passeroit outre au couronnement du nouveau roy, ou si l'on le différeroit, et lequel des deux de Henry et de Robert, gagneroit la partie. Ce tesmoignage de nostre duc conjoint avec plusieurs chartres, monstre que le roy Hugues mourut dès l'an 1026, et que Henry fut couronné roy dès l'année

suivante, à quoy la chronique de S. Benigne de Dijon s'accorde; puis qu'elle dit que ce fut six ans devant la mort de son père. Il y a tiltre à sainct Jean, du mois d'aoust de l'an 1027, du quarantiesme du regne de Robert et premier de Henry: de juillet 1039, du treiziesme de Henry: de juin, le quarante-uniesme de Robert et premier de Henry: de mars 1037, le dixiesme de Henry; de février, le quarantiesme de Robert et le premier de Henry. La mesme année il advint un merveilleux prodige en Guyenne, pour raison dequoy le duc despescha en diligence par devers sa majesté qui en escrivit à Gauslin archevesque de Bourges; « qu'il l'avoit voulu advertir de « l'estonnement, et du trouble qui le traversoit, comme il advient « d'avanture que l'esprit humain en est saisi quand inopinément et « contre son espérance, on lui rapporte quelque cas merveilleux « et estrange, qui n'a pas accoustumé d'arriver: Que samedy der« nier jour fermé, ainsi qu'il estoit encore à table, lettres lui estoient « venues de la part du comte Guillaume, touchant un prodige fort « émerveillable, à sçavoir qu'en un endroit de son royaume ès « marches de Guyenne près la mer, durant trois jours devant la « feste de sainct Jean-Baptiste, il avoit plu du sang d'une telle na« ture et proprieté, que tombé de fortune sur la chair nue de « l'homme, sur ses vestemens, ou sur des pierres, on avoit beau « laver la marque, la souilleure y demeuroit toujours empreinte, « s'il estoit cheu sur du bois il se laissoit nettoyer. Le comte l'avoit « requis de sçavoir des sages de son royaume que signifioit ce pro« dige. Le roy doncques lui commande et le prie de rechercher « soigneusement parmy les histoires s'il se pourra point rencontrer « des exemples semblables, les événemens et effets qui en sont en« suivis, et de l'en faire certain par le porteur, ensemble des noms « des autheurs et historiens; le conjure de faire response sans dé« lay: car jusques à ce qu'il ait sceu de ses nouvelles il retiendra « prest de lui le messager du comte. » L'archevesque ne faillit pas d'obéir aux commandemens du roy, et lui fit response. Qu'il s'estoit nettement esclairci par les histoires: que le sang signifioit tousjours le glaive ou la guerre civile, ou qu'une nation s'éleveroit et prendroit les armes contre une autre, ce qu'il confirme par exemples

tirées de l'histoire romaine, lombarde et françoise, lesquels il fait suivre d'une allégorie chrestienne sur la chair humaine, le bois et la pierre, appuyant son dire sur plusieurs authoritez puisées de l'escriture saincte, avec une exhortation aux œuvres de piété, afin de fléchir la juste indignation de Dieu à pitié et à miséricorde, fermant son discours par une prière à Dieu à ce qu'il lui plaise estendre et amplifier les bornes du royaume de sa Majesté, le conserver sous la protection de sa dextre, pour la paix de son Eglise: et veuille prolonger sés jours, et finalement favoriser et bénir ses actions et entreprises. Le roy envoya pareillement à Chartres à l'évesque Fulbert, thrésorier de Sainct-Hilaire de Poictiers. Cestuicy lui manda, « Qu'il avoit rencontré semblables relations dans « Tite-Live, Valère, Orose et plusieurs autres escrivains. Mais « que pour l'heure le tesmoignage de Grégoire, archevesque de « Tours, lui suffiroit à cause de sa religieuse et saincte vie, et là « dessus rapporte une histoire advenue sous le règne du roy Chil- « debert, d'où il tire une conséquence que la pluye de sang, pré- « sage quelque esclandre public desjà prochain et sur le point d'es- « clorre. Puis il se jette sur l'allégorie comme avoit fait Goslin de « Bourges, appliquant le tout au fait de l'Eglise et de la conscience, « et à un amendement de vie pour éviter l'ire de Dieu. » C'est ce que ces deux personnages réputez grandement sçavans en leur siècle philosophèrent sur cette pluye. Nous ne doutons point que le roy n'en prit l'advis de plusieurs autres prélats, dont les escrits ne se sont conservez. Or cecy arriva l'an 1027, le 22 de juin si nostre calcul est bon: car il est certain que Fulbert mourut au mois d'avril de l'année suivante 1028, non seulement au tesmoignage de son épitaphe prise d'un manuscript: mais aussi de trois chroniques non imprimées, l'une de Sainct-Aubin d'Angiers, l'autre de Vandosme, et la troisiesme de Sainct-Pierre de Maillezais. Tant y a que le duc ne la fit pas longue après cela. Elie Vinet dit, qu'il trespassa l'an 1030 l'ayant apris d'anciens mémoires du temps. Nous avons preuve par une chartre de sainct Jean, qu'il vivoit l'an 1028, elle est sans datte, mais sousignée d'Alduin II, comte d'Angoulesme, dont le père Guillaume II, dit Taillefer, ne décéda sinon

le : d'avril de la mesme année. La chronique de Maillezais ayant exposé que l'an 1028 Guillaume et Geofroy vicomte de Thouars, firent plusieurs bien-faits à l'abbaye de Sainct-Maixent, elle adjouste que l'année suivante le duc Guillaume se fit religieux en l'abbaye de Maillezais, où il finit sés jours en paix en extrême vieillesse, le 31 de janvier. Davantage Aymar donne à entendre que le duc a vescu assez long-temps après Taillefer, attendu qu'il rapporte qu'iceluy mort, et Seguin archevesque de Bourdeaux venant aussi à décéder, et encore Acius son successeur, ce qui ne peut estre arrivé sinon environ l'an 1029 ou 30 à considérer la suite de l'histoire. Nostre duc et Sance duc de Gascongne, son beau-frère, s'assemblèrent en la ville de Blaye sur Gironde, où ils esleurent Gerfroy en archevesque de Bourdeaux qui fut sur le champ consacré par les évesques ses suffragans. Tant y a que le trespas de nostre duc advint le dernier jour de janvier de l'an 1030 ayant vescu septante et un an, tellement qu'il estoit né l'an 957. Ce fut un grand prince aimé et chéri de tout le monde, mesmes des roys et princes estrangers. Aymar tesmoigne de lui qu'il excelloit en conseil, prudence, piété et religion, si servente que tous les ans il devoit un voyage à l'Autel de la confession de sainct Pierre : et si d'avanture il ne pouvoit y satisfaire il le recompensoit par une autre qu'il faisoit à saint Jacques en Galice, quelque part qu'il allast, ou fist assembler sa cour, elle paraissoit toute royale, tant elle avoit de splendeur et magnificence. Non seulement il assujettit toute la Guyenne en sorte qu'une seule âme n'eust osé bransler, mais aussi il se rendit Robert, roy de France, bien fort son affectionné. Comme aussi il gaigna tellement le cœur d'Alfonse roy d'Espagne et de Sanche roy de Navarre, et de Canut roy de Dannemarch et d'Angleterre, qu'ils lui envoyoient des ambassadeurs tous les ans avec de riches présens; en quoy il ne se laissoit pas vaincre de son costé, leur rendant le semblable. Canut, roy de Dannemarch, lui envoya d'Angleterre un nouveau testament d'un prix inestimable, tant pour son antiquité, que pource qu'il estoit tout escrit en lettres d'or avec forces enlumineures. Henry le Boiteux empereur et lui combatoient d'amitié, et à qui se surmonte-

roit d'honneur et de courtoisie, et entr'autres singularitez de plusieurs sortes que le duc lui fit tenir, estoit un grand et magnifique coutelas de pur or massif engravé d'une telle inscription Henry empereur, Cæsar Auguste : les papes honoroient son entrée à Rome comme si c'eust esté la propre personne de l'empereur. Et le Sénat en corps le réclamoit publiquement son père, il estoit tres large et libéral, donnant villes et chasteaux, fiefs et opulentes seigneuries. Vous en avez veu l'exemple envers Fouques-Nerre comte d'Anjou, Guillaume II comte d'Angoulesme] fournira le second, car il les gratifia des vicomtez de Melle, d'Aulnay et de Rochechouard, et des seigneuries (en ce temps-là on les appelloit honneurs) de Chabanais aujourd'huy principauté : de Confolant, de Ruffeo et plusieurs autres grands fiefs : ce qu'il faut entendre des profits et esmolumens de fiefs, d'autant que deslors ces terres estoient infeudées à des seigneurs particuliers qui les tenoient à fiefs et hommages, comme il en a esté remarqué quelques-uns, et sera dit cy-après. Si on lui donnoit advis de quelque personnage signalé en sagesse et littérature, qu'à cette heure-là on nommait clergie, il ne cessoit jusques à ce qu'il l'eust attiré en sa cour, où il recevoit honneur et gratification, de cette sorte il pourveut Renaut, surnommé Platon, de l'abbaye de Sainct-Maixent, et Fulbert, évesque de Chartres, de la thrésorerie de Sainct-Hilaire-le-Grand. Odilon dit l'archange, abbé de Cluny, le plus renommé de son siècle, fut par ce moyen attiré dans son palais, puis il lui commit la réformation des monastères de Guyenne, lui-mesme estoit docte et sçavant selon le temps : et pour ce sujet ayant dressé une curieuse bibliothèque en son palais de Poitiers. Ce qui lui restoit de temps des affaires publiques il l'employoit volontiers à la lecture, surtout pour tromper les longues nuits d'hyver, et faloit que le sommeil lui arrachast le livre de la main, ce qu'il pratiquoit à l'exemple d'Auguste, du grand Théodose, de Charles-Magne, et de Louis le Débonnaire son fils. Or pour cela n'était-il pas moins guerrier et vaillant, car il dompta tous les seigneurs de Guyenne qui osèrent se rebeller contre lui, ausquels néantmoins il pardonna facilement, ce qui parut en Boson II, comte de Périgueux,

et de la Marche. Le duc ayant assiégé Roche-Meaux près Charroux, le comte de la Marche accompagné d'une bonne armée y vint pour faire lever le camp : mais il perdit la bataille, et fut envoyé prisonnier à Poictiers, et le duc y remettant le siége emporta la place de vive force ; néantmoins estant de retour à Poictiers, il ne voulut point faire mourir le comte pour sa félonie, au contraire se monstra si benin et grâcieux qu'il mit son ennemi en liberté, et se contenta de sa simple parole et serment de fidélité; aussi usa-t-il tousjours de cette débonnaireté, que jamais il ne permit que ceux qui estoient tombez vifs entre ses mains, fussent massacrez ou mutilez, leur accordoit la vie et les membres sauves avec la liberté. Les aumosnes et charitez qu'il exerça envers les églises ne se peuvent nombrer. Il donna la Cluse, en Italie, aux abbayes de Cluny et de Sainct-Michel, et Sainct-Pierre d'Aunix à Sainct-Martial de Limoges, rédifia non seulement l'église cathédrale de Sainct-Pierre de Poictiers, mais aussi restaura toutes les autres églises à cause que par un accident de feu la ville s'estoit embrâsée l'an 1018 comme la chronique de Vezelay a remarqué. Sur cette occasion il rebastit son palais beaucoup plus beau et plus magnifique qu'il n'estoit du temps de ses prédécesseurs. Bref ce qu'il a exploité durant sa principauté a esté l'occasion que la postérité lui a donné le surnom de Grand. La duchesse Agnès sa femme lui survesquit, de laquelle il laissa deux fils et une fille encores en enfance. Le fils aisné portoit le nom de son père, et sera comte de Poictiers et et duc de Guyenne. Le puisné s'appelloit Guy en jeunesse, qui fut pareillement comte et duc après son frère. Agnès estoit le nom de la fille qui fut femme de roy Henry II ou III, dit le Noir, et mère du roy Henry III ou IV empereur. Le sieur Philebert de Pingon, référendaire du duc de Savoye à Turin, lui donne une quatriesme fille du nom d'Agnès, qui espousa Pierre marquis de Suze, fils aisné de Humbert aux blanches mains, comte de Morienne et de Savoye, d'où sortit une fille appellée Agnès, et rapporte que le marquis mourut l'an 1043, qui fait soupçonner que c'est la mesme qui devint impératrice, mais de tout cela il en sera parlé cy-après par ordre en son lieu. Le duc gist à Maillezais qu'il avoit fondé.

GUILLAUME V,

DIT

LE GROS OU LE GRAS,

COMTE DE POICTIERS ET DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Montreuil Bellay. — Origine de la famille du Bellay. — Elie Vinet noté. — Fouques-Nerte, dit le Palmier. — Pourquoy. — Enfans des comtes s'appelloient comtes. — Capitoles en plusieurs villes. — Trahison de Fouques-Nerre, seigneur de Saintes, pour envahir le compté du Maine.

Après le décéds de Guillaume IV, Guillaume V dit le Gros ou le Gras son fils, et d'Adelmodie de Provence, vint au comté de Poictiers et duché de Guyenne l'an 1029. Espousa une dame nommée Eustache, de laquelle on ne sçait pas au vray les maison et famille. Quelques-uns veulent dire qu'elle estoit fille de Grécia et Berlay, sire de Montreuil, qu'on croît être la tige de la famille de du Bellay, qui florira à jamais en honneur et renommée, par les trois frères Guillaume, Jean et Martin, qui ont merveilleusement décoré le siècle de nos pères, tant par leurs gestes en guerre et en paix, que par la gentillesse de leur plume. Joachim du Bellay, que Ronsard appelle son frère, à cause de l'excellence de ses

vers, estoit leur neveu naturel. Elie Vinet, en ses antiquitez de Saintes reprenant Bouchet qui donne pour femme au duc la princesse Agnès de Bourgogne, se trompe lui-mesme, le prenant pour Guillaume Teste-d'Estoupe, d'autant que le mari d'Agnès estoit seulement fils de Teste-d'Estoupe et père de nostre duc cinquiesme du nom, à qui sa belle-mère par son mariage avec Geofroy II, dit Martel I, comte d'Anjou, prépara trop de peines et de malheurs. Ce Geofroy Martel, comte d'Anjou, estoit fils de Fouques-Nerre autrement de Hiérusalem, ou le Palmier, ainsi nommé à cause de ses voyages fréquens en la Palestine, et des Palmes qu'il avoit cueilly en Jérico, parce que c'estoit l'un des symboles, et les marques du vœu et pélerinage accomply. La mère de Martel se nommoit Hildegarde; ce comte prenant Agnès à femme contracta par ce moyen un mariage incestueux, comme disent les petites chroniques de sainct Aubin, et sainct Serge d'Angiers: ce que l'un expliquant plus à clair, atteste que Martel et le feu duc Guillaume IV estoient consobrins, cela estant dit à demi mot, ils nous laissent en doute si Adelmodie mère du duc, et Hildegarde mère de Martel estoient sœurs, ou si cette diction se doit entendre d'un plus loingtain degré, comme qu'Hildegarde fust sœur d'Emme de Champagne ayeule du duc, Car Argentré tient que Fouques espousa une fille de Thibaud le Vieux veufve de . . . duc de Bretagne, ou bien s'il faut entendre qu'Adelle femme de Geofroy I, dit Grisegonnelle, ayeule de Martel fust de la maison de Vermandois, et sœur de Ludgarde mère d'Emme. Pour le regard de Ludgarde, Glaber monstre qu'elle estoit issue de la maison de Vermandois, et l'on tient vulgairement qu'Adelle en estoit aussi; somme que si nous ne touchons à la vérité nous n'en sommes pas trop esloignez. Tant y a qu'après le mariage de Martel et d'Agnès se meut division entre eux et le duc Thomas de Loches, et ceux qui ont rédigé en latin les gestes des comtes d'Anjou, ne sçachant où prendre un prétexte pour fonder leur querelle, et la guerre qui s'en ensuivit, se sont advisez de feindre que Guillaume IV avoit un frère appellé Raimond comte de Saintonge, dont la fille et héritière universelle fut femme de Maurice comte d'Anjou, fils de Grisegonnelle et

père de Fouques-Nerre; et que les héritiers de Maurice estans décédez sans lignée, Martel prétendoit que le comté de Saintonge devoit retourner aux héritiers de la sœur de son ayeul: Mais que le duc Guillaume V au contraire soustenoit que le comté de Saintonge lui appartenoit, et de fait en jouissoit à tiltre d'héritier de ses cousins issus de germains, enfans de sa cousine germaine, femme de Maurice par représentation de Raimond son oncle paternel. En laquelle narration se rencontrent tout plein d'erreurs et de contrariétez: car si Maurice estoit père de Fouques-Nerre et ayeul de Martel, comment Martel pouvoit-il estre sorti d'une sœur de Maurice, et à ce tiltre prétendre la succession des enfans du deffunct décédé sans lignée: d'ailleurs il n'y eut jamais enfant de la maison de Poictiers qui ait porté deçà la mer le nom de Raimond, sauf le prince d'Antioche, premier du nom, estant ce nom entré en la famille par le mariage de sa mère héritière de Tholose, duquel Raimond, Pacius avoit sceu des nouvelles, et ce peut faire qu'en jeunesse il s'estoit qualifié comte de Saintonge: mais non pas d'Aunis, qui ne fut oncques un comté séparé. Certainement il y a du mescompte en tout cela. Car en effet Martel estoit nepveu de Maurice et non petit fils, et faut nécessairement que le mesme Maurice fut frère puisné de Fouques, et non pas père ou frère aisné: autrement Martel n'eust tenu le comté d'Anjou après son père, sinon par force et usurpation, ce qui n'est pas croyable, et un seul ne se trouve qui le die. Car Maurice laissa un fils appelé Geoffroy du nom de son ayeul, lequel vesquit longtemps après la mort de Maurice son père, durant que Martel administroit le comté. Il fut tué au chasteau de Langey par Gautier, chevallier, fils d'Ancelin, et pour le meurtre, Martel paix faisant eut des héritages qu'il aumosna depuis à l'église de la Trinité de Vandosme, au rapport d'une ancienne relation dressée au mesme temps. Comme aussi se void un tiltre à Maire-Moustier, auquel Otgerius frère du comte Maurice a sous-signé. Mais parce que l'histoire d'Anjou et Pacius n'en font mémoire, ce peut faire qu'il fust bastard, et ne se faut pas estonner si Maurice a pris le tiltre de comte d'Anjou, quoy que puisné de Fouques, d'autant que comme nous avons adverti,

les enfans des comtes se disoient comtes mesmement, lors que les comtez eurent estez rendues héréditaires et patrimoniales. Ce qui ne se peut pas excuser pour y avoir eu plusieurs comtes en une maison. Car Grisegonnelle n'a possédé autre comté que celui d'Anjou, et Guillaume Taillefer II, comte d'Angoulesme, n'ayant transmis à ses enfans que ce seul comté, auquel Aldouin II ayant succédé, et à lui Geoffroy I, son frère, et à Geoffroy Fouques I, son fils: néantmoins Guillaume, fils d'Aldouin, se disoit comte de Marestais le Vieux près Mastas, qui n'estoit qu'une simple seigneurie sans tiltre de dignité escheue en son partage, comme pareillement Guillaume VI et Guy dit Guillaume VII, l'un après l'autre comtes de Poictiers, ont soussigné plusieurs chartres où ils sont dits tous deux comtes de Poictiers en un mesme temps, chose qui a esté pratiquée en beaucoup d'illustres familles, ce qui fait qu'à présent la peine n'est pas petite à démesler une si embrouillée confusion. Bref ce mariage de Maurice a esté imaginé, et ce Raimond, aussi comte d'Aunis et de Saintonge, qui ne transféra jamais le comté en la maison d'Anjou. Bien est vray que Guillaume IV donna Saintes à Fouques-Nerre pour la tenir de lui à foy et hommage, et lors du mariage d'Agnès avec Martel, Fouques et Martel en jouissoient paisiblement, ce qui est confirmé par une histoire qu'Aymar et un fragmant de l'histoire de France ont touché en passant et est telle. Fouques seigneur ambitieux convoitoit le comté du Maine, mais il n'osoit pas l'entreprendre à main armée contre Herbert, surnommé Esveillechien, fils de Hugues, et père de Hugues comte du pays. Il s'advisa d'y coudre de la peau de renard, et proposa de sousinfeuder Saintes à Herber, et à cet effect lui assigna jour en la ville de Saintes, où le Manceau et sa femme, allèrent à la bonne foy: mais Herbert n'eut pas plustost mis le pied dans le Capitole (le chasteau de Saintes s'appeloit ainsi, comme aussi plusieurs autres villes que Saintes avoient des capitoles) l'Angevin se saisit de lui en trahison, le premier dimanche de caresme de l'an 1032. Hildegarde, femme de Fouques, non moins lasche et déloyale que luy, pensoit surprendre la comtesse du Maine, avant qu'elle sçeust des nouvelles de la prison de son mary, mais l'em-

busche esventée elle se sauva. Fouques refroidy pour cette évasion de crainte des seigneurs du païs et de la comtesse, n'osa pas exécuter sa résolution de faire mourir Herbert. Toutefois il le retint l'espace de deux ans dans une rigoureuse prison; l'histoire ne dit pas si ce fut à Saintes, qui a grande apparence, puis qu'aussi l'on trouve point qu'il l'aye fait traduire en autre lieu; par ainsi Fouques jouissoit lors de Saintes. Toutesfois il n'était comte de Saintonge, et n'y a livre ny tiltre qui le die; comment donc pouvoit-il transférer en la personne de Martel un droit qu'il ne prétendit jamais. Il faut doncques sans doute que la cause et le motif de l'inimitié de nostre duc et de Martel eust sa source d'ailleurs que du comté de Saintonge. Si l'histoire se laissoit manier et traicter par conjectures, et apparences vray semblables, on pourroit soupçonner que la duchesse Agnès marastre de Guillaume V, et d'Othon I ou Eudes comte de Gascongne, se voyant mal voulue d'eux, et de sa part estant jeune et chargée de trois enfans, ne fut pas marrie de trouver à sa porte, l'appuy de Martel comte d'Anjou son voisin, issu d'illustre race, lequel alors estoit en réputation de vaillant homme, et en la fleur de sa jeunesse: car il estoit né le 15, jour d'octobre 1007, par ainsi il n'avoit que 26 ans; elle, afin de se maintenir en ses droicts, et donner une sauve-garde à ses enfans l'espousa volontiers: ce que cent ans après ou environ pratiqua pareillement Aliénor duchesse de Guyenne de la mesme race, quand après son divorce d'avec le roi Louis VII, elle espousa Henry I comte d'Anjou de la mesme famille de Martel, lequel de son costé poussé d'une vertueuse ambition rechercha d'entrer en l'alliance, et de tirer lignée d'une si grande duchesse extraicte de sang d'empereurs et de roys: et possible sous espoir de faire profit de la tutelle des jeunes princes Guillaume et Guy, à l'exemple de Fouques son père qui s'estoit bien trouvé de celle des enfans de sa sœur et de Conan comte de Bretaigne. Se peut faire aussi que la beauté de la duchesse conféra beaucoup à faire conclure les conditions et le marché. Le duc de Guyenne se sentit doublement offensé du mariage, tant pource qu'Agnès sembloit faire injure au feu duc et à ses enfans, parce qu'elle rabaissoit son

Chron. Malleac. Anno 1006 Gosfredus comes cognomento Mariellus filius Fulconis comitis andegavorum natus est pridie Idus aprilis, Cal. S. Sergii. Idib. Jun. dies ordinatio. Huberti épiscopi. Præsulis ann. 1007. Eodem anno Goffridus comes natus est, 3 Id. octob. cui succinit cod S. Albini quo ad annum sed chronicum ejusdem cœnobii, nativitatem Goffridi rejicit in annum 1006, 3 Id. octob. Glaber lib. 2, chr. 3. Histoire de Vitré, ch. 4, dit que Conan avoit espousé la sœur de Grisegonuelle en quoy il se trompe.

rang se mariant avec son vassal, avec lequel elle maculoit son honneur d'un inceste, que d'autant aussi que Martel sembloit par là se vouloir rendre arbitre des différends, qui pourroient naistre entre le duc et Agnès, et les enfans de son premier lict. Si l'affaire ne se passa de cette manière, il faut attendre d'autres mémoires anciens pour nous esclaircir plus à plein de la vérité. Or la guerre d'entre le duc et Martel, dura quatre ans selon Pacius qui est contredit par les petites chroniques de sainct Aubin et de sainct Serge, et le fragment de l'Histoire de France, qui disent un an: comme en tout le reste de son discours en cet endroit est un pur Romant. Toutesfois pource qu'il peut servir pour monstrer les manières et façons de son siècle, et que le livre n'a encores esté mis en lumière, il ni aura pas grand mal de représenter icy ce qu'il raconte. Cependant sera bon de remarquer que Martel espousa la duchesse Agnès le 1 de Janvier 1033, selon que nous comptons *aujourd'huy*: ce fut contre le gré de Fouques-Nerre son père, et comme nous croyons à son desceu, et en son absence. Car il estoit en France au service du roy Henry qui pour lors avoit guerre contre le comte Eudes II de Champagne qui s'estoit emparé de la ville de Sens, au contraire la comtesse Hildegarde mère de Martel favorisoit ce mariage et en eut discorde avec son mari, lequel en entra en guerre contre son fils.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

SOMMAIRE.

Lysois sire d'Amboise. — Lysois, nom célèbre entre les vieux François, est autant à dire que Cyrus des Perses. — Observation curieuse sur ce mot Lyce. — Pourquoy la maison de Montmorency à une Lyce pour tymbre. — Chef-Boutonne, pourquoy ainsi appellé. — Grande bataille entre le duc de Guyenne et Martel comte d'Anjou près Sainct-Jouin-de-Marne. — La taille aux quatre cas non encores en usage. — Censures des histoires de Paul Æmile et de du-Haillan.

La guerre estant ouverte entre Guillaume V duc de Guyenne et Geoffroy Martel comte d'Anjou, pour les causes que vous avez entendues: au commencement on ne voyoit que fourrages et diverses courses qui furent faites sur les terres des deux seigneurs. Les Poictevins et ceux de Saumur, saccagèrent et destruirent le païs de Loudunois et de Mirebalais (si est-ce que Saumur dès l'an 1025 estoit tombé en la puissance de Fouques-Nerre qui l'avoit pris sur Eudes II, comte de Champagne.) Martel et les Angevins de leur costé firent le gast autour de Poictiers, dont ils bruslèrent les faux-bourgs et pillèrent plusieurs bourgs et villages sur les lizières du Glain. Un an coula de cette sorte au grand dommage du plat païs. Raoul vicomte de Thouars quoy que vassal du duc tenoit le parti de l'Angevin, l'assistant de ses forces et de sa personne, (mais il semble que Raoul estoit décédé, et que Geoffroy tenoit le vicomté.) Un vieux et expérimentez capitaine appellé Lysois qui estoit sire d'Amboise, avoit la charge de la conduite de l'armée de Martel, ce qui lui fut un bon présage: car ce nom fort célèbre entre les vieux François est cela même que les Perses disent *Cyrus*, les Italiens, *Can* ou *Mastivo*, les Latins, *Lycisca*, par une termination grecque, les Scytes, *Alan*, et les François en langage poly disent

Lyce, d'où vient que la maison de Montmorency l'une des plus illustres de la chrétienté porte une lyce ou un chien, pour tymbre de ses armes: pource que le baron autheur et source de tant de magnanimes seigneurs qui en sont issus, lequel se jetta dans les fonds de baptesme avec le grand Clovis, avoit nom Lysois par un terme de bon augure, ce qui a donné sujet au philosophe Platon de faire comparaison des chefs de sa république avec des lyces animaux très prudens et fidelles. Ce Lysois doncques establit un bon ordre au camp de Martel. Le duc aussi ne s'endormit pas, car il estoit belliqueux, nompareil en hardiesse, et riche à merveille (possible que ce lieu et un autre de Glaber sont cause que Vignier a donné à nostre duc le surnom de Pécunieux) accompagné de force gendarmerie désireux d'acquérir louange, mais au reste haut à la main, plein de présomption et de grande réputation; son armée se trouvoit composée de soldats de Poictou, de Limousin, d'Angoumois, de Périgord, d'Auvergne, de Gascongne et de Béarnois (le latin de deux manuscripts, dit Bartois; mais il y a faute, car ceux-cy estoient lors sujets de Gauzelin duc de Lorraine, et les Béarnois estoient vassaux et sujets de nostre duc; et d'Eudes comte de Gascongne son frère qui l'assistoit en cette guerre), les Tolosains aussi et plusieurs autres nations estoient à son service, et tous ensemble revenoient à un nombre immense, s'appercevant que Martel prenoit la route de Saintes ils résolurent de l'attendre de pied coy à Chef-Boutonne un bourg de Poictou sur la frontière de Saintonge, (lequel est assis sur une haute roche, et s'appelle ainsi, non pas à cause des concavités, renfoncemens et voûtes de la montagne: mais pource que la fontaine qui donna source et origine à la rivière de Boutonne, boutte et pousse en cet endroit son chef et se fait hors de terre, prend naissance et se forme un commencement. Pacius confond icy la guerre de l'an 1061 qui se démesla entre le duc Guillaume VII et Geofroy le Barbu comte d'Anjou, et Fouques Rechin son frère nepveus et héritiers de Martel; au lieu que la bataille fut donnée près Sainct-Jouin-de-Marne (un gros bourg et abbaye en Poictou à trois lieues de Thouars) plusieurs des capitaines et gens du duc consultèrent entre eux; s'ils devoient ré-

sister ou tenter le hasard de la bataille. La réputation de Martel et l'heureux succez de ses entreprises, les convioient à faire retraicte, présageant de la victoire que naguères il avoit obtenue sur Thibaud comte de Chartres et de Tours, un bon événement pour lui de la guerre présente, de sorte qu'à chacun le poux leur battoit merveilleusement. (Ce lieu monstre que la pluspart de la narration de Pacius n'est sinon une fantaisie romancière inventée pour complaire au comte d'Anjou, auquel il dédie son œuvre. Car la journée d'entre Martel, Thibaud et Estienne comte de Blois son frère, en laquelle Thibaud fut fait prisonnier et lui cousta le comté de Tours pour sa rançon, fut donnée le 20 du mois d'aoust 1044, seulement cinq ans après la mort de nostre duc) au contraire la colère et la honte les encourageoient au combat, afin de réprimer la téméraire arrogance des estrangers dont ils se confioient de venir facilement à bout, au moyen de leur hardiesse et courage, et cette grande multitude de personnes qui estoient en leur camp: car c'eust esté une tache et une vergongne perpétuelle à eux estans en si grand nombre de ne pouvoir chastier la bestise et l'orgueil d'une poignée de gens, et chasser hors des Marches de Saintonge leur païs naturel, et le propre héritage de leur duc, les Angevins venus d'ailleurs et estrangers. Les Bretons et seigneurs de Guyenne murmuroient de ce que le combat tiroit trop de longue, et de ne pouvoir promptement jouer des mains pour faire paroistre leur vaillance. Ce qu'entendu par le duc sur l'heure, il descendit à val de Chef-Boutonne, et menant son armée en la rase campagne il s'advança droict au-devant de Martel et de ses gens, ils alloient par grosses bandes pleins d'allégresses, pensans desjà estre victorieux pour s'enrichir du butin et des despouilles des ennemis, il n'y en avoit pas un qui n'eust fait provision de ceps et de cordages pour lier les prisonniers, et les emmener plus seurement quand il seroit question de la retraite. Les deux armées en veue l'une de l'autre, chacun pensa de se préparer au combat. Martel et ses capitaines ordonnèrent leurs gens de pieds et de trait; lui marchant le premier à leurs teste selon la coustume, les admonesta de faire leurs cris à propos, (ce traict fait voir que Pacius représente icy plustost la

pratique de son temps que non pas celle du siècle de nostre duc, auquel les cris particuliers des seigneurs, en fait de guerre, n'estoient encore en usage) d'assaillir de pied ferme sans reculer et de n'assener un seul coup que bien à propos, qu'ils eussent souvent les yeux à leur estendard ou bannière, afin de se rallier sans s'estonner, faisant ferme et se roidissant contre les assauts des ennemis, et de cela ils n'en estoient pas apprentifs, ayant souvent fait preuve de leur valeur en divers lieux, où l'issue du combat avoit tourné à leur avantage. On eust veu d'autre part les Poictevins se ranger par escadres, et puissans bataillons d'hommes et de chevaux en très grand nombre, s'estandans en espesses files sur les aisles et les flancs; et couvrans la campagne de tous les costez; ils tenoient les cordages prêts pour lier les Angevins comme s'ils eussent esté desjà victorieux: car ils pensoient qu'ils prendroient incontinant la fuite, ne songeant pas à leur propre fuite, tant ils présumoient de leur multitude et de leur courage, et au ban général que le duc avoit commandé faire autour du camp, qu'aucun ne se mist en fuite sur peine de la vie. Doncques les deux camps ainsi ordonnez et près l'un de l'autre, en sorte qu'ils pouvoient aisément s'entre-connoistre et choisir, ils s'esbranslèrent d'un égal mouvement et vindrent à s'entre-choquer furieusement; la colère et la crainte aiguillonnoient les Poictevins. Quant aux Angevins ils estoient animez par l'espoir de la conqueste du comté de Saintonge. Martel et les Angevins s'assaillirent vivement, et un gros de cavallerie de Tourengeaux qui accompagnoient leur seigneur, fit un grand carnage et renversa l'estendard du duc, préparant les moyens et loisirs aux gens de pieds et de cheval, estans à leur queue de s'en saisir et l'emporter hors de la presse; ce qui ne causa pas un léger estonnement à l'armée du duc. Les Gascons et Limousins à l'instant prenant l'espouvante gaignèrent le haut, et le reste de l'armée les suivans, fors les Poictevins, ceux-cy à demy esperdus tindrent bon et résistent pour un petit de temps, Martel et les siens leurs courent sus et les défirent. Les Poictevins voyant le duc griesvement blessé, lors perdans cœur et courage, ils ne se donnèrent pas le loisir de respirer, et prendre halaine, tant ils avoient haste

de se sauver, ils furent poursuivis par les ennemis. Les Tourengeaux s'amusèrent à faire des prisonniers, mais les Angevins firent main basse et ne pardonnèrent à personne. Ce jour fut bien cruel pour les Poictevins, pleins de trouble et de confusion, ils se virent liez des chesnes, et des cordages qu'ils avoient préparez pour leurs ennemis. Le duc luy-mesme fut blessé et pris. Martel et ses gens recrus du combat et de la chasse, s'en retournèrent au champ de bataille, où ils passèrent la nuit dans leurs tentes et pavillons, et recueillant les corps des morts les entassèrent à monceaux à l'opposite du vent de bise qui soufflоit de grande violence (Pacius avoit ouy parler d'Homère), puis le victorieux au plutost qu'il peut prit la route de Saintes qui lui fust rendue par ceux de dedans, où il eut toute commodité de se reposer et rafraischir ses gens, ainsi il se rendit maistre du comté de Saintonge : car le duc ses plaies guéries et venu en santé le lui restitua par l'advis de ses barons à la charge de l'hommage que Martel lui en fit sur l'heure, et en outre il paya une grosse rançon et fut délivré, et estant retourné en Poictou il mourut dans la mesme année. C'est ce que Pacius dit touchant cette guerre, où il n'a pas apporté une petite confusion. Or la bataille d'entre le duc et Martel, fut donnée près Sainct-Jouin-de-Marne suivant les vieux mémoires de Vinet 1035, qui disent aussi que le duc fut trahy par aucuns des siens favorisans à la comtesse Agnès. Le chanoine de Saint-Martin dit l'an 4 de l'empereur Henry, et le 13 de Henry roy de France qui est l'erreur de la vieille chronique d'Anjou. Les chroniques de sainct Aubin et de sainct Serge qui la cottent de l'an 1033 du 9 de septembre, sont plus véritables par un tiltre pour l'église de Valence datté du mois de mars 1037, du règne du roy Henry, le 10 de laquelle se recueille que le duc estoit en liberté cette année-là, à quoy Guillaume de Malmesburi, et une chronique françoise non imprimée adjouste, que le duc en outre céda Bourdeaux et le Bourdelais pour sa rançon : (mais comment pouvoit-il bailler un païs dont il n'estoit pas propriétaire, ains son frère Eudes I comte de Gascongne.) On dit qu'à cause de la rançon trop excessive, la duchesse Eustache supportée d'Isembert, évesque de Poictiers, fut contrainte de recourir

La chron. de Maillezais qui dit l'an 4 après le décedś du duc Guillaume son père.

Ecquid si princeps bello captus sit, in ejusque redemptionem collec-

aux thrésors des monastères et des églises, qui fait juger que la taille aux quatre cas permise aux seigneurs sur leurs sujets par la coustume de Poictou conforme en cet endroit aux autres de la France, n'estoit pas encore en usage. Paul Æmile, après Malmesburi, escrit que Martel se porta fort insolemment contre le duc qui estoit son vassal: l'ayant si mal traicté qu'à cause de la rigueur des fers et du jeusne, il se laissa mourir de dépit et de regret: et que pour comble d'impudence Martel espousa la marastre du deffunct, et prit la tutelle de ses jeunes frères qu'ils administra jusques à ce qu'ils fussent capables de tenir terre; ce sont rêveries qui procèdent d'une mesme source; ce qui n'est pas estrange de Paul Æmile, la pluspart de son histoire estant un chaos de confusion, en quoy il a esté suivy par du Haillan escrivain négligent s'il en fut onques, et qui ne se soucie pas de ce qu'il escrit, pourveu qu'il escrive à tort et à travers: car il constitue le temps de cette guerre après la mort de l'empereur Henry le Noir, qui advint le 5 d'octobre 1057, voire après le déceds de Martel mesme, qui fut en 1061, d'autant qu'il la met après que Hanno, archevesque de Coulongne, eut soustrait Henry III hors de la puissance de l'impératrice Agnès sa mère, qui fut l'an 1062, davantage il semble asseurer que Martel espousa lors seulement la duchesse Agnès, au lieu qu'il faut entendre qu'il y eut divorce entre Agnès et lui, depuis lequel il prit à femme Grecia ou Grise, veufve de Berlay de Montreuil, dont Eustache, femme de nostre duc Guillaume V estoit fille. Nous avons veu plusieurs chartres sous-signées de Martel et de Grecia comtesse, entre autres une pour saint Clément de Craon, du 7 des cal. d'avril 1053, qui monstre que le divorce d'Agnès procédoit ce temps-là, voire de longtemps devant: car aussi il y a chartre au thrésor de saint Nicolas d'Angiers sous-signée de la comtesse Grecia et du comte Geofroy Martel, marquée de l'indiction 15, 6 des calendes d'aoust qui est l'indice de l'an 1047. Grecia enfin survesquit son mary, et se rendit religieuse comme enfin l'Obitaire de saint Maurice d'Angers, mourut le 15 d'avril, l'an n'est cotté, qui doit estre après 1061; Grecia de son premier liet laissa Girant qui fut sire de Montreuil, Hugues et Rainaut premièrement thrésorier de

tâ impositâ, responsum est teneri. Boer. in decis. Bourdig. 1081.

Cum enim sacra res pro captivorum redemptione privatorum, et extrancorum veneant licitè, multò firmius pro liberatione summi reip. Ducis. Can. sicut omnino caus. 12. Anton. Butr. in cap. non minus de immunitate Ecclesiæ. Chap. lib. 3. de sacrâ polit. tit. 2, nomb. 11.

Ex charta 16, ni c. Andeg.

Sainct-Martin-de-Tours, et enfin archevesque de Reims. Giraut fut père d'un autre Berlay, sire de Monstreuil, qui eut Agnès à femme, et fonda 12 religieux au susdit lieu, et aumosna la place pour construire Frontevrault. Or Guillaume le Gras décéda environ l'an 1038, Glaber dit l'année que mourut l'empereur Conrad, il fut enterré à Maillezais près son père. Comme aussi la duchesse Eustache mourut peu de temps après, et gist en l'église de Nostre-Dame de Poictiers. Après le déceds du duc Guillaume le Gras, les barons de Poictou se trouvans en merveilleuse anxiété, despeschèrent promptement en Gascongne et en rappelèrent le comte Eudes frère du deffunct du costé du père. *Chron. malleac.*

OTHON OU EUDES I,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GASCONGNE, ET DUC DE POICTOU.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

SOMMAIRE.

Comte de Gascongne. — Duc de Gascongne. — Forme ancienne d'invéstir le comte de Bourdeaux dudit comté, les princes et seigneurs prenaient les bannières des églises allant à la guerre. — Phanon n'est pas un mot Thiois, ce qui s'observoit lorsque les tiltres des églises estoient perdus, tels tiltres sont suspects quant à l'histoire. — Observation notable sur ce fait.

Othon, ou Eudes I, fils de Guillaume IV, et de Bisque de Gascongne, hérita de la comté de Poictiers et duché de Guyenne par le déceds de Guillaume V son frère aisné, et a esté le premier des comtes de Poictiers, qui après son oncle paternel Sanche II, comte de Bordeaux et duc de Gascogne, mort sans lignée, a porté le tiltre de comte de Gascongne, séparé de celui de duc de Guyenne. Le temps du déceds de Sanche ne se trouve précisément cotté en aucun livre mis en lumière, et la dernière de ses actions qu'ayons peu remarquer est l'eslection de Geofroy archevesque de Bourdeaux, environ l'an 1028. Delurbe, en sa chronique Bourdeloise, dit que ce fut l'an 1037, mais il se trompe, puisqu'Aymar de Chabanais en parle, lequel finit son histoire l'an 1028, le tiltre de duc de Gascongne, qui avait duré depuis le règne de Charles-Magne, et commencé plus haut, demeura esteint en sa personne sans avoir esté remis sus jusques à présent. Car les ducs de Guyenne, comtes

de Poictiers, avoient toujours prétendu que la Guyenne d'outre-Garonne, qui est le duché de Gascogne, faisoit partie de leur duché; suivant le département et division faite depuis Auguste. C'est pourquoy après le trespas de Sanche ils s'intitulèrent seulement comtes de Gascogne, et ce tiltre là estoit desjà en usage en la personne d'Eudes dès avant la mort de son père, ce que plusieurs chartres tesmoignent. Or Eudes, héritier de son oncle, se fit investir du comté de Bourdeaux selon la forme ancienne introduite par sainct Aman comte et archevesque: il déposa donc sa bannière, et son espée sur l'autel de Sainct-Severin, dont il les reprit par les mains de l'archevesque Godefroy en signe de tradition et d'investiture. Si de fortune la nécessité pressoit de prendre les armes et faire la guerre, le comte étoit obligé d'aller à cet autel faire sa dévotion et ses prières, et recevoir de la main de l'archevesque l'estendart ou bannière de guerre, comme les rois de France de ce temps prenoient l'auriflame de dessus l'autel de sainct Denis par les mains de l'abbé du lieu. Les seigneurs pour lesquels n'y avoit d'institution particulière, selon l'occurrence et la nécessité, se retiroient aux églises plus proches, et empruntoient la bannière processionnale pour s'en servir en guerre, comme on peut voir en l'exemple qui suit. Thibaut III, comte de Champagne et de Tours, et Estienne comte de Blois son frère, enfans d'Eudes II, s'estans rebelles contre Henri I, roy de France furent si outrecuidez de l'oser attendre en bataille, où il y eut beaucoup de sang respandu des deux costez. Le roy, en haine de leur félonie, suscita Geoffroy Martel comte d'Anjou, second mary de nostre duchesse Agnès, afin de leur faire la guerre, et pour lui obliger, lui donna la ville de Tours et comté de Touraine que Thibaut possédoit. Martel tint le siége plus d'un an devant Tours. Thibaut et son frère faisant courir le bruit de le vouloir aller combattre, et faire lever le camp, combien qu'en effect leur intention n'estoit sinon de rafraischir la ville de vivres et de gens, s'approchèrent avec leur armée. Martel là-dessus prenant une bannière de Saint-Martin, l'attachant à sa propre lance fut au devant de ses ennemis, dont il remporta la victoire, mil sept cens des leurs estans demeu-

rez sur la place, Thibaut prisonnier et le comte de Blois mis en fuite le 1044, par où l'on peut voir combien les bannières d'églises estoient lors en usage en fait de guerre : car aussi l'an 1066, le pape envoya une bannière, ou estendart de guerre au duc Guillaume de Normandie, dit le Conquérant, afin de s'en servir en sa conqueste du royaume d'Angleterre; et faut bien dire qu'elles ne fussent pas si amples qu'elles sont aujourd'huy; d'autant qu'elles eussent été trop mal-aisées et incommodes : ou bien l'on usoit d'un drapeau médiocre qu'on nommoit *Phanon*, par une diction corrompue du latin : car ce n'est pas un mot Thiois comme on a pensé. Ainsi doncques le comte Eudes de Gascongne garda l'ancienne cérémonie de ses prédécesseurs en la prise de possession du comté de Bourdeaux, par l'espée et la bannière, estant accompagné de la noblessse du païs, entre lesquels sont nommez, Raimon évesque de Bazas, Centule vicomte de Béarn, Arnaut d'Aeqs, Guillaume Loup, et Aselin Guillem; sur l'advis des barons de Poictou il passa deça la Dordoigne, afin de recueillir la succession de son frère : mais une partie des seigneurs s'estoit liguée avec la duchesse Agnès, et Geofroy Martel comte d'Anjou son second mari, afin de le chasser de ses estats pour en investir Pierre dit Guillaume, et Guy ses frères puisnez : et, pour lui résister, Guillaume sire de Parthenay avoit mis toute la Gastine en armes, assisté de la faveur de ses gens, et l'Angevin avait construit un fort chasteau à Germont, le duc Eudes l'assiégea sans effect; de là il tourna teste à Mauzé avec son armée pour essayer de s'en rendre maistre et chastier les rebelles du lieu, qui lui fut si malheureux qu'il y perdit la vie, et porté reposer à Maillezais, en compagnie de ses père et frère. Elie Vinet tesmoigne qu'il mourut en une bataille que lui livra le comte d'Anjou, la chronique de Maillezais se taist de cette particularité; Eudes donc mourut la mesme année que son frère, ou bien au commencement de la prochaine, d'autant que plusieurs tiltres de l'an 1040, sont sous-signés de Guillaume duc de Guyenne, et Guy comte frères qui sont les enfans d'Agnès, d'où il s'en suit qu'Eudes n'estoit plus vivant, autrement Guillaume sixiesme son puisné n'eust porté tiltre de

De Vexillo S. Benedicti quod præsidio sit in bello. V. Aymonius, lib. 2. de Miracul. S. Benedicti. In biblioth. Floriac. de Vexillo beatiss. Mauricii et Thebeæ legionis principis Vuillelmi. Malmesbur, lib. 2, de gest. Anglorum, cap. 6.

duc. Eudes ou Othon est fondateur du monastère de Saint-Léonard des Chaumes au païs d'Aunis, pour raison duquel s'estant meu procez dévolu au parlement de Paris depuis peu, où l'on avoit produit quelques tiltres faisans mention du comte et duc Othon, on les arguoit de fausseté sous prétexte que les Annales de Bouchet ne parlent d'Othon duc de Guyenne, par ainsi l'histoire peut servir non seulement pour l'institution de la vie civile, mais aussi pour la décision des différends. Il y a un autre Othon ou Eudes II, comte de Poictou, dont il est parlé dans une chartre de l'abbaye de la couronne en Angoumois, laquelle porte qu'Aymar de Peirat, esleu évesque de Poictiers, et Raimond de Chasteau-Neuf, évesque de Périgueux, s'assemblèrent en l'église de la couronne aux advens de l'an 1217, afin de se faire consacrer, ce que fut Raimond par les mains d'Hélie archevesque de Bourdeaux, Jean d'Angoulesme et l'évesque de Saintes, et celui de Chartres nommé Girard. Quant à Aymar ils n'osèrent procéder à sa consécration pour crainte d'Othon comte de Poictou. Ce IIe Othon estoit petit fils de la reine Aliénor de par Malthide ou Mahaut sa fille, femme de Henry duc de Bavière qu'elle espousa l'an 1179, par ainsi le premier Othon estoit frère du quatriesme ayeul de ce dernier, et ne les faut pas confondre. Le premier décéda sans lignée, puis que Guillaume V et Guy ses puisnés ont commandé à la Gascongne et à la Guyenne après son déceds. Il se trouve des tiltres faisant mémoire d'un Guillaume le Bon, comte de Gascongne, fils de Raimond et d'Enregote, et mari d'Arenburge durant le règne de Sanche II et d'Eudes mêmes : nous avons la copie d'un, faite sur le vidimus authentique, qui atteste qu'Henri III, roy d'Angleterre petit fils d'Aliénor l'a confirmé afin de le faire valoir nonobstant le vice du langage latin, d'autant que c'est une pure barbarie, possible la substance est véritable, et le feu, ou autre accidant ayant consommé le vray tiltre, quelque ignorant la voulut redresser pour servir à son église : mais il luy eust mieux valu imiter l'ancienne forme qui se pratiquoit sous la race du grand Clovis ou Louis, car en cas de telle mesavanture l'Avoyer de l'église l'exposoit par requeste aux maires ou bien aux comtes du palais, (les

uns et les autres estoient plusieurs en un mesme temps) ceux-cy en faisoient leur relation au roy qui y pourvoyoit, et délivroit une chartre confirmative des biens de cette église; et sous la deuxiesme race on pouvoit directement s'adresser au roy; les exemples en sont fréquens parmi les histoires, dont un remarquable se void dans la Chronique de l'abbaye de Bèze, du règne de nous soupçonnons qu'à faute d'en avoir fait ainsi, on a feint un Guillaume le Bon, Raimond, Eudrogèthe, et Arenburge, qui ne furent jamais en nature; et toutefois les roys plus enclins à dévotion et à aumosner des biens aux églises, comme il est bien raisonnable, plutost que leur en retrancher, ne se sont point amusez à esplucher les tiltres et à pointiller dessus, mais les ont confirmez libéralement en la forme bonne ou mauvaise qu'on leur a présenté. La pluspart de telles chartres sont bonnes pour les droicts des églises. Or quant à l'histoire, il est requis de les bien examiner avant que de s'y fonder, et en faire conséquence, comme vous voyez touchant nostre Othon qui gist à Maillezais.

PIERRE GUILLAUME VI,

DIT

LE HARDY,

COMTE DE POICTOU, DE GASCONGNE, ET DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

SOMMAIRE.

Fondation du monastère de la Trinité; et celuy de Nostre-Dame de Nouzières par qui bastis. — Les monastères de Sainte-Croix, de Thalmont et de Saint-Benoist de Nanteuil, par qui restaurez. — Pierre Guillaume pourquoy surnommé ACER. — Siège de la ville de Saumur. — Mort de Pierre Guillaume. — Sacre du roy Philippes. — Mariage d'Henry le Noir II, empereur de Rome, avec la princesse Agnès. — Erreur d'Aventin en son histoire de Bavière, touchant l'estat de la vie ou de la mort de Guillaume IV. — Erreur de Belle-Forest sur la généalogie d'Agnès. — Sacre d'Agnès femme de l'empereur le Noir. — Erreur de Hépidan au datte du temps de la célébration ou consommation des nopces d'iceluy empereur.

Guillaume VI, fils de Guillaume IV, et d'Agnès de Bourgongne vint au comté de Poictiers, comté de Gascongne et duché de Guyenne par le trespas d'Odon I, son frère paternel l'an 1040, la chronique de Maillezais tesmoigne qu'en l'an 1042, la comtesse Agnès et ses deux fils Pierre et Geoffroy, avec leur beau-père le comte d'Anjou Albert, furent à Poictiers, où ayant tenu une diette avec les barons et seigneurs du pays, il fut arresté que Pierre Guillaume aisné demeureroit duc de Guyenne, et Guy auroit la

Gascongne en tiltre de comté et y fut envoyé. La comtesse Agnès après cela se retira en la ville d'Angers, où elle et son mari fondèrent et bastirent le monastère de la Trinité, et mesmes fut aussi basti celui de Nostre-Dame de Nouzières : et les sires de Thalmont et de Ruffec bastirent l'un Sainte-Croix de Thalmont et l'autre Sainct-Benoist de Nanteuil. Au reste la mesme fondation surnomme nostre comte Acer, que Vinet a tourné le Hardy, et l'avons retenu pour servir de différence. Ses gestes nous sont eschappez et ne se trouve aucune chose de lui fors quelques aumosnes et bien-faits exercez envers les églises, et la mémoire d'une guerre qu'il eut contre Martel son beau-père qui faisoit difficulté de lui rendre quelques places de Poictou. Le duc assiégea la ville de Saumur, dans laquelle Martel s'estoit jetté ; durant ce temps une dissenterie le saisit qui le força de lever son camp et de se retirer en la ville de Poictiers, où il mourut l'an 1058, indict II, devant le 24 de septembre : car il y a deux tiltres à la Trinité de Vandosme de cette année du règne de Henry, le 27, Guillaume comte de Poictiers nouvellement décédé et son frère Guy desjà eslevé, et promeu au comté ; Geofroy fils de Fouques commandant à l'Anjou et Touraine, Thibaud fils d'Eudes estant comte de Chartres; comme aussi se trouve chartre en l'abbaye de Sainct-Pierre de la Réole anciennement Squirs en Gascongne dattée de l'an 1 de Philippes roy de France, 1 de Guillaume comte de Gascongne, et 1 de Bernard, vicomte de Benauges, dont il se recueille que nostre duc mourut vers juillet ou aoust de cette année 1058, car le roy Philippes fut sacré en juin 1059, il ne laissa lignée combien qu'il eut pris femme dès l'an 1051, comme enseigne la Chronique de Vandosme, où elle n'est pas nommée. Le religieux de Maillezais l'appelle Erminsende, et dit qu'après le trespas de son mary pour l'amitié qu'elle lui portoit elle voua chasteté et se rendit religieuse. Nous ne doutons point qu'elle ne soit cette comtesse dont parle le cardinal d'Hostie en ses épistres, laquelle il dit alliée de l'impératrice Agnès. Durant sa duché, Henry le Noir que les Allemans disent III, les Italiens le II, empereur de Rome, estant veuf d'Eliphdrude, autrement Cunégonge d'Angleterre, sa première

L'an 1047 fut la dédicace du monastère de Charroux du commandement du Pape Léon qui envoya l'autel sacré. Là se trouvèrent treize tant archevesques qu'Évesques. Audebert lors estant comte de la Marche, qui fut fils de Bernard, fils d'Audebert, fils de Boson, fils de Sulpice, fils de Gerfroy I, comte de Charroux. La mesme année le monastère brusla, et celuy de Sainct-Michel-en-l'Herm fut ressacré du temps d'Ascho Abbé. Henry III mourut le 3 des Non. d'Octob. 1056. *Marian*, *lib.* 3 *et.* 6.

femme qui estoit décédée dès le 18 juillet * 1038, l'année 1043 il envoya demander en mariage la princesse Agnès fille du duc Guillaume IV, et d'Agnès de Bourgogne, ce qui se fit par advis d'un concile tenu en Allemagne, au tesmoignage de Richard de Vuasbourg, possible il entend quelque diette : car en ce temps là l'empereur ayant célébré la feste de Noël à Goslare, on y envoya des ambassadeurs de divers endroicts, mesmement du roy de Russie, qui lui fit offrir sa fille, ce qu'il refusa, il dépescha donc une honorable ambassade de seigneurs et de dames, desquels Brunon son cousin évesque de Vuirtzbourg estoit chef, comme escrit Aventin en son histoire de Bavière, où il s'abuse en cela, qu'il pense que Guillaume IV, fust encores vivant, et qu'il fust prince de la province narbonnoise, d'autant que Narbonne alors estoit possédée par le comte de Tholose nommé Ponce. Belle-Forest fait bien pis, lequel se meslant de reprendre Bouchet et Paradin, pour avoir oublié Agnès au bout de la plume, lui-mesme la fait estre fille de Guillaume Geofroy, de qui elle n'estoit que sœur, et fait Geofroy comte d'Auvergne contre toute vérité. La duchesse Agnès alla elle-mesme conduire sa fille, passèrent le 1 novembre à Bezançon, capitale de la Franche-Comté, où elles furent recueillies par le comte Renaut, oncle paternel de la future impératrice et fils d'Otte Guillaume; l'empereur fiança en une célèbre assemblée de noblesse, et de 28 évesques, la fit oindre, et sacrer à Mayence, consomma les nopces à Ingelheim. Glaber met cecy sous l'an 1045, Hépidan 1049, c'est erreur comme ès mémoires Séquanoises, l'auteur reprenant ceux qui font l'impératrice Agnès estre fille du comte Renaut de Bourgongne, il ayme mieux la faire sa petite fille de par Adolmade (il appelle ainsi Adelmodie) et toutefois Agnès estoit seulement niepce de Renaut : et Adelmodie estoit de la maison des vicomtes de Limoges, et première femme du père d'Agnès. Or Agnès fut une très excellente princesse, laquelle enfin renonçant au monde se rendit religieuse à Frutelles en Lombardie, et de là passant à Rome vacqua le reste de ses jours en jeusnes et oraisons, et mourut en cet estat. Damian, cardinal évesque d Hostie lui addresse plusieurs lettres qui peuvent servir comme d'un

* Herm. contract.

Sigeb. 1079. abbrégé de sa vie. Elle eut plusieurs enfans, fils et filles, à sçavoir Henry III ou IV empereur, né l'an 1050, Conrad duc de Bavière né l'an 1052, Sophie ou Judith, femme de Salomon, roy de Hongrie, et Mahaut qui fut promise à Rodolphe de par elle duc d'Allemagne. Mais il sera parlé cy-après de l'impératrice Agnès en la suite de cette œuvre.

GUY-GEOFROY-GUILLAUME VII,

COMTE DE POICTIERS ET DE GASCONGNE, DUC DE GUYENNE.

—

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Sacre de Philippe I. — Belle-Forest repris de ce qu'il a corrompu l'acte du sacre de Philippe I. — Auvergne tenue à foy et hommage des ducs de Guyenne. — Agnès remariée avec Martel, comte d'Anjou, de rechef veuve. — Guerre entre le duc Geofroy, et les nepveux de Martel, Geofroy le Barbu, comte d'Anjou, et Fouques Rechin, pour raison de la ville de Saintes. — Prise de Saintes. — L'évesque Arnulfe chassé. — Fausse opinion d'Argentré sur l'alliance d'entre le duc et Fouques. — Rechin. — Répudiation de Mathilde, première femme du duc. — Hildebrand, dit Grégoire VII cognoist du divorce du duc et d'Aldéarde. — Le pape Grégoire confirme l'excommunication d'Isambert faite par Geraut, évesque d'Hostie. — Origine du droit d'amortissement et d'indemnité. — Chalonger que c'est. — Les donations des pères non valables sans le consentement des enfans. — Diverses sortes de tradition des choses données, et la forme de faire agréer lesdites donations. — Siége et prise de la ville de Barbastio. — Siége de Mortaigne sur Gironde. — Maison de Parthenay en grand honneur. — Origine des comtes de Diois, et Valentinois. — Fondation du Prieuré de Saint-Gemme de Saintonge. — Droicts des autels et cimetières, faits héritages patrimoniaux. — Réglement pour les chanoines de Sainct-Hilaire de Poictiers. — D'où vient que le roy est toujours abbé de Sainct-Hilaire de Poictiers. — Observation notable de l'église gallicane. — Déceds de Guy comte de Poictou. — Tremblement de terre et embrâzement de partie de la ville de Poictiers, et de l'église de Saincte-Radégonde.

Guy surnommé Geofroy et enfin Guillaume VII du nom succéda en tous les états et seigneuries de son frère Guillaume VI, l'an

1058, aucuns l'appellent Geofroy-Guy, ce qui ne se doit pas : car Guy fut son premier nom de jeunesse, dequoy une vieille relation du temps nous fait certain, et une lettre de Rainal ou Renaut, comte de Portien ou plustost Ponthieu, addressée au mesme duc, laquelle on pourroit plus à propos mettre ensuite de la généalogie de sainct Arnoult de Mets que de la chronique de Frodoard qui finit l'an 966, puisque le duc Guy nasquit au monde plus de 40 ans après, il fut présent au sacre de Philippe I à Reims, le jour de Pentecoste, le 29 de may 1059, auquel assistèrent pareillement Guillaume, comte d'Auvergne, et Aldebert, comte de la Marche, cestuy-cy estoit fils de Bernard dont il a été parlé, et frère d'Eudes archevesque de Tours, que Guy par une charte appelle son nepveu, parce qu'il avait espousé la sœur d'Audebert II, comte de Périgort, cousin germain d'Eudes. Et quant au comte d'Auvergne nous n'avons peu jusques icy remonter plus haut pour découvrir son lignage, et sçavoir s'il estoit issu de la maison de Poictiers. Toutesfois Belle-Forest a esté si hardy de corrompre l'acte du sacre du roy Philippe, que du Tillet a traduit fidèlement en François, et l'a deux fois incorporé dans ses mémoires que nous avons conféré avec le manuscript, suivant lequel du Tillet a bien nommé Guy duc d'Aquitaine et Guillaume comte d'Auvergne, au lieu dequoy Belle-Forest a supposé Guillaume, duc d'Aquitaine, et Guillaume fils du duc d'Aquitaine comme comte de Poictou et d'Auvergne : suffira d'avoir remarqué cecy, afin d'oster l'erreur commune qui pense que l'Auvergne fut portée en dot par une petite fille de nostre duc, sœur de Guillaume IX, à Guillaume, petit-fils de cestuy-cy, et comte sous le règne de Louis le Gros devant l'an 1126, ce qui ne se peut, puis que dès l'an 1000 l'Auvergne avoit ses comtes particuliers qui la tenoient à foy et hommage des dues de Guyenne, mais de dire quand, ny comment de domaine des ducs, elle devint leur fief, et arrière-fief de la couronne de France, quelques meilleurs mémoires nous l'esclairciront cy-après. Cependant nous dirons que la duchesse Agnès, mère du duc, remariée avec Geofroy Martel comte d'Anjou, se trouva derechef veufve le 12 de novembre 1060, il y a tiltre à Vandosme

datté du 3 du règne de Philippe II, de Geofroy comte d'Angers, et le 18 d'Eusèbe évesque, indiction 15. Ce Geofroy estoit le nepveu Martel, qu'on a nommé le Barbu: autre tiltre du 12 des cal. de juin 1060, vivans encores Henry roy de France et Geofroy fils de Fouques comte d'Anjou, mais qui moururent la mesme année. Nous pourrions en adjouster plusieurs autres, mais ceux-là suffiront pour corriger ce qu'on en croit vulgairement: ainsi Martel et le roy Henry moururent en une mesme année, le premier en habit de religieux en l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, et le roy à Vitry en Brie, *in Bieria*, ce dit un mémoire de Sens. Malmesburi tient qu'il avoit esté empoisonné. Anne, sa seconde femme, fille de Ladislaus, roy de Russie ou Moscovie, peu de temps après espousa Raoul comte de Valois ou Crespy, quoy que proche parent du roy, un mémoire dit *Consanguineus Regis*, et nonobstant aussi qu'il fust marié ayant à cette fin répudié sa femme. Il faillit à s'en ensuivre une guerre civile en ce royaume, comme on peut apprendre d'un rescript du pape Alexandre II, et d'une lettre de Gervais archevesque de Reims. Raoul enfin fut excommunié sans néantmoins vouloir quitter prise jusques à l'an 1066, auquel temps il mourut, et lors la reine s'en retourna en Russie. Nous avons expressément cotté cet incidant du comte Raoul, parce que son petit-fils du même nom que lui, espousera cy-après Pernelle de Guyenne, sœur de la reine Aliénor. Quand à la duchesse Agnès elle estoit encores vivante l'an 1067, en laquelle saison elle prit le voile de religieuse, au récit d'une charte de la Trinité de Vandosme, et mourut le 2, jour de novembre, ce dit l'obitaire de Nostre-Dame de Verdun. Or Martel de son vivant avoit toujours possédé la ville de Saintes, ou comme héritier de son père, ou par usurpation sur le duc Guillaume V, ce qui est plus probable, et que Fouques-Nerre en avoit jouy à tiltre bénéficiaire à vie, autrement c'est sans apparence que nostre duc l'eust voulu revendiquer après le trespas de Martel, qui en avoit jouy depuis le décès de Guillaume V, par la courtoisie de Guillaume VI et de Guy, en considération de son mariage avec leur mère, joint l'affection particulière dont il estoit porté envers Guy, lequel aussi de son costé l'aimoit à

Chron. Vindocin.

Chron. Senon. Lib. 2, *hist. Anglor.*

Chron. Senon.

Rich. de Vass. en la vie de Thierry, 44. Evesque de Verd. Belleforest 1, 22.

Alexand. PP. II, II, *Chron. Senon*, 1066.

Ce Raoul, fils de Raoul, estoit fils de Gauthier surnommé le Blanc, dans Yves évesque de Chartres Ep. et croy que cestuicy estoit descendu d'un autre Gautier, nepveu du roy Eudes.

Beginon. Ann. 887, et 892, d'où vient la parenté de Raoul et du roy Henri.

l'égal de son propre père, comme il tesmoigne lui-mesme par une chartre qui nous fait croire qu'il prit le surnom de Geofroy en l'honneur de Martel, les héritiers duquel il n'eust voulu frauder de la ville de Saintes, si elle eust fait partie de sa succession. Tant y a que Martel décédé, guerre se meut pour raison de Saintes entre le duc et les nepveux de Martel, Geofroy le Barbu comte d'Anjou, et Fouques Rechin frère, fils de sa sœur et d'Aubry le Bref, comte de Gâtinois. Les deux armées vindrent aux mains près Chef-Woutonne, et combattirent de grande animosité, mais des traistres qui estoient à la suite du duc ayans abandonné leurs drapeaux et enseignes, furent cause que son armée se mit en fuite, plusieurs estans demeurés morts sur la place, et plusieurs prisonniers des frères Angevins, le mardi, jour sainct Benoist, l'an 1061, dont furent faits quatre vers latins pour en garder la mémoire: c'est la bataille que Thomas de Loches, ancien écrivain des gestes des comtes d'Anjou, le chanoine de Tours et la chronique vulgaire d'Anjou, et les autres à leur suite ont confondu avec celle de Sainct-Jouin-de-Marne, donnée près le mont Calouer l'an 1033; mais l'année suivante le duc mettant une nouvelle armée sur pied investit Saintes, et après un long siége, ceux de dedans mattez et par la guerre et par la famine, se rendirent à mercy; l'évesque Arnulfe fut chassé de son siége, auquel fut subrogé Goderan, abbé de Maillezais. Pacius excuse les Angevins de n'avoir secouru Saintes, sur la guerre civile qui nasquit entre les deux frères, pour le fait de la succession de Martel. Mais si le duc estoit gendre de Fouques Rechin, ayant espousé Ermengarde sa fille qu'il répudia environ l'an 1068, auquel an il espousa il est merveille que leur différent n'ait été terminé à l'amiable, attendu leur alliance si proche; toutesfois Argentré le tient ainsi, et que le duc ayant répudié Ermengarde duc de Bretaigne l'espousa. Et un autheur plus ancien, à sçavoir Guillaume archevesque de Tyr, qui a bien plus de poids et de créance, l'avoit déclaré avant lui en son histoire de la guerre sainte. Ce divorce n'aurait-il point esté le sujet de la discorde, d'entre le beau-père et le gendre; quelque chose qu'on die ce mariage est supposé, d'autant

qu'il attribuerait un trop grand aage à Fouques qui décéda seulement l'an 1109 et s'il avoit une fille bonne à marier l'an 1060, il ne pourroit avoir esté moins aagé de 80 ans ou davantage lors de son déceds. Puis il est certain que la première femme de nostre duc s'appeloit Mathilde ou Mahaut, et estoit fille d'Aldebert I ou II, comte de la Marche, laquelle il répudia par proximité et parentelle, nonobstant qu'il fut issu une fille de leur mariage, qui espousa Hildefons ou Alfonse, frère de Ferdinand, roi d'Espagne et nepveu de Garcie : il se trouve des tiltres de ce temps soussignés de cette princesse. La princesse Adelarde, fille de Robert I, duc de Bourgongne, ainsi qu'atteste la chronique de Maillezais, estoit niepce du roi Robert parent du duc, qui fut occasion qu'on tascha de rompre le mariage comme il sera dit cy-après. Le duc, ayant subjugué Saintes l'année suivante 1063, passa en Espagne avec une puissante armée contre les Sarrasins, ausquels il arracha Barbastro des mains : au mesme an il y eut éclipse de lune le premier d'aoust. L'an 1063, fut sacrée l'église de Sainct-Pierre-d'Oirvaut et les religieux changez en chanoines l'an 1068. Geofroy de Bully, Rainaut de Chasteau-Gontier et autres barons d'Anjou et Touraine, trahirent Geofroy le Barbu, comte d'Angers, et livrèrent avec la ville d'Angers, en la puissance de son frère le comte Fouques-Rechin qui le retint prisonnier jusques à son trespas, mais l'année suivante, le 26 de juin, le duc de Guyenne prit le chasteau de Saumur, brusla la ville et fauxbourgs, et les églises de Sainct-Florent, Sainct-Jean-Baptiste, et Sainct-Pierre, et ne fut pardonné à une seule maison, ains les Salmuriens furent cruellement chastiez de leur félonie et infidélité. Le religieux de Maillezais le rapporte à un juste jugement de Dieu. L'an 1067, le duc espousa la princesse Aldéarde fille de Robert II duc de Bourgongne, niepce du roy Henri I, et puis après meu de raisons que nous ignorons, il fut assiéger le chasteau de Luçon qu'il prit et réduisit en cendres, sans pardonner au monastère de Nostre-Dame, ny encores à homme et femme trouvés dans le fort. L'an 1068, le duc jetta les fondemens de Montiers-Neuf de Poictiers, comme aussi fit bastir les abbayes de Sainct-Severin qui est de chanoines en la

forest d'Angers, et Sainct-Vincent-de-Nioeil à deux petites lieues de cette ville de Fontenay-le-Comte. Corlieu en donne l'honneur à la maison de Voluyre, sans dire d'où il tient cela. Au mesme temps Alfonse, roy de Tolède, espousa   fille du duc et de la princesse Mahaut, sa première femme, qui fut le sujet d'une grande dispute en Espagne sur la loy romaine, qu'il voulut y introduire et changer celle de Tolède, la décision en fut commise au combat de deux champions, et fut le chevalier François vaincu et sa loy reprouvée. L'an 1071, le 21 des cal. d'octob. nasquit un fils au duc, lequel fut nommé Guillaume qui fut cousin germain de l'empereur Henri III, et cousin du roy Philippes I. En après la duchesse Adelarde lui fit une fille qu'espousa Pierre, fils de Sanche roy d'Arragon, l'an 1073, la lune esclipsa en octobre, Hildebrand donc dit Grégoire VII, entreprit la connoissance du divorce, et donna la commission à Aymé évesque d'Oleron, son légat en Guyenne, et à Goscelin de Parthenay archevesque de Bourdeaux, successeur d'Archambaud de Sainct-Maixant, et thésaurier de Sainct-Hilaire de Poictiers, où ils s'assemblèrent l'an 1074, indict. 12; la chronique de Maillezais dit 1075. Isembert II, évesque de Poictiers, soit qu'il fust induit par le duc, soit pour son intérest particulier, fit forcer les portes de l'abbaye par ses gens qui maltraitèrent si bien les commissaires et ceux de l'assemblée qu'ils furent contraincts de fuir hastivement pour mettre leur vie en asseurance. Le pape Grégoire VII, sur les pleintes du légat et de l'archevesque, escrivit en colère à Isembert, le blasmant de son entreprise et témérité en une affaire si grave, et si importante pour la religion chrestienne, comme estoit le divorce du duc et de sa cousine, et pour cette cause lui bailla jour à comparoistre en personne dans la feste de la Sainct-André lors prochaine, afin de respondre par sa bouche sur les chefs de son accusation. Au mesme temps il escrivit au duc des lettres pleines de respect et d'honneur; « qu'il rend grâces à Dieu tout puissant, de ce que pénétrant le « fond de son cœur il l'a incliné à son amour et à sa crainte, et le « faisant surmonter les désirs et affections de la chair, l'a confirmé « en l'obéissance de ses commandemens : car il a entendu comme

« le duc selon justice et raison, quittant et renonçant à ce qu'il « possédoit de plus cher au monde, a consenty en faveur et res- « pect de la religion chrestienne, d'être séparé de son espouse « pour la proximité du lignage qui est entre eux : mais d'autant plus « que par un rude combat, il lui a fallu vaincre la charnalité de ses « sens pour les humilier, et assujettir plus estroitement sous la loy « de Dieu, aussi doit-il espérer qu'une gloire d'autant plus sublime « lui est préparée en récompense et un loyer infiny. C'est pourquoy « sa saincteté se réjouit davantage en son cœur, parce que l'amen- « dement de la correction du duc est un préjugé de l'espoir cer- « tain de son salut, et que cette générosité de race qui s'est tou- « jours maintenue en son illustre maison, y sera conservée « moyennant la grâce de Dieu, d'autant que la noblesse de sang « s'altère et corrompt bien fort quand les enfans sont mis au monde « sous le meslange d'un mariage illégitime et deffendu. Doncques « son altesse (le latin dit *eminentia*) se doit moins esmerveiller de « ce que le sainct père s'y est porté avec tant de rigueur et de sé- « vérité en son endroict, parce que l'église romaine qui par une « singulière charité a de tout temps affectionné le duc, sa maison « et toute sa race, n'a peu souffrir de le voir au milieu d'un si « grand et périlleux danger : au reste quand à ce qu'il désireroit « volontiers de retenir la duchesse près de sa personne jusques « au synode prochain, sa saincteté ne l'ose consentir ny accor- « der, encores que l'impératrice Agnès sœur du duc, et que « lui pape ayme à l'esgal de sa propre mère, l'en ait instamment « requis, et fait son possible pour l'impètrer : car il sait que l'en- « nemy de l'homme remply de fraude et de tromperie, suggère « avec plus de subtilité et de finesse si l'occasion s'en présente, ce « qui est principalement interdit et deffendu. Doncques que le duc « la fasse éloigner de lui afin que la submission et obéissance qu'il « offre à Dieu, serve d'exemple et de miroir à un chacun, et que « le diable ne trouve invention de troubler son salut, il l'advertist « cependant que si Isembert, évesque de Poictiers, ne se présente « devant lui avant la feste de sainct André, pour rendre raison de « son orgueil et présomption, il sera interdit de toute fonction

Cui roganti, ut liceret retinere illam sub sororis ipsius custodiâ, etc. Card. Baronius, anno 1074, sed male.

« épiscopale et de prestrise, ensemble de pouvoir participer à la « saincte communion. Quant à l'affection que le duc porte au ser« vice de Sainct-Pierre, comme il tesmoigne par sa lettre, les « nouvelles en ont été aggréables à sa sainctelé, mais de lui mander « déterminement la résolution de son voyage dont il parle, ce se« roit manquer de discrétion, mesmement que les chrétiens d'Ou« tre-Mer, selon le bruit commun, ont chassé au loing les barbares « et infidèles payens ; et de ce qu'il doit faire au reste, le conseil « en est en la main de Dieu, lequel sçaura bien récompenser la « bonne volonté du duc. Et néantmoins le sainct père au cas de « nécessité accepte ses offres, sur lesquelles il se confie comme de « son frère et de son fils bien-aymé. » C'est en substance ce que le pape Grégoire VII, escrivit de Tivoli à nostre duc le de septembre, indict. 13, et depuis, à savoir le 15 de novembre ensuivant, il confirma l'interdict que Géraut, évesque d'Hostie son légat, avoit jetté contre Isembert évesque de Poictiers, et veut que l'excommunication demeure jusques à la première sepmaine de caresme, qu'il tiendra un synode auquel il l'assigne. Dequoy le mesme jour Grégoire bailla advis à nostre duc et à Gozelin archevesques de Bourdeaux, leur mandant que si l'évesque se monstroit réfractaire, et ne gardoit ce qui lui estoit commandé, il le déposoit sans espoir de reconciliation ; il leur enjoint de son authorité apostolique, qu'aucun d'eux ne lui obéisse et le reconnaisse pour évesque, et à cette fin commet à Gozelin le soin et maniement du spirituel de son évesché : et d'admonester le peuple et les clercs de non lui obéir, et commet au duc l'administration de la justice, c'est-à-dire la connaissance du temporel, et se remet à eux deux de la cause de sainct Hilaire, et d'en faire justice. Voilà ce qui se trouve touchant le divorce de nostre duc, et de son espouse, sans qu'il apparoisse qu'elle fust la fin de la poursuite, laquelle nous estimons avoir esté assoupie, ou que la preuve de la parenté ne se peust avérer, le pape ne nomme pas la duchesse, mais il n'y a point de doute que ce ne fust Aldéarde, parce qu'elle a soussigné plusieurs chartres avec le duc son mary, au mesme temps qu'on traictoit de les séparer, et en avons veu autres infinies qu'elle a

soussignées du depuis. Pour le regard d'Isambert, l'excommunication fut levée, et restabli en authorité : car Grégoire puis après se servit de lui en plusieurs affaires, mesmement l'an 1078 qu'il lui envoya lettres patentes, par lesquelles il lui mandoit avoir eu advis que Hugues de Lezignem VI du nom s'estoit emparé des biens de Dreux, de Couhé, au préjudice de Hugues frère et légitime héritier du deffunct, et parce que Hugues estoit clerc et chanoine de Sainct-Hilaire, et par conséquent en la protection et sauvegarde de sa sainctetéj, il lui recommandoit l'affaire et d'en traicter avec le duc ; et l'exhorte tesmoigner en cette occasion l'amour et fidélité qu'il avoit envers le sainct siége. L'on ne sçait point si Hugues de Lezignem obéit, tant y a que de cette heure la Couché a toujours demeuré à ceux de Lezignem et à leurs successeurs : et monstre ce rescrit, l'absolution d'Isembert. L'an 1076 fut tenu un concile à Poictiers, président Girard légat apostolique, sur le fait du *Corps et du Sang de nostre Seigneur*, où Bérengaire faillit à estre tué ; et la mesme y en avoit esté tenu un autre le 24 juin dont estoit chef Gozelin archevesque de Bourdeaux, successeur d'Archambaud, et Guillaume   et autres suffragans. Or nostre duc estoit un prince courageux et vaillant, durant sa jeunesse, après la mort d'Othon son frère paternel, et que Guillaume VI son frère germain fut venu au duché : il fit un voyage en Gascongne pour chastier ceux du païs qui s'estoient rebellez, et s'aidoient de Guillaume comte de Tolose, frère de Raimond de Sainct-Gilles, lequel par trahison ayant fait boucherie de cent gentil-hommes de son camp, près la ville de Bourdeaux, et le comte Geofroy assemblant sa noblesse en sceut bravement tirer raison, et fist le gast autour de Tolose, l'assiégea et l'enleva de vive force ; comme pareillement s'estant meu guerre entre Guillaume le Bastard duc de Normandie, et son oncle Guillaume comte d'Arques que le roy Henry de France favorisoit, Guy fut mis dans la place appellée les Moulins, dont le roy s'estoit rendu maistre, pour lequel il la défendit tousjours jusques à ce que le duc Normand eust défait le comte d'Arques en bataille rangée, la place rendue à discrétion, et le comte prisonnier : car alors nostre duc avec beaucoup de pru-

dence mit sa gendarmerie à sauveté. Cecy advint l'an 1043, Malmesburi là-dessus pour magnifier ses princes dit que cette retraicte n'adjousta pas peu de prix à la gloire du Normand. L'an 1060, il eut guerre contre Hugues le Débonnaire, sire de Lezignem, l'assiégea dans son chasteau où il fit le gast autour, et finalement ses gens le tuèrent le 8 octobre de la mesme année. A cet Hugues succéda son fils Hugues dit le Diable, né du lict d'Adelmodie de la Marche. Ce courage ne diminua point en lui pour avoir hérité de tant de grandes seigneuries qu'il possédoit depuis la rivière de Loire jusques aux monts Pyrénées et la mer d'Espagne, se portant tousjours fidelle à la couronne, et au service du roy Philippes, qui de son costé se confioit grandement au duc, de sorte que Guillaume le Conquérant ayant investi Dol en Bretaigne, le roy Philippes vint en personne à Poictiers à grand haste visiter le duc afin de tirer secours de lui pour faire lever le camp, et obtint facilement ce qu'il désira. Nous sommes incertains si le duc fit luimesme le voyage : mais les historiens anglois sont contraints de confesser que le Normand fut honteusement chassé avec perte de tout l'équipage et richesse de son armée, et de bon nombre de ses gens l'an 1076. En la saison que le roy vint à Poictiers, le duc avoit desjà fait l'édifice de l'abbaye de Montiers-Neuf, qu'il lui fit voir, et tira de lui une confirmation des aumosnes et légats en Alleuds, et héritages qui pourroient estre faits au lieu : car il n'estoit pas loisible aux vassaux et arrière-vassaux d'empirer le fief du roy ou de leurs seigneurs supérieurs ou suzerains, sinon de leur gré. D'où vient que les chartulaires des églises sont pleins d'actes octroyés par les seigneurs supérieurs de fiefs touchant telles donations faites par leurs vassaux, ou les bâtimens d'églises, chappelles ou cimetières ; ce qu'ils faisoient quelquesfois gratuitement pour participer aux oraisons des religieux et estre receus en leurs sociétez et confrairies, et quelquesfois aussi prenoient argent ou récompense pour prester leur consentement. Il ne suffisoit pas que le seigneur supérieur approuvast la chose ; mais aussi falloit contenter tous les seigneurs moyens entre deux dont elle relevoit par degrez en plusieurs arrière-fiefs qui est, l'*Origine du Droict d'ad-*

mortissement et d'indamnité, qu'on peut juger de là estre beaucoup plus ancien qu'on n'a pas estimé, dequoy les curieux pourront voir les exemples et preuves de cet ouvrage. Le roy, en son voyage de Poictiers, estoit accompagné de Hugues le Grand son frère, de Fouques esleu évesque d'Amiens, et non encores consacré, de Raoul thésorier de Sainct-Martin, et de Galeran de Senlis chambrier de France, lesquels sous-signèrent la chartre avec le duc, (en cet endroit nommé Geofroy.) Audebert comte de la Marche, et Guy de Nevers le   d'octobre 1076, mais la chartre de la dotation est seulement du 27 de janvier ensuivant, indict. 15, l'an 4 du pontificat de Grégoire VII, et cela est remarquable qu'elle fut faite ès mains de Guillaume son fils oyans et voyans, Odon ou Eudes abbé de Sainct-Jean-d'Angély, Guy de Nevers, Hugues de Lezignem, Borrel de Montreuil-Bellay, Béraud de Dun, (sire de Chasteaudun), Mangot de Melle, (vicomté), Gilbert de Sainct-Jean, Gautier de Corbonnières et quelques autres : car il estoit requis que les enfans consentissent les donations des pères, mesmes en actes de piété, autrement ils pouvoient *Chalonger*, (ce mot vient du latin, *Calomniare*, l'i voyele müé en g, ou i consone, comme en *Viridarium*, *Cambiare*, *Cambium*, *Somniare* et *Somnium*, et infinis.) C'est-à-dire répéter et vendiquer l'héritage. De sorte qu'on inséroit par les actes jusques aux enfans à la mammelle. Les père et mère, ou nourrices, ou autres personnes respondans pour eux, ou s'obligeans de leur faire ratifier, estans venus en aage, et pour un tesmoignage que ces petits innocens, comme icy le petit prince Guillaume aggreoit l'acte, on le leur faisoit toucher de la main, et en cette cérémonie déposer la chartre sur l'autel qui estoit le signe de la tradition ou investiture, laquelle quelquesfois aussi estoit désignée par autre symbole, comme de donner la chose qui leur tomboit en main à la première rencontre, comme par le baston pastoral, un cousteau droit ou plié, dont on remarquoit la couleur du manche par un jonc, par une rose, une ceinture, (on disoit de quelle estofe) un gand, une motte de terre, le texte des évangiles, et morceau de pain, une corde ou ruban, ou bien une queue de parchemin qui servoit pour attacher le scel, et plusieurs

Helmoldus in chron. Sclavor. cap. 70. Dominus accepit virgulam, et eam in manum dedit sub signo investituræ. Cujas ad tit. de jure Emphit. lib. 4. cod. Justin. col. 431, videtur sumptum ex veterum moribus ; nam eo modo res vendita tradi videbatur tradito Scipione. Est vetus exemplum venditionis in quo ità scribitur, tu venditor fuste illum investito, tu fustem illum manu capito.

autres matières, dont le nombre est infini; avec cela on appelloit des personnes en tels actes, pour y servir à diverses fins selon le païs, et la coustume des lieux, les uns pour tesmoigner de ce qu'ils avoient ouy; parce que la donation estoit leue publiquement en l'église, principalement à jour de festes pour plus grande solemnité, et tesmoignage des assistans: les autres pour attester ce qu'ils avoient veu, comme d'escrire la chartre, la porter sur l'autel, après y avoir mis les cordons ou lacets, les seings ou croix, et les sceaux: et encores d'autres pour estre fidejusseurs et garands des donations, et en respondre en cas de chalange, querelle ou éviction. D'où viennent ces termes, *Adfuerunt testes*, *visores*, *nodatores*, *fidejussores*, et comme en la donation de nostre duc, *Audientibus*, *et videntibus istis*. Ce qui par advanture eust mieux à propos esté réservé aux preuves, sans interrompre le fil de l'histoire de nostre duc: mais chacun a son goust, et ce que nous escrivons est plustost pour le commun que pour les doctes qui ont assez dequoy occuper leur esprit, et leur loisir en matières plus graves et sérieuses. L'année précédente qu'on contoit 1075, Montiers-Neuf avoit esté soumis à Hugues abbé de Cluny, lequel constitua pour premier abbé un bon religieux nommé Guy, qui eust pour successeurs Guibrand, Letaud, Giraud II, puis Marquis ou Marc. Vous avez veu comme le pape Grégoire VII entreprenoit jusques à connoistre des choses réelles sous prétexte de la clericature de ceux qui y avoient intérets, et se servoit des princes et seigneurs des pays, pour tenir la main à l'exécution de ses rescrits et mandemens; comme il usoit de son authorité contre les personnes privées, aussi faisoit-il contre les roys: car il se trouve une lettre de lui escrite à nostre duc, sur le sujet d'aucuns marchands d'Italie, lesquelles venans à une foire de Guyenne, avoient esté destroussez sous l'adveu de Philippe roy de France, comme on supposoit, et pour cette cause et pour quelques violences commises envers des églises qu'on lui imputoit. Le sainct père dépeint le roy pour estre pire que tous les princes chrétiens et payens ensemble, qui est un langage excessif, lequel monstre qu'il y a de l'homme partout, quelque grand personnage que ce puisse estre: prie le duc de choisir

un nombre de prélats françois, et avec eux aucuns seigneurs plus notables du royaume, afin de moyenner envers Sa Majesté qu'il réforme ses mœurs sur le modelle des bons roys de France ses prédécesseurs; arreste la confusion qu'il apporte à l'estat des églises, et fasse faire raison du destroussement des marchands de Saint-Pierre. Que si le roy se monstre réfractaire aux admonitions du duc, des évesques et seigneurs, il le menace de l'excommunier, et tous ceux de ses sujets qui entreprendroient de lui rendre l'honneur et l'obéissance due à un roy, et que l'interdit en sera chacun jour aggravé sur l'autel de Sainct-Pierre; si est-ce que c'estoit un peu légèrement appliquer le feu et le cautère à une playe dont le mal ne le requeroit pas, comme il semble, et tels remèdes extraordinaires et violens envers les oingts du Seigneur, ont tousjours plus empiré qu'amendé le mal. Néantmoins cette lettre escrite de Rome le de novembre 1074, indict. 13, fait voir en quelle grandeur de réputation estoit le duc de Guyenne envers les estrangers; ce qui ne se doit estimer de l'Italie seule et de l'Allemagne, veu que l'empereur Henry III avoit recherché son alliance, et espousé sa sœur, mais aussi des Espagnes, où il exploita des faits d'armes incroyables. Un fragment de l'histoire de France remarque particulièrement que sous le règne du roy Philippe I, les François entreprindrent trois signalez voyages en l'Espagne pour l'exaltation de la foy et de la religion chrestienne, contre les Maures et Sarrasins infidelles, dont il attribue l'honneur du premier à nostre duc, lequel assiégea prit et saccagea la ville de Barbastro, lors en grande vogue et renommée, et ayant destruit une bonne partie du païs, s'en retourna en France, chargé d'honneur et de despouilles des ennemis. Il y a chartre à Sainct-Jean dattée de l'an 1080, Indiction estant Philippe roy de France, Guy surnommé Guillaume, qui a destruit Barbastro, prince en Poictou, Fouques, oncle de Jourdain de Chabanais, comte d'Angoulesme évesque de Limoges, Aymar évesque d'Angoulesme, et Baudry abbé de Bourgueil, de sorte que nous avons justement rapporté à son année cette mémorable expédition de guerre, non pas que dès auparavant aucuns seigneurs de France n'eussent passé en Espagne, et

L'an 1077, l'abbaye de Grandselve fut commencée à bastir. L'an 1079, Hugues archevesque de Lyon, et légat du sainct siége tint concile à Poictiers, le premier jour à Sainct-Pierre, et le lendemain à Sainct-Hilaire-le-Grand, et le suivant y eut Concile à Bourdeaux, où Bérenger rendit raison de sa foy, et Hugues abbé de Sainct-Liguaire-sur-Sèvre fut déposé, auquel succédèrent par ordre Philippe Arnaud, Aubert, Tibaud et Tibaud II; au mesme temps le monastère de Sainct-Maixant fut parachevé, mais deux ans après consommé du feu, avec plus de mille maisons de la ville, tandis qu'on tint un concile à Charroux, l'année prochaine un autre à Saintes, où l'évesque Boson fut déposé et Ranulfe mis en sa place, et Simon Chanoine de S.-Hilaire, envoyé à Agen après Ar-

naud, et luy succédera par ordre Giraud son nepveu, Isard, puis Audebert.

exploité quelques notables faits d'armes. Car Ebles, comte de Roussi, dès l'an 1037, indict. xj, y avoit desjà fait un tour, jusques à s'estre fait bailler lettre de confirmation de ses futures conquestes par le pape Grégoire VII. Et de cet Ebles et de la guerre qu'il a fait en Espagne, Suger en fait mention en la vie de Louis le Gros. Or qui voudroit s'amuser aux cottes et calcul des historiens espagnols, se jetteroit dans un labirinthe d'où tous les filets d'Ariadne ne le sçauroient tirer, et vaut mieux courir aux calendriers de nos églises, et à de petits fragmens de nos annales espendus çà et là, pour apprendre la vérité, qu'aux romanciers d'Arragon et de Castille, qui asseurent tout à torts et à travers, n'importe, pourveu qu'il serve à la gloire de leur maistre. Voylà ce que le duc a exploité ès païs estrangers. Et pour le regard de ses voisins, il eut quelques différends à démesler avec Fouques I comte d'Angoulesme, ce qui l'obligea de mener quelques trouppes en Angoumois, et depuis assiégea Mortaigne-sur-Gironde, et l'avoit réduit à une telle extrémité qu'elle estoit preste de se rendre sans une bonne armée qui vint au secours, et par ce moyen cette guerre se termina sans effect, ce qui fait juger que le motif n'estoit de grande importance. C'est ce que le temps nous a conservé de ses gestes, fors infinis témoignages de piété et d'affections envers les églises et religieux; comme pareillement il se plaisoit à pourvoir aux plaintes de ses sujets, et à leur faire administrer la justice, ayant à cette fin estably des prévosts et commissaires à temps, qui alloient sur les lieux pour faire droit aux parties, et ces commissaires n'estoient pas de petits compagnons, mais de grands seigneurs, et parmi ceux-là l'on remarque une Signorul de Capdoeil, et Archambaud l'archevesque, sire de Sainct-Maixant, appelé l'Archevesque, parce qu'il l'avoit esté de Bordeaux, et fut déposé, comme enseigne une chartre de Vendosme, sans qu'il en explique la cause; Goszelin de Parthenay, frère de Simon, et de enfans de Guillaume, fut son successeur à l'archevesché. Il n'est point dit si Archambaud estoit de la maison de Parthenay, mais il est bien certain qu'elle estoit en grande honneur dès longtemps auparavant, et que depuis ce temps-là elle a produit de braves

André Duchesne en ses notes sur Alain Chartier, p. 826, cite cette charte que je lui avois communiquée, mais il se trompe en la déduction qu'il fait et qu'il tira de moy, qui n'avois lors assez examiné cette descente.

et illustres seigneurs, dont l'aisné porte le nom de l'Archevesque, et les puisnés celuy de Parthenay, qui est une origine de plus de 600 ans fort véritable et non fabuleuse, comme celle qu'on en dit vulgairement. Nous ne devons obmettre que l'an 1060, ou environ, vivoit un grand seigneur de Provence nommé Joscelin de Poictiers, parce qu'il estoit issu de la lignée des comtes de Poictiers, lequel laissa un fils appellé Guy ou Guigues, au langage de ce pays-là, celui qu'on dit avoir amené de Constantinoble en Viennois le corps de sainct Anthoine-le-Grand, en faveur du pape Urbain. S'il est ainsi comme il n'y a point d'apparence de le contredire puisque Himar Fouques, autheur lors vivant, l'atteste en son histoire escrite l'an 1092, il faut dire que ce Joscelin fut fils de Guillaume Teste-d'Estouppe, et frère puisné de Guillaume IV, et que de lui sont sortis les comtes de Diois et de Valentinois, qui ont tousjours continué le nom de Poictiers en leur famille, et affecté le nom d'Aymar. D'eux sera fait chapitre à part cy-dessous. Le duc Guy en outre fonda le prieuré conventuel de Sainte-Gemme de Saintonge, et y fit de belles aumosnes du consentement de la Duchesse Aldéarde sa femme, et du prince Guillaume leur fils, en présence de Guillaume Frédéland, et de son oncle maternel Arnault Ferrouil, sire de de Fouques Rechin comte d'Anjou, Gardrad Barbot et autres seigneurs, et sousmit le Prieuré à la collation de Durand, abbé de la Cheze-Dieu en Auvergne: Frédéland estoit frère de Fouques I comte d'Angoulesme, afin qu'on adjouste cecy à Corlieu. Nous apprenons aussi de cette chartre que le duc et Fouques Rechin avoient pacifié leur querelle. Un autheur moderne escrit que ce prince aimoit si démesurément Guillaume, évesque d'Angoulesme, frère du comte Fouques, que pour fournir aux libéralitez qu'il lui faisoit, il usa de sacriléges, destroussant à cette fin les églises de Sainct-Hilaire de Poitiers, et de Sainct-Jean-d'Angély, de leurs ornemens plus précieux. Nous nous sommes apperceus qu'un mauvais exemplaire de l'ancien autheur en latin des vies des évesques de sa ville, l'ont convié à le coucher ainsi : mais les bonnes copies font voir que le duc pourveut cet évesque de la thésaurerie de Sainct-Hilaire, et lui donna

Gabr. Corbon. in Guillel. Episc. 31.

le droict de la moitié des oblations et offrandes du monastère de Sainct-Jean, et en ce temps-là les droits des autels, cymetières et semblables, estoient en commerce, et en héritages patrimoniaux, sujets à vente, eschange, partage, donations, et semblables à la volonté des possesseurs et propriétaires; l'Angoumoisin estant mort l'an 1074, le duc conféra la thésaurerie de Sainct-Hilaire à Goszelin de Parthenay, archevesque de Bourdeaux, avec l'advis duquel et des barons de son palais, lui et le prince Guillaume son fils firent des ordonnances et réglemens, touchant les chanoines de Sainct-Hilaire conformément à ce que le pape Grégoire VII en avoit déterminé, et avoit esté publié en un concile tenu à Poictiers par Hugues évesque de Die, légat du saint siége en Guyenne: à sçavoir que doresnavant aucun fils de prestre, de diacre, ou de sous-diacre, ou d'autre clerc, ou qui seroit bastard, ne pourroit estre chanoine à Sainct-Hilaire, sans préjudice toutefois de ceux qui y estoient receus dès avant la publication de l'article. Item que le nombre des chanoines sera réduit à soixante, selon les anciennes constitutions de ses prédécesseurs, sans que pour présent, investiture ou prix d'argent, aucun puisse estre admis en leur collége, sinon par le déceds de l'un des soixante sans préjudice de ceux qui sont de présent outre les soixante, qui pourront estre faits chanoines à leur tour. Cet establissement est sous-signé Otgis chantre, Guillaume nepveu de l'archevesque, Hugues de Couhé, Guillaume sous-doyen, Renaut le Tard, Ranulfe Chevecier, Girard de Clois, Légier, Robert, Engilbaud, Léon, Rainaud, Gilbert, Arnaut, Pierre Garnier, Mathieu, Arbert de Faye, Guillaume son frère, Constantin Liniot, Girard séneschal ou maistre-queux, Alleaume, Barthelémy de Vivonne, Estienne la Dague, Pierre Gislebert, Pierre Johode, Jean, Vivian Guillaume, nepveu du chantre, Raignon, Geofroy duc de Guyenne, Guillaume son fils, Goszelin, archevesque de Bourdeaux et thésaurier de Sainct-Hilaire, Isembert évesque de Poictiers, Aymé légat du saint siége, Renaut thésaurier de Sainct-Martin, Simon prieur de Sainct-Nicolas, Guy abbé de Montier-Neuf, Aymar abbé de Sainct-Martial, Eudes abbé de Sainct-Jean, Gervais, abbé de Sainct-Savin, Bertrand,

abbé de Sainct-Vivien. Après suivent les noms des Laics. Hugues de Surgères, Borrel de Montreuil, Hugues prévost, Mangot vicomte de Melle, Pierre F. de Ansfroy, Hugues de Lezignem, et Gautier de Corbonnières. Cette chartre descouvre tout plein des mœurs du siècle; car le duc et son fils ont sous-signé au rang des clercs, comme estans abbez laics héréditairement de père en fils. D'où vient que le roy est tousjours abbé de Sainct-Hilaire. Cet Hugues de Couhé, est celui mesme sur lequel Hugues de Lezignem s'empara de Couhé. Guillaume N. de l'Archevesque, estoit fils de Geldouin de Parthenay. On void aussi que l'église gallicane ne s'obligeoit aux décrets et ordonnances des papes, lesquelles si elles estoient jugées équitables, les princes à l'imitation des roys en dressoient un establissement pour le faire garder comme loy en leurs terres. Le duc décéda le 24 du mois de septembre 1086, au chasteau de Chizé, son corps fut porté à Poictiers, et inhumé en l'église de Montier-Neuf près la porte du chœur à main gauche du costé du septentrion, où l'on void encore aujourd'huy son tombeau, autour duquel sont engravez six vers latins, et une petite inscription de cette substance, (*Cy gist Monsieur Geofroy, autrement Guillaume comte de Poictiers et duc de Guyenne*), son trépas semble avoir esté présagé par un tremblement de terre qui advint le 17 d'octobre, jour de saint Luc de l'an mil octante quatre, auquel partie de la ville de Poictiers et de l'église de Saincte-Radégonde bruslèrent. La duchesse Aldéarde sa femme luy survesquit, de laquelle il laissa deux enfans masles, Guillaume qui fut duc après luy, et Hugues comte. Au mesme an moururent Goszelin de Parthenay, archevesque de Bourdeaux, et Isembert II, évesque de Poictiers, dont l'un gist en l'église de Nostre-Dame-de-Luçon, et l'autre en l'abbaye de Saint-Cyprien aux faubourgs de Poictiers. *Chron. Malleac.*

GUILLAUME VIII,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME.

SOMMAIRE.

Gaston vicomte de Béarn, fait hommage de sa vicomté à D. Alfonse II duc d'Arragon. — Supposition dudit hommage. — Béarn tenu en souveraineté, et la cause pourquoy. — Saint-Georges-d'Oleron. — Chasteau de Benon maintenant comté de la maison de la Trimouille.

Guillaume VIII, fils aisné de Guy-Geofroy dit Guillaume VII et d'Aldéarde, vint à la duché par le déceds de son père, le vingt-quatriesme de septembre 1086, auquel temps il estoit fort jeune, et de l'aage de quinze ans seulement, qui fut cause que plusieurs de ses vassaux tant de de çà que de de là la Garonne, se soucioient peu de luy garder fidélité, et se rebellèrent contre luy, tellement que Gaston, vicomte de Béarn, fit hommage de sa vicomté à Don Alfonse II, roy d'Arragon l'an 1087 (1), nonobstant que Béarn fut de

(1) L'an 1087, le roy Alfonse d'Espagne envoya ses députez par tous les endroicts de la France, afin d'avoir secours contre les Maures et Sarrasins, qui fut cause qu'une grosse armée des nostres passa les Pyrénées, et se joignit à son armée près de Tudelle à présent Tuy, près l'Océan, archevesché de Compostelle, et de compagnie, forcèrent le chasteau de l'Estoille. L'autheur que nous suivons dit: que le plus grand seigneur des François estant là, lequel il vid, se nommoit Guillaume et estoit de Normandie, nous ne doutons point que ce ne fust celuy, lequel depuis fut surnommé le Charpentier, à cause de ses valeureux faits d'armes, exécutez contre les infidèles en ce pays-là, et lequel depuis fit le voyage en la Terre-Saincte, avec Geofroy de Bouillon. L'année suivante mourut Audebert comte de la Marche, auquel succéda Boson son fils, et l'an-

l'ancien fief de Gascongne ou Guyenne, et que ses ancestres n'en eussent jamais cogneu l'Arragonnois. Quoyque Surita et Blanca historiens d'Espagne ayent voulu advancer pour l'honneur et la gloire de leur prince, qui est plutost leur but que la vérité de l'histoire. Car vous avez veu que le duc Geofroy commandoit en tout l'archevêché d'Auch; qui fait soupçonner que cet hommage est supposé: et de fait il y a chartre au monastère de Saint-Pierre-de-la-Réole en Gascongne datté de l'an 1103, Philippes roy de France estant encores vivant, mais le jeune Louys son fils gouvernant le royaume, et Guillaume comte de Poictiers la Gascongne, par lequel le duc termine un différend en plaine cour garnie de ses pairs et barons du pays, à sçavoir Asta-Nova comte de Fezenzac, Bernard comte d'Armagnac, Gaston vicomte de Béarn, Loup Anatio vicomte de Marçan, Vivian vicomte de Lomagne, Pierre surnommé Guillaume vicomte de Gabaret. Le jugement est rendu contre le vicomte de Benauges, qui donna pour pleige de l'exécution les vicomtes de Béarn et de Gabaret. Certes il n'y a point de doute que le deffunct sieur de la Scala, personnage incomparable, s'il eust vescu eust changé d'opinion, et retracté ce que Georges Mérula en sa géographie rapporte tenir de luy, que le [a] Béarn a tousjours esté tenu en pareil droict de souveraineté que le royaume de France, d'autant que le Béarn souloit estre un fief immédiat du

Vide Chop., lib. de dom. Francor. tit. II, num. 11, 12 et 13.

Se trouve ès régistres de la chambre des comtes à Paris, que l'an 1228, Guillaume de *Monteraltano Bearni dominus summisse policitus est Henrico Angliæ R. et Aquitaniæ Duci clientem se in ejus verba patroni juraturum, statim atque, in Aquitaniam Galliæ oram apulisset.*

Ibid. formula his verbis, Gasto Vicecomes de Bearn. dominus de Moncatâ, et Castri veteris, promisit, et juravit sub obligatione, et juramento sui corporis, et terram Bearnii quam tenebat à domino Eduardo Rege Angliæ D. Aquitaniæ, quod non recedet de curiâ prædicti domini, sine licentia, et voluntate speciali, etc., ann. 1273, *post festum Sanct-Michaelis.*

(*a*) V. aussi les mémoires de Beloy advocat-général du roy au parlement de Tolose.

née après Aymé, légat du saint siége, tint le concile en la ville de Saintes le quatriesme novembre, où il fut ordonné archevesque de Bourdeaux. L'an 1091, Boson comte de la Marche fut tué au siége de Confolant, et luy suceéda en ses estats Almodie sa sœur; ainsi la maison de la Marche fondit en quenouille, et passa dans peu de temps en celle de Lesignem. Cette dame estoit femme d'un comte que la chronique de Maillezais appelle Roger, qui avoit eu d'elle deux enfans masles. Au mesme an, Pierre de l'Estoille réputé sainct, commença la construction de l'abbaye de Fontgombault, au nom de Nostre-Dame és marches de Poictou et Berry. Et Guy abbé de Montier-neuf de Poictiers décéda, qui eut pour successeurs Raynaud, Daniel, Girard, puis Gerbert. L'an 1093; le duc rebastit le chasteau de Germont, pour quelques disputes qu'il avoit contre Ebles et Gelduin de Parthenay, le dernier mourut la mesme année en laquelle il y eut concile à Bourdeaux, et en laquelle le 16 de juin on commença à rebastir le Monastère de Saint-Maixant d'un plus magnifique ouvrage qu'il n'estoit auparavant. L'an 1094, Germont fut ruyné, et le duc espousa Philippe, fille de Guillaume comte de Tholose, et N. de Raimond le fameux comte de Saint-Gilles l'an 1095.

duché de Guyenne, et arrière-fief de la couronne, et ne faut pas s'arrester à ce qu'on en lit dans la chronique de Froissard, et dans Bertrand-Hélie de Pamiers, autheur de 80 ans, qui a publié en latin la chronique de Foix. La seule qualité de vicomte qui présuppose un comte par-dessus, et laquelle ils ont portée longtemps après l'an 1200, les refute assez, et ce tiltre de vicomte est justifié par infinis lieux des historiens, notamment de ceux qui ont escrit les guerres des chrestiens en la terre sainte. Voicy l'origine et la cause de cette souveraineté. Henri II roy d'Angleterre, et Aliénor sa femme, héritiers de Guyenne et Gascongne, firent don de Béarn, et de partie de Gascongne à Alfonse VIII, roy dArragon, qui en eut confirmation des roys Richard surnommé l'Orgueilleux, ou Cœur de Lyon, et de Jean Sans-Terre. De sorte que par ce moyen les vicomtes de Béarn se portèrent exempts de Guyenne jusques à ce que Fernand III, roy d'Arragon, ayant marié sa fille avec Edouard I du nom, de la race d'Anjou, fils aisné de Henry III, il renonça en faveur de ce mariage à la querelle de Béarn, et de la partie de Gascongne donnée par Aliénor, si bien que le vicomté de Béarn retourna derechef en la sujétion, et arrière-fief de la couronne de France, et ne s'en est soustrait que bien tard durant les guerres de France et d'Angleterre, sous la faveur toutesfois des roys d'Arragon, du sang desquels estoit issu le prince Guillaume de Moncade. Car jaçoit qu'on trouve vulgairement que cettuy-cy n'a point commandé en Béarn, ains seulement Gaston son fils. Si est-ce que le registre [b] des chartres de Champagne justifie qu'il en a esté vicomte l'an 1223. Mathieu de Paris, en son histoire angloise, monstre que Gaston fut condamné par arrest du roy de France à faire hommage de son vicomté à roy d'Angleterre comme duc de Guyenne. Mais il faut reprendre le discours de nostre duc. Or soit que Gaston vicomte de Béarn ait fait hommage à Dom Alfonse d'Arragon, ou qu'il ne l'ait pas fait, il est certain néantmoins que nostre duc durant sa jeunesse souffrit beaucoup de traverses par la désobéissance de ses vassaux, lesquels se prévalans de l'occasion extorquèrent de lui plusieurs héritages des églises, comme en pareil cas avoit esté pratiqué envers le roy Phi-

(b) Il est dans la librairie de M. le président De Thou.

lippe I, dont il se plaint dans une chartre de Sainct-Germain-des-Prez, et c'est ainsi qu'on respecte les jeunes princes, qui, venus en aage, sçavent bien discerner ceux qui leur ont gardé loyauté, d'avec les rebelles. Le duc pareillement se plaint de cette malefaçon par un tiltre de la Trinité de Vendosme, et taxe Ebles de Chastelaillon, de ce que se voyant en une grande perplexité par la rebellion de plusieurs de ses sujets, lui manda qu'il prendroit le party de ses ennemis, s'il ne lui accordoit l'église de Sainct-Georges-d'Oléron avec partie de l'Isle, prétendant que ses prédécesseurs en avoient esté infeudez, ce qui estoit faux, mais il vouloit déguiser son infidélité de ce prétexte. Le duc lui octroya sa requeste. Aymé légat du Sainct Siége en Guienne, et Ranulfe évesque de Saintes, excommunièrent Ebles et sa femme Juette, qui n'en firent point d'estat, et d'autant que la Trinité de Vendosme avoit esté faite alleud de Sainct-Pierre, par la chartre de sa fondation, le pape Urbain II, menaça le duc de jetter ses censures contre lui, s'il ne faisoit restitution dans trente jours après la réception de son rescript. Puis ayant passé les Alpes pour venir à refuge en France, il excommunia Ebles premièrement au concile de Clermont, le 17 novembre 1095, la seconde fois au concile de Tours du 15 de mars, et encores à Sainct-Jean-d'Angély, et finalement Urbain estant venu à Saintes (1), où il fit son entrée le 13 d'avril 1096, et

3 *Id. non. chron. Mailliac.*

Urbain à Poictiers 4 cal. April. chron. Turon.

(1) Urbain à Limoges où il déposa l'évesque Umbault 1095, *Chron. Mailliac.* A Poictiers à la feste de sainct Hilaire, et bénit et consacra Montier-neuf le 6 des cal. de Feu, de là il passa en la ville d'Angers, où il bénit l'abbaye de Sainct-Nicolas. Puis alla à Tours, où il tint concile en l'abbaye de Sainct Martin, il réordonna en l'abbaye de Sainct-Maure-sur-Loire, dont le premier abbé s'appeloit Beraut, à qui Pierre et Ranulfe succédèrent, delà il reprit le chemin de Saintes, où il célébra la feste de Pasques. Puis suivit son chemin vers Rome, passa en la ville de Nismes où il tint concile, et reconcilia le roy Philippe de France. Au mesme an Pierre, roy d'Arragon et nepveu du duc, prit la ville de d'Osque, aujourd'huy Huesca, siége épiscopal, suffragant de l'archevesché de Sarragosse, laquelle avoit esté possédée plus de trois cents ans par les Sarrasins, lesquels au mesme temps, se trouvans en bataille rangée en nombre de neuf mille chevaux et cent mille hommes de pied, furent vaincus par l'Arragonnois, ayant seulement cinq mille chevaux et vingt mille hommes de pied. Cette mémorable expédition fut faite au mois de novembre. Cette année mourut Audebert archevesque de Bourges, qui eut Légier pour successeur, et à Saintes fut tenu concile, où il fut

ayant ouy les parties après la feste de Pasques, en présence des cardinaux et évesques, il condamna Ebles à se départir de la détention des lieux, à quoy se monstrant réfractaire, il l'excommunia pour la quatriesme fois: Or, dès avant cela le duc à la sollicitation du légat avoit dépesché lettres de la restitution des lieux données en son chasteau de Benon, maintenant comté de la maison de la Trimouille, sous-signées Guillaume comte de Poictiers, Mathilde ou Mahaut comtesse sa femme, Aldéarde sa mère, Geofroy de Pruilly II, comte de Vendosme, Pierre évesque de Poictiers, Hugues III ou IV de Lezignem, Aymery III ou IV de Rancongne, Gilles d'Aix, Guillaume de Mauzay, séneschal ou grand maistre du palais, du comte Hugues de Doué, Geofroy de Taunay (la difficulté est si de Charente ou Boutonne), Hugues et Ranulfe de Surgères, Geofroy III, en ordre abbé de Maillezais, Garnier abbé de Sainct-Maixant, et Geofroy abbé de Vendosme. Cet acte fut confirmé par le légat, et par l'archevesque de Bourdeaux, et 53 tant archevesques, évesques, qu'abbez, entre lesquels sont nommez Raimond archevesque d'Auch, Retland archevesque de Dol, Ranulfe évesque de Saintes, Hildebert du Mans, cet excellant prélat depuis archevesque de Tours, Geofroy évesque d'Angers, Marbot de Rennes, Simon d'Agen, et Pierre de Poictiers, l'an 1096, indiction 4, le 6 des Non. de mars. Ebles de Chastelaillon se voyant pressé de tous costez quitta ses prétentions aux religieux du consentement de sa femme, et de Guillaume dit Bertrand, et Marguerite ses enfans, moyennant cinquante livres monnoye de Poictiers, qui estoit plus forte que celle de Tours, présens Clarius sire de Mortagne, Geofroy et Umbert surnommez Amaubert, Guillaume Achard (sire de la Mothe), Bernard, sire de Mairevent, Mesnard-Meschin, et Hugues-Chabot. Voylà une pièce qu'il ne faloit pas oublier pour les noms de tant de seigneurs de Poictou, et de Saintonge, desquels sont issus plusieurs barons et gentilshommes, qui seront bien contens d'y remarquer leur origine.

ordonné qu'on jeusneroit les Vigiles des apostres, et l'année suivante. Aymé archevesque, estant allé à Huesca pour la consacrer, comme il fit, le jour de Pasques qui estoit le 5 avril, le comte d'Urgel le retint prisonnier.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME.

SOMMAIRE.

Croisade contre les Sarrasins. — Origine de Godefroy de Bouillon. — Du mariage de Philippe I avec Bertrade. — Fondation du monastère de Fontevraut. — Le duc chef de cent soixante mille personnes. — Le duc fait refus de faire hommage de la conqueste qu'il feroit sur les infidelles à l'empereur Alexis Comnène. — Les Turcs au nombre de cinq cens mille tournent en fuite l'armée des chrétiens. — L'armée des chrestiens trahie. — Le duc se sauve de la meslée. — Siége de la ville d'Antaradon, vulgairement dite Tortose et la prise.

C'EST en ce concile d'Auvergne dont est fait mention cy-devant, que fut presché la croisade contre les Sarrasins; et pour ce qu'après la prédication du pape Urbain, qu'il fit merveilleusement pathétique, l'assemblée toute esmeue et persuadée à passer en Palestine, s'escria d'une voix qu'il estoit bien juste et raisonnable, et que Dieu le vouloit et commandoit ainsi, ce qui fut prononcé en trois paroles au langage du siècle (*Diex el volt*) c'est-à-dire, Dieu le veut : le pape ordonna que ce seroit le cri général de l'armée chrestienne. Nous le remarquons en ce lieu, par ce que ce mot de guerre est corrompu en tous les autheurs, à cause du changement de nostre langage beaucoup plus poly qu'en ce temps-là, et esloigné de nous de plus de cinq cens ans, auquel la lettre X se prononçoit par *us*, et a continué jusques à l'aage de nos pères, comme on en peut voir les exemples dans Pierre Fabri, et le pronom *el*, pour *le*, pris du Latin *ille*, qui est celui de tous les livres antiques escrits en dialecte walon, estoit alors presque général en ce royaume. Doncques la première partie des seigneurs françois entreprindrent la conqueste de la terre saincte, et se croisèrent à cette fin : c'est-à-dire, prirent une croix sur eux pour symbole et

marque de leur vœu, laquelle ils faisoient principalement attacher sur l'espaule, et depuis en la croisée contre les Albigeois, on commença de l'appliquer sur la poitrine à la différence du voyage d'outremer. Du premier signalé voyage en Hiérusalem, fut chef Godefroy de Bouillon ou de Boulogne, gouverneur de Lorraine, de par sa mère Idain, issu de Charles-Magne. Aucuns comme Meier, veulent dire que nostre duc Guillaume VIII se croisa en mesme temps, mais nous sommes bien certains qu'il se croisa seulement en la ville de Limoges l'an 1100, et se mit en chemin au mois d'avril de l'an 1101, qu'il fut chef de cent soixante mille personnes, au tesmoignage d'Albert d'Aix lors vivant, et de Guillaume de Malmesburi, et y en avoit soixante mille de ses terres et sujets. Le motif de son entreprise ne se doit rapporter, sinon à la piété et à la dévotion, et ce peut faire que ce qui se passa en un concile célébré à Poictiers le 17 de novembre 1100, ayda bien fort à la résolution. Plusieurs assemblées avoient esté tenues en France, en divers endroicts pour raison de ce que le roy Philippe, mesprisant son espouse légitime, détenoit Bertrade de Montfort, femme de Fouques Rechin, laquelle il aimoit esperduement, on voulut encores en cette année parler de cette affaire, combien que la reine fust décédée dès l'an 1094. Nombre de prélats se trouvèrent au synode, avec le légat du sainct Siége dans Sainct-Hilaire-le-Grand, et comme ils communiquoient ensemble, une pierre, jettée d'en haut, atteignit un évesque à la teste et le blessa ; ce nonobstant l'assemblée persévéra et continua tousjours, il y en a qui attestent que tous les prélats s'enfuirent fors. Et Pierre d'Arbrissel qui depuis fonda Fontevraut, lesquels demeurèrent fermes sur le lieu, et adjoustent les autheurs que l'évesque de Poictiers par le commandement du duc qui favorisoit le roy, fust l'instrument d'un tel scandale. Joint que le duc lui-mesme menant une vie lascive, estoit perdu de l'amour d'une maistresse nonobstant le mariage de lui et de la duchesse Mahaut de Tolose sa femme légitime, et craignoit d'estre traicté aussi rigoureusement que le roy, par ainsi recherchoit la rupture du synode. Si le discours en est véritable, on peut croire que le désir d'expier une telle tache

conjoint avec la dévotion et l'envie de faire paroistre sa grandeur parmi tant de princes, qui se croisoient de tous costez, lui fournirent occasion de mener à chef son entreprise et de passer en Orient. L'armée estoit composée de plusieurs armées ensemble, levées par plusieurs grands princes, comtes, barons et autres seigneurs. Comme Hugues le Grand, frère du roy Philippes comte de Vermandois, dont Raoul son aisné espousera Alix ou Pernelle de Guyenne, petite fille du duc Estienne comte de Blois et de Chartres, Eudes duc de Bourgongne, Estienne surnommé Teste-Hardie, comte de Bourgongne, issu de germain de nostre duc, Herpin comte de Bourges, Hugues VI surnommme le Diable, sire de Lezignem frère utérin de Raimond le Grand comte de Sainct-Gilles, Geofroy de Pruilly comte de Vendosme, Anseaume, archevesque de Milan, l'évesque de Pavie, Lisiard de Soissons, l'évesque de Laon, Guelfe duc de Noremberg, avec les trouppes d'Allemagne et d'Italie, grand nombre de dames et principalement de Guyenne, se croisèrent pareillement, ausquelles se joignit Idain marquise d'Autriche. Cet immense armée ayant traversé la Hongrie, et entré dans la Thrace, le duc du païs se vint jetter dans Andrinopoli, afin de leur boucher le passage. Les nostres essayèrent de gagner le pont, où il se fit un cruel conflit, auquel Raoul du païs de Saintonge (le latin dit de Scegonges) parent du duc de Guyenne fut tué, et Harduin de Sainct-Méard, arresté prisonnier avec plusieurs autres. Enfin le duc de Bulgarie tomba ès mains du nostre, qui fut un moyen de paix, parce qu'on alla tant de part et d'autre qu'on arresta les articles, les captifs mis en liberté, et le chemin ouvert, les chrestiens tindrent la voye de Constantinople, où ils séjournèrent cinq sepmaines, les biens venus et festoyez en la cour de l'empereur Alexis Comnène, où devant eux estoit arrivé le comte Raimond de Sainct-Gilles oncle du duc de Guyenne: comme le duc voulut prendre congé, l'empereur essaya de tirer de lui un hommage de la conqueste qu'ils feroient sur les infidèles, le duc en fit refus, et usa de quelques propos assez libres et hautains, dont l'empereur s'offença, et à cette occasion, selon la vieille coustume des Grecs, qui ont tousjours esté envieux de la

prospérité des François, il conjura la ruine de l'armée. Tellement qu'il envoya personnes secrettes pardevers Solyman et les princes de Turquie, afin de se mettre en armes et attendre les chrestiens en lieu advantageux, leur donnant advis des chemins qu'ils devoient tenir sous les guides que luy-mesme avoit baillées. Cependant les nostres s'embarquèrent, et trajectans le bras de Sainct-Georges au mois d'aoust 1101, suivirent le chemin de Nicée, où ils séparèrent leur gros par l'advis de leurs guides qui les menèrent par des lieux pénibles et fascheux, et d'ailleurs stériles. Joint que les Turcs avoient fait le gast, et bouché les Fontaines, les puits et citernes, afin de les vaincre plus aisément, mattez de faim et mes-aises. Le duc força et destruisit plusieurs villes, saccageant et ruinant tout le païs à l'environ. Les Turcs en nombre de cinq cens mille les attendoient au passage d'une rivière, où les nostres cuidans trouver quelque soulagement à leurs travaux, jugèrent que c'estoit à recommencer, car les infidelles tirèrent sur eux. Le duc et les François, qui avoient l'avant-garde, combattirent vertueusement le premier jour, mais le lendemain les Italiens ayant désiré la pointe se tournèrent incontinent en fuite, sans faire résistance ny monstrer aucune vigueur de courage, et par leur lascheté causèrent la perte de l'armée des chrestiens, dont ce jour là les Sarrasins massacrèrent bien cinquante mille : le reste se sauva du mieux qu'il put. Hugues le Grand, frère du roy Philippes de France, s'en alla mourir en Tharsos ville de la Caramanie, estant blessé au genoux en cette misérable journée, qui fut le 18 octobre 1101. Le duc de Guyenne garentit sa vie à travers des montagnes, par des chemins inconnus, abandonné de tout le monde, sauf de son escuyer, avec lequel il se rendit en une ville qu'un autheur appelle Longinach, près de Tursolt, où commandoit le capitaine Bernard surnommé l'Estranger. Tancrede, prince d'Antioche, adverti de son infortune, monstrant d'en avoir un grand deuil et compassion, lui alla audevant et l'amena dans sa ville. L'année suivante qu'on disoit 1102, les princes et seigneurs, qui s'estoient pû sauver de la défaite, se donnèrent un rendé-vous au port de Sainct-Siméon-l'Hermite, dont Bernard l'Estranger estoit gouverneur. Là se trouvèrent à

l'entrée du mois de mars 1102, le duc de Guyenne, les deux Estiennes comtes de Blois et de Bourgongne, Raimond comte de Sainct-Gilles, le duc de Bavière, Hugues de Lezignem, Conrad connestable de l'empire d'occident. Enguerrand évesque de Laon, et Manassé de Barcelone. Le capitaine Bernard arresta le comte de Sainct-Gilles prisonnier, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir eu intelligence avec l'empereur Alexis de Constantinople et les Turcs, et d'estre coupable de trahison de nostre armée, et ayans accompagné les princes jusques dans la ville d'Antioche, il le livra entre les mains de Tancred qui le fit resserrer estroitement. Toutefois delà à quelques jours, à force d'importunités et de prières, les princes impétrèrent sa liberté, et de compagnie tous ensemble mirent le siége devant la ville d'Antaradon, vulgairement dite Tortose, laquelle ils prindrent le 19 avril, et la donnèrent au comte de Tolose qui demeura dedans, afin de la garder pour le service des chrestiens.

CHAPITRE TRENTIÈME.

SOMMAIRE.

Voyage du duc et du roy Baudouin, de Tortose en Hiérusalem. — Miracle du feu qui allume les lampes du temple de Hiérusalem, le jour du samedy sainct. — Ambassade vers Alexis empereur de Constantinople. — Retraicte du duc en la cour du prince Tancred d'Antioche. — La journée de Rames. — Seigneurs remarquables qui s'y trouvèrent. — Origine de Hugues de Lezignem et ses alliances. — Pourquoy Alfonse comte de Poictiers fit dissoudre son mariage avec Isabeau de Lezignem. — Par quelle branche Gerfroy de Pruilly possède la comté de Vendosme. — Tige de la maison de Vendosme.

12. Cal. Maii prise l'an 1102, Chron. Mailliac.

Le duc de Guyenne et le camp des François après la prise de Tortose, se trouvant en nombre de dix mille, tirèrent à Barut où ils trouvèrent le roy Baudouin qui leur estoit allé au-devant avec de bonnes forces : car ils lui avoient donné advis de leur chemin, et faisoit dangereux sans bonne escorte de passer tant de fascheux païs pour se rendre en Hiérusalem : ils partirent le lendemain de compagnie, arrivèrent à Joppe ou Japhe, quinze jours avant Pasques, où ils reposèrent huit jours : et le jour des Rameaux, partant de Japhe, entrèrent dans la ville de Hiérusalem, en laquelle le duc résolut de passer les festes, voir le miracle du feu, qui descendant du ciel, allume les lampes du temple le jour du samedy sainct. La deuxiesme sepmaine de Pasques les princes s'assemblans en deux divers endroicts advisèrent d'envoyer des ambassadeurs pardevers l'empereur Alexis de Constantinople pour se plaindre des trahisons exercées contre les chrestiens. Puis le duc, après avoir visité les saincts lieux, se retira dans Antioche en la cour du prince Tancrède environ la feste de Pentecoste : le 17 de may ensuivant fut la désastreuse journée de Rames, où se trouvèrent les comtes de Blois, de Bourgongne, Bourges et Ven-

Chron. Mailliac 6 cal. Juin.

Journée de Rames, 1102 le 26 may, 1102 le 27 may.

dosme, Hugues de Lezignem, Hugues de Gamache, et Hugues Bouton, ces trois Poictevins, dont les deux derniers moururent courageusement en la bataille. Les autres seigneurs au nombre de cinquante en tout, entre lesquels y avoit douze comtes, compris le roy Baudouin, se jettèrent dans la ville de Rames, d'où le roy, par l'advis de tous s'estant sauvé par une brèche, eux se retranchèrent dans la tour, où après avoir soustenu de rudes assauts, enfin résolus de vaincre ou de mourir au lict d'honneur, sortirent les armes au poing contre les ennemis faisant des vaillances incroyables; mais forcez du nombre des ennemis plutost que de leur valleur, ils moururent partie sur le champ, partie faits prisonniers, eurent la teste tranchée, excepté le comte Herpin de Bourges, qu'on reconnut pour avoir porté les armes sous l'empereur Alexis; et le connestable Conrad qui fut garenti, parce que les Sarrasins estonnez de la valeur qu'ils admirèrent en lui, le prièrent de se rendre à composition la vie sauve. On dit que tous ces seigneurs-là s'estoient embarquez à Japhe au sortir de Hiérusalem, afin de faire voile en France, et que la tempeste les avoit contraints de retourner au mesme port où ils avoient levé l'ancre. Ce Hugues de Lezignem estoit frère uterin de Raimond de Sainct-Gilles de Tolose, et ayeul d'un autre Hugues comte de la Marche et sire de Lezignem et de Couhé, vivant l'an 1199, comme il dit luy-mesme dans une chartre de Sainct-Hilaire. Cestuy-cy mourut l'an 1208 ou environ: car il se trouve qu'en ce temps-là l'évesque de Poictiers, ayant saisi et mis en sa main la chastellenie de Lezignem et ses appartenances, pour le rachapt deu par le déceds du susdit Hugues, il n'en peust jouir, d'autant que le roy Louis VIII avoit prévenu. Il fut père de Hugues qui espousa Isabelle ou Elisabet, héritière d'Angoulesme, veufve du roy Jean, dit Sans-Terre; de leur mariage vint Isabeau qu'accorda Raimond dernier comte de Tolose. Tellement qu'il ne se faut esmerveiller si le comte Alfonse de Poictiers, frère du roy sainct Louis, lequel avoit espousé Jeanne fille unique de ce dernier Raimond et de Sance d'Arragon sa première femme, poursuivit la dissolution de son mariage et d'Isabeau de Lezignem, attendu la proximité de leur lignage, espérant

par ce moyen hériter de tous les biens de la maison de Tolose. Car s'il fust sorti un fils masle de ce mariage, le traicté fait avec le roy sainct Louis, pour raison du comté, n'eust pas esté suffisant pour le priver de son droit, ce qui soit dit en passant, afin d'oster les controverses d'Æmile, Vignier et Belleforest, pour sçavoir qui estoit ce Hugues que l'histoire de la guerre saincte appelle partout frère de Raimond de Sainct-Gilles. Il ne sera pas aussi mal à propos de remarquer que ce Geofroy de Pruilly, surnommé Jourdain comte de Vendosme, a esté de par sa femme Euphronie, fille de Pernelle et de Fouques fils de Bouchard le Chauve, et d'Adelle d'Anjou fille de Fouques-Nerre, et de la fille de Bouchard le Vieux, comte de Paris et de Vendosme, sous les roys Hugues Capet et Robert, la tige de tous les comtes de Vendosme qui ont duré en ligne masculine, jusques à ce que la maison fondue en fille est tombée par alliance en la famille de Bourbon.

Bouchard le Vieux, comte de Paris et de Vendosme, et comte de Corbeil, par sa femme.

La fille N. espousa Foulques Nerre comte d'Anjou, elle luy porta le Vendosmois en dot.

Adelle d'Anjou, espousa Bouchard le Chauve.

Bouchard comte, mourut jeune.	Guy comte tutellaire.	Foulques dit Loye, espousa Pernelle de Monstreuil.

Bouchard III, mort sans enfans.	Euphronie, femme de Geofroy III, Comte de Pruilly, et Ier du nom comte de Vendosme, mort à Rames.

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME.

SOMMAIRE.

Siége de Japhe par les infidèles. — Le duc les contraint de lever le siége. — L'admiral qui gardoit Ascalona pour le Soudan tué à une sortie par les gens du duc. — Le Duc et ses gens adandonnèrent le siége, leur retour à Japhe, et de là en Hiérusalem. — D'Aimbert, archevesque de Pise et patriarche de Hiérusalem, chassé pour cause de simonie, depuis réintégré. — D'Aimbert convaincu du crime dont il est accusé. — Tancred et le duc obtindrent son pardon et l'emmenèrent. — Le duc fait voile et se retire en France. — Perte de trois cens navires, et d'un grand nombre d'hommes. — La duchesse Mahaut en l'absence du duc son mary gouverne ses pays. — Le duc avant le voyage de la Palestine donne une femme, appellée Sénégonde, au monastère de Sainct-Jean. — La forme qui fut tenue en cette donation. — Thomas, chambellan du duc. — Jeit de pré donné par Ayrard Bardon avant son départ en Hiérusalem. — Forme de la donation.

Au mesme an en la saison d'automne, les infidèles assiégèrent Japhe, le duc de Guyenne, Baudouin de Bourg fils de Hugues, comte de Rethel, Guillaume vicomte de Meleun, surnommé le Charpentier, pour les excellens faits d'armes exploités contre les Maures et Sarrasins d'Espagne, montèrent à cheval avec Tancred prince d'Antioche, auquel les assiégez avoient envoyé demander secours, ils arrivèrent à unze mille de Japhe au mois de septembre, mais les Sarrasins avoient desjà levé le camp, et s'estoient retirez dans Ascalona, après avoir souffert une perte de trois mille de leurs gens. Le roy Baudouin, adverti de leur arrivée, car il estoit lors à Japhe, envoya leur faire la bien venue, et les inviter de joindre leurs forces aux siennes, afin d'assaillir Ascalon. Or d'Aimbert Italien, archevesque de Pise, et lors patriarche de Hiérusalem, que le roy avoit chassé de son siége pour cause de simonie et trahi-

son contre les chrestiens, avoit suivi Tancred et les princes, pour assayer d'estre restably par leur moyen, tellement qu'ils tindrent conseil, et d'un commun advis envoyèrent par devers le roy, afin qu'il eust à faire raison à l'archevesque, autrement qu'ils n'estoient pas résolus de favoriser son entreprise d'Ascalona, et l'aider de leurs personnes et soldats. Le roy volontiers condescendit à la volonté des princes, à la charge de l'examen de l'accusation de d'Aimbert, par devant Robert de Paris, cardinal et légat en la Palestine pour le pape Pascal II, sa response ouïe et les deux camps unis ensemble, ils firent le gast l'espace de huit jours à l'entour d'Ascalona; ce que voyant l'admiral qui gardoit la place pour le soudan de Babylone, entreprit de faire une sortie à la malheure pour lui: car il fut défait et tué par les nostres, qui s'opiniastrèrent quelque temps au siége, néantmoins la bonté de la place presque imprenable, et la saison de l'hyver qui approchoit, les obligea de trousser bagage: tellement qu'ils retournèrent à Japhe et de là en Hiérusalem, où en présence du duc de Guyenne, et des autres princes et du légat, d'Aimbert fut réintégré en son siége. Le lendemain venu la cause de l'archevesque examinée en assemblée solennelle au temple du sainct sépulchre, lui trouvé coupable et convaincu, il fut déposé et excommunié. Tancred et le duc ne sçachant plus de remède en son fait obtindrent son pardon, et l'emmenèrent avec eux en la ville d'Antioche. Là le duc de Guyenne qui se vid dénué de commoditez et de gens, pour pouvoir mener à chef quelque mémorable entreprise pour le service de l'exaltation de la foy chrestienne, et qui par mesme moyen peust tourner à sa gloire et à son honneur, s'embarqua vers l'équinoxe d'hyver, et ayant le vent bon, vint heureusement prendre port en la coste de France: en cette entreprise trois cens navires firent nauffrage, et la dixiesme partie de cent quarante mille personnes, dont estoient chargées, réchappa à toute peine, et tombé ès mains et à la merci des infidelles. Tel fut l'événement du voyage de nostre duc en la Palestine, et de cette immense armée qu'il y avoit conduit. Quelques autheurs mal informez de la vérité, ont voulu dire que le duc, dès avant la prise de Rames et la mort du duc de Lezignem, s'estoit mis sur

mer pour repasser de deçà. Toutesfois les temps et les périodes que nous avons curieusement remarquez après Albert d'Aix qui vivoit lors, se peuvent confirmer par plusieurs chartres qui cottent la saison et l'année de son partement, et de son retour, et accusent de négligence et de peu de soing Guillaume de Tyr, et ceux qui le suivent. Durant l'absence du duc, la duchesse Mahaut sa femme gouvernoit ses païs et seigeuries, faisant des vœux et aumosnes, pour la prospérité de son voyage, comme lui avant aller, estant en son chasteau de Mauzé, donna une femme appellée Sénégonde, au monastère de Sainct-Jean pour servir à leurs mestairies à jamais, et tous ses enfans aussi, par la manière qu'elle estoit tenue de servir, ce qu'il fit pour l'amour de Thomas son chambellan, qui s'estoit rendu religieux, lequel il baisa en signe de son ancienne amitié. Aucuns trouveront estrange que nous inserions icy des vœux et des aumosnes. Mais quand ils lisent Tite-Live, et les autres anciens autheurs ils ne pleignent point le temps qu'ils emploient pour s'esclaircir d'un vœu à Jupiter Férétrien, ou à Mars ou semblables dieux du paganisme, où la gloire du vray Dieu est offensée. Davantage ces petites menues particularitez peuvent servir à divers usages, comme en l'exemple qu'avons rapporté tel esclaircira qui estoit ce chambellan du duc, et se trouvera de son lignage: tel s'en servira pour monstrer que les princes à l'imitation des rois, avoient leur cour garnie de grands officiers, comme chambriers, chambellans, bouteillers, seneschaux et ainsi des autres qui estoient en honneur et crédit dès le temps de Charles-Magne; tel aussi le tirera en preuve pour l'usage des servitudes, et des gens de morte-main et de poëté, et ainsi chacun selon son estude et profession, en pourra faire profit, ce qui nous donnera sujet d'adjouster icy qu'au mesme instant que le duc fit cet aumosne, Airald Bardon voulant pareillement aller en Hiérusalem, donna pour l'amour du mesme chambellan un juit de pré, à condition que s'il estoit chalangé et disputé aux religieux, sans que ses frères le peussent garentir, ils seroient tenus en fournir un autre de pareille valeur sur leur propre héritage, et fit la donation par un jonc qu'il tenoit en main à la veue et de l'assent de ses frères, et là-dessus

Chartre de Saincte-Gemme de Saintonge.

Tabular. S. Joannis, 310.

baisa la main du chambellan. Que quelques-uns de ces esprits si délicats et dégoustez appliquent sa pensée sur ce qu'on peut remarquer en cet exemple de six lignes, il confessera qu'il y a matière d'en faire six chapitres.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

SOMMAIRE.

Enfans du duc et de Philippes de Tolose sa femme. — Aimery de Thouars espouse une de ses filles. — Guillaume de Malmesburi accuse le duc d'adultère, choque son honneur, par ses escrits dont il est blasmé. — Girard II, archevesque d'Angoulesme, excommunie le duc. — Violence du duc contre Pierre évesque de Poictiers. — Les submissions que l'évesque Pierre fait au duc qui le bannit. — Mort de l'évesque pendant son exil. — Geofroy abbé de Vendosme au contraire de Malmesburi loue le duc. — Grand doute sur la vérité des escrits de Malmesbury.

L'an 1099, nasquit au duc, de Philippes de Tolose sa femme, un fils qui fut nommé Guillaume, et sera le neufiesme du nom duc de Guyenne, qui fut suivy de cinq filles, dont l'une fut femme d'Aimery vicomte de Thouars, et finalement vint Raimond qui fut prince d'Antioche. Guillaume de Malmesburi, Anglois qui semble avoir esté gagé pour mesdire de tous les princes qui ne sont de sa nation, raconte plusieurs vilénies de nostre duc, et taxe ses mœurs avant son voyage de Surie, jusques à s'émanciper de dire qu'il croupissoit en toutes sortes de vices et ordures, comme s'il eut cru que toutes choses alloient à l'avanture, sans estre réglées ny conduites par le soing et la providence de Dieu, tournant toutes ses actions en risée, et les assaisonnant de brocards et de bouffonneries; qu'il avait fait amas de plusieurs femmes dissolues et plus libérales de leur honneur que l'honnesteté ne permet pas, lesquelles il tenoit en divers maisons de la ville de Nyort, disant vouloir instituer un abbaye de garces, et nommant par nom et surnom les plus effrontées, les désignoit pour abbesses ou prieures, et autres officières; qu'il laissa son espouse légitime; et violant les loix de mariage commettoit adultère avec la femme de l'un de ses vicomtes, de laquelle il estoit si amoureux, qu'il en fit graver le portraict

L'an 1100 mourut Simon évesque d'Agen, qui eut pour successeur Girard son nepveu. Au mesme an le duc se croisa en la ville de Limoges avec plusieurs seigneurs de ce pays. Et le 13 des calendes de novembre fut tenu concile à Poictiers par deux cardinaux Jean et Benoist, où entre autres choses fut ordonné que les églises pourroient retirer tous leurs droicts et fiefs à deniers comptans. Pierre doyen de Bourdeaux, fut esleu évesque de Limoges, après Guillaume et Robert, et nostre Robert depuis dit d'Arbrissel, qui

dans son bouclier, afin disoit-il de la porter en guerre comme elle le portoit au lict. Girard évesque d'Angoulesme (il faudroit que ce fust le II, car Girard I mourut l'an 1060, vingt-six ans devant la principauté du duc) l'excommunia pour cet adultère, lui enjoignant de rendre la vicomtesse à son mari. Plustost que cela advienne, respondit-il à l'évesque, tu coucheras du pigne le poil de ton front en arrière, piquant ce bon prélat, pource qu'il les avoit cheveux de devant si rares qu'il ne lui estoit nullement besoing de les pigner : mais si Girard II succéda en l'évesché d'Angoulesme à Aymar, qui mourut le 1er de septembre 1101, comment peut-il avoir excommunié le duc devant son voyage de Surie, veu qu'il estoit parti de France devant ce temps-là. L'Anglois adjouste que Pierre, évesque de Poictiers, personnage renommé pour sa sainctete de vie reprenoit librement le duc de ses fautes, lequel ne s'en chastiant point il en vint aux censures publiques : ayant commencé l'excommunication, le duc qui estoit présent le saisit au poil tout en furie, le poignard en la main, le menaçant de le tuer, s'il ne lui donnoit l'absolution. Le prélat alors feignant d'avoir peur lui demanda un peu de temps pour parler, ce qu'il lui accorda, et l'évesque acheva courageusement le reste, et ainsi suspendit le duc du christianisme et de la société des fidelles, sauf si dans un certain temps il n'amendoit sa vie et faisoit pénitence. Sa charge accomplie, il lui tendit le col, frappe, dit-il, frappe, mais le duc convertit le tout en risée, et lui répliqua qu'il le haïssoit tant qu'il ne l'estimoit pas digne de sa haine, adjoustant que sa main ne s'emploiroit jamais pour lui ouvrir l'entrée du ciel. Quelques temps après le duc à la persuasion de sa concubine confina l'évesque en un lieu où il termina sa vie d'une heureuse fin. Le duc le sçachant, il se prit à gausser, et faire le plaisant selon sa coustume, disant en public qu'il se repentoit de ne lui avoir abrégé sa vie, afin que son âme saincte et glorieuse lui sceust gré, que par sa folie elle jouit d'un si grand bien que le ciel. Nous ne doutons point que Malmesburi n'ait voulu beaucoup gaigner sur le compte, puis qu'il est seul qui le récite. Au contraire Geofroy, abbé de Vendosme, rend d'excellens tesmoignages de lui, et par l'adresse de quatre lettres qui

est une paroisse au Maine, commença de se faire reconnoistre, et jetta les fondemens de Fontevraud.

L'an 1101 après Pasques, qui escheut le unze des cal. de may, le duc et les autres princes qui s'estoient voues se mirent au chemin d'outremer. Mais au mois de novembre, ils perdirent une bataille contre les infidelles. La mesme année mourut Aymé archevesque de Bourdeaux qui eut pour successeur Arnaud.

lui a escrites, il l'appelle très renommé, et très noble duc, maistre et chef de la gendarmerie, glorieux et vénérable prince et incomparable chevalier sans qu'il se pleigne de lui, sinon qu'il touche le fait de Sainct-Georges-d'Oléron, dont il a esté parlé en un autre lieu; en une missive au pape Paschal il fait mention d'avoir esté contraint de rachepter du duc un prieuré conventuel, lequel il avoit appliqué à sa main, durant le régime de Bernon abbé, pource qu'il avoit esté refusant de le venir trouver, qui donne assez à entendre que le duc prétendoit que Bernon eust commis félonie, et forfait le prieuré: car alors la pratique des fiefs estoit bien plus absolue qu'elle n'a pas esté depuis. Le mesme Geofroy se pleint aussi de Guillaume et Aimery frères prévosts du duc en Saintonge, pour les extorsions et pilleries, et prie de lui en faire raison; et en un autre endroict il l'excuse envers le duc qui l'avoit semond de restablir en un prieuré un certain Rainal Quartaldus, pource qu'il en tiroit service. Toutesfois il semble qu'il se laissa vaincre aux prières du duc; parce que comme durant son voyage d'outre-mer, ce Rainald fit plus de profession d'estre religieux par les marques de tonsure et du froc qu'autrement, sans se soucier des règles de son ordre, se fiant sur l'authorité de la duchesse Mahaut qui le maintiendroit, l'abbé Geofroy en escrivit à la duchesse la conjurant par la crainte de Dieu, et l'affection et amour qu'elle portoit à son mary, que le support que le religieux espéroit d'elle ne fust cause de sa perte. Davantage en un autre lieu il loue la vie du duc, qu'il dit estre vénérable par toute la terre, et lui mande qu'en sa considération il a terminé un différend qui estoit entre lui et Henry abbé de Sainct-Jean-d'Angéli, en restant encores un autre pour raison de ce qu'Henry, que le duc affectionnoit, s'estoit emparé de quelques héritages de Vendosme en Saintonge: le conjurant là-dessus de ne point s'en mesler, et que lui si renommé pour sa bonne vie, lequel Dieu avoit honoré en ce monde de beauté excellente de corps, et de grandeur et magnanimité de courage par dessus tous autres princes ne permist point que leur monastère, que les ducs ses prédécesseurs avoient basty honorablement à leurs despens, en leur propre fond et héritage, fut déshonoré, et souffrit

diminution en façon quelconque, afin que Jésus-Christ, le plus beau d'entre les hommes, le fist beau et grand là haut ès cieux; s'il faisoit autrement y auroit crainte que les saincts anges l'annonçassent à ses glorieux ancestres, et que par ce moyen il vint à les attrister en leur âme, au lieu qu'il doit plustost mettre peine de les réjouir. Or cela sans doute s'est passé depuis l'an 1104, auquel an cet Henry, personnage insigne en piété et noblesse fut esleu abbé de Sainct-Jean, en une assemblée que le duc y assigna en présence de Ranulfe évesque de Saintes, Arnaut esleu archevesque de Bourdeaux, et non encores consacré de Hugues de Lezignem, fils de Hugues tué à Rames, et de Hugues frères du duc, comme on void par un rescript du pape Pascal, qui sont tesmoignages qui font douter de la narration du moine d'Angleterre, et de ce qu'on dit que le duc a plusieurs fois esté excommunié, combien qu'en ce temps-là, ce remède qui a esté introduit en l'église à bonne fin, commença bien fort à se profaner et à estre mis en usage à toutes occasions sans connoissance de cause, et pour chose de néant, comme on fait aujourd'huy, quoy que les estats de ce royaume en ayent fait plainte.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

SOMMAIRE.

Siége de Sainct-Machaire en Gascongne. — Prétentions de Hugues de Lezignem sur la Marche. — Siége de Blaye-sur-Gironde. — Confolant et Chabanais fiefs masculins. — Mort du roy Philippe. — Sacre du roy Louys le Gros. — Siége de Saragoce, Tudelle, Daroca, Bilbili. — La Gascongne mouvante de la couronne de France sous l'hommage du duché de Guyenne.

La Guyenne a esté de tout temps stérile d'escrivains qui ayent rédigé les annales du pays, et les estrangers quoy que voisins n'en ont presque rien touché, et lors qu'ils en ont parlé, ça esté pour magnifier leur nation et leurs princes, ne se souvenant jamais de nos comtes et ducs, sinon pour compter leurs infortunes et malheurs, ce qui nous reste de certain, et pour marque de leur gloire, ce sont quelques chartres et menus fragmens, qui néantmoins nous laissent plus à deviner qu'ils ne nous enseignent de l'histoire. Un tiltre de l'an 1096, monstre que le duc de Guyenne assiégea Sainct-Machaire en Gascongne, place lors forte, qu'il prit et la ruina, il eut aussi quelque différend avec Guillaume III, comte d'Angoulesme, à cause des deux chasteaux que les vieux mémoires disent de Sainct-Martial et d'Assise, environ le temps que Hugues de Lezignem, queréloit la Marche à droict héréditaire, et avoit le comte d'Angoulesme pour adversaire, contre lequel le duc favorisa le sire de Barbezieux nommé Ardouin, Aymar sire d'Archiac, et Baudouin sire de Cougnac qui lui firent guerre plusieurs années. Corlieu adjouste que le duc et le comte entrèrent en pique pour les chasteaux de Beauvois-sur-Mastas et de Marcillac, mais les gestes en latin des comtes et évesques d'Angoulesme, d'où il a tiré tout ce qu'il a escrit jusques à l'an mil cent soixante et un le contredisent, et le convainquent d'avoir pris Beauvois pour Benauge,

comte de Tolose, qui pour cette occasion se retira en la cour du roy Alfonse où le duc alla, fit de grands faits contre les Maures, et par ce moyen détourna l'oncle de secourir son nepveu : mais comment peut cela estre véritable, puisque dès l'an 1110 le comte Bertrand, fils du grand Raimond de Sainct-Gilles passa en la Palestine, et rentra en la possession du comté de Tripoli, que Guillaume Jourdain comte de Cerdaigne, (ce nom est corrompu en tous les historiens de la guerre saincte) son cousin germain avoit tenue depuis la mort de Raimond. Toutesfois Garibay a trouvé des François qui le suivent, et comme une foule de gens, il advient que plusieurs tombent les uns après les autres, sans qu'ils sçachent qui a esté le premier autheur de la cheute ; ains la pluspart des escrivains faillent par s'entre-suivre, sans examiner si bien ou mal le premier a mis en avant l'opinion qu'ils embrassent : mais il y en a qui sont si hardis que de commenter sur l'histoire, et y adjoustent du leur, ou par dessein malicieux ou par inconsidération, et par une nature dépravée à médire. Car que diriez-vous de quelques-uns qui, en cet endroict, se licentient non-seulement de falsifier l'histoire en plusieurs sortes, mais aussi d'avancer que le duc de Guyenne estoit de jeunesse adonné à tout vice et brigandage ; ils devroient apprendre, dans les fables des poètes, à parler plus sobrement des princes, et à couvrir leur ignorance du voile du silence. L'an 1111, le duc avoit guerre contre Simon de Parthenay, laquelle se renouvela l'an 1118, Hugues de Parthenay s'estant joint avec son nepveu. Mais enfin le duc les vainquit, 5, Id. Aug. et le sire de Parthenay, et plusieurs autres demeurèrent ses prisonniers. L'année suivante le duc passa en Espagne au secours du roy d'Arragon son allié, et de compagnie combattirent le roy Abraham, et quatre autres rois espagnols mécreans qu'ils vainquirent, ayant tué sur la place quinze mille Sarrasins, et pris une multitude innombrable de prisonniers. Le butin fut de six mille chevaux, et autres sans nombre, puis ils prirent plusieurs chasteaux et forteresses. L'an 1121, Simon de Parthenay mourut subitement, et le 28 de mars l'an suivant, le duc à force d'armes se rendit maistre de Parthenay.

Bellef. 1, l. 3, c. 38, fol. 477, mal.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME.

SOMMAIRE.

Enfans de Guillaume Raymon comte d'Arles et de Tolose, et leurs alliances. — Hugues III de Lesignem espouse une des filles de Raymon. — D'où vient que l'histoire de la guerre saincte l'appelle frère de Raymon de Sainct-Gilles. — Réunion de la comté de Tolose à la Guyenne, ce qui dura peu de temps. — Les comtes de Tolose faisoient hommage aux roys d'Angleterre, comme ducs de Guyenne de par Aliénor. — Variation des autheurs sur la filiation de Mahaut. — Raymon pénultiesme comte de Tolose, fils de la reine Constance. — Enfans issus du mariage du duc et de Mahaut. — Aymeri III, vicomte de Touars, espousa en première nopces Pernelle fille du duc, duquel mariage est issu Geofroy de Tiphauge, vicomte de Touars. — Les roy d'Arragon et comtes de Barcelonne tirent leur origine du second mariage de Pernelle et de Raymon Bérenger son mary. — Mort de Guillaume VIII, le lieu de son enterrement. — Erreur de Bouchet sur la translation du corps du duc.

Guillaume-Raymon comte d'Arles et de Tolose, mary d'Almodie, laissa deux fils et deux filles de son mariage. Les fils furent Guillaume comte de Tolose, et Raymon comte de Sainct-Gilles. Les filles furent, l'une femme de comte de Cerdaigne dont vint Guillaume, surnommé Jourdain comte de Tripoly, et parce qu'il succéda es estats que Raymon son oncle tenoit en Surie; Malmesbury mal à propos a pensé qu'il fust son fils. L'autre fille fust espouse de Hugues III de Lezignem, lequel pour cette occasion l'histoire de la guerre saincte appelle partout frère de Raymon de Sainct-Gilles. Or Guillaume, frère aisné de Raymon, espousa Emme fille aisnée de Robert comte de Mortain en Normandie, frère utérin de Guillaume le Conquérant, roy d'Angleterre et duc de Normandie. Emme avoit deux autres sœurs, l'une, Agnès femme de Robert de Vitré, dont vint Robert comte de Mortain. L'autre sœur fut femme de Guy de Laval VI; du mariage de Guillaume

et d'Emme nasquit une seule fille que nostre duc Guillaume VIII espousa, et à ce tiltre devint comte de Tolose, dont le comté fut réuni de droict avec la Guyenne comme il estoit sous les roys, son estendue demeurant racourcie de la Biscaye, et des anciennes conquestes que Charles le Grand et le Débonnaire avoient faites en Arragon et Navarre. Toutesfois les ducs de Guyenne ont peu jouy de Tolose, parce que le comte Guillaume, beau-père de nostre duc l'avoit vendue au comte de Sainct-Gilles son frère longtemps avant que l'armée chrestienne passast en la Palestine, selon que Malmesbury tesmoigne, ou bien nostre duc l'engagea seulement à son oncle en son voyage d'outre-mer, comme escrit l'abbé du Mont: et de fait s'il y en eust eu vente, la possession qu'en ont eu nostre duc et son fils, et la querelle et prétention de la reine Aliénor, et du roy d'Angleterre eust esté sans fondement, ny les comtes depuis n'eussent pas composé du différend, et fait hommage de leur comté aux roys d'Angleterre, comme ducs de Guyenne. Quelques-uns ont voulu dire que Mahaut estoit fille de Raymon : et les annales de Vitré tiennent qu'elle estoit fille aisnée du comte de Mortain, et qu'à ce tiltre le comté de Mortain appartenoit à nostre duc, mais que son beau-père levant des fonds de baptesme, le fils aisné de sa fille Agnès femme de Robert de Vitré, luy donna son nom et la comté de Mortain; ce que nostre duc ne voulut point débatre, ains le consentit en faveur du jeune Robert son nepveu en le faisant chevalier. Quant au quitement de Mortain il peut estre véritable, attendu que le duc estoit issu d'Emme qui en estoit héritière par droict d'ainesse, et une telle libéralité redondoit à honneur à un si grand seigneur, et d'ailleurs rendoit tesmoignage d'amour et d'affection d'un oncle envers le nepveu : mais le reste ne peut se deffendre. Car outre que Robert du Mont, domestique de la reine Aliénor, lequel n'ignoroit point la vérité de cette histoire l'a ainsi laissé par escrit à la postérité, nous avons plusieurs chartres qui confirment la mesme chose, d'autant qu'elles sont sous-signées de Guillaume fils de la comtesse de Tolose, et dattées après le déceds de Guillaume VIII, qui est une preuve infaillible que Guillaume IX, père d'Aliénor,

par cette marque, vouloit tesmoigner le droict qui luy appartenoit au comté de Tolose, et l'honneur qu'il ressentoit d'estre issu d'une si grande maison, quoy que du costé des femmes: comme depuis Raimond pénultiesme comte de Tolose, se qualifioit fils de la reine Constance, comme il se void par un tiltre de l'an 1222. Du mariage de nostre duc et de Mahaut, qu'aucuns tiltres appellent Philippes, sortirent trois fils et une fille, à sçavoir Guillaume, qui fut duc après son père, et fut le neuf et dernier du nom. Le second se nommoit Raymon, qui devint prince d'Antioche, et a esté la tige des princes d'Antioche, de plusieurs comtes de Tripoli, roys de Hiérusalem, Chypre et Armenie. Le troisiesme Henry, qui renonçant au monde fut prieur de Cluny. La fille fut Mahaut dite Pétronille, ou Pernelle femme en première nopces d'Aymeri III, vicomte de Touars, dont vint Geofroy de Tiphauges aussi vicomte de Touars. En deuxiesme nopces elle espousa Ramire II, roy d'Arragon, et d'eux vint une seule fille, qui fut mariée avec Raymon Bérengier IV, comte de Barcelonne; Tarapha la nomme Pernelle. Jacques Marquilles Uraque, et peut avoir porté les deux noms; de Mahaut de Poictiers sont descendus tous les roys d'Arragon, et comtes de Barcelonne jusques à présent. Mais de tous ces puisnez de Guillaume IX il sera parlé en son lieu. Le père décéda le 13 de février de l'an 1126, comme nous comptons en France, du jour la preuve en est l'obitaire de Montiers-Neuf de l'an; le duc Guillaume IX, l'atteste ainsi en une chartre du mesme monastère de l'an, premier de sa principauté 1126, indict. 4, que Pasques escheurent le 3 des Ides d'avril, l'an 17 du règne de Louys roy de France. Guillaume estant évesque de Poictiers, présens Vulgrin comte d'Angoulesme, Aymeri vicomte de Touars, mary de la sœur du duc Ranulfe abbé de Sainct-Pierre-du-Dorat, Robert de Bourgongne, Chouard de Mortagne, Guillaume d'Aspremont, et Hervé de Mareuil son frère, Raoul Achart et Guillaume de Fors. Le duc gist au chapitre de Montiers-Neuf, quoy que le bon-homme Bouchet die qu'il fut translaté dans l'église devant le chœur. Car celuy du chœur est de Guy-Geofroy dit Guillaume son père, et le sien se void encores aujourd'huy dans

le chapitre ; mais il confond Guillaume VIII et son fils dernier duc, des deux n'en faisant qu'un, et sçachant que le dernier estoit mort, et ensépulturé hors de France, et que son ayeul qu'il prend pour son père, avoit son tombeau dans l'église, il a deviné qu'il avoit esté premièrement enterré au chapitre. Tellement que sans plus enquérir, chacun après Bouchet en a ainsi escrit comme de chose certaine.

GUILLAUME VIII.
Mahaut-Philippe de Tolose.

Guillaume IX, dernier duc.	Raymon I, prince d'Antioche.	Henry, prieur de Cluny.	Mahaut, mariée 2 fois.

1. Aymeri, vicomte de Touars.	2. Ramire II, R. d'Arragon.
Geofroy.	Pernelle.

GUILLAUME IX,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME.

SOMMAIRE.

Siége de la ville de Mont-Ferrand en Auvergne. — Le comte d'Auvergne vassal du duc de Guyenne. — Grande submission et obéissance rendue au roy Louis le Gros par le duc, à cause du comte d'Auvergne son vassal. — Le duc de Guyenne rend compte des fautes de son vassal au roy de France. — Robert comte d'Auvergne remis en la grâce du roy. — Des comtes d'Auvergne et leur origine.

Guillaume IX succéda en tous les estats de son père le 13 de février 1126, auquel temps il estoit absent et vint à Poictiers après la feste de Pasques seulement, qui fut le d'avril. La première chose qu'il fit à son arrivée, ce fut d'aller à Montier-Neuf, afin de prier sur le tombeau de son père, car la duchesse veufve du deffunct, avoit mis ordre aux exeques et devoirs funèbres. Le duc fut receu à la manière accoustumée, et le chant et les prières accomplies, se transporta dans le chapitre pour visiter le cercueil, où il fut accompagné d'une grande suite de noblesse, de religieux, et d'une multitude de peuple qui y estoit accouru. Au commencement il tascha de supprimer sa douleur, mais le sépulchre venant à lui rafraischir la mémoire d'un si glorieux et victorieux prince (la relation parle ainsi) que le feu duc qui l'avoit engendré, l'amour naturelle le pressa de telle sorte qu'on eut bien

de la peine à le consoler, et à arrester ses soupirs, revenant à lui-mesme, s'estant fait représenter les chartres de son ayeul et de son père, touchant la dotation et bien-faits du lieu, il les confirma : ce que tesmoigne l'acte qui en fut dressé. L'absence du duc au temps du trespas de son père, nous a donné occasion de rechercher où il estoit : enfin la suite de l'histoire enseigne qu'il avoit mené une armée en Auvergne pour secourir le comte du païs, (l'inventaire de l'histoire de France, le nomme Eustache, il faut dire Guillaume par une chartre de Lion) auquel Louis le Gros, roy de France, faisoit la guerre en faveur de l'évesque de Clermont qui se plaignoit de luy, et qu'il n'avoit pas entretenu les convenances que le roy cinq ans auparavant avoit accordées entre-eux, en un autre voyage qu'il avoit fait en la mesme province. Le roy pour lors tenoit la ville de Montferrand, assiégée avec une armée si puissante qu'il estoit capable de subjuguer l'Espagne, ce *dit* Sugerius, car les principaux seigneurs et barons du royaume y avoient contribué leurs forces et y estoient en personne, entre-autres Charles comte de Flandres, Fouques comte d'Anjou, et Conan comte de Bretaigne, parce que le roy se doutoit que l'affaire ne se termineroit pas sans venir aux mains, attendu que le comte d'Auvergne estoit vassal du duc de Guyenne, le plus grand prince de tous ses vasseaux, lequel par la loy des fiefs estoit obligé de le deffendre. Toutesfois le duc ayant campé sur des collines à la veue du roy, dont l'armée estoit à la campagne, en bel ordre et équipage, jugeant très injuste que le vassal tirast l'espée contre son prince souverain, au lieu de lui demander justice quand il y a matière de plainte, envoya des députez vers le roy pour avoir seureté de l'aller saluer, ce qui lui fut accordé fort volontiers. Venu en la présence du roy ; « Sire, votre duc de Guyenne, dit-il, vous souhaite tout honneur et fidélité. Plaise à votre grandeur et royale « majesté, avoir agréable le service de vostre duc de Guyenne, et « par un mesme moyen lui conserver ses droicts : car comme la « justice requiert service, aussi elle demande une juste domination « et seigneurie. Si le comte d'Auvergne, qui tient son comté de « moy, lequel je relève de vous, s'est mespris, en quelque chose,

« la plainte s'en doit premièrement adresser à moy qui suis obligé « si vous le demandez de le représenter en vostre cour pour res- « pondre et estre fait raison de l'offense, chose que nous n'avons « jamais empeschée : nous offrons même de le faire ainsi, et sup- « plions votre majesté de le vouloir trouver bon, et afin que vos- « tre majesté n'entre en aucun doute, nous sommes prêts de bail- « ler nombre de bons et suffisans ostages et cautions. Si vos barons « jugent que l'affaire doive se passer de la sorte nous en sommes « contens. S'il en jugent autrement nous en passerons à leur mot « et comme ils l'ordonneront. » Le roy ayant communiqué là-dessus avec les barons et seigneurs, et les raisons du duc trouvées équitables, il assigna jour au comte d'Auvergne et à l'évesque de Clermont, pour se trouver en la ville d'Orléans, afin d'estre oüis sur leurs différends en présence du duc de Guyenne, à quoy jusques alors ils n'avoient pas voulu prester l'oreille. C'est ainsi que Suger qui vivoit lors, et qui depuis a esté régent en France discourt des motifs, et de l'évenement de cette guerre. Au lieu que Paul Æmile et les autres ont tout confondu et imaginé que le duc de Guyenne fut contraint de reconnoistre tenir son duché de la couronne, ce qui n'estoit pas la dispute, mais les différends du comte d'Auvergne et de l'évesque de Clermont. Or si Meier monstre bien que le comte de Flandres retourna de ce voyage au mois de mars de l'an 1026, comme aussi nostre duc revint à la maison après Pasques de la mesme année, il faut dire que la guerre s'ouvrit l'an 1025, et que le temps et intervalle s'estoit coulé en l'exécution des articles arrestez à Montferrand. Et cependant le duc Guillaume VIII estoit décédé, d'où vient que son fils est nommé duc par tous ceux qui ont touché cette histoire. Ils adjoustent que le duc avoit baillé sa sœur et le comté d'Auvergne au comte qui la possédoit lors, et ne voyant pas d'ailleurs comment l'Auvergne de domaine du duc estoit devenue fief. Toutesfois vous avez veu que dès avant l'an 1059 la distraction en estoit faite, puisque Guillaume comte d'Auvergne, autre que Guy, duc de Guyenne, fut présent au sacre du roy Philippe I. Or après luy Robert fut comte, dont y a chartre à Cluny de l'an 1085, où il est fait mention de son

V. Ivonem Carnoten. Epist. 281

Suger tesmoigne que l'abouchement du roy et du duc se fit en aoust.

fils Guillaume, duquel pareillement y a tiltre du temps que Durand estoit évesque de Clermont qui revient à l'an tellement que sans doute c'est le comte que nostre duc secourut et le remit en la grâce du roy, par ainsi il estoit comte d'Auvergne de son chef à tiltre héréditaire, et non par le mariage d'une princesse de Poictiers. De ce dernier Guillaume sont descendus les autres comtes dont du Tillet fait mention, néantmoins on tient que les comtes d'Auvergne sont issus d'un puisné de Guyenne, ce que nous ne voulons nier, la dificulté est de monstrer le lignage et la liaison qui doit estre fort ancienne, et au plus tard de l'un des enfans de Guillaume III, qui mourut l'an 994, car dès l'heure les comtes de Poictiers ne se dirent plus comtes d'Auvergne.

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME.

SOMMAIRE.

Guerre à cause du comté de Tolose. — Hildefons, Alfonse, Aufons, et Ausfort est tout un. — Tolose et Narbonne possédées par le duc. — Rebellion des Tolosains contre le duc. — Le gouverneur du chasteau de Narbonne chassé par les Tolosains. — Alfonse reconnu seigneur de Tolose. — Le duc mène une armée en Languedoc. — Siége de Bayonne par Alfonse roy de Castille. — Le comte Pédro de Laira tué en duel. — Accord entre le duc et le comte Alfonse. — Querelle entre Aliénor et Raimon fils d'Alfonse. — Raimond espouse Constance fille de Louys le Jeune roy de France. — Erreur de Guillaume du Puy-Laurens sur les prétentions du duc à cause de sa femme sur le comté de Tolose.

Le duc eut pareillement guerre pour le comté de Tolose, parce qu'Hildefons, Alfonse, Aufons ou Ausfort, qui est tout un, fils puisné de Raimon de Sainct-Gilles, s'en prétendoit seigneur, au moyen de l'engagement que le comte Guillaume, ayeul de nostre duc, en avoit fait au comte Raimon son oncle père d'Alfonse. Cependant le duc possédoit le comté, et tenoit dans le chasteau de Narbonne, qui estoit la forteresse de Tolose, un gentil-homme d'Angoumois appellé Geofroy de Montmoreau qui le gardoit en son nom; d'autre part Alfonse passoit le temps à couvert en son païs de Provence en la ville d'Aurange, en attendant secours du roy Alfonse de Castille son oncle maternel, dilayant jusques à ce, l'entreprise et le dessein qu'il avoit sur le Languedoc, quand tout-à-coup les Tolosains ou marris que le duc ne demeuroit auprès d'eux, ou à cause de la longue accoustumance d'obéir à la race masculine de leurs anciens seigneurs, dont la mémoire leur estoit agréable, mesme pour la réputation et glorieux faits de Raimon de Sainct-Gilles, entrèrent en rebellion contre le duc: s'estans eslevez en armes, ils se saisirent premièrement du chasteau de

Narbonne, dont nous avons parlé, en chassèrent le gouverneur, et de là s'en allèrent à la ville d'Aurange, d'où ils ramenèrent le comte Alfonse qu'ils reconneurent pour leur seigneur; le duc à ces nouvelles mena une armée en Languedoc, où croyant venir facilement à bout des rebelles, le roy Alfonse de Castille se jetta dans la Gascongne, et assiégea Bayonne afin de divertir le duc, qui de fait se retira pour secourir la ville et ses sujets. On dit que le comte Pédro de Laira, qui estoit au service du duc, fut tué en un duël. Comme on pensoit que la guerre deust s'eschauffer, le roy Alfonse moyenna un accord entre les deux cousins, le duc et le comte Alfonse, sans que les histoires l'expliquent davantage; il faut que cet accord ne fust qu'une surseance, puis qu'Aliénor, fille du duc, querella depuis le comté de Tolose contre Raimon fils d'Alfonse, lequel pour se mettre à couvert pris sagement à femme Constance, sœur de Louis le Jeune roy de France; pour laquelle dit, un ancien autheur, il y eut de grands meurtres et effusion de sang en ce royaume, qui est un tesmoignage que le tort emporta le droict. Cependant Guillaume du Puy-Laurens, qui vivoit y a plus de quatre cens ans, en son histoire des Albigeois, parlant de cette guerre, dit que nostre duc à cause de sa femme, avoit des prétentions sur le comté de Tolose, en quoy il erre manifestement, sinon qu'on veuille dire que le droict de sa mère fut fortifié par un nouveau qui lui survint du chef de sa femme. Il adjouste que cecy se démesla l'an 1133, quelques-uns l'an 1131 et les autres encores plutost, tant il se trouve d'incertitude aux dattes de ce temps-là.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Innocent II, esleu pape, et comme chef d'armée combat Roger duc de Pouille. — Innocent prisonnier et puis mis en liberté. — Élection d'Anaclet en pape. — Innocent excommunie l'anti-pape. — Confirmation de cette excommunication. — Grandes divisions sur ce sujet. — Saint-Bernard deffend Innocent, le fait recognoistre pape. — Le duc se range du parti d'Anaclet. — Pour quel sujet. — Bernard abbé de Bonneval repris en ses escrits. — Chanoines de Sainct-Hilaire chassez, et la cause pourquoy. — Lettres du duc Hugues II duc de Bourgongne au duc. — Autre lettre de Sainct-Bernard au mesme duc pour le démouvoir du parti d'Anaclet, et pour le restablissement des chanoines de Sainct-Hilaire. — Persévérance du duc à maintenir Anaclet. — Conférence du duc et des légats d'Innocent en la ville de Parthenay et le fruit d'icelle. — Guillaume évesque de Poictiers, auparavant chassé restably. — Les troubles de la Guyenne pacifiez et le schisme finy. — Mort de Gérard d'Angoulesme. — Hardie pensée de l'abbé de Bonneval sur la mort de Gérard. — Don fait au monastère de Sainct-Jean par le duc, avec droict de franchise. — La cause de tel don. — Opinions diverses sur le nom de la femme du duc. — Elle s'appelloit Ænor. — Les enfans du duc et d'Ænor. — Erreur de ceux qui pensent qu'Aymar est la source des comtes de Valentinois et Diois. — Voyage du duc à Compostelle. — Son testament avant son départ. — Supposition d'un testament attribué au duc inséré ès mémoires de la Haye. — Le duc, tombé malade sur le chemin, confirme son testament. — La mort du duc et le lieu de sa sépulture. — Mariage du jeune roy Louys avec Aliénor fille du duc. — Mort du roy Louys, père. — Doute des hermites Augustins et Guillemites, sur la mort du duc, leurs pensées ridicules sur ce sujet. — Les grands seigneurs avoient de coustume de mourir en habit de religieux. — Les moines faisoient des saincts comme ils le trouvoient advantageux pour leur ordre, plusieurs exemples.

Le pape Honoré II mourut le 16 février 1130, le lendemain fut esleu Innocent II, lequel avant que de se bien establir et pourvoir à l'église se fit chef d'une armée, qu'il conduisit contre Roger duc de la Pouille. La fortune au commencement favorisa tellement son entreprise qu'il vainquit le duc Roger en bataille rengée, le contraignant de se sauver dans le chasteau de Galuzzo, où il l'assiégea

jusques à ce que son fils Guillaume le vint dégager, ayant mis en déroute les trouppes d'Innocent qui demeura prisonnier, mais incontinent il fut mis en liberté, toutesfois le bruit de sa prison venu à Rome fut cause qu'on esleut un autre pape le 19 d'avril, lequel fut nommé Anaclet II, à cette cause Innocent n'osant retourner à Rome, tint un concile à Pise, où il excommunia l'anti-pape, puis il se retira en France, l'azile ordinaire des affligez, où il célébra un autre concile à Clermont d'Auvergne. Et là de l'advis des évesques confirma l'excommunication fulminée contre Anaclet. Les princes de la chrestienté sur ce schisme se partialisèrent d'affection. Le roy assembla les prélats de son royaume à Estampes, où sainct Bernard l'un des plus dignes hommes qui nasquit jamais au monde, deffendit la cause d'Innocent avec tant de raisons qu'il persuada l'assemblée de l'approuver, et de rejetter Anaclet, duquel néantmoins nostre duc se rendit partisan, par les menées et inductions de Gérard II évesque d'Angoulesme. Ce prélat durant plusieurs années avoit esté légat en Guyenne sous Paschal et ses successeurs, et fut l'un des premiers qui rescrivirent à Innocent, et pource qu'il refusa de continuer sa légation, il recourut à Anaclet qui lui accorda, y adjoustant la France et la Bourgongne. Le duc lui déféroit beaucoup de sorte que par ses persuasions il permit que les évesques Guillaume de Poictiers, et Eustorges de Limoges, fauteurs d'Innocent, fussent chassez de leurs siéges et autres évesques ordonnez en leur lieu, sçavoir un nommé Pierre archidiacre de Bourdeaux, de noble et illustre maison pour Poictiers : et Ranulfe abbé de Sainct-Pierre-du-Dorat pour Limoges; Girard mesme s'empara de l'archevesché de Bourdeaux par la connivence du duc, en partie corrompu par argent, ce dit Bernard abbé de Bonneval; ce qui n'a guères d'apparence non plus que beaucoup de particularitez qu'il a rédigé par escrit sur ce sujet, en la vie de sainct Bernard, en quoy il semble ne s'accorder pas bien avec ce qui se peut recueillir des missives de ce bon père, lequel durant le séjour d'Innocent en France, vint à Poictiers avec Jean évesque de Soissons, afin de divertir le duc du parti d'Anaclet, et croyans avoir gagné quelque chose sur lui s'en retournèrent. Toutefois après

leur partement favorisant derechef la cause d'Anaclet, il chassa quelques chanoines de Sainct-Hilaire. Cela fut cause que sainct Bernard rechercha tous moyens pour le réduire, jusques à employer Hugues II duc de Bourgongne, qui rescrivit au duc qui lui estant si estroictement conjoint de sang et d'affection, il n'avoit peu plus longuement dissimuler son erreur. Si quelqu'un du menu peuple se fourvoye du droict sentier, le péril en tombe sur lui tout seul, mais la faute du prince en enveloppe plusieurs, et nuit à tous ses sujets sur lesquels Dieu ne les a pas constituez pour les perdre, mais pour les régir et conserver; que c'est merveille comme un si prudent et sage prince qui a rendu tant d'excellens tesmoignages de service envers l'église ait esté si subtilement pipé qu'on l'ait porté à quitter et abandonner sa mère en une saison si périlleuse, et où elle a plus besoin de lui qu'elle n'eut jamais, puisque les roys en général qui sont naturellement curieux et jaloux de leur honneur, et l'église universelle qui ne respire que le salut des âmes, ont approuvé Innocent, il lui sera honorable et salutaire de le reconnoistre pareillement pour vicaire de Sainct-Pierre, et chef de la religion chrestienne, dont il le prie, et conjure par l'amitié, et parentelle qui est entre-eux. Sainct Bernard au mesme temps escrivit au duc une lettre pleine d'affection et d'ardeur, où il déclare combien il avoit receu de contentement de son voyage de Poictiers, l'espérance qu'il en avoit rapporté pour faire la paix de l'église au grand contentement de toute la chrestienté, s'ébahist de son subit changement en pis, et de ce qui s'est passé à Sainct-Hilaire; quels charmes lui ont ensorcelé les yeux le divertissant du chemin de vérité et de salut, que quiconque en est l'autheur, Dieu juste juge lui en fera souffrir la peine, souhaite ceux-là estre retranchez qui lui causent ce trouble, le prie et supplie qu'il revienne, afin que lui aussi ne soit retranchez avec eux, le conjure de se réunir pour ramener ses amis à la paix, et le clergé à l'église, afin qu'il ne provoque point celui qui est terrible, et qui oste l'entendement aux princes, et est formidable à tous les rois de la terre; nonobstant cela, le duc persévéroit tousjours. Bernard de Bonneval adjouste, que sainct Bernard et Geo-

Chop., *lib.* 3, *de doman. tit.* 3, *num.* 8, p. 424, fait mention de cette épistre, et en son discours pesle mesle et confond tout.

26

froy évesque de Chartres, légat en Guyenne pour Innocent, entreprirent un second voyage vers lui, et prirent jour pour conférer ensemble en la ville de Parthenay, où ils exploitèrent si bien qu'ils le gaignèrent du tout, et lui réconcilièrent l'ancien évesque de Poictiers qu'il restablit en son siége ; par ce moyen toute la Guyenne se vid hors de trouble et de schisme, sauf que Gérard d'Angoulesme ne pouvoit se rendre jusques à ce qu'estant tombé malade, et prest de sa fin il reconnut son offense, s'excusa de ce qu'il avoit pensé bien faire, et en pleurant amèrement rendit son esprit à Dieu un jour de dimanche, avec grande contrition ayant le jour précédant célébré la messe et communié, selon qu'atteste l'annaliste des gestes des évesques d'Angoulesme : quoy que l'abbé Bonneval dise qu'il ait esté suffoqué de mort subite en son lict, tout enflé par une juste punition de Dieu, sans avoir eu le temps de se confesser et communier, et qu'en cet estat il rendit l'âme, qui est un jugement un peu hardiment prononcé pour un abbé : mais on remarque d'ordinaire en lui et en ses semblables trop d'excez en leurs narrations, lequel ne procède pas tant de malice que de zèle inconsidéré ; qui n'est rien en comparaison de ce qui a esté pratiqué depuis ce siècle-là, mesme au fait de cette histoire, qu'on a tellement embarassé et brouillé de fables que c'est honte d'en souffrir les livres estre mis en lumière. Or l'évesque Gérard mourut l'an 1131 avant juillet, qui est un tesmoignage que le schisme du duc de Guyenne avoit pris fin dès auparavant, suivant le propre discours de l'abbé de Bonneval, et par ainsi il ne dura pas l'espace d'un an et demi, et cependant les chartres estoient dattées du papat d'Anaclet, il s'en trouve une de cet an là, par laquelle le duc donna au monastère de Sainct-Jean, son hostel et maison, places et fossez, scis vis-à-vis d'iceluy, que lui et ses prédécesseurs, avoient accoustumé posséder, et confirmé les droicts et coustumes que les religieux souloient lever sur la ville, lors bourg ; leur octroyant ce privilége que tout malfaicteur accusé de quelque crime que ce fust pourroit se retirer à franchise en leur cour, sans qu'il en peust estre tiré non plus que de l'église, fit ce don en plein chapitre du convent en la main de Hugues esleu abbé, en consi-

dération de ce qu'un jour de la célébrité de sainct Jean-Baptiste, il avoit violenté les religieux et converti les offrandes à son profit, dont il s'estoit repenti devant eux, et sortant du chapitre en leur présence et de leurs barons, s'en seroit allé pour satisfaction nuds pieds les verges en main jusques à l'autel de l'église en grande humilité ou prosterné à genoux demandant pardon à Dieu, déposa sur l'autel la chartre de cette donation après l'avoir sous-signée, et fait approuver par les seigneurs de sa suite, entre lesquels sont nommez Aldebert abbé de Luçon, et quelques religieux. Ranulfe évesque de Limoges, Mangot vicomte de Mello, Guillaume sire de Mauzé, qui depuis fut gouverneur de Poictou durant le voyage d'Aliénor et du roy Louis en la Palestine, Pierre sire de Fors, Hugues sire de Pons, et Hugues Tirol du règne du roy Louis en France, Anaclet II, pape; Gérard évesque d'Angoulesme et légat de l'église de Rome, Guillaume Gardrat évesque de Saintes, l'an 1131 le seing du duc monstre qu'il prenoit qualité de fils de la comtesse de Tolose, mais qui fut sa femme, ou de quelle maison, les historiens ne s'en accordent pas : les uns disent qu'elle avoit nom Jeanne, les autres Blanche, d'autres qu'elle estoit de la maison de Navarre; il est certain qu'elle s'appelloit Ænor, dont deux chartres l'une de Saincte-Radégonde et l'autre de Sainct-Hilaire-de-la-Celle de Poictiers font mention. Le duc en eust un fils surnommé Guillaume le Courageux ou le Hardy, lequel prédécéda son père qui eut aussi deux filles, Aliénor et Alix ou Pernelle. Roger de Houêden, historien anglois, donne un autre frère à Aliénor du nom de Joscelin, il faut ou qu'il fust frère de mère ou bastard, autrement il eust succédé au comté de Poictiers et au duché de Guyenne. Quelques-uns lui donnent encores un autre frère nommé Aymar, perclus et impotent de jeunesse qu'ils font estre la souche des comtes de Valentinois et Diois, nonobstant que nous ayons monstré que cette famille-là est issue des comtes de Poictiers, beaucoup plus anciennement qu'ils ne disent pas : aussi cette fable est inventée depuis trente ou quarante ans en çà, pour en chasser un autre qui se rapportoit au comte Raimondin et à la fée Méluzine, en quoy du moins y a quelque vaine délectation, et chastouillement

d'oreilles à oüir raconter des charmes et actions surnaturelles qui ne peuvent offenser ny nuire à personne, au lieu que l'autre narration, outre la lourderie et faute de sens, elle tient de l'impudence et de la malignité. Car en effect c'est accuser Aliénor et ses successeurs d'injustice et d'usurpation, et pécher volontairement contre la vérité. Or le duc voulut faire un voyage en Compostelle, où lui et les ducs ses prédécesseurs avoient une singulière dévotion à Sainct-Jacques; avant partir, comme s'il eust deviné en mauvaise part de sa santé et de sa vie, disposa de ses affaires et de sa dernière volonté par un testament qui se trouve à Montier-Neuf de Poictiers: car celui qui est inséré ès mémoires publiez sous le nom de la Haye lieutenant de Poictou, lequel est faux et controuvé, comme le reste du livre auquel il est incorporé, il est certain toutesfois qu'il avoit advisé de donner en mariage l'infante Aliénor sa fille aisnée au jeune roy Louis, fils de Louis le Gros, lui laissant en dot toutes ses terres et seigneuries; estant accueilly de maladie sur le chemin, il confirma ce testament et mourut le 11 avril de l'an 1137, avant arriver à Sainct-Jacques où il fut porté et mis en sépulture devant le grand autel. Puis les barons de sa suite retournèrent en cour, où ayant fait entendre au roy Louis le Gros le déceds de leur seigneur et sa dernière volonté, il l'accepta volontiers, et à cette fin fit dresser un bel équipage pour son fils, qu'il envoya en Guyenne en la ville de Bourdeaux où l'infante résidoit. Le jeune roy estoit accompagné de cinq cens seigneurs et chevaliers, entre lesquels sont nommez Raoul comte de Vermandois, cousin germain du Gros, lequel espousera cy-après Pernelle de Guyenne, et Thibaud, comte palatin de Champagne et de Brie, et le sage abbé Suger. Le mariage accomply en présence des barons de Gascongne, Saintonge et Poictou, le roy receut les hommages de Guyenne, et emmena la reine à Poictiers où ils arrivèrent durant les chaleurs de l'esté au moins de juillet avec grande réjouissance du peuple de la contrée. Le premier jour d'aoust ensuivant, le vieux roy décéda en la ville de Paris, le 30 de son règne, et le 60 de son aage; tellement qu'Aliénor se vid reine de France. Paul Æmile remarque que ce mariage fut ap-

prouvé de tout le royaume avec un grand applaudissement pour veoir réunies de si grandes seigneuries, qui eussent esté capables tombans en mains estrangères, de causer beaucoup de maux et de ruines, ce qui sera trop vérifié par les événemens qui suivirent le divorce. Deux ordres de religieux, les hermites Augustins et les Guillemites, vulgairement appellez Blancmanteaux, tiennent que le duc ne mourut pas l'an 1137, mais seulement que s'estant jetté sur les méditations de ses péchez et offenses, surtout pour avoir fomenté le parti d'Anaclet contre le pape Innocent, fut trouver un bon hermite, pour lui demander conseil de sa pénitence, lequel se défiant que ce fust une feinte, le renvoya à un second (ils ne les nomment point, ni les endroicts de leurs demeures), cestui-cy après avoir oüi et sondé le duc, lui ordonna une assez dure pénitence : car il attitra un serrurier par lequel il se fit vestir d'une cotte de maille, qui fut rivée sur sa chair nue, et attachée avec sept chaisnons ou bandelettes de fer, puis prenant trois autres bandes de fer larges de deux doigts, de l'une lui en fit faire comme une couronne autour de la teste, sur laquelle les deux autres furent entre-croisées, tout cela juste à la mesure de la teste, bien serré et cloué, afin de le porter le reste de ses jours, vivant en prières et oraisons retiré du monde; cela fait, il entreprit le voyage de Sainct-Jacques, où estant arrivé en cet équipage, il se découvrit à un Albret son serétaire, son maistre d'hostel et son valet de chambre. (Mais comment le duc pouvoit-il céler ces larges bandes de fer qu'il avoit autour de la teste? Comment cette cotte de maille? Ne s'en apperceut-on point au liet, ou changeant de linge, sur le chemin) leur déclarant son intention estre de faire le mort. Ils en sèment donc le bruit, et supposent dans le cercueil un fardeau qu'ils ensevelirent, lui cependant se déroba secrètement, et fut visiter le pape Innocent à Rome, auquel il se fit connoistre, receut sa bénédiction, et lui ordonna de se retirer par devers le patriarche de Hiérusalem, qui l'absoudroit de son excommunication, ce qu'il fit. Il sçavoit bien le chemin, car il avoit fait le voyage deux fois à ce qu'ils disent; le patriarche lui ordonna de demeurer neuf ans dans une grotte qui fut faite derrière l'entrée des murailles

de son palais, où il demeura renfermé en très grande repentance, et abstinence de boire et de manger. Ses parens et amis en eurent le vent, l'allèrent trouver là, essayèrent de le ramener au monde, mais en vain; ne fut-ce point ce qui mena outre-mer le roy Louis le Jeune, et sa fille Aliénor l'an 1147, car les historiens pouvoient s'y estre trompez, en assignant une autre cause de leur voyage; se voyant découvert et visité de toutes parts (cecy ne ressent-il point le roy Carloman retiré au mont Soracte?) Il quitta la Palestine, fit un voyage en Toscane, et passant près d'un chasteau assiégé par les Luquois, il s'offrit à les servir, dequoy il devint aveugle, puis recouvra la veue après sa repentance, et retournant en Hiérusalem, demeura deux ans dans un désert, et de là visita derechef Sainct-Jacques en Galice, puis repassa dans la Toscane en la forest Lyvalie, aujourd'huy Lupacano, où il dressa un hospital et congrégation d'hermites, lesquels s'estans débauchez, il fit un voyage en France, restaura l'ordre des frères hermites de Sainct-Augustin, fut fondateur des Guillelmites qu'il réduisit des hermitages aux villes et citez, retourna en Toscane à Buriano, au territoire de Pise, où il enseigna les vertus et propriétez de l'Agrimoine, garissant des maladies incurables, laquelle à cause de lui on appelle l'herbe de Sainct-Guillaume en ce païs-là : enfin sa dernière demeure fut en une vallée déserte, dit lors estables de Rhodes, aujourd'huy Malvant, distant de Chastillon de la Pescherie environ une lieue et demie: l'an 1155 il y fit bastir un hermitage où estant entré fit mourir un merveilleux dragon, et fit plusieurs autres miracles, et finalement mourut le 10 février 1157, et depuis canonisé l'an 1202, selon Meier en son histoire de Flandres. Voylà les principaux poincts de la vie de sainct Guillaume qu'on présuppose avoir esté duc de Guyenne père d'Aliénor. Mais il y a tant de choses à redire là-dessus, que le cardinal Baronius (juge qu'on pourroit en cecy soupçonner plus indulgent que suspect) a eu bonne raison de révoquer l'histoire en doute : joint que la vie que Surius a publiée sous le nom d'un Théobaldus évesque d'un lieu qu'on ne sçait pas, celle de Pierre de Natalibus, celle de la grande légende dorée de la correction de maistre René Benoist, celle de

Sanson de la Haye religieux de l'ordre des Blancsmanteaux, celle de Baptiste Cavalcantini Florentin, ce qu'en ont escrit Volaterran, Pamphilus et autres, sont tellement différentes et remplies d'absurditez, qu'on pourroit penser qu'ils ont pris plaisir à se contrarier et à feindre des impiétez et vilénies, pour les attribuer à cet excellent et dévot seigneur. Ils le confondent avec son père; et les salétez que le Moyne de Malmesburi a inventé contre le père, ils les détournent sur le fils; et au contraire ce qui se doit blasmer au fils ils en noircissent le père, puis ils en forgent un géant, duquel Cavalcantini a veu les ossemens, la cotte de maille et chesnons qui l'attouchoient; un lestrigon ou gourmand, qui dévoroit et mangeoit plus que huict personnes, et faisoit un idole de son ventre, un fier-à-bras et violent, qui n'avoit de règles que ses passions tyranniques, un paillard et adultère, voire un incestueux, qui a ravi de force la femme (les plus modestes disent) d'un sien proche parent, les autres qui sont moins scrupuleux, et qui possible n'en eussent pas fait conscience en leur particulier, disent de son propre frère. Bref pour monstrer un plus grand effect de la puissance de Dieu en sa conversion et pénitence, ils le dépeignent d'autant plus meschant et détestable. Nous ne disons pas cecy pour soustraire aux Augustins leur restaurateur, ni aux Blansmanteaux leur patron et fondateur, mais à ce qu'inspirés d'un esprit pacifique ils assoupissent les disputes et contentions qu'ils ont excitées entre-eux sur ce sujet, qui ne les regarde en façon du monde. Ils doivent considérer que la qualité et condition grande ou petite entre les hommes, est indifférente devant Dieu, et leur doit suffire que leur ordre ait été institué par un personnage de bonne et saincte vie, quoy que ni comte ni duc, et que l'église et les fidelles chrestiens l'ayent approuvé, sans tascher par feintes pensées de le rendre plus recommandable sous prétexte d'un fondement si fragile, que celui qui est appuyé sur les grandeurs et puissances terriennes. Ce n'est pas de cet heure, ni en la seule Italie que les hommes ont appris de sanctifier ceux qui leur font du bien. De là sainct Guillaume le Piteux duc de Guyenne et comte de Provence, fondateur de Cluny l'an 879, et si encores ce tiltre de Provence,

et la datte sont faux. De mesme source procède ce sainct Guillaume duc de Guyenne et comte de Provence, qui se fit religieux après avoir combattu vaillamment contre les Sarrasins et en avoir rapporté de belles victoires, et qui mourut l'an 806 durant le règne de Charle-magne, au lieu qu'il faut dire que Guillaume III, duc d'Occitaine ou Languedoc, et comte de Provence défit les Sarrasins du Fraxinet, puis bastit un monastère et prit l'habit de religieux de l'ordre de Sainct-Benoist, par les mains de Mayeul abbé de Cluny. Néantmoins vous voyez le désordre et l'erreur, où nous ont plongé ces mauvais historiens : Durant ce siècle-là et autres suivans, les grands seigneurs avoient de coustume de mourir en l'habit de religieux ; les monastères où ils sont décédez voulant s'en prévaloir et en tirer du lustre les ont fait saincts ; ainsi Guillaume Teste-d'Estoupe, duc de Guyenne II du nom, pour estre mort en cet estat au monastère de Sainct-Cyprien faux-bourg de Poictiers est réputé sainct. Ce n'est pas l'ayeul de Guillaume IX, qu'ils disent le V, mais son quadrisayeul : et Guillaume III, qui décéda pareillement en l'abbaye de Sainct-Maixant en a gaigné un pareil advantage. Albert Crants fait encores mention d'un autre duc de Guyenne, appellé Guillaume, instituteur d'un ordre de religieux, lequel a esté canonisé. Comment les estrangers ne seroient-ils aveugles en l'histoire de nos ducs, puisque nous mesmes qui sommes nez, eslevez et envieillis dans les terres de leur obéissance, ni voyons rien non plus qu'au milieu des ténèbres ; il faut reconnoistre en cela nostre ignorance, et vaut mieux en user ainsi que confondre tout, et qui pis est adjouster à la lettre, et de propos délibéré controuver des fables, et penser honorer Dieu par un faux honneur : c'est tromper sa conscience et le monde ; tendre des filets pour surprendre les simples et idiots, dont il faudra quelque jour rendre compte. Ainsi mourut Guillaume IX duc de Guyenne, le dernier en France en ligne masculine de la souche des anciens ducs ; fils de Guillaume VIII et non simplement cousin, comme a voulu feindre Claude Seissel, voulant défendre une bonne cause par de mauvais argumens ; De ses deux autres frères, l'un Henry devint prieur de Cluny, l'autre Raimon, establit sa fortune en la

Palestine, et laissa une glorieuse et puissante lignée dont sera parlé cy-après, ayant premièrement touché comme en passant la fortune d'Aliénor et de sa sœur Pernelle, pour mettre fin à cet œuvre.

LOUIS LE JEUNE,

ROY DE FRANCE,

COMTE DE POICTIERS, DUC DE GUYENNE.

CHAPITRE TRENTE-HUITIEME.

SOMMAIRE.

Divorce entre Raoul comte de Vermandois et Éléonore son espouse. — Ives cardinal, par le commandement du pape Innocent, excommunie Raoul. — Le roy Louis fait la guerre au comte de Champagne. — La proximité d'entre luy et le comte de Vermandois. — L'absolution du comte avec cautele du pape. — Le roy force Vitry-le-Partois, brusle l'église. — Le roy fait vœu de faire le voyage du levant. — Le sentiment des historiens sur ce sujet. — Belle-Forest noté. — Serment du roy violé. — Fait vœu d'aller en Terre Saincte. — Son voyage et de la reine. — Bon accueil que Raimon prince d'Antioche fit au roy. — Le roy refuse secourir Raimon. — La vengeance qu'en prit Raimon principal motif de la dissolution du mariage du roy et d'Aliénor. — Le roy emmène la reine. — Haine entre le roy et sa femme procédant de jalousie. — Le retour du roy en France. — Enfans du roy. — Thibaud comte de Champagne disgrâcié. — Consanguinité du roy et d'Aliénor, cause de leur séparation. — Séparation jugée. — Les deux filles du roy demeurent légitimes. — Leurs mariages. — Les diverses pensées et opinions des historiens sur cette séparation. — Parenté du roy avec Aliénor. — Le degré expliqué. — Maurienne est Savoye, et Morini est Ponthieu. — Retraicte d'Aliénor en Guyenne. — Thibaud comte de Blois et Geofroy de Plantegenet s'efforcent de l'espouser. — Elle se retire à Poictiers. — Henry I comte d'Anjou l'espouse. — Le roy Louys ne trouve pas bon ce mariage. — Pourquoy est-il appellé le Jeune. — La reine Aliénor demeura duchesse de Guyenne. — Erreur de Cujas qui tient la Guyenne fief masculin.

Le mariage du roy Louis et d'Aliénor infante de Guyenne eut un assez heureux commencement pour l'affection mutuelle qu'ils

s'entre-portoient. Pernelle n'estoit pas mariée. Raoul comte de Vermandois, séneschal ou grand maistre de France, qui avoit le germain sur le roy, fit divorce avec son espouse Éléonore, Onuphre la nomme Pernelle, pour prendre l'autre à femme l'an 1142, quoy que Belle-Forest ait advancé que le mariage en fut solemnisé dès l'an 1137, en la ville de Bourdeaux. Yves cardinal par le commandement du pape Innocent II, et à l'instance du comte Thibaud, excommunia le comte de Vermandois, et suspendit les évesques qui avoient connu du divorce. Le roy affectoit si fort cette affaire qu'il en meut guerre contre le comte de Champagne, et le réduisit au point de jurer que non seulement il essaieroit de faire lever l'excommunication, mais aussi qu'il l'obtiendroit. Il faut bien dire que la répudiée le touchoit de proximité de sang. Onuphre, personnage incomparable en l'histoire, tient en son quatriesme livre des princes d'Italie, qu'elle estoit sœur d'Alix, troisiesme femme du roy, par ainsi fille de Thibaud, ce que nous ne trouvons nulle part, et la grande chronique de France l'appelle sa cousine seulement. Tant y a que l'absolution du comte de Vermandois fut obtenue avec beaucoup de peine et de difficulté, et avec cautelle, du pape, qui retenoit dans son âme de procéder à nouvel interdit, si tost que le comte de Champagne serait dégagé de sa promesse, et mis à couvert de la rancune du roi; et de fait il l'exécuta comme il l'avoit proposé. Le roy qui sentit la tromperie, marry qu'on se jouast de lui s'en adressa contre le comte de Champagne, et força Vitry-le-Partois dont l'église fut bruslée, avec treize cents personnes. L'on dit qu'aux nouvelles qu'il en eut il en pleura à chaudes larmes, et qu'en expiation il voua le voyage du levant. Mathieu Paris et Robert du Mont rapportent ces excommunications contre le roy sur ce sujet de l'élection d'un Pierre en archevesque de Bourges, qu'il refusoit d'accepter. Toutesfois il est aisé à voir par le discours de plusieurs lettres de sainct Bernard, les grandes chroniques de France, celle de Tours, et plusieurs autres, avec celle de Nangis, que c'est une calomnie des partisans d'Angleterre, quoy que Vignier les ait suivis : car quant à Belle-Forest son authorité n'est de telle importance qu'il faille s'a-

Plusieurs comme François de l'Alouette, ont escrit que le comte de Vermandois fut excommunié pour avoir délaissé Pétronille sa femme, fille du duc de Guyenne, ils s'abusent en l'histoire.

muser à le refuter. Mais nous ne voulons pas nier que l'eslection de l'archevesque de Bourges, faite contre le gré du roy, ne le rendist plus affectionné en cette guerre, pource que le comte Thibaud supportoit l'archevesque contre lui, et favorisoit l'intention du pape : mais que le royaume ait été pour ce sujet mis en interdit, c'est pourquoy nous ne sommes pas d'accord. Et Mathieu Paris monstre bien la fourbe quand il attribue cela au pape Eugène III, l'an 1146 veu que tout cecy s'est démeslé l'année 1143 et la suivante, du temps d'Innocent II. Davantage on ne sçauroit désirer un meilleur traict de roman que ce qu'il adjouste, que le roy indigné de l'injure et offense à lui faite par cette eslection, il fit serment sur les sainctes évangiles, pour cet effect proposées en public, que de son vivant l'archevesque ne mettroit le pied dans la ville de Bourges, et néantmoins depuis il le consentit, à la persuasion de sainct Bernard, et pour demeurer quitte de son parjure, il fit vœu d'aller en la Terre Saincte. Comme si l'incendie de Vitry et la mort de tant de personnes, ou la ruine d'Esse en la Mésopotamie prise par les Turcs, avec la perte d'un nombre de chrestiens ne donnoient pas un plus légitime fondement à une si grande entreprise qu'un parjure, duquel sainct Bernard eust esté garend. Or le roy et la reine, et plusieurs princes et seigneurs du royaume, se croisèrent à Vezelay durant les festes de Pasques, et commencèrent leur voyage d'outre-mer le 30 de juin, 4 jours après la Pentecoste, de l'an 1146, passèrent en Antioche l'an 1149, où le prince Raimon I, oncle paternel de la reine, les recueillit magnifiquement. Durant leur séjour en la ville, le prince voulut persuader le roy à lui prester ses forces contre les Turcs, qui lui occupoient quelques places, et conceut un tel dépit du refus, qu'il excita la reine à mespriser son mary, et sous prétexte de parenté qu'elle apprit estre entre eux entre le tiers et le quart, déclara que pour le salut de son âme, elle ne pouvoit plus librement coucher avec lui, et désiroit la dissolution de leur mariage. Le roy bien ébahy jugeant qu'il avoit besoin d'user d'artifices pour éluder ce dessein, estant d'ailleurs merveilleusement amoureux de la reine, dit qu'il le vouloit bien, mais qu'il en falloit avoir l'advis et le

consentement de son conseil et des barons de France ; et là-dessus trouva moyen de faire sortir la reine de nuit et à la faveur des ténèbres et de quelques intelligences, sans prendre congé du prince Raimon, suivit la route de Hiérusalem. L'offense demeura gravée bien avant dans le cœur de tous deux, quoy qu'ils s'efforçassent de le dissimuler. Depuis ce temps là le refroidissement de leur amour conjugale ayant esté fomenté de nouveaux mespris, parvint à un tel comble que le roy fut dès lors en volonté d'entendre à la dissolution de son mariage, de quoy il fut diverti par les lettres du sage abbé Suger, régent du royaume, qui lui conseilla de surçeoir jusques à son retour de deça, où il arriva l'an

Cette haine sourde au commencement prit de si fortes racines à la longue, et s'augmenta de sorte par diverses occasions, mesme de jalousie, que le roy se résolut de se séparer d'avec sa femme, quoy qu'il en eust deux filles, dont l'une estoit née depuis leur retour du levant; néantmoins avant que d'en venir là, il fit un voyage en Guyenne, où il convia le comte Thibaud de Champagne qui s'excusa, et à cette cause encourut la disgrâce de sa majesté; laquelle exécuta son dessein, et ostans les garnisons des villes et chasteaux de Guyenne, les emmena delà Loire. Cependant il avoit donné ordre pour l'assemblée d'un concile des prélats de son royaume, en la ville de Baugeney par la permission du pape, afin d'adviser sur son divorce : enfin le mardy de devant Pasques-Fleuries de l'an 1152, la consanguinité jurée par le roy, et vérifiée par tesmoins, les parties furent séparées, et permis à elles de se marier où bon leur sembleroit : Marie et Alix demeurèrent légitimes, la première espousa depuis Henry comte de Troyes; et sa sœur, Thibaud le bon comte de Blois. Guillaume de Neubrige, ancien autheur et proche du temps, tesmoigne qu'Aliénor ne fut pas moins contente du divorce que le roy, parce qu'elle se desplaisoit en ses mœurs peu agréables, se plaignant avoir espousé un moyne, non un roy, ce qui a bien apparence, veu que les premiers motifs de la séparation venoient de sa part, et les avoit fait esclater en la ville d'Antioche. L'on ne sçauroit s'imaginer les impostures qui ont esté inventées et escrites sur ce divorce au pré-

judice de cette illustre princesse, de l'honneur du roy Louis et de la piété du pape; les uns supposent qu'elle devint amoureuse de Saladin, et qu'en sa faveur il délivra quitte de rançon un Saldebreüil qui ne fut jamais en nature: comme aussi Saladin ne fut de long-temps après roy d'Egypte, au rapport de la chronique des caliphes, que le sieur Joseph de la Scala a retiré des escrits d'Abraham Zaçuti de Salamanque. Les autres qu'elle essaya de se dérober pour aller trouver ce prince sarrasin; mais fut arrestée dans son bateau par un chevalier François, un autre a escrit qu'elle fut diffamée d'adulère avec un infidelle et de race de diable, entre les autres il y en a un impudent en toute extrémité nommé Girard, qui ne fait point de difficulté de l'appeller paillarde, desbordée, tenant boutique ouverte à tout le monde, et que le roy de honte de confesser sa misère prit le prétexte de parenté, pour rompre honnestement son mariage, combien qu'il n'y en eust point en degré prohibé: mais le pape conniva avec lui, qui dist le mot en l'oreille des évesques, qui sont termes de gens impies et sans religion, comme si le roy, le pape et les évesques, eussent voulu abuser des sacremens de l'église, pour couvrir un malefice digne de punition exemplaire: ils osent denier cette parenté, nonobstant que les autheurs du temps en demeurent d'accord avec sainct Bernard, qui est un tesmoin sans reproche, et d'autant plus croyable qu'il en parle plusieurs années devant le voyage d'Asie, et en une saison que l'amitié du roy et de la reine estoit en sa plus forte vigueur, à sçavoir l'an 1142 ou 43, traictant de l'excommunication du comte Raoul de Vermandois à cause de son mariage, et de Pétronille de Guyenne sœur de la reine; en un point seulement il semble différer des autres autheurs, qu'il désigne leur parenté du tiers au quart degré, disant qu'ils s'attaignoient de consanguinité presque au tiers degré; où les autres disent nommément au quart, ce qui est aisé à concilier, parce que ceux-cy parlent selon une règle du droict canonique, qui veut qu'en question de deux parents, desquels l'un est descendu d'un degré, on compte par le plus proche; mais de particulariser cette consanguinité, c'est ce qui est difficile, ne se trouvant rien parmi les escrivains qui nous

Abraham Zacuti, Salmantic. apud Scalig., lib. 2, canon. Isagog.

puisse aider, les uns la déclarans d'une façon, les autres d'une autre. Les uns qu'une fille de Philippes I, sœur de Louis le Gros, tante du roy Louis VII, fut femme de Raimon comte de Tolose, et que d'eux vint Aldéarde ayeule d'Aliénor; comme aussi qu'Imbert, comte de Terouenne, avoit espousé une tante paternelle d'Aliénor, et d'eux estoit issue Alix femme de Louis le Gros, mère de Louis VII et cousine germaine d'Aliénor, en quoy il y a plusieurs erreurs: car par ce moyen on confond Maurienne qui est Savoye, et Morini, qui est Ponthieu, estant certain que la reine Alix femme de Louis le Gros, estoit fille d'Humbert comte de Maurienne. Puis Aldéarde estoit bisayeule et non ayeule d'Aliénor, ny fille de madame Constance de France femme de Raimon, ayeul du dernier Raimon comte de Tolose, lequel ayeul, et Aliénor estoient entre le tiers et le quart. Autres disent que l'ayeul d'Aliénor avoit espousé une sœur du roy Louis VII, et que la mère du roy estoit sortie de l'ayeul d'Aliénor qui est mesme chose. Pour accorder cela et trouver la vraye parenté, il est besoin prendre pour fondement le degré que sainct Bernard a déclaré, et par ainsi il se trouvera qu'Aldéarde, bisayeule d'Aliénor, estoit sœur de la femme de Humbert comte de Maurienne, et conséquemment tante de la reine Alix mère du roy Louis VII, tellement que le roy et le père d'Aliénor estoient issus de germains, et au tiers degré de consanguinité. La reine estant descendue d'un demi degré, qui est-ce que sainct Bernard veut signifier disant que le roy et elles estoient cousins presque au tiers degré, et cela n'empescheroit pas que le marquis de Suze fils du comte Humbert n'eust espousé Agnès de Guyenne, sœur du duc Guy-Geofroy mary d'Aldéarde, et bisayeul d'Aliénor, comme veut Philebert de Pingon. Car ce n'est qu'une alliance réciproque et mutuelle, prise entre les deux maisons. Or, la séparation faite, Aliénor que plusieurs barons de ses sujets estoient allez trouver, voulut se retirer en Guyenne, et passant à Blois, le comte Thibaud qui depuis fut son gendre, essaya de l'espouser par force et de fait il eust effectué son dessein, sinon qu'elle trouva moyen d'eschaper de nuit et gaigna la ville de Tours, où elle receut encore une autre traverse: car le comte Geofroy Plan-

tegenet fils de Geofroy IV dit le Bel, et frère puisné de Henri I, comte d'Anjou, lequel estoit simple seigneur de Chinon, Loudun et Mirebeau, tenta pareillement de l'espouser, et à cette fin lui dressa une embusche au port de Pilles en intention de la ravir: mais advertie par ses anges (ce dit le chanoine de Tours) c'est-à-dire, qu'en ayant eu advertissement par gens exprès, elle prit un autre chemin et finalement se sauva dans la ville de Poictiers, vers la feste de la Pentecoste ensuivant. Henry I, comte d'Anjou, le Mayne et la Touraine, duc de Normandie, la recercha en mariage auquel elle condescendit, c'estoit un jeune seigneur, un peu rousseau, de grande beauté et d'un magnanime courage, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre et d'Irlande, de par sa mère Mahaut fille aisnée du roy d'Angleterre, laquelle veufve de Henry I empereur, avait espousé Geofroy Plantegenet père de cet Henry. Le roy Louis ayant sceu le mariage de la princesse ne fut pas à se repentir de lui en avoir laissé la liberté, et en conceut une haine mortelle contre Henry. Aucuns pour blasmer sa faute ont volontairement péché contre la vérité de l'histoire, disans que pour ce divorce fait trop à la légère qui lui importoit de plus du tiers de son royaume, il en fut surnommé le Jeune, car ceux qui l'ont ainsi escrit sçavoient assez qu'on l'appelloit le Jeune, à la différence de son père, avec lequel il régnoit portant un pareil nom, mesmes il se trouve des chartres de lui de l'an 1137, où il se donne le tiltre de jeune, avant le déceds de son père, telle est la chartre de lui pour l'archevesque de Bourdeaux. Comme aussi la Guyenne demeurant à la reine Aliénor après la séparation, tesmoigne que le docteur Cujas sans raison, a laissé par escrit que la Guyenne estoit fief masculin, dont les femmes n'estoient capables, sous couleur qu'après le déceds du duc Guillaume IX, père d'Aliénor, le roy Louis le Gros l'avoit mis en sa main, et allègue là-dessus l'abbé Suger pour garend. Toutesfois il ne se trouva point que Suger ait escrit ce qu'il dit; mais un autheur incertain qui a poursuivi les gestes du roy Louis VII.

Olgaray, historien de Foix, lib. I, pag. 66, adjouste que Roger IV dit Bernard le Gros, comte de Foix, l'accompagna jusques-là par commandement du roy, et que par tout le chemin elle n'entretenoit son train que de menaces contre l'authorité et la puissance du roy.

FIN.

TABLE SOMMAIRE.

CHAPITRE PREMIER. — Naissance de LOUIS et CLOTAIRE, bessons, enfans de Charles-Magne. — Duché de Guyenne érigé en royaume, dont LOUIS est couronné roy. — Abbon faict comte de Poictiers, et autres comtes mis ès villes de Guyenne, appelez marquis et ducs, abbez-marquis, et abbez-comtes. — Leur origine. — *Mallobergum*, Maubergeon de Poictiers. — Mort de Clotaire, et sa sépulture. — Faulse généalogie d'Abbon.

CHAPITRE DEUXIÈME. — Mort de Charles-Magne. — Théodal, l'un des quatre palais royaux de Guyenne. — Norbert evesque de Riez; et Ricuin, comte de Poictiers. — Dignité de comte. — Erreur des autheurs Allemans.

CHAPITRE TROISIÈME. — Normans. — Présage de Charles-Magne. — Isle de Bouin pillée. — Isle de Héro, à présent Noirmoustier, abandonnée. — Renaud, comte de Poictiers, combat les Normans. — Le corps de S. Fulbert tiré de Noirmoustiers, porté en divers endroits, et finalement en Bourgongne. — Mort de Pépin I, roy de Guyenne. — Ses enfans. — Divisions entre ses vassaux. — Hébroin, evesque de Poictiers, abbé de Saint-Germain, archichapelain du Palais. — Glanafolium. — Abbaye de S. Maur sur Loyre. — Droit de Patronage. — Guyenne divisée en trois. — Sacre du roy Charles le Chauve. — Bataille de Fontenay. — Le comte de Poictiers tient le parti de Charles, fait comte de Nantes, est tué en une rencontre. — Ses enfans.

CHAPITRE QUATRIÈME. — Bernard, comte de Poictiers, et son frère Hervé comte d'Auvergne, tuez en une bataille. — Biléchildis femme de Bernard, leurs enfans et alliances. — Argentré suppose un Beggo comte de Poictiers. — Jugement des escrits dudit Argentré.

CHAPITRE CINQUIÈME. — Descente des Normands en Guyenne. — Leurs ravages. — Seguin, comte de Bordeaux et de Saintes, tué. — Héro ou Noirmoustiers bruslé. — Aix près la Rochelle. — Royaume de Guyenne relève de la couronne de France. — Pépin et Charles, enfans de Pépin I, prisonniers se sauvent, sont repris et tondus. — Charles, archevesque de Maïence. — Comes Arbatilicencis, comte d'Herbauge. — Ranulfe combat les Normands. — Brillac. — Monastère de Luçon bruslé. — Evesché de Luçon.

CHAPITRE SIXIÈME. — Charles le Chauve couronné roy de Guyenne, qui est érigée en duché, dont Ranulfe I, comte de Poictiers, est fait premier duc. — Cérémonies du cou-

ronnement des ducs. — Mort de Ranulfe II. — Seigneurs lais possédans abbayes. — Plainte du pape sur le comte de la Marche.

CHAPITRE SEPTIÈME. — Tuteurs administraient leur bail sous le tiltre de seigneurs propriétaires. — La majorité à 21 ans. — Origine du droit de bail et garde-noble. — Grande confusion sur le déclin du règne de Charles le Chauve en tout et principalement la distribution des charges. — Estat du gouvernement sous le Chauve. — Temps de sa mort. — Le lieu où il mourut. — Réformation de l'estat du royaume projetté par Louys son fils.

CHAPITRE HUITIÈME. — Bourges, capitale de Guyenne. — Bernard, comte d'Auvergne, se saisit de Bourges. — Différend entre lui et Frotaire, archevesque de Bourges. — Bernard excommunié. — Mort du roi Louis le Bègue. — Louis et Carlomam ses enfans couronnez roys. — Leur mort. — Eudes, comte de Paris, duc de Guyenne. — Charles, fils de Louis le Bègue, trop jeune. — Charles le Gros, empereur, son cousin, est choisi pour gouverner le royaume.

CHAPITRE NEUVIÈME. — Débat pour la tutelle du roy Charles le Simple. — Eudes sacré et couronné roy par deux fois. — Hugues comte de Bourges. — Charles IV couronné à 12 ans. — Mort de Ranulfe II.

CHAPITRE DIXIÈME. — Oncle en ce siècle est le cousin qui a le germain sur l'autre. — Eudes donne le comté de Poictou à Aymar. — Valeur de Ranulfe comte de Poictiers. — Faute d'Aventin historien.

CHAPITRE ONZIÈME. — Origine d'Aymar comte de Poictou. — Emenon et Turpion frères. — Belles qualités de Turpion. — Angoulesme rebastie. — Origine des deux maisons de Périgueux et de la Marche. — Les autheurs de ce temps abusent fort du mot *neveu*.

CHAPITRE DOUZIÈME. — Explication de la diversité qui se trouve aux tiltres de Charles le Simple. — Premier qui en la maison de Tholose a pris le nom de Rémond. — Entreveue de Raoul roy, et Guillaume duc de Guyenne. — Fondation des chanoines de Brioude en Auvergne. — Première institution des chevaliers pour l'exaltation de la religion chrestienne deue aux ducs de Guyenne. — Fondation de Cluny par le duc Guillaume. — Erreur de Platine. — Fondation de l'abbaye de Déols. — Enfans des comtes portent tiltre de comtes. — Chasteau-roux par qui basty.

CHAPITRE TREIZIÈME. — Femmes d'Edouard le Vieux, roi d'Angleterre, les enfans qu'il en eut, et leurs mariages. — Cause de la dépravation des noms propres. — Emme ou Ogino femme de Charles le Simple est une même chose. — Défense du président Fauchet. — Divers changemens de noms à quelques princes. — Le roy Lothaire et Guillaume II, Teste-d'Estouppe parens. — *Consobrinus* que signifie. — Charles le Simple, pourquoy ainsi nommé.

CHAPITRE QUATORZIÈME. — Les roys confirmoient aux enfans les villes et comtez qu'ils possédoient par leurs ancêtres. — Guerre entre le roy Louys d'Outre-mer et Hugues le Grand. — Hugues Capet fait duc de France. — Teste-d'Etouppe, que signifie ce sobriquet donné au duc Guillaume et à d'autres princes, Herbauge, Mauge, et Tiphauge. — De l'ancien hommage de Poictou.

CHAPITRE QUINZIÈME. Foulques Nerre ou le Noir. — Le comte de Périgord fit crever les yeux à Ebles, évesque de Limoges. — Grande et sévère justice de cette cruauté contre ledit comte. — Hugues Capet déclaré roy. — Pourquoy nommé Capet. — Le duc de Guyenne refuse de luy faire hommage. — Le Loudunois, et Mirebeau relèvent du comté

de Poictou. — Response notable d'Aldebert comte de Périgord. — Assignat de la duchesse Emme expliqué.

CHAPITRE SEIZIÈME. — Brosse depuis Vicomté. — Généalogie de Hugues Capet. — Le roy Robert conseillé d'espouser Berthe par les évesque de France. — Les évesques de France donnent dispense pour un mariage. — Le pape excommunie pour ce mariage le roy Robert. — Ce qui arriva ensuite. — Robert espouse Constance. — Qu'estait son père. — Provence appelée Aquitaine, pourquoy. — Le Languedoc uny à la Guyenne. — Généalogie des comtes de Tholose esclaircie. — Erreurs d'aucuns historiens sur ce sujet. — Hildebert évesque du Mans improuve les pélérinages des princes. — Fondation de l'abbaye de Maillezais.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME. — Vouvant, son origine, pourquoy ainsi nommé. — Les seigneurs dudit lieu. — Nobles qualifiez du nom des terres dont ils ne sont propriétaires. — Seigneur de Mairevant. — Comme Vouvant et Mairevant ont passé à divers seigneurs de la maison de Chabot. — Maladie populaire appellée le feu volant. — Guy, vicomte de Limoges, condamné à mort par le pape Sylvestre. — La Réole appelée Squirs. — Les trois Guyennes réunies en seul corps.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME — Drutus en Thiois, ce qu'il signifie. — Comte de la Marche. — Démolition du temple de Hiérusalem. — Voyages de la Palestine. — Emme, femme du comte Guy, enlevée par des corsaires. — Le clergé de Bourges ne veut recevoir un bastard pour archevesque. — Les dispenses n'estoient pas communes en ce temps. — Bastards promeus à l'épiscopat. — Entrées et prises de possessions des évesques de ce siècle. — Origine des charges et dignitez feudales, qui ont droit de porter les évesques à leurs entrées, barons qui portent l'évesque de Poictiers à son entrée et leurs droicts.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME. — Teste de sainct Jean, trouvée à Sainct-Jean d'Angeric. — Faux discours dans Sainct-Cyprian sur le chef de sainct Jean. — Observations sur ce fait. — Combat entre le duc et les Normans. — Election d'un évesque de Limoges qui fut investy par le duc. — Les éveschez se vendoient en ce siècle.

CHAPITRE VINGTIÈME. — Chasteau de Rancongne, de Ruffec et de Marcillac, et de ceux qui ont possédé ce dernier. — Cono et Conrad est le mesme. — Les Italiens prièrent le roy Robert de leur accorder Hugues son fils aisné pour estre leur roy. — Offres du mesme royaume d'Italie au duc de Guyenne ou à son fils, longue négotiation en suite de ces offres avec les Lombards où leur naturel est bien descrit. — Le cardinal Baronius noté sur ce fait.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME. — Généalogie d'Otte, surnommé Guillaume, comte et duc de Bourgougne, qui a esté peu connue jusqu'à présent. — Franche-Comté, par qui possédée.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME. — Mort de Hugues, roy, fils aisné du roy Robert. — Henry lors aisné dudit roy Robert. — Faute de Bodin sur cela. — Naturel estrange et violant de la reine Constance. — Elle vouloit que son puisné Robert fust préféré à son aisné Henry pour estre roy. — Les pratiques qu'elle fit pour cela, et les résistances du roy Robert qui fit sacrer Henry à Reims. — Prodige arrivé en Guyenne expliqué. — En ce temps les seigneuries s'appeloient honneurs. — Belles qualitez du duc Guillaume IV, et sa mort.

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME. — Montreuil Bellay. — Origine de la famille du Bellay. — Elie Vinet noté. — Fouques-Nerre, dit le Palmier. — Pourquoy. — Enfans des comtes

s'appelloient comtes. — Capitoles en plusieurs villes. — Trahison de Fouques-Nerre, seigneur de Saintes, pour envahir le comté du Maine.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME. — Lysois sire d'Amboise. — Lysois, nom célèbre entre les vieux François, est autant à dire que Cyrus des Perses. — Observation curieuse sur ce mot Lyce. — Pourquoy la maison de Montmorency a une Lyce pour tymbre. — Chef-Boutonne, pourquoy ainsi appelé. — Grande bataille entre le duc de Guyenne et Martel comte d'Anjou près Sainct-Jouin-de-Marne. — La taille aux quatre cas non encores en usage. — Censures des histoires de Paul Æmile et de du Haillan.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME. — Comte de Gascongne. — Duc de Gascongne. — Forme ancienne d'investir le comte de Bourdeaux dudit comté, les princes et seigneurs prenoient les bannières des églises allant à la guerre. — Phanon n'est pas un mot Thiois, ce qui s'observoit lorsque les tiltres des églises estoient perdus, tels tiltres sont suspects quant à l'histoire. — Observation notable sur ce fait.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME. — Fondation du monastère de la Trinité; et celui de Nostre-Dame de Nouzières par qui bastis. — Les monastères de Sainte-Croix, de Thalmont et de Saint-Benoist de Nanteuil par qui restaurez. — Pierre Guillaume pourquoy surnommé ACER. — Siège de la ville de Saumur. — Mort de Pierre Guillaume. — Sacre du roy Philippes. — Mariage d'Henry le Noir II, empereur de Rome, avec la princesse Agnès. — Erreur d'Aventin en son histoire de Bavière, touchant l'estat de la vie ou de la mort de Guillaume IV. — Erreur de Belle-Forest sur la généalogie d'Agnès. — Sacre d'Agnès femme de l'empereur le Noir. — Erreur de Hépidan au datte du temps de la célébration ou consommation des nopces d'iceluy empereur.

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME. — Sacre de Philippe I. — Belle-Forest repris de ce qu'il a corrompu l'acte du sacre de Philippe I. — Auvergne tenue à foy et hommage des ducs de Guyenne. — Agnès remariée avec Martel, comte d'Anjou, de rechef veuve. — Guerre entre le duc Geofroy, et les nepveux de Martel, Geofroy le Barbu, comte d'Anjou, et Fouques Rechin, pour raison de la ville de Saintes. — Prise de Saintes. — L'évesque Arnulfe chassé. — Fausse opinion d'Argentré sur l'alliance d'entre le duc et Fouques. — Rechin. — Réputation de Mathilde, première femme du duc. — Hildebrand, dit Grégoire VII cognoist du divorse du duc et d'Aldéarde. — Le pape Grégoire confirme l'excommunication d'Isambert faite par Gerhut, évesque d'Hostie. — Origine du droit d'amortissement et d'indemnité. — Chalonger que c'est. — Les donations des pères non valables sans le consentement des enfans — Diverses sortes de tradition des choses données, et la forme de faire agréer lesdites donations. — Siége et prise de la ville de Barbastio. — Siége de Mortaigne sur Gironde. — Maison de Parthenay en grand honneur. — Origine des comtes de Diois et Valentinois. — Fondation du Prieuré de Saint-Gemme de Saintonge. — Droicts des autels et cimetières, faits héritages patrimoniaux. — Réglement pour les chanoines de Sainct-Hilaire de Poictiers. — D'où vient que le roy est toujours abbé de Sainct-Hilaire de Poictiers. — Observation notable de l'église gallicane. — Déceds de Guy, comte de Poictou. — Tremblement de terre et embrâzement de partie de la ville de Poictiers, et de l'église de Saincte-Radégonde.

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME. — Gaston, vicomte de Béarn, fait hommage de sa vicomté à D. Alfonse II duc d'Arragon. — Supposition dudit hommage. — Béarn tenu en souveraineté, et la cause pourquoy. — Saint-Georges-d'Oleron. — Chasteau de Benon maintenant comté de la maison de la Trimouille.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME. — Croisade contre les Sarrasins. — Origine de Godefroy de Bouillon. — Du mariage de Philippe I avec Bertrade. — Fondation du monastère de Fontevraut. — Le duc chef de cent soixante mille personnes. — Le duc fait refus de faire hommage de la conqueste qu'il ferait sur les infidelles à l'empereur Alexis Comnène. — Les Turcs au nombre de cinq cens mille tournent en fuite l'armée des chrétiens. — L'armée des chrestiens trahie. — Le duc se sauve de la meslée. — Siége de la ville d'Antaradon, vulgairement dite Tortose et la prise.

CHAPITRE TRENTIÈME. — Voyage du duc et du roy Baudouin, de Tortose en Hiérusalem. — Miracle du feu qui allume les lampes du temple de Hiérusalem, le jour du samedy sainct. — Ambassade vers Alexis empereur de Constantinople. — Retraicte du duc en la cour du prince Tancred d'Antioche. — La journée de Rames. — Seigneurs remarquables qui s'y trouvèrent. — Origine de Hugues de Lezignem et ses alliances. — Pourquoy Alfonse comte de Poictiers fit dissoudre son mariage avec Isabeau de Lezignem. — Par quelle branche Gerfroy de Pruilly possède la comté de Vendosme. — Tige de la maison de Vendosme.

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME. — Siége de Japhe par les infidèles. — Le duc les contraint de lever le siége. — L'admiral qui gardoit Ascalona pour le Soudan tué à une sortie par les gens du duc. — Le Duc et ses gens abandonnèrent le siége, leur retour à Japhe, et de là en Hiérusalem. — D'Aimbert, archevesque de Pise et patriarche de Hiérusalem, chassé pour cause de simonie, depuis réintégré. — D'Aimbert convaincu du crime dont il est accusé. — Tancred et le duc obtindrent son pardon et l'emmenèrent. — Le duc fait voile et se retire en France. — Perte de trois cens navires, et d'un grand nombre d'hommes. — La duchesse Mahaut en l'absence du duc son mary gouverne ses pays. — Le duc avant le voyage de la Palestine donne une femme, appelée Sénégonde, au monastère de Sainct-Jean. — La forme qui fut tenue en cette donation. — Thomas, chambellan du duc. — Juit de pré donné par Ayrard Bardon avant son départ en Hiérusalem. — Forme de la donation.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME. — Enfans du duc et de Philippes de Tolose sa femme. — Aimery de Thouars espouse une de ses filles. — Guillaume de Malmesburi accuse le duc d'adultère, choque son honneur, par ses escrits dont il est blasmé. — Girard II, archevesque d'Angoulesme, excommunie le duc. — Violence du duc contre Pierre évesque de Poictiers. — Les submissions que l'évesque Pierre fait au duc qui le bannit. — Mort de l'évesque pendant son exil. — Geofroy abbé de Vendosme, au contraire de Malmesbury loue le duc. — Grand doute sur la vérité des escrits de Malmesbury.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME. — Siége de Sainct-Machaire en Gascongne. — Prétentions de Hugues de Lezignem sur la Marche. — Siége de Blaye-sur-Gironde. — Confolant et Chabanais fiefs masculins. — Mort du roy Philippe. — Sacre du roy Louys le Gros. — Siége de Saragoce, Tudelle, Daroca, Bilbili. — La Gascongne mouvante de la couronne de France sous l'hommage du duché de Guyenne.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME. — Enfans de Guillaume Raymon comte d'Arles et de Tolose, et leurs alliances. — Hugues III de Lesignem espouse une des filles de Raymon. — D'où vient que l'histoire de la guerre saincte l'appelle frère de Raymon de Sainct-Gilles. — Réunion de la comté de Tolose à la Guyenne, ce qui dura peu de temps. — Les comtes de Tolose faisaient hommage aux roys d'Angleterre, comme ducs de Guyenne de par Aliénor. — Variation des autheurs sur la filiation de Mahaut. — Raymon pénul-

tiesme comte de Tolose, fils de la reine Constance. — Enfans issus du mariage du duc et de Mahaut. — Aymeri III, vicomte de Touars, espousa en première nopces Pernelte fille du duc, duquel mariage est issu Geofroy de Tiphauge, vicomte de Touars. — Les roy d'Arragon et comtes de Barcelonne tirent leur origine du second mariage de Pernelle et de Raymon Bérenger son mary. — Mort de Guillaume VIII, le lieu de son enterrement. — Erreur de Bouchet sur la translation du corps du duc.

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME. — Siége de la ville de Mont-Ferrand en Auvergne. — Le comte d'Auvergne vassal du duc de Guyenne. — Grande submission et obéissance rendue au roy Louis le Gros par le duc, à cause du comte d'Auvergne son vassal. — Le duc de Guyenne rend compte des fautes de son vassal au roy de France. — Robert comte d'Auvergne remis en la grâce du roy. — Des comtes d'Auvergne et leur origine.

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME. — Guerre à cause du comté de Tolose. — Hildefons, Alfonse, Aufons, et Ausfort est tout un. — Tolose et Narbonne possédées par le duc. — Rebellion des Tolosains contre le duc. — Le gouverneur du chasteau de Narbonne chassé par les Tolosains. — Alfonse reconnu seigneur de Tolose. — Le duc mène une armée en Languedoc. — Siége de Bayonne par Alfonse roy de Castille. — Le comte Pédro de Laira tué en duel. — Accord entre le duc et le comte Alfonse. — Querelle entre Aliénor et Raimon fils d'Alfonse. — Raimond espouse Constance fille de Louys le Jeune roy de France. — Erreur de Guillaume du Puy-Laurens sur les prétentions du duc à cause de sa femme sur le comté de Tolose.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME. — Innocent II, esleu pape, et comme chef d'armée combat Roger duc de Pouille. — Innocent prisonnier et puis mis en liberté. — Election d'Anaclet en pape. — Innocent excommunie l'anti-pape. — Confirmation de cette excommunication. — Grandes divisions sur ce sujet. — Saint Bernard deffend Innocent, le fait reconnoistre pape. — Le duc se range du parti d'Anaclet. — Pour quel sujet. — Bernard abbé de Bonneval repris en ses escrits. — Chanoines de Sainct-Hilaire chassez, et la cause pourquoy. — Lettres du duc Hugues II duc de Bourgongne au duc. — Autre lettre de sainct Bernard au mesme duc pour le démouvoir du parti d'Anaclet, et pour le restablissement des chanoines de Sainct-Hilaire. — Persévérance du duc à maintenir Anaclet. — Conférence du duc et des légats d'Innocent en la ville de Parthenay et le fruit d'icelle. — Guillaume évesque de Poictiers, auparavant chassé restably. — Les troubles de la Guyenne pacifiez et le schisme finy. — Mort de Gérard d'Angoulesme. — Hardie pensée de l'abbé de Bonneval sur la mort de Gérard. — Don fait au monastère de Sainct-Jean par le duc, avec droict de franchise. — La cause de tel don. — Opinions diverses sur le nom de la femme du duc. — Elle s'appelait Ænor. — Les enfans du duc et d'Ænor. — Erreur de ceux qui pensent qu'Aymar est la source des comtes de Valentinois et Diois — Voyage du duc à Compostelle. — Son testament avant son départ. — Supposition d'un testament attribué au duc inséré ès mémoires de la Haye. — Le duc, tombé malade sur le chemin, confirme son testament. — La mort du duc et le lieu de sa sépulture. — Mariage du jeune roy Louys avec Aliénor fille du duc. — Mort du roy Louys, père. — Doute des hermites Augustins et Guillemites, sur la mort du duc, leurs pensées ridicules sur ce sujet. — Les grands seigneurs avoient de coustume de mourir en habit de religieux. — Les moines faisoient des saincts comme ils le trouvoient advantageux pour leur ordre, plusieurs exemples.

CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME. — Divorce entre Raoul comte de Vermandois et Eléonore son espouse. — Ives cardinal, par le commandement du pape Innocent, excommunie Raoul.

— Le roy Louis fait la guerre au comte de Champagne. — La proximité d'entre luy et le comte de Vermandois. — L'absolution du comte avec cautele du pape. — Le roy force Vitry-le-Partois, brusle l'église. — Le roy fait vœu de faire le voyage du levant. — Le sentiment des historiens sur ce sujet. — Belle-Forest noté. — Serment du roy violé. — Fait vœu d'aller en Terre Saincte. — Son voyage et de la reine. — Bon accueil que Raimon prince d'Antioche fit au roy. — Le roy refuse de secourir Raimon. — La vengeance qu'en prit Raimon principal motif de la dissolution du mariage du roy et d'Aliénor. — Le roy amène la reine. — Haine entre le roy et sa femme procédant de jalousie. — Le retour du roy en France. — Enfans du roy. — Thibaud comte de Champagne disgrâcié. — Consanguinité du roy et d'Aliénor, cause de leur séparation. — Séparation jugée. — Les deux filles du roy demeurent légitimes. — Leurs mariages. — Les diverses pensées et opinions des historiens sur cette séparation. — Parenté du roy avec Aliénor. — Le degré expliqué. — Maurienne est Savoye, et Morini est Ponthieu. — Retraicte d'Aliénor en Guyenne. — Thibaud comte de Blois et Geofroy de Plantegenet s'efforcent de l'espouser. — Elle se retire à Poictiers. — Henry I comte d'Anjou l'espouse. — Le roy Louys ne trouve pas bon ce mariage. — Pourquoy est-il appelé le Jeune. — La reine Aliénor demeura duchesse de Guyenne. — Erreur de Cujas qui tient la Guyenne fief masculin.

FIN DE LA TABLE.



